

# Plan opérationnel de la Commission de coopération environnementale pour 2008

Décembre 2007



Renseignements supplémentaires :

Secrétariat de la Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9

[info@cec.org](mailto:info@cec.org) - [www.cec.org](http://www.cec.org)

Ce plan opérationnel a été approuvé par les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement en décembre 2007.

# Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>BUDGET POUR 2008</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERTÉ</b> .....	<b>7</b>
3.1	INTRODUCTION .....	7
3.2	PRIORITÉS DU PROGRAMME .....	8
3.2.1	<i>Information nécessaire à la prise de décisions</i> .....	8
3.2.2	<i>Renforcement des capacités</i> .....	9
3.2.3	<i>Les liens entre l'environnement et le commerce</i> .....	10
3.3	PROJETS .....	11
3.3.1	<i>Information environnementale</i> .....	14
1.	<i>Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord</i> .....	14
2.	<i>Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</i> .....	15
3.3.2	<i>Viabilité de l'environnement</i> .....	15
3.	<i>Canalisation des forces du marché pour la viabilité de l'environnement</i> .....	16
4.	<i>Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA</i> .....	18
5.	<i>La viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord</i> .....	19
6.	<i>Le commerce et l'application des lois de l'environnement</i> .....	19
3.3.3	<i>Les polluants et la santé</i> .....	20
7.	<i>Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord</i> .....	20
8.	<i>Gestion rationnelle des produits chimiques</i> .....	21
9.	<i>Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord</i> .....	22
10.	<i>Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord</i> .....	22
3.3.4	<i>Conservation de la biodiversité</i> .....	23
11.	<i>Conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes</i> .....	23
12.	<i>Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables</i> .....	24
13.	<i>Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables</i> .....	24
14.	<i>Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes</i> .....	25
15.	<i>Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages</i> .....	25
<b>4</b>	<b>RAPPORTS DU SECRÉTARIAT</b> .....	<b>27</b>
<b>5</b>	<b>PROCESSUS RELATIF AUX COMMUNICATIONS SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION</b> ..	<b>28</b>
<b>6</b>	<b>SOUTIEN INTERNE</b> .....	<b>29</b>
6.1	CONSEIL .....	29
6.2	COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE .....	29
<b>7</b>	<b>COMMUNICATIONS</b> .....	<b>30</b>
<b>8</b>	<b>ADMINISTRATION ET GESTION</b> .....	<b>33</b>
8.1	ASSURANCE DE LA QUALITÉ .....	33
<b>ANNEXE A : DESCRIPTIONS DES PROJETS DE 2008</b> .....		<b>35</b>
<b>ANNEXE B : DÉCLARATION DE PUEBLA</b> .....		<b>201</b>
<b>ANNEXE C : PLAN STRATÉGIQUE DE LA CCE POUR 2005 À 2010</b> .....		<b>204</b>



# **1 Introduction**

Le présent Plan opérationnel indique de quelle manière la Commission de coopération environnementale (CCE) atteindra ses buts et objectifs dans le cadre des projets et activités qu'elle réalisera en 2008. Ce plan est mis à jour annuellement, alors que la planification des projets est pluriannuelle et cadre avec le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010 (voir l'annexe C).

## **2 Budget pour 2008**

Le budget de la CCE pour 2008 se fonde sur les contributions de 9 millions de dollars américains que lui versent les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Ce montant est complété par un apport en temps et en compétences de la part du personnel de chacune des Parties, ainsi que par d'autres contributions en nature de la part de ces dernières et des partenaires de la CCE.

Le graphique ci-après illustre la ventilation de ce budget.

## BUDGET DE LA CCE POUR 2008

DESCRIPTION	Budget pour 2008 (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du total
<b><u>RECETTES</u></b>		
Contributions des Parties (9 000 000 \$US au taux de change de 1,00 en 2008 et de 1,11 en 2007)	9 000,0	
Intérêts	100,0	
Excédent	2 856,0	
<b>Recettes totales</b>	<b>11 956,0</b>	
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Programme de travail concerté		
Projets	6 094,6	
Bureau de liaison du Mexique	345,4	
Réunions avec des représentants autochtones en 2008	50,0	
Centre d'information	36,0	
Conférence sur les perspectives environnementales	50,0	
Gestion de l'information environnementale de la CCE	40,0	
	6 616,0	55,34 %
Rapport du Secrétariat (article 13)	110,0	0,92 %
Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15)	807,4	6,75 %
Soutien au Conseil	334,6	2,80 %
Soutien au CCPM	466,6	3,90 %
Communications	748,0	6,26 %
Administration et gestion		
Bureau du directeur exécutif	178,2	
Surveillance, évaluation et reddition de comptes	50,0	
Soutien administratif externe (assurances, vérification, et affaires fiscales, bancaires et juridiques)	256,0	
Réinstallation, orientation et recrutement	150,0	
Dépenses d'exploitation (télécommunications, loyer, matériel et fournitures de bureau)	1 019,7	
Salaires, administration et gestion	1 069,5	
	2 723,4	22,78 %
Réserve pour éventualités	150,0	1,25 %
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>11 956,0</b>	<b>100,00 %</b>

## Projets du programme de travail concerté pour 2008

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens)

	Nom de projet	Budget de 2008
	<b>Information environnementale</b>	<b>325,0</b>
1	Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord	160,0
2	Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord	165,0
	<b>Commerce et viabilité de l'environnement</b>	<b>1 173,1</b>
3	Canalisation des forces du marché pour la viabilité de l'environnement	483,1
4	Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA	255,0
5	La viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord	130,0
6	Le commerce et l'application des lois de l'environnement	305,0
	<b>Polluants et santé</b>	<b>1 722,5</b>
7	Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord	360,0
8	Gestion rationnelle des produits chimiques	552,0
9	Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord	284,5
10	Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord	526,0
	<b>Conservation de la biodiversité</b>	<b>705,0</b>
11	Conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes	220,0
12	Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables	140,0
13	Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables	130,0
14	Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes	125,0
15	Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages	90,0
	<b>TOTAL POUR LES PROJETS</b>	<b>3 925,6</b>
	<b>SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX (PROGRAMME DE TRAVAIL)</b>	<b>2 169,0</b>
	<b>TOTAL POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERTÉ</b>	<b>6 094,6</b>



## 3 Programme de travail concerté

### 3.1 Introduction

Le Conseil de la CCE a énoncé trois priorités pour le programme de travail concerté de la CCE dans sa Déclaration de Puebla en 2004 (voir l'annexe B) :

- L'information nécessaire à la prise de décisions.
- Le renforcement des capacités.
- Les liens entre l'environnement et le commerce.

Afin d'appliquer ces priorités, le Conseil a adopté le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010 (voir l'annexe C), lequel établit des buts et objectifs quinquennaux ainsi que plusieurs activités concertées pluriannuelles pour les atteindre.

Les buts quinquennaux qui cadrent avec ces priorités sont les suivants :

- Soutenir la prise de décisions plus éclairées en fournissant de l'information sur les plus importants défis à relever et possibilités à exploiter en matière d'environnement en Amérique du Nord.
- Renforcer la capacité des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes.
- Promouvoir des politiques et des mesures qui sont autant favorables à l'environnement qu'au commerce et à l'économie.

Le Plan stratégique et ses activités sont mis en œuvre grâce au programme de travail annuel concerté qui est exposé dans le présent document.

Les projets de 2008 donnent suite à *chacune* des priorités susmentionnées, et tel que l'indique le Plan stratégique : « *Nous avons l'intention de travailler à atteindre ces priorités interdépendantes en adoptant une démarche globale. Le renforcement des capacités est une caractéristique qui fait déjà partie intégrante des projets destinés à donner suite aux trois priorités; les projets relatifs à l'information contribueront également à la réalisation des objectifs établis dans le domaine des liens entre l'environnement et le commerce. Nous avons l'intention de concevoir et de gérer les divers projets qui donnent suite aux priorités de manière à renforcer les relations réciproques entre celles-ci.* »

Le Conseil, à titre d'organe directeur de la CCE, approuve le programme de travail concerté et en surveille la mise en œuvre. Quant au Secrétariat, il fournit au Conseil, ainsi qu'aux comités et aux groupes que celui-ci constitue, le soutien technique, administratif et opérationnel nécessaire à l'exécution du programme de travail. Le Conseil et le Secrétariat demandent régulièrement avis au Comité consultatif public mixte (CCPM) et aux intervenants durant toute la mise en œuvre des projets. En outre, la CCE multiplie ses efforts afin d'établir des partenariats avec le secteur privé et des organismes du secteur public dans la perspective de les faire participer à ses activités, de solliciter des ressources de leur part et d'optimiser les résultats qu'elle escompte obtenir.

Le programme de travail est mis à jour annuellement, à mesure que les projets évoluent et que des progrès sont accomplis en vue d'atteindre les buts et objectifs fixés dans le Plan stratégique. Les changements apportés aux projets et au programme de travail sont soumis à l'approbation du Conseil.

Les priorités des projets du programme de la CCE pour 2008 et leurs activités connexes sont exposées sommairement dans les pages qui suivent. En revanche, l'annexe A décrit en détail ces projets et indique les volets et budgets de leur mise en œuvre.

## 3.2 Priorités du programme

### 3.2.1 Information nécessaire à la prise de décisions

Afin de résoudre les problèmes environnementaux qui ont une portée nord-américaine, les décideurs des trois pays doivent disposer, à tous les échelons, de la meilleure information qui soit pour pouvoir fixer des objectifs, appliquer des solutions et surveiller la justesse de leurs choix.

À cette fin, la CCE s'efforce d'accroître la comparabilité, la fiabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional, et elle a commencé à mettre au point et à relier des bases de données et des réseaux d'information multinationaux dans des domaines tels que les rejets de polluants, l'intégrité écologique et les liens entre l'environnement et le commerce. Ces travaux se poursuivront en 2008 et comprendront l'élaboration de normes et méthodes communes pour assurer l'intégration des diverses activités d'information et des mécanismes de reddition de comptes qui sont appliqués en Amérique du Nord. La CCE veille également à la qualité de ses données scientifiques et de ses documents d'information, et se fonde sur les efforts déployés à l'échelon national lorsqu'elle se penche sur les questions nord-américaines que le Conseil estime prioritaires.

Dans le cadre de cette priorité, la CCE a pour but de contribuer à la prise de meilleures décisions en diffusant de l'information sur les principaux défis que l'Amérique du Nord doit relever dans le domaine de l'environnement, mais aussi sur les principales possibilités qui lui sont offertes dans ce domaine. De 2005 à 2010, ses objectifs sont les suivants :

- Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à comprendre les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes.
- Établir un cadre structurel d'informations et de connaissances sur l'environnement en Amérique du Nord.
- Recueillir l'information requise pour décrire l'état de l'environnement nord-américain ainsi que pour cerner les nouvelles tendances et nouveaux enjeux.
- Assurer une plus vaste diffusion de l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et régional.

#### Réalisations prévues en 2008 afin d'atteindre ces objectifs :

- L'élaboration d'un cahier d'information sur des thèmes qui illustrent l'état de l'environnement nord-américain en vue de l'examiner au cours de la session ordinaire du Conseil de 2008.
- L'établissement d'un rapport sur les principaux facteurs des changements que connaîtra l'environnement en Amérique du Nord d'ici 2030, et la tenue d'une conférence sur les perspectives environnementales qui permettra de recueillir l'opinion de spécialistes et du public sur les possibilités de coopération entre les Parties dans le domaine de l'environnement.
- La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de gestion des substances chimiques en Amérique du Nord axée sur la coopération en matière de réglementation, la viabilité des institutions, la compatibilité des données et un inventaire comparable des substances chimiques sur le continent.
- La diffusion de plus d'une dizaine de nouveaux fonds de carte thématiques dans la page du site Web de la CCE consacrée à l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, qui représenteront notamment les aires protégées, les réseaux d'habitats et la densité des populations.

- La mise au point d'un système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre qui utilisera des données satellitaires pour relever annuellement ces changements sur le continent.
- La création d'un navigateur pour consulter, à l'aide du programme Google Maps, les données de la CCE sur la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring (« région Baja-Béring ») ainsi que sur le réseau nord-américain d'aires marines protégées.
- La publication d'un premier rapport sur l'état de la biodiversité dans les aires marines protégées de la région Baja-Béring.

### 3.2.2 Renforcement des capacités

La CCE a pour but de renforcer les capacités des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes. De 2005 à 2010, tout en accordant une attention particulière au Mexique, elle visera les objectifs suivants dans un cadre de coopération :

- Renforcer, le cas échéant, les capacités d'améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages.
- Améliorer la performance environnementale du secteur privé en préconisant des méthodes modèles d'observation des lois de l'environnement.
- Renforcer les capacités de conservation des espèces et des habitats qui suscitent des préoccupations communes, notamment en perfectionnant les connaissances dans les domaines de la planification, de la surveillance et de la gestion avec la participation de tous les intervenants compétents.
- Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes.

Tel que le mentionnent la Déclaration de Puebla et le Plan stratégique de la CCE, le renforcement des capacités représente un objectif qui cadre avec la plupart des activités de la CCE.

#### Réalisations prévues en 2008 afin d'atteindre ces objectifs :

- La poursuite de l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) établis à l'échelon national, en s'appuyant sur la première analyse trinationale, réalisée en 2007, des données sur les rejets et transferts à déclaration obligatoire recueillies au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
- La mise à jour des volets de l'inventaire national d'émissions atmosphériques du Mexique relatifs aux sources mobiles et fixes, et le renforcement des capacités dont dispose ce pays afin de surveiller l'air ambiant en recourant à des méthodes de surveillance et d'analyse qui sont compatibles avec celles du Canada et des États-Unis.
- Le renforcement des capacités en vue d'établir un inventaire complet des substances chimiques en Amérique du Nord.
- La promotion d'activités visant à réduire les risques d'exposition à des substances toxiques telles que le mercure, le lindane, et les dioxines et furanes dans toute l'Amérique du Nord.
- La contribution à la viabilité du *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental de México* (Proname, Programme national de surveillance et d'évaluation de l'environnement) au Mexique.
- L'achèvement d'un certain nombre de projets pilotes que la CCE a entrepris afin d'écologiser les chaînes d'approvisionnement de multinationales déterminées ainsi que de petites et moyennes entreprises (PME) du Mexique qui leur fournissent des composants de produit.

- Le soutien à la collaboration entre les constructeurs d'automobiles d'Amérique du Nord qui vise à susciter une écologisation au sein des PME du Mexique qui leur fournissent des pièces d'automobile.
- Le renforcement des capacités des pêcheurs d'Alto Golfo de California, au Mexique, afin de rétablir la population de marsouins du golfe de Californie en utilisant des engins de pêche qui assureront la viabilité de cette espèce.
- La formation des pêcheurs locaux dans quatre emplacements essentiels de nidification des tortues luths pour qu'ils utilisent des engins de pêche écologiques et sachent dégager les tortues qu'ils attrapent accidentellement.
- La formation des douaniers et d'autres agents d'application de la loi pour qu'ils puissent déceler, reconnaître et analyser les expéditions illicites de déchets et matières dangereuses, d'espèces exotiques envahissantes, de substances appauvrissant la couche d'ozone, d'espèces sauvages protégées et de substances illicites pouvant porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement.

### **3.2.3 Les liens entre l'environnement et le commerce**

L'une des principales raisons d'être de la CCE consiste à mieux connaître les liens qui unissent l'environnement et le commerce. Alors que l'intégration de l'économie nord-américaine se poursuit, il est encore nécessaire de prévoir et de résoudre les problèmes environnementaux qui résultent de l'accroissement des échanges commerciaux, mais en dissociant notamment la croissance économique des dommages que subit l'environnement.

La CCE a pour but de favoriser les politiques et les mesures qui sont autant avantageuses à l'environnement qu'au commerce et à l'économie. De 2005 à 2010, elle visera les objectifs suivants :

- Accroître le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord dans l'optique d'améliorer la protection de l'environnement, de promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité, d'éliminer les obstacles au commerce et de recourir à des approches axées sur les forces du marché.
- Accroître l'habileté des trois pays à cerner et à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce de manière à ce que l'environnement et le commerce en tirent les mêmes avantages, et améliorer la collaboration entre les trois pays dans ce domaine.
- Assurer une plus vaste connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques nationales et régionales en Amérique du Nord.
- Améliorer la coordination aux échelons régional et national, notamment en ce qui a trait aux activités de la CCE et de la Commission de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALÉNA), grâce à une collaboration permanente des fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

#### **Réalizations prévues en 2008 afin d'atteindre ces objectifs :**

- Le soutien à la réalisation des travaux de la Commission de l'ALÉNA visant à intervenir en raison des pressions que suscite la compétitivité commerciale, et ce, en établissant un rapport sur l'importance que revêt la viabilité de l'environnement en Amérique du Nord par rapport à cette compétitivité.
- Les travaux entrepris avec la Commission de l'ALÉNA en vue d'atténuer les répercussions environnementales de la durée de vie et de l'élimination du matériel électronique grand public.
- L'organisation du IV<sup>e</sup> Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce.

- Le renforcement des capacités régionales de production et de consommation d'énergie renouvelable, et la suppression des entraves au marché de cette énergie.
- La canalisation de l'essor du marché de produits écologiques et le recours à des approches axées sur les forces du marché pour protéger et conserver l'environnement et favoriser une utilisation durable de la biodiversité.

### **3.3 Projets**

Dans le but de donner suite aux trois priorités que la Déclaration de Puebla impose à la CCE, les Parties ont adopté les buts et objectifs quinquennaux susmentionnés. La CCE a également mis sur pied un ensemble d'activités pluriannuelles en vue d'atteindre ces buts et objectifs, et compte tenu de son expérience et de ses réalisations, ces activités donneront lieu à un effort concerté afin d'obtenir des résultats concrets. Bien que les projets du programme concerté de la CCE puissent changer d'année en année, les objectifs sont les mêmes durant toute la durée du Plan stratégique pour 2005 à 2010. En 2008, la CCE visera à atteindre ses buts et objectifs grâce à l'ensemble de projets ci-après.

Les deux graphiques qui suivent illustrent la répartition, à des fins stratégiques, des activités en quatre secteurs (information environnementale; commerce et viabilité de l'environnement; polluants et santé; conservation de la biodiversité), et indiquent de quelle manière chaque activité donne suite aux objectifs qu'énonce le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010.

## SCHÉMA DES PROJETS DU PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERTÉ

### POLLUANTS ET SANTÉ

- Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord
- Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord
- Gestion rationnelle des produits chimiques

### INTÉGRATION

#### INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

- Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord
- Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord

### COMMERCE ET VIABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- Canalisation des forces du marché pour la viabilité de l'environnement
- Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA
- Commerce et application des lois de l'environnement
- Viabilité de l'environnement et compétitivité commerciale en Amérique du Nord

### CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes
- Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages
- Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables
- Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables
- Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes

# ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS LE CADRE DU PLAN OPÉRATIONNEL DE LA CCE POUR 2008

Priorités		Information nécessaire à la prise de décisions				Renforcement des capacités				Liens entre le commerce et l'environnement			
Buts		<i>Soutenir la prise de décisions plus éclairées en fournissant de l'information sur les plus importants défis à relever et possibilités à exploiter en matière d'environnement en Amérique du Nord.</i>				<i>Renforcer la capacité des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes.</i>				<i>Promouvoir des politiques et des mesures qui seront autant favorables à l'environnement qu'au commerce et à l'économie.</i>			
Objectifs énoncés dans la Déclaration de Puebla		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à comprendre les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes.	Établir un cadre structurel d'informations et de connaissances sur l'environnement en Amérique du Nord.	Recueillir l'information requise pour décrire l'état de l'environnement nord-américain ainsi que pour cerner les nouvelles tendances et nouveaux enjeux.	Assurer une plus vaste diffusion de l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et régional.	Renforcer, le cas échéant, les capacités d'améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages.	Améliorer la performance environnementale du secteur privé en préconisant des méthodes modèles d'observation des lois de l'environnement.	Renforcer les capacités de conservation des espèces et des habitats qui suscitent des préoccupations communes, notamment en perfectionnant les connaissances dans les domaines de la planification, de la surveillance et de la gestion avec la participation de tous les intervenants compétents.	Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes.	Accroître le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord dans l'optique d'améliorer la protection de l'environnement, de promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité, d'éliminer les obstacles au commerce et de recourir à des approches axées sur les forces du marché.	Accroître l'habileté des trois pays à cerner et à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce de manière à ce que l'environnement et le commerce en tirent les mêmes avantages, et améliorer la collaboration entre les trois pays dans ce domaine.	Assurer une plus vaste connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques nationales et régionales en Amérique du Nord.	Améliorer la coordination aux échelons régional et national, notamment en ce qui a trait aux activités de la CCE et de la Commission de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALÉNA), grâce à une collaboration permanente des fonctionnaires de l'environnement et du commerce.
N°	Projets												
INFORMATION ENVIRONNEMENTALE													
1	Rapports sur l'état de l'environnement												
2	Reproduction cartographique des questions environnementales												
COMMERCE ET VIABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT													
3	Canalisation des forces du marché												
4	Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA												
5	Viabilité de l'environnement et compétitivité commerciale												
6	Commerce et application des lois												
POLLUANTS ET SANTÉ													
7	Amélioration de la gestion de la qualité de l'air												
8	Gestion rationnelle des produits chimiques												
9	Surveillance et évaluation des polluants												
10	Suivi des rejets et des transferts de polluants												
CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ													
11	Conservation des espèces et des aires												
12	Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie												
13	Conservation du monarque et modes de subsistance durables												
14	Protection des aires contre les espèces envahissantes												
15	Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages												

En 2008, la CCE atteindra ses buts et objectifs grâce aux projets exposés dans les sections suivantes.

Note : L'annexe A offre une description complète de chaque projet prévu en 2008 et des activités qui s'y rapportent.

### **3.3.1 Information environnementale**

La fourniture d'une information environnementale de qualité représente un volet fondamental du mandat de la CCE. La production de documents d'information, l'échange de données et d'analyses importantes, et les efforts déployés pour améliorer la fiabilité, la comparabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional constituent des caractéristiques communes aux projets de la CCE. En 2008, elle s'emploiera à améliorer les documents et les services d'information qui sont au cœur de ses activités.

#### ***1. Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord***

L'objectif de ce projet consiste à diffuser des messages et des notions clés sur l'état de l'environnement nord-américain afin d'éclairer les délibérations du Conseil sur le plan stratégique, ainsi que sur les activités concertées de la CCE et des Parties.

En fournissant des informations sommaires qui illustrent l'état de l'environnement nord-américain par rapport à des thèmes déterminés, ce projet donne suite à l'objectif de la Déclaration de Puebla consistant à soutenir la prise de décisions sur les plus importants défis à relever et possibilités à saisir dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord.

Il est prévu d'élaborer un cahier d'information sur des thèmes environnementaux qui sera utile au Conseil et éclairera les discussions et décisions sur les activités à réaliser dans ce domaine. Ces travaux nécessiteront une collaboration étroite et une participation directe des spécialistes des Parties en matière d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement à l'échelon national.

En 2008, l'évaluation de l'état de l'environnement portera sur les thèmes suivants :

#### *Les polluants :*

- Les substances toxiques, biocumulatives et persistantes.
- La gestion des déchets, y compris les rejets et les transferts industriels.
- Les dépôts acides.

#### *La biodiversité et les écosystèmes :*

- Les espèces qui suscitent des préoccupations communes (migratoires, en voie de disparition, etc.).
- Les espèces envahissantes.
- La pêche.
- L'utilisation des sols et ses conséquences sur les habitats, y compris dans les aires protégées et les écorégions.

#### *L'eau :*

- La qualité de l'eau.
- L'utilisation de l'eau et l'hydrométrie.
- Les ressources communes en eau.

#### *L'air et l'atmosphère :*



- Les particules.
- L'ozone troposphérique.
- L'ozone stratosphérique.
- Les changements climatiques.

## ***2. Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord***

L'objectif de ce projet consiste à offrir une représentation visuelle de l'information environnementale sur l'Amérique du Nord grâce au perfectionnement constant d'un atlas numérique, l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Cet atlas permettra de mieux connaître les questions environnementales à l'échelle nord-américaine, offrira un cadre de données environnementales géoréférencées, bonifiera les projets permanents de la CCE, suscitera la formation de réseaux de collaboration entre les services de cartographie associés au projet, et ce, grâce à leur collaboration à l'établissement de fonds de carte harmonisés.

En 2008, l'évolution de l'Atlas numérique se poursuivra en fonction de diverses activités, dont les suivantes :

- L'établissement d'une nouvelle carte sur la répartition géographique des espèces en format Google Earth.
- Le soutien à la mise au point d'un système de surveillance des changements dans la couverture terrestre de l'Amérique du Nord au moyen de données de télédétection, ainsi que d'un système harmonisé de classification de cette couverture afin de produire annuellement des cartes avec une résolution cellulaire de 250 mètres.
- L'établissement de nouveaux fonds de carte sur des thèmes environnementaux qui sont sans coupure et harmonisés et font l'objet d'un consensus. Ces thèmes comprennent les dépôts acides, les aires protégées, la répartition géographique des espèces, les bassins hydrographiques, la couverture terrestre et l'altitude topographique. Il est également prévu d'étudier la pertinence d'élaborer de nouveaux fonds de carte thématiques et des méthodes novatrices de diffusion des cartes. Cette activité vise également à améliorer l'utilité des documents d'information de la CCE, par exemple, en mettant au point des outils cartographiques interactifs au moyen des programmes Google Earth et Google Maps, y compris en ce qui concerne le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP) et le réseau Baja-Béring.
- Le renforcement des capacités de la CCE en vue de chercher et de gérer des fonds documentaires, et d'offrir des moyens de les rendre les plus utiles possible en privilégiant particulièrement les données intégrées, géoréférencées ou recueillies à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG).
- La compatibilisation, avec le cadre de l'Atlas, des ensembles de données que détient la CCE.
- La poursuite du renforcement de la collaboration entre les responsables de l'Atlas et les organismes environnementaux des trois pays qui y sont associés.

### **3.3.2 Viabilité de l'environnement**

En instituant la CCE, le Canada, le Mexique et les États-Unis, à titre de signataires de l'ALÉNA, ont reconnu le nombre de plus en plus grand de liens économiques et sociaux qui les unissent, et ont convenu de promouvoir le développement durable en recourant à la coopération et à des politiques environnementales et économiques qui se renforcent mutuellement. De 2005 à 2010, la CCE s'est donné pour but de promouvoir des politiques et activités qui sont autant avantageuses à l'environnement qu'au commerce et à l'économie. En 2008, ses projets donneront suite à ce but

en favorisant l'écologisation de la production, de la consommation et du commerce dans toute l'Amérique du Nord.

### ***3. Canalisation des forces du marché pour la viabilité de l'environnement***

Ce projet comporte quatre volets qui visent à promouvoir des politiques et des mesures qui sont autant avantageuses pour l'environnement que pour le commerce et l'économie, et qui favorisent une production, une consommation et un commerce durables en Amérique du Nord par les moyens suivants :

- La promotion de la production et de la consommation d'énergie renouvelable (volet A).
- L'écologisation des chaînes d'approvisionnement d'Amérique du Nord, y compris dans les domaines de l'automobile et de l'électronique (volet B).
- La promotion des achats écologiques (volet C).
- La conservation de la biodiversité grâce au commerce (volet D).

#### **Promotion de la production et de la consommation d'énergie renouvelable**

Dans le cadre du Sommet que les trois plus hauts dirigeants nord-américains ont tenu en 2007, ils ont réclamé le développement d'une énergie propre et durable sur l'ensemble du continent. Ils ont en outre préconisé le recours à une approche intégrée à l'égard des changements climatiques, de la sécurité énergétique et du développement économique, ainsi que la mise au point et l'application de techniques non polluantes en matière d'énergie. Les trois dirigeants ont par ailleurs déclaré que la coopération des trois pays en matière économique à l'égard d'un éventail de mécanismes d'intervention et d'approches sectorielles facilitera l'atteinte de ces objectifs.

Les travaux de la CCE visant à favoriser l'essor des énergies renouvelables en Amérique du Nord soutiennent ces objectifs tout comme ceux de l'ANACDE consistant à promouvoir le développement durable à l'échelle de l'Amérique du Nord.

#### **Écologisation des chaînes d'approvisionnement d'Amérique du Nord**

Aux termes de la Déclaration de Puebla, les Parties chargent la CCE d'apporter notamment son aide aux gouvernements, au secteur privé, aux organisations environnementales (ONG), aux universités, aux autochtones et aux collectivités locales afin de renforcer graduellement leurs capacités de gérer sainement l'environnement dans toute l'Amérique du Nord. Le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010 donne suite à ce mandat, dans le cadre de ses objectifs quinquennaux, en visant à améliorer la performance environnementale du secteur privé, particulièrement au Mexique, grâce à l'application d'approches types de conformité à la réglementation de l'environnement.

La CCE s'emploie à remplir ce mandat en élaborant un modèle d'efficacité et en cherchant des possibilités qui satisfont tous les intéressés en ce qui a trait aux profits financiers et à la protection de l'environnement. L'élaboration de ce modèle s'effectuera en cherchant des possibilités d'association avec d'autres projets dans la région, et ce, dans la perspective qu'il soit appliqué plus largement dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et d'élaboration de stratégies financières pertinentes.

En 2008, il est tout particulièrement prévu d'aider les partenaires mexicains à assumer pleinement l'exécution des activités d'écologisation des chaînes d'approvisionnement. En plus d'achever le programme de formation des formateurs et les travaux d'élaboration de stratégies financières, il est prévu d'établir des liens en 2008 avec des programmes connexes aux chaînes d'approvisionnement, notamment ceux du Programme des Nations Unies pour le développement et du gouvernement mexicain, dont les fonds que verse aux PME le *Secretaría de Economía* (ministère de l'Économie) du Mexique. L'adoption de ce volet du projet est un élément essentiel si l'on veut maintenir l'élan amorcé dans ce pays.

### **Le secteur de l'automobile**

Dans le cadre du partenariat avec le secteur de l'automobile, la CCE prévoit entreprendre une démarche différente en catalysant la collaboration entre les responsables des programmes connexes dans les trois pays. Compte tenu du fort degré d'intégration économique des chaînes d'approvisionnement au sein de ces trois pays signataires de l'ALÉNA, il ne fait aucun doute qu'une approche intégrée en vue d'écologiser les chaînes d'approvisionnement s'avère pertinente en vue d'améliorer la performance environnementale de l'ensemble du secteur de l'automobile en Amérique du Nord. Ce projet dépend du rôle actif que joueront des ministères déterminés des trois pays. Des travaux plus poussés seront entrepris en 2008 et il est prévu de les poursuivre en 2009.

### **Le secteur de l'électronique**

Ce volet a pour objet de renforcer les capacités des PME d'Amérique du Nord œuvrant dans le secteur de l'électronique afin d'y maintenir la compétitivité et de l'améliorer, mais tout en veillant à la viabilité de l'environnement.

Par voie d'une déclaration conjointe, les ministres nord-américains du Commerce ont convenu du rôle que la CCE pourrait jouer à cet égard, et ce, au terme de la réunion que la Commission de l'ALÉNA a tenue à Vancouver le 14 août 2007. Les ministres ont décidé de travailler de concert avec la CCE afin de trouver des moyens de mettre fin aux répercussions environnementales de la courte durée de vie des appareils électroniques grand public hors d'usage et de les éliminer.

La CCE a l'intention de recueillir de l'information et des outils existants ou en voie d'élaboration par des intervenants des trois pays, afin de les adapter pour que des PME les utilisent, et de s'associer à des entités intéressées pour renforcer les capacités des intervenants dont l'accès à l'information est le plus restreint. Les trois tables rondes pour la prévention de la pollution ont estimé nécessaire que les trois pays signataires de l'ALÉNA, dont le commerce des composants, produits et déchets électroniques est très important, travaillent en collaboration tout en partageant leur expérience et leurs connaissances.

### **Promotion des achats écologiques**

L'expansion rapide des activités relatives aux achats écologiques au Canada et aux États-Unis, ainsi que l'intérêt croissant du Mexique à l'égard de ce domaine, offrent des possibilités d'action à la CCE, non seulement pour canaliser et coordonner les efforts déployés par les intervenants compétents en Amérique du Nord, mais aussi pour favoriser une diffusion plus rapide des enseignements tirés de l'expérience. Au Mexique notamment, la coopération pourrait faciliter une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des politiques favorisant les achats de produits et services écologiques, ainsi que le développement de marchés pour ces produits et services.

Jusqu'à présent, les activités du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (PAÉAN, également connu sous l'acronyme anglais NAGPI) ont surtout visé à surmonter les obstacles énumérés dans le Plan stratégique en ce qui a trait à l'information, aux outils et à la disponibilité des produits et services.

En 2008, les travaux du projet viseront à centraliser les ressources en matière d'achats écologiques ainsi qu'à trouver de l'information et des outils pour promouvoir ce type d'achat en Amérique du Nord. Il est prévu que l'activité au Mexique prenne rapidement de l'ampleur compte tenu des récentes modifications apportées à la législation et au meilleur profil politique de ce pays. À cet égard, celui-ci a notamment saisi l'occasion de faire un pas en avant, particulièrement en évitant que d'un trop grand nombre de normes viennent semer la confusion chez les consommateurs. Ces résultats signifient que la CCE pourrait arrêter de participer directement à l'élaboration d'outils et se concentrer sur la collecte d'informations afin de

constituer et de tenir à jour une base de données centralisées sur les activités relatives aux achats écologiques en Amérique du Nord.

Les ressources continueront d'être consacrées au projet pilote mexicain, en visant son achèvement en 2008, ainsi qu'à soutenir un plus grand regroupement des nouvelles activités mexicaines avec celles en cours et en voie d'élaboration au Canada et aux États-Unis dans le cadre du PAÉAN.

### **Conservation de la biodiversité grâce au commerce**

Ce volet est consacré à des domaines qu'énonce le Plan stratégique de la CCE relatif aux liens entre l'environnement et le commerce, notamment la multiplication des exemples d'application fructueuse de mécanismes axés sur les forces du marché dans une optique de conservation de l'environnement. Il est également destiné à améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sur les pratiques exemplaires et à analyser des méthodes en vue de tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre le marché des produits et services écologiques.

Il comporte deux principales démarches : le soutien à la mise au point de mécanismes pour commercialiser des produits écologiques déterminés, et la conception d'outils pour l'application de ces mécanismes à plus grande échelle.

Le Secrétariat cherchera à optimiser l'élaboration de produits en se concentrant sur ceux qui répondent aux critères établis par le Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC). Il se fondera également, dans la mesure du possible, sur les travaux connexes qu'ont déjà réalisés la CCE et ses partenaires en Amérique du Nord. Le produit choisi devra contribuer à réduire la pauvreté, étant donné que cet objectif social constitue un élément clé pour implanter efficacement des modes de subsistance durables.

L'élaboration du guide et de la trousse à outils aidera la CCE à relever et à analyser des méthodes de mise en place de marchés de produits et services écologiques ainsi que les enseignements tirés d'une telle démarche. Le guide vise autant les entrepreneurs qui pourraient écologiser leurs pratiques que les organismes qui aident les collectivités à mettre en place ces marchés tout en veillant à ce que ces derniers soient des outils de conservation de la nature.

### ***4. Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA***

L'évaluation permanente des effets de l'ALÉNA sur l'environnement constitue une pierre angulaire des travaux de la CCE. Ce projet a pour but d'examiner ces effets et d'approfondir la connaissance des liens entre l'environnement et le commerce, et de favoriser ainsi la cohérence des politiques nationales et régionales en Amérique du Nord. Il vise aussi à accroître la capacité des trois pays à déceler et à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce et à améliorer la coordination aux échelons régional et national, notamment celle des activités de la CCE et de la Commission de l'ALÉNA.

Les travaux que mène la CCE pour documenter les effets environnementaux de la libéralisation des échanges en Amérique du Nord donnent lieu à des études et à des évaluations dont se servent les fonctionnaires de l'environnement et du commerce, les ONG et le public pour examiner les politiques commerciales et environnementales des trois Parties.

En 2008, les réalisations du projet compteront douze études indépendantes sur les divers aspects des effets environnementaux de la libéralisation du commerce dans les services, ainsi que la tenue, en collaboration avec le CCPM, du IV<sup>e</sup> Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce.

## ***5. La viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord***

Ce projet vise à améliorer autant la viabilité de l'environnement que la compétitivité commerciale en Amérique du Nord en approfondissant la connaissance de la manière dont la viabilité environnementale peut contribuer à améliorer la compétitivité commerciale. Le projet est également destiné à soutenir les travaux de la Commission de l'ALÉNA qui a entrepris l'établissement d'un plan de travail en raison des pressions de plus en plus grandes que suscite la compétitivité commerciale en Amérique du Nord.

Les réalisations et les résultats prévus en 2008 comprennent les suivants :

- L'étude de synergies et d'une coordination éventuelles des travaux de la CCE avec le programme de travail de la Commission de l'ALÉNA, y compris dans le domaine du matériel électronique grand public.
- La tenue d'un atelier, en collaboration avec le CCPM, sur la viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale.
- L'établissement d'un rapport sur la viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord en se fondant sur les recherches de la CCE et l'expérience qu'elle a acquise dans ce domaine.

## ***6. Le commerce et l'application des lois de l'environnement***

Ce projet comporte trois principaux objectifs :

- Accélérer et faciliter les mouvements transfrontaliers licites de matières, notamment grâce à des efforts concertés des Parties tels que la Frontière intelligente et d'autres mesures connexes.
- Faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites de matières et de déchets dangereux, de substances appauvrissant la couche d'ozone et d'espèces sauvages protégées, ainsi que d'autres expéditions illicites de matières pouvant porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement sur le territoire des Parties.
- Renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui expédient illicitement ces matières, ou tentent de le faire, fassent l'objet de sanctions adéquates, et favoriser la gestion rationnelle des déchets dangereux.

Le projet permettra de contribuer à éliminer du commerce les matières dangereuses pour la santé humaine et l'environnement et à assurer leur gestion adéquate. Il servira également à uniformiser les règles du jeu pour les entreprises des trois pays en faisant en sorte que les auteurs d'infractions aux lois de l'environnement en général soient poursuivis avec succès. De plus, il permettra d'éliminer tout avantage inéquitable susceptible de découler d'un manque d'application efficace des lois de l'environnement, et rendra possible l'échange électronique de données sur les demandes d'exportation et les autorisations d'importation, ce qui améliorera l'application des lois.

Ce projet comporte cinq volets :

- L'amélioration de l'échange de données électroniques et d'autres renseignements sur les expéditions commerciales assujetties à la réglementation environnementale.
- L'amélioration de l'information sur l'aide en matière de conformité concernant l'importation et l'exportation de matières réglementées qui peuvent présenter des risques pour l'environnement.

- La prestation d'une formation aux douaniers et aux agents d'exécution de la loi.
- La prise de mesures à l'égard des risques que présentent les importations illicites en Amérique du Nord.
- Le renforcement des capacités au sein des appareils juridiques et judiciaires afin de soutenir l'application efficace des lois de l'environnement.

### **3.3.3 Les polluants et la santé**

On connaît de plus en plus les incidences que l'activité économique peut avoir sur la santé humaine et la salubrité des écosystèmes, tout comme il est plus évident que jamais que la coopération régionale s'impose pour résoudre les questions qui préoccupent au même titre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CCE joue un rôle essentiel dans le cadre de cette coopération, et plusieurs des projets qu'elle entreprendra en 2008 soutiendront des efforts concertés déployés à l'échelle nord-américaine en vue d'améliorer la qualité de l'air et la gestion des substances chimiques, et ce, dans le but de prévenir ou de diminuer les effets néfastes de la pollution sur la santé humaine et la salubrité des écosystèmes.

#### ***7. Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord***

Le principal objectif de ce projet consiste à dresser un tableau plus complet de la qualité de l'air et des émissions atmosphériques sur tout le continent afin d'éclairer la prise de décisions dans le cadre de la gestion de cette qualité. À cette fin, le projet visera : à déterminer les besoins des Parties en ce qui concerne la qualité de l'information et le renforcement des capacités; à contribuer à entretenir les capacités d'élaboration de programmes et de collecte de données comparables au sujet de la qualité de l'air à l'échelle continentale; à élaborer des documents d'information faisant état des nouvelles tendances et des nouveaux enjeux; à éclairer les décisions liées aux intérêts communs des Parties dans le domaine de l'environnement.

Des différences dans les capacités de surveillance de la qualité de l'air et de collecte des données sur les émissions atmosphériques pourraient entraver l'obtention d'un tableau continental plus complet de cette qualité de l'air et des émissions. Cependant, il y a consensus sur le fait que, dans le domaine de la qualité de l'air, les activités concertées en Amérique du Nord doivent être axées en priorité sur les inventaires d'émissions et la surveillance. Le moment est donc des plus opportuns pour élaborer des méthodes et techniques communes, et renforcer les capacités de surveillance de la qualité de l'air et d'estimation des émissions, de même que pour gérer les données recueillies tout en améliorant leur accès aux Parties et au public.

Les activités de ce projet cadrent avec les directives du Conseil sur la qualité de l'air ainsi qu'avec les priorités du Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010, et elles serviront à établir le prochain plan pour 2010 à 2015. Par ailleurs, elles complètent les engagements pris lors du Sommet des dirigeants nord-américains, lesquels consistent à ce que les trois pays échangent des informations sur les émissions atmosphériques et collaborent afin de réduire la pollution que ces émissions provoquent.

Les données de surveillance de la qualité de l'air offrent aux décideurs et au public une évaluation ponctuelle de cette qualité, tout en permettant de suivre son évolution au fil du temps. Elles permettent aussi aux planificateurs de la qualité de l'air de déterminer dans quelle mesure les modèles reproduisent de façon raisonnablement fidèle les niveaux de pollution atmosphérique observés, ainsi que de vérifier la fiabilité des modèles utilisés pour éclairer les décisions en matière de lutte contre les émissions.

En 2008, les travaux de la CCE sur la qualité de l'air comprendront les suivants :

- La réalisation d'une étude exhaustive aux fins suivantes :
  - Évaluer l'état des inventaires d'émissions et des systèmes de surveillance en réseau des trois pays afin de connaître, notamment, les données recueillies, les méthodes appliquées, les émissions visées et les bases de données constituées.
  - Recommander des travaux, une infrastructure et les ressources connexes nécessaires pour rendre les systèmes nationaux compatibles, ainsi qu'un guide proposant des échéanciers pour donner suite aux recommandations.
- La mise à jour des volets de l'inventaire national mexicain de 2006 à l'aide d'outils et de méthodes comparables à ceux en usage au Canada et aux États-Unis, et le renforcement des capacités afin que le Mexique soit en mesure de procéder à la mise à jour de ses inventaires.
- La collaboration du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air en Amérique du Nord et du Secrétariat sera régulière et donnera lieu à l'examen et à la surveillance de l'état d'avancement des projets, ainsi qu'à la rédaction de la première ébauche d'une stratégie de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord en se fondant sur la vision que le Conseil a cautionnée, sur les priorités des Parties et sur les recommandations de l'étude susmentionnée.

#### **8. Gestion rationnelle des produits chimiques**

Ce projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) fournit un cadre de coopération à l'échelle régionale pour gérer de façon rationnelle, pendant toute la durée de leur cycle de vie, la gamme complète des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, et ce, notamment en prenant des mesures de prévention, de réduction des sources de polluants et de lutte à l'égard de la pollution.

Ce projet vise à réduire au minimum les risques d'exposition des humains et de l'environnement : aux *substances chimiques en usage* ou utilisées auparavant et échangées sous forme de produits (p. ex., le mercure et le lindane); à des *catégories de substances chimiques*, y compris les substances produites fortuitement à la suite de l'élimination de produits échangés (p. ex., les dioxines et furanes); aux substances issues *des secteurs industriels et des technologies* communs aux trois pays (p. ex., les secteurs de l'automobile et de l'électronique). En général, le projet est axé sur les substances chimiques vendues dans le commerce, les produits qui en contiennent et le transport de substances sur de grandes distances par-delà les frontières. À cette fin, la CCE facilite les discussions, la coordination des activités et l'aide mutuelle entre les Parties.

L'approche nord-américaine en matière de GRPC est considérée comme exemplaire dans le cadre d'autres tribunes internationales et offre le moyen de recueillir et de diffuser des informations importantes pour les Parties relativement à leurs activités nationales et internationales.

Les principales activités à entreprendre en 2008 comprennent : la mise en œuvre des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs au mercure et au lindane; l'élaboration et la mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes; le renforcement de la relation entre le projet de GRPC et les activités concernant l'environnement et le commerce, y compris l'enjeu que constitue la gestion des déchets électroniques.

Les réalisations en 2008 comprendront : la tenue d'un atelier avec des représentants de plusieurs hôpitaux du Mexique au sujet de la réduction des risques d'exposition au mercure; la constitution d'une base de données sur la présence de lindane dans l'alimentation des collectivités autochtones

au Mexique; la tenue d'un atelier sur les capacités d'analyse et les sources de dioxines et furanes; la tenue d'un atelier concernant la modélisation du transport des dioxines et furanes sur de grandes distances; le soutien permanent au Mexique afin qu'il établisse un inventaire complet de substances chimiques et qu'il mette sur pied des projets de renforcement des capacités.

### ***9. Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord***

Le principal objectif de ce projet consiste à aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des données et de l'information sur les substances toxiques qui sont présentes dans l'environnement en Amérique du Nord. Il vise plus précisément à améliorer la production et la gestion de l'information requise pour déceler et évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine

Les données recueillies dans le cadre du projet donneront aux gouvernements nationaux et aux intervenants une idée précise des concentrations et des répercussions des polluants en Amérique du Nord. Le projet vise aussi à favoriser la coopération et l'action collective à des fins de planification et de diffusion de l'information recueillie dans le cadre d'enquêtes et d'activités de surveillance, de modélisation et de recherche pour déterminer la nature, les tendances et les effets des substances toxiques et persistantes. Il est également axé sur la collecte de données rigoureusement scientifiques à l'intention des décideurs, ainsi que sur le renforcement des capacités dans le cadre d'activités régionales et internationales concertées visant à mesurer et à surveiller les substances toxiques sur l'ensemble du continent et à en évaluer les effets.

Ce projet vise principalement à recueillir des données de surveillance de l'environnement afin de faciliter la coopération trinationale à l'égard des accords et mesures visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord en se fondant sur le cycle de vie des produits. Les activités sont structurées de manière à servir de cadre général de réduction de cette pollution dans les trois pays, mais en accordant une importance particulière à celles qui sont toxiques, biocumulatives et persistantes afin de minimiser leurs effets néfastes sur l'environnement.

Les principales activités comprennent : la poursuite de la mise en place d'un réseau trinationnel de surveillance, y compris des études d'assurance de la qualité qui permettront d'instaurer une compatibilité des données; la promotion d'une infrastructure à long terme de surveillance de l'environnement et de biosurveillance humaine au Mexique; la présentation d'une demande de financement à une institution internationale afin de soutenir ces travaux à long terme.

### ***10. Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord***

Les principaux objectifs de ce projet consistent à recueillir et à diffuser des informations sur la quantité, les sources et la gestion des substances toxiques qui proviennent des activités industrielles en Amérique du Nord, et à favoriser l'utilisation de ces informations pour mettre sur pied des activités propices à la réduction des rejets et transferts de polluants industriels qui suscitent des préoccupations à l'échelle du continent.

Outre la publication du rapport *À l'heure des comptes* et l'élargissement de l'accès aux données du site de la CCE *À l'heure des comptes en ligne* ainsi qu'aux pertinentes analyses qu'il offre, la CCE poursuivra ses travaux avec les fonctionnaires du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue d'améliorer la collecte, la comparabilité et la fiabilité des données recueillies dans le cadre des programmes de registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) d'Amérique du Nord. L'année 2008 donnera lieu à la deuxième analyse annuelle des données des trois pays sur ces rejets et transferts.



### 3.3.4 Conservation de la biodiversité

La CCE s'emploie depuis longtemps à renforcer la collaboration entre le Canada, le Mexique et les États-Unis en vue d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Amérique du Nord. En 2008, les projets décrits ci-après appuieront les efforts permanents que déploient ces trois pays ainsi qu'un certain nombre de partenaires afin de protéger quelques-unes des plus importantes espèces du continent et leurs habitats.

#### *11. Conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes*

Ce projet a pour but de soutenir la conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes en améliorant la coopération, en renforçant les capacités locales et en cernant les pressions sous-jacentes exercées sur les espèces et les habitats marins essentiels dont il est question dans les plans d'action nord-américains de conservation (PANAC) établis par la CCE.

En 2008, le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité examinera les progrès accomplis et les incidences de toutes les activités entreprises dans le cadre de ce projet, en particulier celles relatives à la formation, à la mise en œuvre des PANAC et au Réseau nord-américain d'aires marines protégées (AMP). Il formulera également des avis au Conseil sur les régions et espèces qui sont importantes du point de vue écologique et sur lesquelles il faudrait faire porter les travaux concertés. Ces régions et espèces offriront la possibilité d'intégrer des travaux complémentaires réalisés dans d'autres secteurs de programme de la CCE.

Les principales activités comprennent les suivantes :

- La prestation d'une formation et le renforcement des capacités dans les AMP afin de déterminer l'état des aires de conservation prioritaires et des espèces choisies ainsi que les facteurs de stress sur l'environnement, et ce, en fonction de stratégies de surveillance et d'évaluation à long terme qui misent sur des indicateurs clés.
- La poursuite de la mise en œuvre du programme trilatéral de surveillance des AMP situées le long de la côte du Pacifique.
- La publication du premier rapport sur l'état de la biodiversité marine dans les AMP de la région Baja-Béring.
- La formation des pêcheurs mexicains afin qu'ils utilisent des méthodes sûres de décrochage et de libération des tortues luths, et pour que cela puisse réduire les prises accessoires, attribuables à la pêche artisanale, des espèces qui suscitent des préoccupations en matière de conservation.
- La poursuite du soutien aux études sur place concernant les populations de puffins à pieds roses.
- Le soutien à la création d'un site Web sur le rorqual à bosse en partenariat avec le Comité SPLASH<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> SPLASH : *Structure of Populations, Levels of Abundance and Status of Humpbacks* (Structure, dénombrement et état des populations de rorquals à bosse). Nom que s'est donné un comité de scientifiques qui se voue à la conservation de cette espèce.

## ***12. Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables***

Le marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*) est l'une des espèces de mammifère marin les plus menacées d'extinction dans le monde et elle fait partie de la liste, établie par la CCE, d'espèces nord-américaines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation. La coopération du Canada, du Mexique et des États-Unis a été déterminante pour rétablir la population d'autres mammifères marins, et c'est pour cette raison qu'il est prévu que la CCE joue un rôle utile en soutenant et en complétant les mesures stratégiques du gouvernement mexicain et d'autres intervenants qui favorisent le rétablissement de cette espèce.

Ce projet a pour but de déployer des efforts concertés en Amérique du Nord afin de soutenir la stratégie de rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie qu'applique le Mexique, laquelle consiste notamment à éliminer les prises accessoires accidentelles.

Le PANAC de cette espèce soutiendra cette stratégie, donnera lieu à l'établissement d'une alliance régionale en vue d'intégrer et de coordonner des activités de conservation et de développement durable pour mettre un terme aux prises accessoires de ce marsouin, et favorisera des modes de subsistance durables dans la région.

Le projet visera principalement à appliquer le PANAC du marsouin du golfe de Californie, particulièrement ses volets relatifs au renforcement des capacités, aux liens entre l'environnement et le commerce, et à l'information nécessaire à la prise de décisions, et ses activités comprennent les suivantes :

- Le soutien à l'échange d'informations nécessaires à la prise de décisions sur des questions concernant, notamment, les pratiques exemplaires de pêche pour éliminer les prises accessoires, la santé et les conditions de vie du marsouin du golfe de Californie, les caractéristiques et l'état de son habitat, et les principaux facteurs de stress socioéconomique que subit cette espèce.
- L'étude d'activités durables qui pourraient diminuer les pressions exercées sur la population de ce marsouin et son principal habitat, tout en favorisant le développement socioéconomique des collectivités locales.
- La promotion d'activités de renforcement des capacités dans la partie supérieure du golfe de Californie, dont la formation nécessaire pour savoir utiliser des engins de pêche de rechange, l'enseignement de techniques d'application des lois et la formation des collectivités afin qu'elles sachent comment favoriser le rétablissement du marsouin du golfe de Californie tout en protégeant les ressources halieutiques.
- Le soutien à la coordination des activités de mise en œuvre du PANAC du marsouin du golfe de Californie auxquelles participent des ONG locales, nationales et internationales.

## ***13. Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables***

Ce projet a pour but de soutenir la mise en œuvre d'un plan nord-américain de conservation du monarque afin de préserver la santé des populations de ce papillon et la salubrité de leurs habitats le long de leur parcours migratoire, et ce, avec l'appui des collectivités locales et d'un réseau trilatéral d'aires protégées jumelles pour les monarques.

Dans toute l'Amérique du Nord, de nombreux organismes consacrent une foule d'activités aux divers aspects de la migration des monarques. Toutefois, il est largement reconnu qu'il faut

élaborer une stratégie intégrée afin de protéger son parcours migratoire tout en s'occupant des causes sous-jacentes de détérioration de ses habitats. À cette fin, la CCE favorisera la prise de mesures et servira de tribune régionale afin de compléter les activités en cours en Amérique du Nord, notamment celles du gouvernement mexicain et d'autres intervenants en vue de protéger cette espèce et son parcours migratoire.

Les principales activités comprennent les suivantes :

- La réalisation d'une étude socioéconomique afin de déterminer les pressions sous-jacentes sur les habitats du monarque et de trouver des moyens de les réduire.
- Le soutien à l'échange d'informations au sein du réseau d'aires protégées jumelles sur des questions concernant, entre autres, la santé des populations de monarques et leur condition aux stades de la reproduction, de l'hivernage et de la migration; l'état des habitats tout le long du parcours migratoire; les principaux facteurs de stress socioéconomique.
- La promotion d'activités de renforcement des capacités aux échelons local, national et régional comprenant des projets de formation des paysans par des paysans, des activités de surveillance et d'établissement de rapports sur Internet entre des écoles, et la formation de collectivités à des pratiques durables.
- Le soutien à la collaboration afin d'améliorer et d'appuyer l'application des lois à l'échelon régional.

#### ***14. Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes***

Ce projet consiste à renforcer les capacités et à combler les lacunes en matière d'information afin de faire obstacle aux invasions biologiques à des endroits qui ont une grande importance écologique et sont très vulnérables (endroits névralgiques). En 2008, le Secrétariat recensera des aires de conservation prioritaires qui ont une telle importance et sont particulièrement enclines à des menaces biologiques dans le but d'éclairer les décisions visant à prévenir ces invasions. La méthode utilisée pour recenser ces aires prioritaires offrira également la possibilité d'y empêcher les déplacements d'espèces exotiques envahissantes (à savoir en cernant les aires vulnérables en plus des aires vierges), notamment en recourant à des programmes de surveillance et de détection précoce de ces espèces.

En 2008, le Secrétariat dirigera également un examen de l'ensemble des progrès accomplis et du rendement de l'approche relative aux aires de conservation prioritaires, ainsi qu'un examen des conclusions d'une évaluation des risques aquatiques afin de déterminer si les lignes directrices connexes sont utiles aux services douaniers et d'inspection aux frontières.

#### ***15. Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages***

Ce projet est destiné à faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites d'espèces sauvages protégées, et à renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui expédient illicitement ces matières, ou tentent de le faire, fassent l'objet de sanctions adéquates.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis, en plus de donner lieu au commerce de diverses espèces endémiques nord-américaines, servent également de voie de passage pour le commerce de produits tirés d'espèces sauvages en provenance d'autres régions et continents. Le Mexique représente particulièrement un très gros exportateur potentiel d'espèces sauvages et de ressources génétiques en raison de la richesse de sa biodiversité. L'accroissement du commerce entre les trois pays à la suite de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA les a amenés à collaborer plus étroitement

afin de gérer le commerce licite d'espèces sauvages et de faire obstacle à celui qui est illicite. Dans les trois pays, le commerce des espèces sauvages est réglementé par des lois nationales ainsi que par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) que tous trois ont signée.

En 2008, le projet consistera également à soutenir les efforts que déploie le Mexique en vue d'instituer un programme national de renforcement des capacités en matière d'application des lois sur les espèces sauvages, et d'élaborer des documents de formation et des programmes d'échange dans des domaines tels que les inspections, les enquêtes et les techniques d'identification des espèces sauvages.

## **4 Rapports du Secrétariat**

En février 2006, le Secrétariat a entrepris l'établissement, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, de son sixième rapport, qui portait sur le bâtiment écologique en Amérique du Nord, et il l'a soumis à l'examen du Conseil en décembre 2007. Le Secrétariat a établi ce rapport en tenant compte des observations des Parties, du CCPM et de membres du public, et avec l'aide de groupes de spécialistes et de groupes consultatifs indépendants et compétents.

Ce rapport avait pour objet d'évaluer la situation actuelle du bâtiment écologique sur le continent ainsi que les débouchés qu'il peut offrir. Il traite aussi bien des nouvelles constructions que des bâtiments existants, résidentiels et non résidentiels, il fait ressortir les avantages que le bâtiment écologique peut présenter pour l'environnement, il examine les facteurs qui ont donné lieu à des réussites et à des problèmes notables, et il brosse un tableau des mesures publiques et privées visant à favoriser l'adoption de méthodes de construction écologiques en Amérique du Nord. Il fait aussi valoir que le bâtiment écologique a l'avantage de constituer un très bon moyen de conserver l'énergie et les ressources. Ce rapport contient également des recommandations du Secrétariat au Conseil en vue d'entreprendre d'autres activités.

Durant l'établissement du rapport, le Secrétariat a été guidé par un groupe consultatif composé d'architectes et de représentants d'entrepreneurs en bâtiment, de courtiers immobiliers et de promoteurs, ainsi que d'administrations municipales, d'organismes fédéraux et d'ONG. Le CCPM comptait également un représentant au sein du groupe consultatif et les Parties ont désigné des observateurs pour assister à ses réunions. Celui-ci a rédigé une déclaration finale et conseillé le Secrétariat sur les recommandations à inclure dans le rapport.

En 2008, le Secrétariat réalisera des études afin de cerner le sujet sur lequel portera le prochain rapport indépendant.

## **5 Processus relatif aux communications sur les questions d'application**

Visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, ce processus permet de se pencher sur les questions environnementales qu'il est difficile de résoudre à l'échelon national, et de susciter une réaction de la population, des pouvoirs publics et d'autres intervenants. La réussite de ce processus réside dans le fait qu'il soit connu, accessible, transparent et fiable, et que l'on y ait recours de façon adéquate. Mais cela exige le traitement des communications en temps opportun ainsi que la réalisation d'activités de sensibilisation afin de mieux faire connaître ce processus aux membres de la population nord-américaine qui pourraient avoir besoin d'y recourir. Les dossiers factuels qui découlent éventuellement de ces communications doivent se fonder sur des renseignements attestés et provenant de diverses sources. La crédibilité du processus est subordonnée à un examen objectif, rigoureux et cohérent des communications, conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de l'ANACDE et aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application.

En 2008, le budget de ce processus vise le traitement des communications, de leur réception jusqu'à la publication des dossiers factuels, ainsi que la sensibilisation et la participation à des activités officielles de la CCE ayant trait à ce processus. Le budget a été établi à partir d'une projection de la charge de travail à la fin de 2007 et d'une estimation du nombre de nouvelles communications en fonction de la moyenne historique; pour chaque étape du processus, les prévisions se fondent sur les coûts moyens. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus relatif aux communications sur les questions d'application dans le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org/citizen>>.

## **6 Soutien interne**

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil et coordonne ses activités afin de donner suite, en temps opportun, à ses directives et initiatives. Il apporte également un soutien logistique et administratif au CCPM.

### **6.1 Conseil**

Le Conseil, qui est l'organe directeur de la CCE, se compose des ministres de l'Environnement (ou de hauts responsables de rang équivalent) de chacun des trois pays ou de leurs représentants suppléants. Il se réunit au moins une fois par année, lors d'une session ordinaire, pour prendre des décisions et formuler des recommandations sur des questions qui entrent dans le champ d'application de l'ANACDE, et coordonner les activités du Secrétariat de la CCE. La session ordinaire du Conseil comprend également une réunion publique dans le cadre de laquelle les ministres peuvent échanger leur point de vue avec des citoyens nord-américains sur d'importantes questions environnementales.

Le Secrétariat est chargé de soumettre le plan opérationnel et le budget annuels de la CCE à l'approbation du Conseil et de faire en sorte que ses directives et initiatives soient mises à exécution de façon opportune. Cette charge de travail implique des relations tout au long de l'année avec les représentants suppléants du Conseil de même que la prise de dispositions administratives et logistiques en vue de planifier la tenue des sessions ordinaires du Conseil. En 2008, le Conseil tiendra sa session ordinaire au Canada.

### **6.2 Comité consultatif public mixte**

Le CCPM a été créé à titre de mécanisme de coopération et ses fonctions consistent à formuler des avis au Conseil dans le cadre de ses délibérations et de conseiller le Secrétariat en ce qui a trait à la planification de ses activités. Il s'est donné pour but de promouvoir la coopération à l'échelle continentale afin de protéger les écosystèmes et de favoriser le développement économique durable, ainsi que de veiller à la transparence des activités de la CCE et à la participation active du public à ces activités.

Le CCPM est composé de cinq citoyens de chaque pays, soit quinze au total. En 2008, il tiendra trois réunions publiques, dont une aux États-Unis dans le cadre du IV<sup>e</sup> Symposium sur l'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA, une deuxième au Canada, dans le cadre de la session ordinaire annuelle du Conseil, qui portera sur les perspectives environnementales en Amérique du Nord jusqu'en 2030, et une troisième au Mexique vers la fin de l'année. Le CCPM poursuivra aussi ses efforts en vue d'assurer, avec le soutien du Secrétariat, la participation des peuples autochtones et d'autres intervenants aux activités de la CCE.

## 7 Communications

La sensibilisation accrue aux questions environnementales en Amérique du Nord et à leurs liens avec le commerce et l'économie constitue un élément fondamental de la mission de la CCE. En outre, la communication efficace des résultats des activités de la CCE fait partie intégrante de sa réussite. Plus précisément, l'aptitude de la CCE à soutenir la prise de décisions et à être considérée comme une source d'information crédible dépend, en partie, de la mesure dans laquelle ses méthodes de communication lui donnent de la visibilité dans toute l'Amérique du Nord et lui permettent d'obtenir l'appui de ses publics cibles.

En 2008, les activités dans le domaine des communications viseront à mieux faire connaître l'ensemble des travaux de la CCE et à transmettre à des publics plus spécialisés des informations relatives aux projets. Les activités menées à cette fin comprennent l'élaboration de documents d'information à caractère général et spécialisé, la gestion de la diffusion de ces documents en versions imprimée et électronique, la sensibilisation de publics cibles et les relations avec les médias.

Les descriptions de projet de la CCE illustrent le fait que celle-ci a l'obligation de faire connaître le but, l'état d'avancement et les résultats des projets aux intervenants et aux participants. Mais d'une façon plus générale, elle doit aussi dresser un *tableau d'ensemble* de ses travaux dépeignant de quelle manière et jusqu'à quel point elle atteint ses buts et objectifs généraux.

Pour ce qui est du Secrétariat, il applique une stratégie générale de communication qui cadre avec le plan opérationnel et les priorités de la Commission. Il met régulièrement à jour un calendrier de planification des communications et révisé tous les trimestres le plan de communication de chaque secteur de programme en compagnie des gestionnaires de projet.

La CCE a recours à différents moyens pour atteindre ses buts en matière de communication, dont les suivants :

- Elle présente elle-même ses travaux et réalisations au grand public et à des publics déterminés.
- Dans la mesure du possible, elle fait part au public des réalisations qu'elle obtient, notamment ses recherches, ensembles de données, publications et autres documents d'information, par le truchement de son site Web et par d'autres moyens.
- Elle diffuse ses publications et documents d'information au grand public nord-américain dans les trois langues officielles en tenant compte des différents contextes culturels de l'Amérique du Nord.
- Elle donne au public la possibilité d'assister à ses réunions et de participer à ses travaux et activités.
- Elle met sur pied des activités particulières afin que les intervenants puissent prendre part à l'élaboration et à l'exécution du programme de travail.
- Elle collabore avec chacune des Parties dans le cadre des activités de communication qu'elles réalisent et des systèmes connexes dont elles disposent.

La stratégie de communication de la CCE comporte les objectifs suivants :

1. Faire savoir au public, aux intervenants et aux décideurs que la CCE représente un agent de premier plan dans le cadre de la protection de l'environnement nord-américain et du soutien au développement durable.



Un certain nombre d'activités et de réalisations sont retenues pour illustrer cet objectif, selon le degré de soutien qu'elles y apportent, et les domaines de travail doivent être importants, intéressants et innovants, ou encore particuliers. Cela permet de constituer un ensemble d'exemples équilibré en vue de montrer de quelle manière la CCE offre un avantage unique, celui de soutenir la protection de l'environnement nord-américain et d'aider les Parties à transcender leurs frontières pour trouver des solutions concertées aux préoccupations qu'elles partagent à l'égard de l'environnement. Les domaines d'intervention sont visés par un plan de communication succinct qui recourt à un éventail d'outils et de tactiques, dont les suivants : la méthode du chemin critique; le choix de publics et de messages clés; les relations avec les médias; les communiqués; les documents d'information; les publications; les activités; les relations avec les partenaires et le soutien à leur apporter; des sites Web spécialisés; des évaluations.

La diffusion de ces domaines d'intervention vise :

- à faire connaître, de façon tangible et convaincante, les résultats obtenus et les avantages qu'ils offrent, en exposant des réalisations mesurables;
- à améliorer et à renforcer l'image de marque et la réputation de la CCE;
- à regrouper les activités en fonction de critères thématiques et géographiques.

Les domaines d'intervention varient à mesure que les projets évoluent et qu'ils donnent des résultats, mais ceux de 2008 comprennent les suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air dans les trois pays.
- L'écologisation des chaînes d'approvisionnement en Amérique du Nord (dans le secteur de l'automobile notamment).
- La conservation de la biodiversité grâce au commerce de nouveaux produits.
- Le IV<sup>e</sup> Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce (évaluation des répercussions de l'ALÉNA et sujets connexes).
- Des documents d'information novateurs sur l'environnement (fonds de carte de l'Atlas nord-américain et applications en Google Earth).
- Le rapport, établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, sur le bâtiment écologique en Amérique du Nord (promotion et distribution).
- Le rapport *À l'heure des comptes 2008* analysant, pour la deuxième année consécutive, les données recueillies en 2005 dans le cadre des trois RRTP nord-américains.
- La conservation de la biodiversité (des projets très pertinents dans ce domaine visant le monarque et le marsouin du golfe de Californie, et des PANAC pour des espèces déterminées).
- La gestion des substances chimiques (dans un cadre de coopération nord-américain).
- La biosurveillance (résultats d'un échantillonnage de sang humain en Amérique du Nord pour déterminer les concentrations de lindane).
- L'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord.
- L'évaluation des nouvelles tendances environnementales et la tenue d'une conférence en 2008 sur les perspectives environnementales.

2. Optimiser le degré de réussite du programme grâce à des communications efficaces avec les publics cibles.

La CCE établit un plan de communication succinct pour chaque projet, au besoin, en fonction du Plan opérationnel, et ce plan oriente les résultats de chaque projet selon les publics cibles qu'il vise.

Lors de la révision du calendrier de planification des communications, la diffusion des réalisations et des documents d'information et de sensibilisation ainsi que les activités sont choisis en tenant compte des possibilités qui s'offrent. Les moyens tactiques comprennent les suivants :

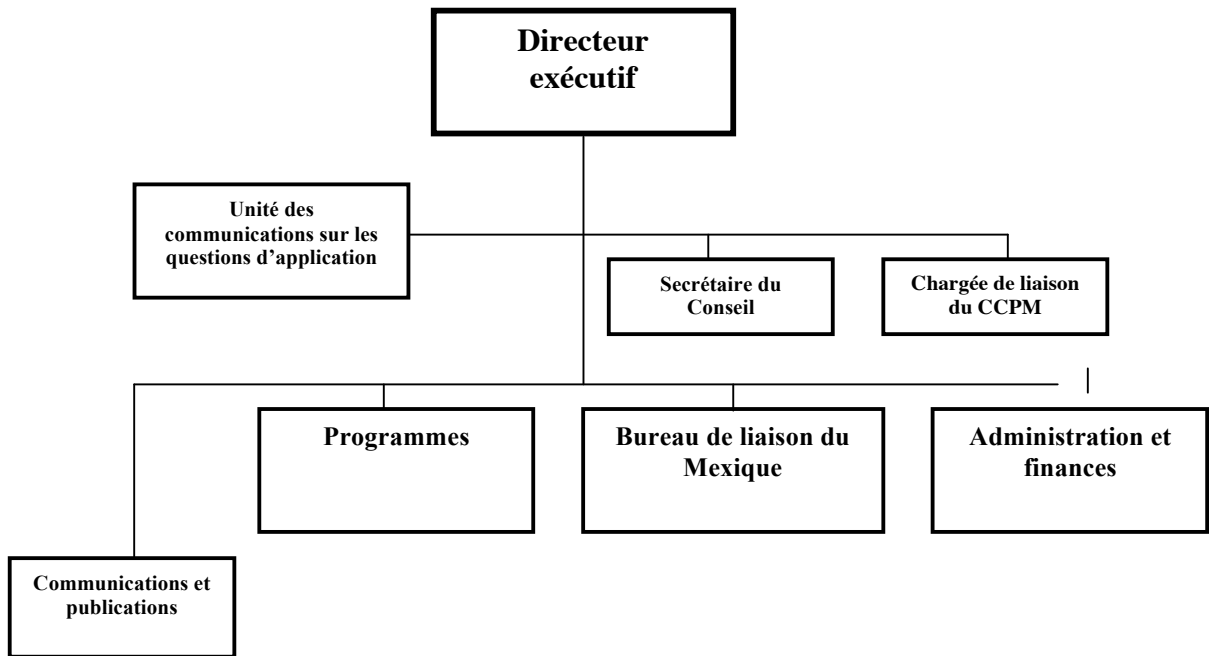
- Des discours, des exposés et des présentations de document.
- La distribution de publications, de rapports et de comptes rendus de réunions.
- Le site Web de la CCE.
- Les relations avec les médias et des séances d'information.
- Des éditoriaux et des articles spécialisés.
- Le bulletin *Trio*.
- Des bulletins électroniques.
- Des feuillets d'information.
- Une base de données de correspondants et de personnes-ressources.
- Des activités.

## 8 Administration et gestion

Le Secrétariat est chargé d'apporter un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil ainsi qu'aux comités et aux groupes que celui-ci constitue. Sous la conduite d'un directeur exécutif, le Secrétariat dispose d'un personnel spécialisé et hautement motivé qui compte 59 personnes. Alors que le personnel des communications soutient intégralement la mise en œuvre du programme de travail concerté, celui de l'administration contribue à l'atteinte des objectifs de la CCE en fournissant des services, de l'information et des ressources humaines, financières et matérielles d'une grande valeur en temps opportun.

Le Secrétariat de la CCE a son siège à Montréal et compte un bureau régional à Mexico. Ce bureau de liaison au Mexique s'emploie à promouvoir les travaux de la CCE et à faciliter les relations de celle-ci avec les intervenants mexicains dans le domaine de l'environnement.

### Organigramme du Secrétariat de la CCE



### 8.1 Assurance de la qualité

La CCE a élaboré une politique et des procédures d'assurance de la qualité qui instaurent des principes et des mécanismes visant à garantir l'objectivité, l'utilité, la justesse et l'intégrité des documents et services d'information qu'elle offre, notamment à la suite de recherches.

L'établissement du présent Plan opérationnel s'est d'ailleurs déroulé conformément à cette politique. En fonction de celle-ci, la CCE dressera dorénavant des plans d'assurance de la qualité afin de fixer les étapes que devront franchir tous les documents et services d'information, y

compris, le cas échéant, tout examen qu'ils doivent subir de la part d'une Partie ou de spécialistes.

## **Annexe A : Descriptions des projets de 2008**



<b>Projet 1 :</b>	<b>Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b>	Cody Rice
<b>Budget prévu :</b>	160 000 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b>	Groupe consultatif sur l'état de l'environnement (GCEE)

### Objectif du projet

Ce projet a pour objectif d'évaluer l'état de l'environnement en Amérique du Nord afin d'éclairer les délibérations du Conseil sur le plan stratégique ainsi que sur les activités concertées de la CCE et des Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Il permettra d'élaborer un cahier d'information qui exposera les principaux thèmes environnementaux à examiner au cours de la session ordinaire du Conseil de 2008. Les activités ultérieures du projet serviront à cerner des possibilités de coopération entre les Parties dans le domaine de l'environnement qui feront l'objet d'un examen plus approfondi au cours de la session ordinaire du Conseil de 2009. Les informations recueillies dans le cadre de ce projet éclaireront l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015.

### Contexte

L'ANACDE oblige le Secrétariat de la CCE à établir un rapport, conformément aux directives du Conseil, qui « trait[e] périodiquement de l'état de l'environnement sur les territoires des Parties ».

En 2001, la CCE a publié le premier rapport exhaustif sur l'état de l'environnement, intitulé *La mosaïque nord-américaine* (<<http://www.cec.org/soe/>>). Établi en six ans, ce rapport décrit l'ampleur et la complexité de l'environnement du continent, donne un aperçu des principaux enjeux et fournit un tableau d'ensemble de la situation. Il n'a toutefois pas donné lieu à une activité soutenue qui aurait pu éclairer la prise de décisions et la fixation de priorités trilatérales pour les projets de la CCE.

Depuis lors, la CCE a entrepris diverses activités visant à établir des rapports

sur l'état de l'environnement, notamment en fonction d'indicateurs, mais leur thème était bien plus restreint que celui du premier rapport susmentionné. À titre d'exemples, on peut citer *La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord : Premier rapport sur les indicateurs et mesures disponibles* (<[http://www.cec.org/programs\\_projects/pollutants\\_health/children/index.cfm?varlan=francais](http://www.cec.org/programs_projects/pollutants_health/children/index.cfm?varlan=francais)>), le rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et transferts de polluants industriels (<<http://www.cec.org/takingstock/>>) et un projet permanent intitulé *Évaluation des effets environnementaux du commerce* (<[http://www.cec.org/programs\\_projects/trade\\_environ\\_econ/index.cfm?varlan=francais](http://www.cec.org/programs_projects/trade_environ_econ/index.cfm?varlan=francais)>).

Donnant suite aux engagements pris dans le cadre du *Plan stratégique pour 2005 à 2010*, la CCE a entrepris à nouveau des travaux dans ce domaine en 2006. Étant donné que de nombreuses entités (gouvernementales, non gouvernementales, universitaires, etc.) avaient déjà établi des rapports sur divers thèmes environnementaux, et ce, à toutes les échelles, de locale à mondiale, la CCE a décidé de tirer parti de leur expérience tout en évitant le chevauchement de travaux et en trouvant un créneau pertinent. Se fondant sur son expérience, le Secrétariat a engagé des personnes désignées par les Parties pour mettre sur pied un processus rapide et efficace d'établissement de rapports.

En mai 2007, elle a organisé une réunion de spécialistes de la reddition de comptes sur l'état de l'environnement représentant Environnement Canada, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique

## Description des projets de 2008

et l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis en vue d'établir des paramètres pour le projet. Cette réunion a permis de proposer une méthode pour rendre de tels comptes qui est exposée dans la présente description de projet. En juin 2007, le Conseil a cautionné cette méthode et adopté la résolution n° 07-14 prescrivant de consacrer des fonds supplémentaires à la rédaction de documents d'information sur d'importants thèmes environnementaux qui lui seront présentés lors de sa session ordinaire de 2008 ([http://www.cec.org/pubs\\_docs/documents/index.cfm?ID=2145&varlan=fra](http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?ID=2145&varlan=fra) ncais>).

La CCE a formé le Groupe consultatif sur l'état de l'environnement (GCEE), qui comprend des représentants de programmes connexes d'Environnement Canada, du Semarnat et de l'EPA, afin qu'il la conseille sur le processus d'établissement de rapports, à savoir les principes qui régiront ce processus, notamment son fonctionnement, ainsi que les publics cibles et la portée des rapports, leur contenu et la pertinence des informations dont ils feront état.

### Justification

Ce projet cadre avec l'une des trois priorités du *Plan stratégique pour 2005 à 2010*, à savoir l'information nécessaire à la prise de décisions. Celle-ci vise un but à long terme, celui de soutenir la prise de meilleures décisions en fournissant de l'information sur les plus importants défis à relever et possibilités à saisir dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord. Le projet donne suite à ce but en visant à fournir des informations sommaires pour illustrer l'état de l'environnement nord-américain par rapport à des thèmes déterminés. Il vise aussi tout particulièrement à éclairer les délibérations du Conseil sur les activités concertées à inscrire au programme de travail de la CCE ainsi que sur l'établissement du prochain plan stratégique de la CCE. Bien que cette activité ne soit pas prévue en 2008, au cours des années subséquentes, le projet pourrait servir à appliquer la priorité que constitue le renforcement des capacités en donnant lieu à l'élaboration d'indicateurs de l'état de l'environnement nord-américain.

### Activités et réalisations

En 2008, le projet permettra d'élaborer un cahier d'information sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord. Si le Conseil y souscrit, les travaux ultérieurs consisteront à soutenir une entente sur les défis à relever et les possibilités à saisir en matière de coopération, ainsi que sur l'élaboration

d'indicateurs communs de l'état de l'environnement.

Le projet est censé donner lieu aux activités suivantes en 2008 :

- La tenue d'une réunion du GCEE, en janvier, afin d'examiner et de réviser les documents d'information.
- L'achèvement de ces documents, y compris leur examen par des spécialistes, leur approbation par les Parties, et leur traduction, mise en page et impression.
- La présentation des documents au Conseil, en juin.
- La formulation de l'opinion du Conseil au sujet du cahier d'information et de ses directives.
- La tenue d'une réunion du GCEE, après la session ordinaire du Conseil, afin de faire le point et de planifier la prochaine phase des travaux qui consistera à déterminer les défis à relever et les possibilités à saisir.
- La détermination, après la session ordinaire du Conseil, des défis à relever et des possibilités à saisir en rapport avec des thèmes précis et des sujets liés à l'environnement.

Ces activités et les documents qui en résulteront seront utiles au Conseil et aux Parties lors de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010, tout comme ils éclaireront l'établissement de priorités pour le programme de travail de la CCE. L'élaboration du cahier d'information et la réalisation de toute autre activité nécessiteront une collaboration étroite et une participation directe des spécialistes de l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement désignés par les Parties.

### Résultats escomptés et indicateurs de rendement

*Résultats immédiats :*

- Concertation des spécialistes désignés par les Parties et des membres du Secrétariat de la CCE en vue de partager leurs connaissances et de s'entendre au sujet d'un processus d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord ainsi que sur la manière de l'appliquer adéquatement.
- Cahier d'information prêt à temps pour la session ordinaire du



## *Description des projets de 2008*

Conseil de 2008.

- Établissement d'un consensus au sujet des travaux destinés à recueillir de l'information sur les défis et les possibilités liés à chaque thème environnemental.

### *Résultats partiels :*

- Cahier d'information succinct et explicite ayant une portée nord-américaine et constituant un outil utile pour l'établissement de rapports nationaux sur l'état de l'environnement.
- Cahier d'information pouvant adéquatement servir à recueillir les observations du public et des intervenants.

### *Résultats finaux :*

- Compréhension commune des questions environnementales qui touchent le continent.
- Formulation plus précise de l'orientation stratégique, meilleure planification annuelle des travaux et répartition plus adéquate des responsabilités de la CCE et des Parties.

### *Indicateurs de rendement :*

- Production en temps opportun du cahier d'information.
- Cahier éclairant l'examen des thèmes environnementaux nord-américains et des domaines de coopération éventuels entre les Parties, et constituant un outil précieux en vue d'établir le plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015.

## **Calendrier et viabilité du projet**

Le délai d'exécution du projet et le calendrier de ses activités visent à soutenir l'établissement du prochain plan stratégique de la CCE qui remplacera celui pour 2005 à 2010.

Dans le cadre des travaux supplémentaires à accomplir au cours des deux ou trois prochaines années, il s'avèrera important pour la CCE et les Parties :

- 1) de concevoir un processus afin de cerner les défis et les possibilités liés aux thèmes environnementaux dont traitera le cahier d'information;
- 2) de fixer un calendrier de mise à jour de ce cahier;
- 3) de trouver le moyen d'utiliser le cadre d'élaboration du cahier pour exécuter d'autres activités

d'information, notamment pour choisir des indicateurs. Si ce cahier d'information est bien conçu, il permettra de mieux planifier les activités concertées.

Peu importe les travaux de la CCE dans ce domaine, il ne fait aucun doute que l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement se poursuivra à l'échelon national, tout comme d'autres activités analogues à portée régionale, notamment les rapports sur l'environnement mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les indicateurs environnementaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et des activités binationales telles que Border 2012 mise sur pied par les États-Unis et le Mexique.

Toutefois, si les activités de la CCE n'avaient pas une portée nord-américaine, il serait difficile de savoir quelle entité pourrait entreprendre une telle reddition de comptes sur l'état de l'environnement dans une perspective continentale qui englobe le Canada, le Mexique et les États-Unis. Il serait tout aussi difficile de savoir quel cadre de planification utiliser pour fixer des priorités stratégiques en matière d'environnement et éviter un chevauchement avec les travaux qui sont entrepris ailleurs.

## **Communications**

Le Conseil constitue le « public cible » du projet et le mode d'exécution de celui-ci sera déterminé en collaboration avec les Parties dans le cadre de la planification de la session ordinaire du Conseil de 2008. Il est prévu de mettre le cahier d'information à la disposition du grand public dans le site Web de la CCE et de distribuer également sa version imprimée.

## **Gestion de l'information**

La gestion de l'information consistera principalement à suivre, à gérer et à donner suite aux observations sur les documents d'information, et cela sera possible grâce aux fonctions communes d'examen qu'offre Adobe Acrobat.

Il est également question de tenir à jour un ensemble de références pour les documents d'information. Les consultants devront rédiger des notes de fin de texte dans un format normal en fournissant une adresse URL, si possible.

Il faudra également créer une page dans le site Web de la CCE pour y offrir le cahier d'information.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 1 – Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Réaliser une évaluation scientifique objective de l'état de l'environnement en Amérique du Nord afin d'éclairer la prise de décisions.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1. Coordination des travaux avec le GCEE.	Téléconférences mensuelles.	Janvier et décembre.	Avis de la part de spécialistes désignés par les Parties et collaboration entre ceux-ci et des représentants du Secrétariat de la CCE.	La CCE et le GCEE.	10 000 \$	Poursuite pendant toute la durée du projet.
2. Rédaction de documents sur les sujets dont traitera le cahier d'information. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Révision et mise en forme concertée des ébauches de document.</li> <li>▪ Examen par les Parties.</li> <li>▪ Traduction.</li> <li>▪ Présentation du cahier d'information au Conseil.</li> </ul>	Planification du cahier d'information en fonction de quatre ou cinq thèmes comportant trois à cinq sujets chacun. Chaque sujet donnera lieu à un document d'information de 2 000 mots au maximum.  Les documents résumeront les connaissances actuelles sur chaque sujet, mais ne traiteront pas des interventions éventuelles et ne recommanderont	Janvier à juin.	Le cahier d'information facilitera et éclairera les discussions sur des sujets qui ont trait à l'environnement nord-américain, ainsi que sur les domaines à l'égard desquels les Parties pourraient coopérer.	Le Conseil.	70 000 \$	Le Conseil décidera dans combien de temps il faudra réaliser les prochains cahiers d'information, peut-être à intervalles de trois ans.  Durant les années où ce cahier ne sera pas publié, il est prévu de compiler les modifications annuelles apportées aux constatations et conclusions scientifiques sur chaque domaine thématique.

<b>PROJET 1 – Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Réaliser une évaluation scientifique objective de l'état de l'environnement en Amérique du Nord afin d'éclairer la prise de décisions.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	aucune activité concertée.					
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.  <i>Rapport</i> : Cahier d'information sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord.	Examen par le Secrétariat : février 2008. Examen de l'assurance de la qualité par les Parties : mars 2008. Publication : mai 2008.				
3. Réunion du GCEE afin de donner suite aux observations et directives du Conseil.	Recommandations du GCEE sur les prochaines étapes du projet, y compris les examens par le public et des spécialistes qu'exigera le cahier d'information ainsi que le processus de formulation de recommandations sur des activités concertées qui seront soumises à l'examen et à l'approbation des Parties.	Juillet.	Entente des spécialistes sur un plan d'action destiné à recueillir de l'information sur les défis et possibilités qui se rapportent à chaque thème environnemental.	Les représentants suppléants.	20 000 \$	Selon les besoins au cours des années à venir.
4. Consultation du Comité consultatif	Résumés des observations du	Septembre.	Obtention d'avis et de renseignements de la part	Le Conseil.	10 000 \$	Selon les besoins au cours des années à venir.

<b>PROJET 1 – Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Réaliser une évaluation scientifique objective de l'état de l'environnement en Amérique du Nord afin d'éclairer la prise de décisions.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
public mixte (CCPM), des comités consultatifs nationaux (CCN) et des comités consultatifs gouvernementaux (CCG).	public.  Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.  <i>Document de référence</i> : Résumé des observations du public.	Septembre.	des réseaux d'intervenants.	Le Conseil.	10 000 \$	Selon les besoins au cours des années à venir.
		Examen par le Secrétariat : septembre 2008. Examen de l'assurance de la qualité par les Parties : octobre 2008. Publication : novembre 2008.				
5. Formulation de recommandations au sujet du prochain plan stratégique de la CCE.	Information préliminaire concernant les défis et les possibilités sur lesquels pourraient porter les activités concertées.	Décembre.	Élaboration du plan stratégique et du programme de travail annuel.	Le Conseil.	50 000 \$	Selon les ressources disponibles, le projet pourrait aussi viser à réunir des spécialistes afin qu'ils élaborent des indicateurs nord-américains harmonisés pour les sujets dont traitera le cahier d'information. Il s'agira d'un processus séquentiel qui ne donnera des résultats qu'au bout d'un certain temps.
<b>Coût total : 160 000 \$</b>						

<b>PROJET 1 – Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Réaliser une évaluation scientifique objective de l'état de l'environnement en Amérique du Nord afin d'éclairer la prise de décisions.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
<b>Indicateurs de rendement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépôt du cahier d'information lors de la session ordinaire du Conseil de 2008.</li> <li>▪ Ce cahier éclaire l'examen des thèmes environnementaux nord-américains et des domaines de coopération éventuels entre les Parties, et il constitue un outil précieux en vue d'établir le plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015.</li> </ul>						<b>Principaux partenaires :</b> Environnement Canada Semarnat EPA CCPM



<b>Projet 2 :</b>	<b>Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b>	Cody Rice
<b>Budget prévu :</b>	165 000 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b>	Groupe consultatif sur l'Atlas de l'Amérique du Nord (GCAAN)

### Objectif du projet

Ce projet a pour objectif d'offrir une représentation visuelle de l'information environnementale sur l'Amérique du Nord, et ce, grâce au perfectionnement constant d'un atlas numérique, l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Le projet permettra également de mieux connaître les questions environnementales à l'échelle nord-américaine, sera très utile à d'autres projets de la CCE, offrira un cadre de données environnementales géoréférencées et suscitera la formation de réseaux de collaboration entre les services de cartographie associés au projet grâce à leur collaboration à l'établissement de couches cartographiques harmonisées.

### Contexte

En premier lieu, des représentants de la CCE et de l'Atlas du Canada, de l'*Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática* (Inegi, Institut national de statistiques, de géographie et d'informatique) du Mexique et du *United States Geological Survey* (USGS, Service géologique des États-Unis) ont collaboré à la compilation d'un certain nombre de fonds de carte sur papier et dans une plateforme numérique. Ces fonds de carte forment le cadre de l'Atlas et offrent une structure géographique cohérente et harmonisée pour visualiser et analyser d'autres données thématiques à l'échelle du continent.

Les fonds de carte du cadre de l'Atlas constituent des données géospaciales normalisées à l'échelle de 1/10 000 000. Publiés en juin 2004, ces fonds de carte illustrent les frontières politiques internationales, étatiques et provinciales, les principales routes, les voies ferrées, les zones habitées, l'hydrologie (lacs, rivières et côtes), les glaces marines et les glaciers, et la bathymétrie (mesure des profondeurs marines). Des travaux en cours visent à

achever la version numérique d'un fond de carte des bassins hydrographiques d'Amérique du Nord qui sera également reproduite sous forme de carte murale. Les fonds de carte déjà réalisés sont téléchargeables dans le site Web de l'Atlas du Canada (<<http://geogratis.gc.ca/>>) et dans celui des États-Unis (<[http://nationalatlas.gov/articles/mapping/a\\_naa.html](http://nationalatlas.gov/articles/mapping/a_naa.html)>).

En octobre 2006, les services d'atlas nationaux, les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et le Secrétariat de la CCE ont officialisé leurs relations de travail en formant le Groupe consultatif sur l'Atlas de l'Amérique du Nord (GCAAN). Celui-ci a pour mandat de formuler des avis et de servir d'agent de coordination des activités trilatérales concertées.

Pour étoffer le contenu environnemental du cadre de l'Atlas, la CCE a initialement utilisé les données recueillies au cours d'activités qu'elle avait déjà entreprises. Mais l'année dernière, le projet a permis de réaliser des couches de données compatibles avec le cadre de l'Atlas et illustrant les capacités de production d'énergie renouvelable, les écorégions terrestres, les aires de conservation prioritaires des prairies et le réseau d'écorégions qui s'étend de la Baja California à la mer de Béring (réseau Baja-Béring). Étant donné qu'il était primordial d'établir des couches thématiques pour la couverture terrestre, la CCE a également apporté son soutien au Groupe de travail sur un système de surveillance des changements dans la couverture terrestre en Amérique du Nord afin que celui-ci puisse mettre au point un système harmonisé de surveillance annuelle de ces changements à l'aide de données de télédétection.

La CCE s'est également employée à étudier des moyens novateurs de cartographier les données environnementales qu'elle recueille en exécutant des travaux dans certains domaines. En 2007, le présent projet a servi de

cadre à la conception de plusieurs cartes pour illustrer le rapport *À l'heure des comptes 2004*, ainsi qu'à la mise au point d'un outil interactif qui permet de visualiser les sources de pollution industrielle à l'aide du programme cartographique Google Earth (<http://www.cec.org/naatlas/prtr/index.cfm?varlan=francais>).

### Justification

Ce projet est lié à l'une des trois priorités du *Plan stratégique pour 2005 à 2010*, à savoir l'information nécessaire à la prise de décisions. Cette priorité vise à soutenir, à long terme, la prise de meilleures décisions en fournissant de l'information sur les plus importants défis à relever et possibilités à saisir dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord. Le Plan stratégique prescrit « la mise au point, avec le temps, d'un atlas environnemental en ligne de l'Amérique du Nord, fournissant de l'information à l'échelle continentale sur la protection de l'environnement, la conservation, la biodiversité et d'autres thèmes ». Jusqu'à présent, la CCE s'est principalement vouée à réunir des spécialistes gouvernementaux des trois pays et à animer leurs travaux concertés au sein du GCAAN.

À l'aide de cartes, le projet est principalement destiné à élaborer des outils de visualisation et de diffusion de données sur des thèmes environnementaux qui ont une portée continentale. Les cartes ne remplacent pas les rapports et autres documents d'information sur l'environnement, mais elles constituent des compléments à l'intention du public et des décideurs en simplifiant les patrons géographiques que les données environnementales permettent de tracer. Cet objectif exige que les Parties coordonnent l'harmonisation et le rapprochement des données existantes afin d'avoir une vision globale, sans coupure, de tout le continent nord-américain.

### Activités et réalisations

Les travaux de perfectionnement de l'Atlas numérique se poursuivront et donneront lieu à six principales activités :

- La poursuite du renforcement de la collaboration entre les représentants des services d'atlas et des organismes environnementaux des trois pays dans le cadre d'une réunion annuelle et de téléconférences. Cela leur permettra de cerner les enjeux communs et d'améliorer l'échange d'informations environnementales.
- La compatibilisation des ensembles de données que détient la CCE avec

le cadre de l'Atlas. Tout ensemble de données qui situe un emplacement en précisant la latitude et la longitude ou le territoire peut être compatible avec ce cadre. Ces travaux étofferont le cadre avec des données environnementales pertinentes découlant des activités de la CCE dans divers domaines, dont la qualité de l'air, la gestion rationnelle des produits chimiques, les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP), et la biodiversité, et ce, en vue de mieux répondre aux besoins des groupes d'intéressés à la CCE.

- Le soutien à la mise au point d'un système de surveillance des changements dans la couverture terrestre de l'Amérique du Nord qui utilisera des données de télédétection ainsi qu'un système harmonisé de classification de cette couverture afin de produire annuellement des cartes avec une résolution cellulaire de 250 mètres.
- L'établissement de nouvelles couches cartographiques sur des thèmes environnementaux précis qui sont sans coupure et harmonisés, et comportent des aires prioritaires choisies unanimement par le GCAAN.
- L'étude de la possibilité d'élaborer de nouvelles couches thématiques ainsi que des méthodes novatrices de diffusion en vue de mieux faire connaître les conditions de création d'autres couches de données nord-américaines géoréférencées et harmonisées. Il s'agit également d'améliorer l'utilité des documents d'information de la CCE, par exemple, en mettant au point des outils cartographiques interactifs au moyen des programmes Google Earth et Google Maps.
- Le renforcement des capacités de la CCE en vue de chercher et de gérer des fonds documentaires, et d'offrir des moyens de les rendre les plus utiles possible en privilégiant particulièrement les données intégrées, géoréférencées ou recueillies à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG).

### Résultats escomptés et indicateurs de rendement

*Résultats immédiats :*

- Collaboration régulière des trois services d'atlas national et d'autres services de cartographie ayant les compétences requises pour contribuer à l'élaboration de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.
- Établissement d'autres couches cartographiques et d'ensembles de



## Description des projets de 2008

données géoréférencées.

- Affichage permanent et maintenance de données géospatiales, de couches cartographiques et de métadonnées dans le site Web.

### Résultats partiels :

- Recherche d'un créneau pertinent pour les activités de cartographie de la CCE.
- Établissement d'un consensus quant aux améliorations à apporter en priorité à des documents existants et à la nécessité de nouveaux fonds de couches thématiques.
- Entente de collaboration fructueuse visant notamment à maintenir, à mettre à jour et à diffuser les documents existants.
- Publication, dans le site Web de la CCE, d'un atlas numérique illustrant des questions environnementales qui touchent l'ensemble du continent.
- Utilisation plus pertinente de cartes et d'illustrations cartographiques dans les rapports et les documents d'information de la CCE.
- Connaissance plus large de l'Atlas et des documents cartographiques de la CCE.
- Attention accrue des universitaires et des chercheurs à l'égard de questions touchant la recherche à l'échelle de l'Amérique du Nord.

### Résultats finaux :

- Données et informations comparables dans toute l'Amérique du Nord sur des questions environnementales qui touchent ce continent.
- Meilleure illustration et connaissance accrue des questions environnementales qui ont trait à l'Amérique du Nord grâce aux documents cartographiques.
- Systèmes d'information régionaux plus performants.

### Indicateurs de rendement :

- Courants :
  - Nombre de visites d'internautes dans les pages du site Web de la

CCE consacrées à l'Atlas.

- Utilisation des couches cartographiques de l'Atlas dans les rapports de la CCE.
- Éventuels :
  - Référence aux couches cartographiques de l'Atlas dans les médias.
  - Utilisation des couches cartographiques de l'Atlas dans le cadre de présentations par affiches et de recherches universitaires.

## Calendrier et viabilité du projet

Avec les niveaux de financement et de dotation en personnel attribués actuellement au projet, il serait raisonnable de s'attendre à une étude exhaustive de thèmes environnementaux en Amérique du Nord au cours des trois à cinq prochaines années. Cette échéance pourrait être rapprochée si d'autres projets de la CCE ont prioritairement besoin de couches cartographiques et qu'il est possible d'obtenir un soutien en nature de la part de services cartographiques partenaires. En cas de demande pour des couches cartographiques actualisées ou de travaux analytiques fondés sur des documents cartographiques, ce projet pourrait acquérir un caractère permanent.

Au cours des deux ou trois prochaines années, la CCE s'attend à produire d'autres couches thématiques liées à l'environnement et des applications pilotes de documents cartographiques novateurs, à des échelles de 1/10 000 000 et/ou de 1/1 000 000, afin d'illustrer des questions environnementales nord-américaines qui intéressent les trois pays. Elle se servira également de données géoréférencées facilement utilisables.

### Domaines d'étude éventuels :

- Les lieux de surveillance de la pollution.
- Le potentiel d'énergies renouvelables (soleil, vent, biomasse, eau et géothermie).
- La mise à niveau des capacités de production d'énergie renouvelable.
- Les forêts.
- Les terres humides.

## Description des projets de 2008

- La qualité de l'air.
- Les sols.
- La géologie.
- Le flux des échanges commerciaux.
- Les modes et les infrastructures de transport.
- Les domaines touchant les autochtones.

Ce projet donnera naissance à des réseaux de spécialistes des services de cartographie et sa viabilité dépendra de la perception du degré de réussite des efforts d'harmonisation des données, de l'utilité des nouvelles applications interactives de visualisation des cartes et des priorités nationales.

## Communications

Les principaux publics cibles de ce projet comprennent : 1) les membres du grand public nord-américain qui s'intéressent aux questions environnementales qui touchent le continent; 2) les utilisateurs de rapports et documents de référence de la CCE qui tireraient mieux parti de documents cartographiques plus élaborés; 3) les chercheurs qui désirent obtenir davantage de données harmonisées sur l'environnement nord-américain.

La page Web de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord servira de principal moyen de communication, mais la CCE entend aussi incorporer des cartes dans des documents d'information tels que les rapports de la série *À l'heure des comptes* et le cahier d'information sur des thèmes environnementaux nord-américains qui est en voie de préparation dans le cadre du Projet 1, intitulé *Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord*. En outre, le gestionnaire du projet et les membres du GCAAN tireront parti des conférences et ateliers auxquels ils assisteront pour faire connaître l'Atlas.

Il est prévu que des versions imprimées de certaines couches de données du cadre de l'Atlas soient publiées périodiquement afin de les distribuer à grande échelle au public et aux intervenants. Les versions imprimées de la carte de base et des bassins hydrographiques de l'Amérique du Nord en

constituent des exemples. En 2008, le Secrétariat étudiera la possibilité d'établir et de diffuser une carte en partenariat avec la revue *Canadian Geographic*.

## Gestion de l'information

Lorsqu'ils seront terminés, l'ensemble des métadonnées, des fichiers de formes, des fonctionnalités en format Keyhole Markup Language (KML) et des bases de données géospatiales seront consultables dans une page du site Web de la CCE consacrée à l'Atlas. Cette page offrira des fonctions d'archivage et de diffusion afin de cartographier des fichiers de données connexes. Certaines couches de données, notamment les couches de référence, pourraient être mises en miroir dans les sites Web de services de cartographie partenaires. Celui de l'Atlas du Canada a pour sa part offert d'étudier la possibilité d'afficher des cartes thématiques nord-américaines interactives dans son site Web.

Au début, le contenu interactif de la CCE se limitera à des fichiers produits en format Google Earth. Mais au cours de l'année, il est également prévu d'étudier la possibilité d'offrir un accès interactif avec le programme Google Maps.

La CCE détient des droits d'utilisation des programmes ArcMap, Google Earth Pro et Arc2Earth, mais dispose de capacités internes limitées pour réaliser des travaux analytiques et cartographiques approfondis. Dans la mesure où elle produira elle-même de nouvelles couches thématiques et documents cartographiques sans l'aide des services cartographiques partenaires, elle aura recours à des services de SIG à forfait dont elle ne dispose pas à l'interne.

Il est prévu que des exigences en matière de cartographie soient stipulées dans les contrats relatifs à d'autres projets de la CCE, et que celle-ci ait recours, à cette fin, aux documents d'orientation du cadre de l'Atlas, et sollicite la contribution du gestionnaire des projets ayant trait à l'information environnementale.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 2 — Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à mieux comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1. Renforcement et facilitation de la collaboration nord-américaine relativement au perfectionnement et à l'utilisation de l'Atlas.	<p>Réunion de coordination annuelle des programmes d'atlas nationaux et des services de cartographie partenaires.</p> <p>Téléconférences mensuelles.</p> <p>Détermination des priorités stratégiques à soumettre à l'examen et à l'approbation des Parties en vue d'établir le programme de travail pour 2009.</p> <p>Présentation d'exposés au cours de conférences et d'ateliers.</p>	Janvier et décembre.	<p>Ententes sur des priorités en vue d'améliorer les documents existants, élaboration de nouvelles couches thématiques et choix de méthodes de diffusion.</p> <p>Ententes de collaboration fructueuses, y compris au sujet des processus de mise à jour des documents existants.</p> <p>Diffusion de renseignements à plus grande échelle sur les documents cartographiques de l'Atlas.</p>	<p>Les programmes d'atlas nationaux.</p> <p>Les services de cartographie partenaires.</p> <p>Les chercheurs qui s'intéressent à des sujets environnementaux à l'échelle nord-américaine.</p>	27 000 \$	<p>Réunion de planification et de coordination annuelle des programmes d'atlas nationaux et des services de cartographie partenaires.</p> <p>Téléconférences mensuelles.</p> <p>Présentation d'exposés au cours de conférences et d'ateliers.</p>
2. La compatibilisation	Appariement des bases de données	Janvier et décembre.	Renforcement des connaissances au sujet des	Les utilisateurs des données des RRTP	12 000 \$	Domaines éventuels :

<b>PROJET 2 — Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à mieux comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
des données des projets de la CCE avec le cadre de l'Atlas.	des RRTP de 2005 et mise à jour de la couche cartographique de ces RRTP en Google Earth.  Surveillance des dépôts acides en attendant l'achèvement du projet sur la surveillance et l'évaluation de la pollution en Amérique du Nord.	Janvier et décembre.	données sur les polluants que rejettent des établissements industriels déterminés.  Facilitation de l'analyse géographique des données sur les polluants industriels.	comprenant des particuliers, des organismes, des universités et des gouvernements.  Les citoyens qui vivent dans les régions frontalières touchées par la pollution industrielle.  Les chercheurs qui s'intéressent à des sujets environnementaux à l'échelle nord-américaine.	12 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de l'air.</li> <li>• Les lieux de surveillance de la pollution.</li> <li>• Le potentiel d'énergies renouvelables (soleil, vent, biomasse, eau et géothermie).</li> <li>• La mise à niveau des capacités de production d'énergie renouvelable.</li> <li>• Le flux d'échanges commerciaux.</li> </ul>
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.  <i>Base et ensemble de données permanents :</i> Couche cartographique des RRTP de 2005 en Google Earth.	La couche cartographique en Google Earth est déjà réalisée et sera mise à jour annuellement pour la rendre consultable dans le site <i>À l'heure des comptes en ligne</i> . Réalisation : en février et en mars 2008.  Examen par les Parties : en avril 2008, avec d'autres documents connexes au rapport <i>À l'heure des comptes</i> .  Consultable et téléchargeable en ligne en mai 2008 sous forme d'un fichier KMZ (version compressée de KML).				

<b>PROJET 2 — Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à mieux comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Base et ensemble de données du projet : Couches cartographiques des dépôts acides.</i></p>		<p>Les fichiers de formes mis au point en 2007 par la société ESRI Canada à partir de données de SIG constituent une activité du projet intitulé <i>Surveillance et évaluation des polluants en Amérique du Nord</i>.</p> <p>Examen par les Parties : en décembre 2007.</p> <p>Consultable et téléchargeable en ligne en janvier 2008 sous forme d'images JPG, de données rectangulaires de SIG et de métadonnées.</p>			
<p>3. Soutien à la mise au point d'un système de surveillance des changements dans la couverture terrestre en Amérique du Nord.</p>	<p>Système de classification harmonisé et aptitude de chaque Partie à produire annuellement des couches de données sur la couverture terrestre avec une résolution cellulaire de 250 mètres.</p> <p>Surveillance de la couverture terrestre nord-américaine et de ses changements à l'aide du spectromètre</p>	<p>Janvier et décembre.</p>	<p>Aptitude à caractériser annuellement les changements dans la couverture terrestre.</p> <p>Amélioration de l'illustration et de la connaissance des thèmes environnementaux en Amérique du Nord grâce à des documents cartographiques.</p> <p>Constitution de réseaux de collaboration sur des sujets donnés entre spécialistes des services de cartographie partenaires.</p>	<p>Les organismes internationaux qui s'intéressent à la surveillance des tendances des changements dans la couverture terrestre continentale.</p> <p>Les chercheurs universitaires qui s'intéressent à une variété de domaines liés aux changements dans la couverture terrestre.</p> <p>Les organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux habitats et à la conservation de la nature.</p> <p>Les gestionnaires et planificateurs fonciers</p>	<p>40 000 \$</p>	<p>Domaines éventuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éléments fractionnels tels que le pourcentage d'imperméabilité du sol et la proportion de couverts végétaux.</li> <li>• Documents avec une résolution cellulaire de 30 mètres.</li> <li>• Élaboration d'indicateurs des changements dans la couverture terrestre.</li> <li>• Publication régulière d'un rapport sur les tendances des changements dans la couverture terrestre en Amérique du Nord.</li> </ul>

<b>PROJET 2 — Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à mieux comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	imageur à résolution moyenne (MODIS) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Images composites.</li> <li>• Thèmes de la couverture terrestre.</li> <li>• Changements spectraux et changements thématiques.</li> </ul>			qui s'intéressent à la détection des changements dans la couverture terrestre pouvant avoir une incidence sur les ressources qui ont de la valeur.  Les organismes nationaux participant à des projets d'évaluation de la couverture terrestre transfrontalière.		
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.  <i>Base et ensemble de données permanents :</i> Couches thématiques de la couverture terrestre en Amérique du Nord (2005-2006).	Réalisations : images composites recueillies à l'aide du MODIS, de décembre 2007 à janvier 2008; données thématiques de la couverture terrestre, de juin à septembre 2008; données sur les changements dans la couverture terrestre, de novembre à décembre 2008.  Examen par les Parties : images composites recueillies à l'aide du MODIS, en janvier 2008; données thématiques de la couverture terrestre, en octobre 2008; données sur les changements dans la couverture terrestre, en janvier 2009.  Consultable et téléchargeable en ligne en janvier 2008 sous forme d'images JPG, de données rectangulaires de SIG et de métadonnées : images composites recueillies à l'aide du MODIS, en février 2008; données thématiques de la couverture terrestre, en novembre 2008; données sur les changements dans la couverture terrestre, en février 2009.				

<b>PROJET 2 — Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à mieux comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
4. Élaboration de nouvelles couches cartographiques en fonction de thèmes environnementaux prioritaires.	<p>Altitude.</p> <p>Couverture terrestre.</p> <p>Aires protégées.</p> <p>Aires de répartition des espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.</p> <p>Densité de la population.</p> <p>Bassins hydrographiques (carte numérique).</p>	Janvier et décembre.	<p>Amélioration de l'illustration et de la connaissance des thèmes environnementaux en Amérique du Nord grâce à des documents cartographiques.</p> <p>Constitution de réseaux de collaboration sur des sujets donnés entre spécialistes des services de cartographie partenaires.</p>	<p>Les membres du public qui cherchent à mieux connaître les questions environnementales en Amérique du Nord.</p> <p>Les chercheurs qui s'intéressent à des sujets environnementaux à l'échelle nord-américaine.</p> <p>Les services de cartographie partenaires.</p>	52 000 \$	<p>Domaines éventuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les forêts.</li> <li>• Les terres humides.</li> <li>• La qualité de l'eau.</li> <li>• La circulation de l'air.</li> <li>• Les sols et leur composition chimique.</li> <li>• La géologie.</li> <li>• La démographie.</li> <li>• Les modes et les infrastructures de transport.</li> <li>• Les domaines touchant les autochtones.</li> </ul>
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Base et ensemble de données du projet</i> : Couche thématique des altitudes en Amérique du Nord.</p>	<p>Réalisation : de septembre 2007 à janvier 2008.</p> <p>Examen par les Parties : en février 2008.</p> <p>Consultable et téléchargeable en ligne en mars 2008 sous forme d'images JPG, de données de SIG et de métadonnées.</p>				

<b>PROJET 2 — Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à mieux comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Base et ensemble de données du projet : Couche thématique de la couverture terrestre en Amérique du Nord (2000).</i></p>		<p>Réalisation : de février à avril 2008.</p> <p>Examen par les Parties : en mai 2008.</p> <p>Consultable et téléchargeable en ligne en juin 2008 sous forme d'images JPG, de données de SIG et de métadonnées.</p>			
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Base et ensemble de données du projet : Couche thématique des aires protégées d'Amérique du Nord.</i></p>		<p>Réalisation : de septembre à décembre 2007.</p> <p>Examen par les Parties : en janvier 2008.</p> <p>Consultable et téléchargeable en ligne en février 2008 sous forme d'images JPG, de données de SIG et de métadonnées.</p>			
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Base et ensemble de données du projet : Couche thématique des aires de</i></p>		<p>Réalisation : en novembre et décembre 2007.</p> <p>Examen par les Parties : en janvier 2008.</p> <p>Consultable et téléchargeable en ligne en février 2008 sous forme d'images JPG, d'une couche cartographique Google Earth, de données de SIG et de métadonnées.</p>			



<b>PROJET 2 — Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à mieux comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	répartition des espèces nord-américaines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.					
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données du projet</i> : Couche thématique de la démographie en Amérique du Nord.	Réalisation : de mai à octobre 2008. Examen par les Parties : en novembre 2008.	Consultable et téléchargeable en ligne en décembre 2008 sous forme d'images JPG, d'une couche cartographique Google Earth, de données de SIG et de métadonnées.			
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données du projet</i> : Couche thématique sur les bassins hydrographiques d'Amérique du Nord.	Réalisation : en août 2008. Examen par les Parties : en septembre 2008.	Consultable et téléchargeable en ligne en février 2008 sous forme d'images JPG, d'une couche cartographique Google Earth, de données de SIG et de métadonnées.			

<b>PROJET 2 — Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à mieux comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
5. Étude de la possibilité d'élaborer de nouvelles couches thématiques et diffusion de cartes inédites.	<p>Programme Google Earth (aquifères transfrontaliers, Système mondial d'observation de la terre et télédétection)</p> <p>Programme Google Maps (Réseau nord-américain d'aires marines protégées [RNAAMP] et réseau Baja-Béring).</p> <p>Production de cartes interactives de l'Amérique du Nord grâce à l'Atlas du Canada en ligne.</p> <p>Publication de cartes détaillées en collaboration avec la revue <i>Canadian Geographic</i>.</p>	Janvier et décembre.	<p>Détermination des besoins quant à l'élaboration de couches de données géoréférencées et harmonisées à l'échelle de l'Amérique du Nord.</p> <p>Amélioration de l'utilité des données géoréférencées dans les documents d'information de la CCE.</p>	<p>La CCE.</p> <p>Les programmes d'atlas nationaux et principaux services de cartographie partenaires.</p> <p>Les membres du public qui cherchent à mieux connaître les questions environnementales en Amérique du Nord.</p>	24 000 \$	Transfert et conversion de couches de données de référence en applications et en format interactifs, au besoin.

<b>PROJET 2 — Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à mieux comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Base et ensemble de données du projet :</i> RNAAMP et réseau Baja-Béring pour Google Maps.</p>		<p>Réalisation : voir l'échéancier du RNAAMP.</p> <p>Examen par les Parties : en même temps que le plan de programme du RNAAMP en matière d'assurance de la qualité.</p> <p>Consultable en ligne avec Google Maps en juin 2008.</p>			
6. Renforcement des capacités du Secrétariat en vue de soutenir le perfectionnement de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.	<p>Acquisition et renouvellement des droits d'utilisation de programmes de SIG.</p> <p>Mise à jour du site Web de la CCE.</p>	Janvier et décembre.	<p>Meilleure utilisation des données géoréférencées dans les documents d'information de la CCE.</p> <p>Amélioration de la gamme de documents cartographiques disponibles dans les rapports et le site Web.</p>	<p>La CCE.</p> <p>Les utilisateurs du site Web de la CCE et des autres moyens d'information.</p>	10 000 \$	<p>Évaluation des besoins en matière de SIG.</p> <p>Mise à jour du site Web de la CCE.</p> <p>Évaluation de l'efficacité du soutien technique externe en matière de SIG comparativement au soutien interne.</p>
<b>Coût total : 165 000 \$</b>						
<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de visites dans les pages du site Web de la CCE qui sont consacrées à l'Atlas.</li> <li>▪ Mentions aux couches cartographiques de l'Atlas dans les médias.</li> <li>▪ Utilisation des couches cartographiques de l'Atlas dans le cadre de présentations par affiches et de recherches universitaires.</li> </ul>						<p><b>Principaux partenaires :</b></p> <p>Ressources naturelles Canada</p> <p>Environnement Canada</p>

<b>PROJET 2 — Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à mieux comprendre les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation des couches cartographiques de l'Atlas dans les rapports de la CCE.</li> </ul>						Revue <i>Canadian Geographic</i> Inegi Semarnat <sup>1</sup> Conabio <sup>2</sup> Conafor <sup>3</sup> USGS EPA <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Semarnat : *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique.

<sup>2</sup> Conabio : *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) du Mexique.

<sup>3</sup> Conafor : *Comisión Nacional Forestal* (Commission forestière nationale) du Mexique.

<sup>4</sup> EPA : *Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

<b>Projet 3 : Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l'environnement</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b> José Carlos Fernández
<b>Budget prévu :</b> En 2008 : 465 000 \$CAN Achèvement des activités entreprises en 2007 (documents d'information soumis à un contrôle de la qualité avant le 31 décembre 2007) : 18 100 \$CAN.  Total : 483 100 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b> Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC)

### Objectif du projet

Ce projet vise à promouvoir des politiques et des mesures qui sont autant avantageuses pour l'environnement que pour le commerce et l'économie, et qui favorisent une production, une consommation et un commerce durables en Amérique du Nord par les moyens suivants :

- En promouvant les politiques et pratiques d'approvisionnement écologiques et en facilitant leur application.
- En concevant et en promouvant des modèles d'écologisation des chaînes d'approvisionnement dans des secteurs déterminés, notamment ceux de l'automobile et de l'électronique.
- En renforçant les capacités régionales et en s'attaquant aux obstacles que le marché dresse à l'égard de la production et de la consommation d'énergie renouvelable.
- En promouvant et en tirant parti des forces du marché pour soutenir la protection, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

### Contexte

Le Plan stratégique de la CCE relatif aux liens entre l'environnement et le commerce énonce, entre autres, deux objectifs : 1) accroître le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord en vue d'améliorer la protection de l'environnement, de favoriser l'utilisation durable de la

biodiversité, d'éliminer les obstacles au commerce et de recourir à des approches axées sur le marché; 2) améliorer les moyens dont les trois pays disposent pour cerner et résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce, de manière à ce que l'environnement et le commerce en bénéficient mutuellement et que les trois pays puissent collaborer davantage à cette fin. Pour atteindre ces objectifs généraux, la CCE a soutenu des travaux s'étendant des énergies renouvelables aux achats écologiques et aux mécanismes axés sur les forces du marché afin de favoriser la conservation de la nature. Au nombre de ses travaux les plus récents, il faut compter l'écologisation des chaînes d'approvisionnement dans divers secteurs, notamment dans ceux de l'automobile et de l'électronique.

Ces domaines de travail concourent à ce que les forces du marché encouragent la production, la consommation et une structure commerciale durable en Amérique du Nord. Ce projet regroupe tous les travaux connexes dans un seul et même ensemble et comporte les quatre volets exposés ci-après.

#### Volet A : Les énergies renouvelables

La CCE diffuse de l'information et recueille des données sur les énergies renouvelables depuis la publication, en 2002, du rapport intitulé *Les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution* qu'elle a établi en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Depuis ce temps la CCE a contribué au développement du marché de ces énergies en Amérique du Nord. Elle a notamment : répertorié

diverses définitions nord-américaines des énergies renouvelables; produit des documents sur le recours à des mécanismes axés sur les forces du marché ainsi qu'à des mécanismes politiques et financiers pour accroître l'utilisation des énergies renouvelables; mené des travaux en vue d'étudier la situation des certificats d'électricité verte et l'harmonisation des normes, du suivi et des définitions en Amérique du Nord; constitué sur le Web une collection de guides pratiques notamment favorisé une multiplication des échanges en organisant des ateliers ainsi que des réunions et consultations d'intervenants.

### **Volet B : Écologisation des chaînes d'approvisionnement**

En 2005, la CCE a mis sur pied des projets pilotes dans des entreprises déterminées du Mexique afin d'écologiser leur chaîne d'approvisionnement. Ce processus d'écologisation signifie que les entreprises acheteuses exigent un certain niveau de responsabilité environnementale dans les pratiques commerciales de leurs fournisseurs et distributeurs. Le présent volet est lié aux efforts déployés en vue de susciter une demande pressante d'écologisation de la part des principaux intervenants dans les chaînes d'approvisionnement. La pertinence de la présence de petites et moyennes entreprises (PME) dans de nombreuses chaînes a toutefois obligé à orienter également le projet vers l'approvisionnement, et ce, en cernant et en aplanissant certains des obstacles qui empêchent les PME d'apporter des améliorations à caractère écologique à leur mode de fonctionnement. Le projet vise donc également à renforcer leurs capacités d'élaborer et de réaliser des projets destinés à apporter de telles améliorations.

En 2006, quelque 65 fournisseurs et six de leurs clients ont mis sur pied des projets d'écologisation de chaînes d'approvisionnement dans le cadre de leur participation au programme parrainé par la CCE. Les entreprises ont déclaré prévoir des économies de l'ordre de 4 millions de dollars américains en coûts directs ainsi qu'une baisse de la consommation d'eau, de papier et de carton, de la production de déchets dangereux, de rejets de solvants et d'émissions de gaz carbonique<sup>1</sup>.

Pour ce qui est du secteur de l'automobile, la résolution du Conseil de la CCE n° 06-06 énonce une feuille de route pour l'établissement de partenariats public-privé en Amérique du Nord. Les travaux à cette fin ont été lancés au

---

<sup>1</sup> Le rapport intitulé *Écologisation des chaînes d'approvisionnement : Rapport sur les activités et les résultats* étudie et analyse les progrès accomplis dans le cadre du présent projet de la CCE, lequel est mené en collaboration avec l'organisme *Global Environmental Management Initiative* (GEMI, Programme mondial de gestion environnementale) et l'État du Querétaro.

début de 2007, mais la première réunion de démarrage ne s'est tenue qu'en octobre de la même année.

Le Partenariat pour la prévention de la pollution dans le secteur de l'électronique (PPPSE) constitue une entreprise volontaire que la CCE réalise à l'initiative des trois tables nationales de prévention de la pollution que compte l'Amérique du Nord. Le PPPSE a commandé un rapport sur l'électronique propre à un spécialiste en la matière (qu'il a terminé en mai 2006, mais qui n'a pas été publié), dans lequel celui-ci recommande quatre secteurs de travail prioritaires au Partenariat : les achats écologiques, les implications de la directive de l'Union européenne (UE) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans le matériel électrique et électronique, la conception plus écologique des produits, et la gestion du matériel électronique en fin de vie.

### **Volet C : Promotion des achats écologiques**

Les travaux dans ce domaine ont débuté en 2000 en raison de l'importance que les trois Parties signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) accordent à la promotion des marchés de produits et services écologiques en Amérique du Nord, ainsi qu'à leur engagement à en acheter et à favoriser leur usage. Les premiers travaux ont donné notamment lieu à la mise sur pied du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (PAÉAN, également connu sous l'acronyme anglais NAGPI), en 2002, lequel comprend des représentants des trois Parties ainsi que des plus importants projets connexes du continent. Pour surmonter un certain nombre d'obstacles à la croissance des marchés « verts », le Plan stratégique de la CCE relatif aux liens entre l'environnement et le commerce préconise des solutions, dont l'échange d'informations sur des techniques d'approvisionnement fructueuses, les segments de marché à l'intérieur et à l'extérieur des gouvernements nationaux, les cycles de vie des produits et les coûts-avantages liés à l'achat de produits déterminés. Il n'existe également aucune base commune de caractéristiques énergétiques et environnementales pour déterminer le caractère écologique d'un produit ou d'un service et choisir le meilleur dans ce domaine.

En 2006, dans le cadre du PAÉAN, la CCE a compilé une série d'études de cas et des politiques d'approvisionnement écologique, a constitué une base de données sur des outils de soutien et des politiques d'achat en vigueur en Amérique du Nord, et a conçu un outil d'évaluation des pratiques d'approvisionnement (Éco-Éval) à l'intention des organismes et entreprises

intéressés. Elle a également mis sur pied un projet pilote au Mexique, en collaboration avec le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique et l'*International Sanitary Supply Association* (ISSA, Association internationale des fournisseurs de produits de nettoyage), afin d'améliorer les politiques d'approvisionnement relatives aux produits de nettoyage et à sensibiliser le secteur privé aux normes à venir.

#### **Volet D : Conservation de la biodiversité grâce au commerce**

Les travaux que la CCE réalise depuis plus d'une décennie afin d'évaluer les marchés de produits et de services écologiques l'ont menée à se consacrer au développement de ceux du café d'ombre et des feuilles de palmier. Il s'agit d'exemples concrets de l'application d'approches axées sur les forces du marché qui améliorent la protection et la conservation de l'environnement tout en écologisant le commerce en Amérique du Nord. La CCE se fonde sur ces réalisations pour favoriser l'accroissement du commerce durable tout en cherchant à atteindre des buts environnementaux.

En 2007, il était prévu d'établir un plan de mise en valeur d'un produit ou d'une espèce choisi à la suite d'une étude, mais cette étude n'a pas permis de choisir expressément l'un ou l'autre.

En 2007, la CCE a entrepris l'élaboration d'un guide et d'une trousse à outils en vue de soutenir l'écologisation des entreprises en Amérique du Nord. L'Institut international du développement durable (IIDD) s'est associé à l'élaboration de la trousse à outils, mais il n'a pu rassembler tous les fonds nécessaires pour achever le guide et cette trousse en 2007. Le Secrétariat prévoit soutenir ces travaux en 2008 afin de mettre la dernière main à ces deux réalisations.

#### **Justification**

##### **Volet A : Promotion de la production et de la consommation d'énergie renouvelable**

En soutenant l'accroissement de la production et du commerce des énergies renouvelables sur le continent, ce volet cadre avec les objectifs de l'ANACDE consistant à promouvoir le développement durable et à appuyer les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA. En outre, les énergies renouvelables offrent plusieurs avantages environnementaux, dont la réduction de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre. Ces

énergies peuvent permettre de relever les principaux défis que présente le développement durable, de promouvoir la diversité et la sécurité énergétiques et, surtout, de favoriser le développement économique tout en réduisant les répercussions environnementales de la production et de la consommation d'énergie.

Dans le cadre du Sommet que les trois plus hauts dirigeants nord-américains ont tenu en 2007, ils ont réclamé le développement d'une énergie propre et durable sur l'ensemble du continent. Ils ont en outre préconisé le recours à une approche intégrée à l'égard des changements climatiques, de la sécurité énergétique et du développement économique, ainsi que la mise au point et l'application de techniques non polluantes en matière d'énergie. Les trois dirigeants ont par ailleurs déclaré que la coopération des trois pays en matière économique à l'égard d'un éventail de mécanismes d'intervention et d'approches sectorielles facilitera l'atteinte de ces objectifs.

Dans ses avis n<sup>os</sup> 04-05 et 06-01, le Comité consultatif public mixte a invité le Conseil de la CCE à promouvoir avec dynamisme l'exploitation des énergies renouvelables en vue d'atteindre ses objectifs de protection de l'environnement ainsi que d'amélioration de la santé humaine et du bien-être des citoyens d'Amérique du Nord. Le présent volet donne suite à ces avis.

Les hauts fonctionnaires des trois pays qui forment le Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC) ont recommandé au Secrétariat d'organiser une réunion avec le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie (GTNAE) afin de déterminer le rôle que la CCE pourrait jouer en vue de favoriser les énergies renouvelables en Amérique du Nord.

##### **Volet B : Écologisation des chaînes d'approvisionnement en Amérique du Nord**

Aux termes de la Déclaration de Puebla, les Parties chargent la CCE d'apporter notamment son aide aux gouvernements, au secteur privé, aux organisations environnementales, aux universités, aux autochtones et aux collectivités locales afin de renforcer graduellement leurs capacités de gérer sainement l'environnement dans toute l'Amérique du Nord. Le *Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010* donne suite à ce mandat, dans le cadre de ses objectifs quinquennaux, en visant à améliorer la performance environnementale du secteur privé, particulièrement au Mexique, grâce à l'application d'approches types de conformité à la réglementation de l'environnement.

La CCE s'emploie à remplir ce mandat en élaborant un modèle d'efficacité et en cherchant des possibilités qui satisfont tous les intéressés en ce qui a trait aux profits financiers et à la protection de l'environnement. L'élaboration de ce modèle s'effectuera en cherchant des possibilités d'association avec d'autres projets dans la région, et ce, dans la perspective qu'il soit appliqué plus largement dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et d'élaboration de stratégies financières pertinentes.

C'est ce qui a justifié le choix d'activités pour élaborer et appliquer des approches d'efficacité dans certaines chaînes d'approvisionnement au Mexique en se fondant sur les travaux de partenaires tels que le GEMI et en collaborant avec le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du Procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement).

Étant donné que le Mexique souhaite entreprendre les travaux visant l'écologisation des chaînes d'approvisionnement, la CCE se chargera des activités destinées à faciliter ce processus. En plus d'achever le programme de formation des formateurs et les travaux d'élaboration de stratégies financières, il est prévu d'établir des relations en 2008 avec des programmes connexes aux chaînes d'approvisionnement, notamment ceux du Programme des Nations Unies pour le développement et du gouvernement mexicain, dont les fonds que verse aux PME le *Secretaría de Economía* (ministère de l'Économie) du Mexique. L'adoption de ce volet du projet est un élément essentiel si l'on veut maintenir l'élan amorcé dans ce pays.

### Le secteur de l'automobile

Dans le cadre du partenariat avec le secteur de l'automobile, la CCE prévoit entreprendre une démarche différente en catalysant la collaboration entre les responsables des programmes connexes dans les trois pays. Compte tenu du fort degré d'intégration économique des chaînes d'approvisionnement au sein de ces trois pays signataires de l'ALÉNA, il ne fait aucun doute qu'une approche intégrée en vue d'écologiser les chaînes d'approvisionnement s'avère pertinente en vue d'améliorer la performance environnementale de l'ensemble du secteur de l'automobile en Amérique du Nord. Ce projet dépend du rôle actif que joueront des ministères déterminés des trois pays. Des travaux plus poussés seront entrepris en 2008 et il est prévu de les poursuivre en 2009.

En dernier lieu, ce volet vise à intégrer les travaux entrepris dans le cadre

d'un projet pilote mexicain destiné à écologiser les achats de produits et de services de nettoyage, mais tout en orientant les travaux vers l'écologisation des chaînes d'approvisionnement. Cette activité sera confiée au Mexique en 2008, de la même manière que celle liée aux modèles destinés à améliorer la performance environnementale.

### Le secteur de l'électronique

Ce volet a pour objet de renforcer les capacités des PME d'Amérique du Nord œuvrant dans le secteur de l'électronique afin d'y maintenir la compétitivité et de l'améliorer, mais tout en veillant à la viabilité de l'environnement. Il respecte les objectifs du *Plan stratégique pour 2005 à 2010* en matière de renforcement des capacités, à savoir « améliorer la performance environnementale du secteur privé au moyen d'approches modèles d'observation des lois de l'environnement » et « renforcer la capacité des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes » en travaillant en collaboration avec le secteur privé et les collectivités ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux environnementaux.

Des préoccupations ont cours quant au fait que les PME nord-américaines ne soient pas suffisamment au courant de la nécessité d'apporter des changements à la conception des pièces, composants et appareils, ni suffisamment en mesure de les exécuter, et ce, pour donner suite aux exigences des gros fournisseurs et fabricants de matériel qui sont obligés de se plier à des dispositions réglementaires telles que la directive de l'UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans le matériel électrique et électronique, et la directive de la Chine imposant des méthodes de gestion pour la prévention et le contrôle de la pollution causée par les produits électroniques. Ces directives sont destinées à réduire et à éliminer l'utilisation de substances telles que le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les polybromobiphényles et les polybromodiphényléthers. Le manque de connaissance des implications éventuelles de ces directives ainsi que des possibilités de prévenir la pollution peuvent entraver l'accès des entreprises aux marchés mondiaux.

Tout récemment, la croissance accélérée du marché mondial des produits électroniques, dont l'envergure est maintenant considérable, a donné lieu à une concurrence accrue de bas prix ainsi qu'à une diminution de la durée de vie de ces produits qui fait qu'ils se retrouvent plus rapidement dans les lieux d'enfouissement sanitaire. Par voie d'une déclaration conjointe, les ministres



nord-américains du Commerce ont convenu du rôle que la CCE pourrait jouer à cet égard, et ce, au terme de la réunion que la Commission de l'ALÉNA a tenue à Vancouver le 14 août 2007. Les ministres ont décidé de travailler de concert avec la CCE afin de trouver des moyens de mettre fin aux répercussions environnementales de la courte durée de vie des appareils électroniques grand public hors d'usage ainsi que de les éliminer.

La CCE a l'intention de recueillir de l'information et des outils existants ou en voie d'élaboration par des intervenants des trois pays, afin de les adapter pour que des PME les utilisent, et de s'associer à des entités intéressées pour renforcer les capacités des intervenants dont l'accès à l'information est le plus restreint. Les trois tables rondes pour la prévention de la pollution ont estimé nécessaire que les trois pays signataires de l'ALÉNA, dont le commerce des composants, produits et déchets électroniques est très important, travaillent en collaboration tout en partageant leur expérience et leurs connaissances.

### **Volet C : Promotion des achats écologiques**

Ce volet donne directement suite à l'un des quatre objectifs qu'énonce le Plan stratégique de la CCE relatif aux liens entre l'environnement et le commerce, à savoir « accroître le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord en vue d'améliorer la protection de l'environnement, de favoriser l'utilisation durable de la biodiversité, d'éliminer les obstacles au commerce et de recourir à des approches axées sur le marché ». Il cadre plus particulièrement avec l'un des domaines de travail dont il est question dans ce plan.

L'expansion rapide des activités relatives aux achats écologiques au Canada et aux États-Unis, ainsi que l'intérêt croissant du Mexique à l'égard de ce domaine, offrent des possibilités d'action à la CCE, non seulement pour canaliser et coordonner les efforts déployés par les intervenants compétents en Amérique du Nord, mais aussi pour favoriser une diffusion plus rapide des enseignements tirés de l'expérience. Au Mexique notamment, la coopération pourrait faciliter une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des politiques favorisant les achats de produits et services écologiques, ainsi que le développement de marchés pour ces produits et services.

Jusqu'à présent, les activités du PAÉAN ont surtout visé à surmonter les obstacles énumérés dans le Plan stratégique en ce qui a trait à l'information, aux outils et à la disponibilité des produits et services. Bien que cela semble avoir contribué à susciter de l'intérêt et une mobilisation, le plus haut degré

d'activités en matière d'approvisionnement, particulièrement au Canada et aux États-Unis, signifie que le risque de chevauchement des efforts est de plus en plus grand et que d'autres intervenants sont mieux placés pour élaborer des outils et recueillir de l'information, et les échanger dans le cadre du PAÉAN et d'autres réseaux.

Pour ce qui est des possibilités de trouver un créneau et de cerner les lacunes dans les travaux relatifs aux achats écologiques, la réunion marquant le cinquième anniversaire de la mise sur pied du PAÉAN a permis de relever un certain nombre d'activités souhaitables qui pourraient cadrer avec les travaux ultérieurs de la CCE. Cela implique la nécessité de centraliser les ressources en matière d'achats écologiques ainsi que les activités qui pourraient aider les intervenants à trouver de l'information et des outils qui leur seraient utiles, tout autant que la nécessité de promouvoir ce type d'achat en cernant les lacunes et les possibilités de travaux et de collaboration en Amérique du Nord. Les participants se sont également entendus pour diffuser davantage d'informations pertinentes sur les marchés aux acheteurs et aux fournisseurs éventuels afin d'éclairer leurs décisions stratégiques. Il est prévu que l'activité au Mexique prenne rapidement de l'ampleur compte tenu des récentes modifications apportées à la législation et au meilleur profil politique de ce pays. À cet égard, celui-ci a notamment saisi l'occasion de faire un pas en avant, particulièrement en évitant que de nombreuses normes viennent semer la confusion chez les consommateurs. Ces résultats signifient que la CCE pourrait arrêter de participer directement à l'élaboration d'outils et se concentrer sur la collecte d'informations afin de constituer et de tenir à jour un site Web des plus crédible sur les activités relatives aux achats écologiques en Amérique du Nord. Elle pourrait faire connaître, à l'aide de documents d'information, une série de produits électroniques fiables, uniques et de très bonne réputation, et élargir la portée, tout en renforçant leur rigueur, des présentes études sur les marchés de produits et services écologiques. Cette information servira à situer l'étendue des achats écologiques et à faire en sorte qu'ils deviennent une pratique courante au sein de nombreuses entités et à l'égard de nombreux produits. À elle seule, cette démarche contribuera à faire mieux connaître ce domaine dans les trois pays et à mieux orienter le cheminement des intervenants afin qu'ils multiplient les possibilités de promouvoir les marchés « verts » en Amérique du Nord. Cela pourrait également avoir un effet incitatif en permettant à des entités analogues de se comparer.

Les ressources continueront d'être consacrées au projet pilote mexicain, en

visant son achèvement en 2008, ainsi qu'à soutenir un plus grand regroupement des nouvelles activités mexicaines avec celles en cours et en voie d'élaboration au Canada et aux États-Unis dans le cadre du PAÉAN.

## **Volet D : Conservation de la biodiversité grâce au commerce**

### **Justification**

Ce volet est consacré à des domaines qu'énonce le Plan stratégique de la CCE relatif aux liens entre l'environnement et le commerce, notamment la multiplication des exemples d'application fructueuse de mécanismes axés sur les forces du marché dans une optique de conservation de l'environnement. Il est également destiné à améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sur les pratiques exemplaires et à analyser des méthodes en vue de tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre le marché des produits et services écologiques.

Il comporte deux principales démarches : le soutien à la mise au point de mécanismes pour commercialiser des produits écologiques déterminés, et la conception d'outils pour l'application de ces mécanismes à plus grande échelle.

Le Secrétariat cherchera à optimiser l'élaboration de produits en se concentrant sur ceux qui répondent aux critères établis par le GTEC. Il se fondera également, dans la mesure du possible, sur les travaux connexes qu'ont déjà réalisés la CCE et ses partenaires en Amérique du Nord. Le produit choisi devra contribuer à réduire la pauvreté, étant donné que cet objectif social constitue un élément clé pour implanter efficacement des modes de subsistance durables.

L'élaboration du guide et de la trousse à outils aidera la CCE à relever et à analyser des méthodes de mise en place de marchés de produits et services écologiques ainsi que les enseignements tirés d'une telle démarche. Le guide vise autant les entrepreneurs qui pourraient écologiser leurs pratiques que les organismes qui aident les collectivités à mettre en place ces marchés tout en veillant à ce que ces derniers soient des outils de conservation de la nature.

### **Activités et réalisations**

Les principales activités et réalisations du projet sont exposées en fonction de chaque volet :

#### **Volet A**

Principales activités :

- Plusieurs projets n'ont pas donné les résultats escomptés en raison du manque de spécialistes dûment formés pour installer et entretenir adéquatement les réseaux alimentés par de l'énergie renouvelable. En 2007, le Comité d'experts sur les énergies renouvelables (CEER) a estimé nécessaire de disposer de mécanismes de collaboration afin d'assurer la formation de spécialistes en énergies renouvelables dans les trois pays. En 2008, la CCE visera à trouver des ressources en formation dans les trois pays et à les mettre en réseau afin que les publics cibles puissent avoir le même niveau de connaissances sur les énergies renouvelables, les techniques, les applications, les politiques, les programmes et l'exécution des projets.
- Les petits projets sont confrontés à des obstacles de taille, à savoir les coûts extrêmement élevés des transactions et la difficulté d'obtenir du financement. Pour surmonter ces obstacles, il faudrait notamment regrouper ces petits projets. En 2008, la CCE évaluera les éléments qui facilitent et entravent le regroupement des petits projets d'énergie renouvelable afin de diminuer les coûts de transaction et d'avoir accès à du financement et à d'autres formes de soutien.

Groupes cibles :

- La CCE a l'intention de solliciter la participation de plusieurs entités à ce volet en 2008, notamment le GTNAE et la *North American Association of Issuing Bodies* (NAAIB, Association nord-américaine des organismes d'homologation). À la suite du Forum des collectivités autochtones d'Amérique du Nord sur les énergies renouvelables tenu en 2007, la CCE a décidé de tenir compte des questions autochtones dans une stratégie de formation et dans des modèles de participation des collectivités.

Réalisations :

- Un document inventoriant les ressources en formation auxquelles les intervenants des trois pays pourraient recourir afin que les publics cibles puissent avoir le même niveau de connaissance sur les énergies renouvelables, les techniques et les applications. Ce document fera également état des besoins en matière d'accréditation dans les trois pays.

## Description des projets de 2008

- La tenue, à la suite de cet inventaire des ressources en formation, d'un atelier d'intervenants afin d'élaborer une stratégie de collaboration trilatérale en éducation et en formation pour toute l'Amérique du Nord.
- Un document de référence analysant les possibilités de regroupement des petits projets d'énergies renouvelables, y compris les pour et les contre de ces regroupements, les obstacles, la manière de promouvoir ces regroupements en vue de réduire les coûts de transaction et d'élargir l'accès au financement. Cette analyse se fondera sur des études de cas.

### Volet B

#### Principales réalisations :

- Achèvement des projets pilotes entrepris en 2007, mais tout en surveillant les progrès accomplis, en exerçant leur suivi et en établissant une documentation sur les projets entrepris en 2006-2007.
- Soutien à la collaboration du partenariat écologique des fournisseurs des États-Unis avec l'alliance mexicaine pour les améliorations technologiques dans le secteur de l'automobile, lequel soutien consiste plus précisément :
  - à favoriser l'intégration du volet aux activités connexes et à lui trouver des sources de financement;
  - à accomplir des activités de sensibilisation grâce aux enseignements tirés des projets pilotes, en ciblant le secteur privé au Mexique, plus particulièrement les PME du secteur de l'automobile.
- Surveillance des progrès accomplis et rédaction de documents, dont l'établissement d'un rapport sur les projets pilotes faisant état de leurs progrès (septembre 2008), destinés aux décideurs gouvernementaux et aux organismes de financement afin d'éclairer l'élaboration de programmes de soutien pour l'industrie.
- Ce volet est réalisé en partenariat avec le GEMI, les associations mexicaines de constructeurs d'automobiles et de fabricants de pièces d'automobile, l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis et d'autres entités.

- Poursuite des relations avec les trois tables rondes nationales pour la prévention de la pollution et soutien au Comité directeur du PPPSE afin de trouver des moyens de faire participer adéquatement les entreprises à ses travaux.
- Établissement et mise en œuvre d'un plan de sensibilisation des PME afin de leur communiquer de l'information et de leur procurer des outils élaborés en 2007.
- Étude, avec le soutien du GTEC, de la possibilité d'établir des liens avec le projet de la Commission de l'ALÉNA concernant l'électronique propre.

### Volet C

#### Principales activités :

- Soutien à la mise sur pied d'un centre de ressources documentaires sur les achats écologiques en Amérique du Nord.
- Soutien à la collecte d'informations sur les marchés de produits écologiques et les méthodes d'achat.
- Rédaction d'un document sur les tendances actuelles des normes pour les principales catégories de produits en se concentrant plus particulièrement sur les perspectives en Amérique du Nord.
- Soutien aux travaux visant à adapter des documents existants pour les diffuser au Mexique.

#### Sensibilisation :

- Soutien à l'intégration de nouvelles activités mexicaines et à la participation d'intervenants de premier plan dans le cadre du PAÉAN, notamment en ciblant d'autres intervenants tels que les municipalités, les associations d'entreprises situées dans les couloirs commerciaux et les universités.
- Soutien constant aux activités de sensibilisation, y compris celles du PAÉAN.

#### Projets pilotes :

- Apport d'un soutien fondamental et d'une aide technique afin de concevoir des produits de nettoyage écologiques au Mexique, y

## Description des projets de 2008

compris la fourniture d'informations sur le marché.

Réalisations :

- Soutien aux téléconférences et à la réunion annuelle du Comité directeur du PAÉAN.
- Soutien aux activités de sensibilisation d'autres intervenants, notamment les municipalités, les associations d'entreprises situées dans les couloirs commerciaux et les universités.
- Soutien à la mise sur pied d'un centre de ressources documentaires sur les achats écologiques en collaboration avec les participants au PAÉAN.
- Soutien à l'étude sur les marchés de produits écologiques et à d'autres recherches pertinentes sur ces produits.
- Étude des problèmes que soulève la multiplicité des étiquettes et des programmes de certification (facilitation d'une plus grande coordination des activités, particulièrement en raison du nouveau marché mexicain).
- Promotion de l'élaboration et de l'adaptation d'outils et de documents d'information au contexte mexicain dans des domaines qui peuvent avoir des incidences très positives sur l'environnement.

### Volet D

Principales activités :

- Établissement de plans de mise en valeur de produits déterminés.
- Achèvement du guide et de la trousse à outils pour les entreprises d'Amérique du Nord désireuses d'écologiser leurs pratiques.

Publics cibles :

- Les producteurs locaux de produits déterminés dans les trois pays.
- Les consommateurs d'Amérique du Nord.

Partenaires ou intervenants qui prendront part aux activités de mise en valeur:

- Certains des partenaires de premier plan qui prendront éventuellement part à la prochaine phase de travaux comprennent les

représentants de Pronatura A.C. et du programme sur les ressources biologiques collectives de la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité).

- Les autres partenaires dépendront du produit choisi.
- Le soutien à l'élaboration de la trousse à outils viendra de partenaires tels que l'IIDD, Forest Trends et le Katoomba Group compte tenu de leur expérience dans la mise sur pied d'un site Web sur les marchés de produits et de services qu'offrent les écosystèmes.

Réalisations et documents connexes comprenant leur échéancier (chaque produit et service donnera lieu à l'établissement d'un plan d'assurance de la qualité) :

- Trousse à outils pour les entreprises désireuses d'écologiser leurs pratiques (septembre 2008).
- Les réalisations à l'égard de certains produits dépendront du choix de ces produits, et les plans de mise en valeur seront prêts en juillet 2008.

## Résultats escomptés et indicateurs de rendement

*Résultats immédiats*

### Volet A

- Meilleure connaissance des ressources disponibles en éducation et en formation, et de la manière d'en tirer parti grâce à la coopération.
- Meilleure connaissance des dernières techniques de regroupement de projets d'énergie renouvelable et de la manière dont cela peut favoriser leur exécution.

### Volet B

- Meilleure connaissance de la rentabilité des améliorations à caractère écologique à apporter aux chaînes d'approvisionnement, ainsi que de la relation positive qui lie les performances environnementale et financière.
- Diminution directe des incidences environnementales qu'ont les chaînes d'approvisionnement visées par les projets pilotes.

## *Description des projets de 2008*

- Méthodes types de gestion de l'environnement ayant fait l'objet d'essais dans des chaînes d'approvisionnement déterminées et qui ont donné des résultats tangibles en ce qui a trait à la compétitivité et à la conformité à la réglementation de l'environnement.
- Mise sur pied d'une association avec d'autres projets connexes lancés par le secteur de l'automobile en Amérique du Nord.
- Amélioration des connaissances des PME du secteur de l'électronique au sujet des nouveaux règlements ainsi que des politiques et des pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement.
- Plus grande aptitude de ces PME à adopter une approche préventive en diminuant l'utilisation de substances préoccupantes.

### **Volet C**

- Plus grande disponibilité de l'information sur l'état et les tendances des achats écologiques en Amérique du Nord.
- Transmission et échange constants d'informations importantes.
- Application de critères relatifs aux achats écologiques au Mexique, avec une plus grande participation du secteur privé, afin de veiller à la disponibilité de produits de nettoyage qui ne nuisent pas à l'environnement.

### **Volet D**

- Utilisation accrue de mécanismes axés sur les forces du marché pour favoriser la protection et la conservation de l'environnement et l'utilisation durable de la biodiversité.
- Méthodes validées pour l'élaboration de mécanismes axés sur les forces du marché.
- Amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'information sur les outils permettant l'établissement d'entreprises écologiques en Amérique du Nord.
- Mécanismes permettant de soutenir des marchés de produits et de services écologiques.

## *Résultats partiels*

### **Volet A**

- Renforcement de la coopération et de l'échange d'informations concernant les énergies renouvelables à des fins d'éducation et de formation.
- Instauration d'un système nord-américain de suivi des certificats d'énergie renouvelable (CER) dans les trois pays.

### **Volet B**

- Financement accru permettant de former davantage de formateurs et de réaliser ainsi un plus grand nombre de projets d'écologisation de chaînes d'approvisionnement.
- Modèles éprouvés de coopération trinationale en vue d'améliorer la performance environnementale de l'industrie nord-américaine grâce à son écologisation.
- Les PME sont davantage en mesure de satisfaire la nouvelle demande des marchés pour une électronique plus propre, ce qui les amène à diminuer l'utilisation de substances préoccupantes au cours de la fabrication de matériel électronique et à devoir moins en éliminer, y compris grâce à l'application de politiques d'approvisionnement écologique.

### **Volet C**

- Multiplication des décisions d'achat qui tiennent compte de l'environnement.
- Utilisation accrue d'informations, d'outils et de critères communs dans toute l'Amérique du Nord.
- Demande accrue pour des produits et services écologiques.
- Renforcement des marchés nord-américains de produits et services écologiques.

### **Volet D**

- Capacité de mettre d'autres activités sur pied de façon rentable et efficace.

## *Description des projets de 2008*

- Débouchés supplémentaires pour la commercialisation de produits écologiques dans les trois pays.

### *Résultats finaux*

#### **Volet A**

- Accroissement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables à l'échelle de l'Amérique du Nord.

#### **Volet B**

- Réduction efficace et probante des incidences environnementales d'un certain nombre de chaînes d'approvisionnement.
- Secteurs industriels plus écologiques et plus compétitifs en Amérique du Nord.
- Une approche préventive permettra de réduire les risques que la production et la consommation présentent pour la santé et l'environnement en Amérique du Nord. Cela permettra de diminuer grandement l'utilisation de substances préoccupantes et de favoriser l'adoption de pratiques exemplaires de prévention de la pollution durant le cycle de vie des produits tout en maintenant la compétitivité des entreprises. Ces changements découleront de la révision des politiques d'approvisionnement dans toute l'Amérique du Nord.

#### **Volet C**

- Diminution des répercussions non intentionnelles qu'ont les décisions d'achats prises par des institutions nord-américaines.
- Accroissement de la fourniture et du commerce de produits et services écologiques novateurs en Amérique du Nord.

#### **Volet D**

- Amélioration de la compétitivité des fabricants de produits écologiques.
- Renforcement des mesures incitatives en vue d'assurer la durabilité des systèmes de production et la viabilité des éléments de la biodiversité qui y sont associés.

- Conservation efficace de la biodiversité et de ses fonctions.

### *Indicateurs de rendement*

#### **Volet A**

- Nombre de personnes formées dans le domaine des énergies renouvelables (nombre d'établissements, nombre de places dans les classes, etc.).
- Quantité et qualité des informations concernant le développement du marché des énergies renouvelables (nombre de citations dans les documents, nombre de consultations dans les sites Web, etc.).

#### **Volet B**

- Il est possible de mesurer les retombées positives de ce volet à partir d'un certain nombre d'activités visant à appliquer les modèles mis au point. Le mécanisme de suivi destiné aux entreprises pilotes pourrait servir à établir certains indicateurs pour d'autres secteurs industriels.
- Nombre de PME du secteur de l'électronique qui ont été réellement sensibilisées.
- Nombre de ces PME qui ont adopté certaines des politiques recommandées dans la trousse à outils.

#### **Volet C**

- Proportion de plus en plus grande d'institutions d'Amérique du Nord qui se sont dotées d'une politique d'achats écologiques et ont réellement changé leurs méthodes d'approvisionnement.

#### **Volet D**

- Utilisation adéquate, par les producteurs, des mécanismes axés sur les forces du marché.
- Commercialisation de produits écologiques grâce aux activités du volet.
- Mise sur pied d'autres activités ou de nouveaux réseaux grâce aux activités et aux réalisations du volet.

### **Calendrier et viabilité du projet**

### Volet A

- Il s'agit d'un volet permanent qui exige des avis techniques de la part du CEER. Les travaux concernant la mise au point d'un système intégré de suivi des CER en Amérique du Nord dureront vraisemblablement plusieurs années, et il est prévu que ce système soit indépendant de la CCE. La constitution d'un réseau d'établissements d'éducation et de formation exige que ce réseau réponde aux besoins en compétences techniques de l'Amérique du Nord dans son ensemble. Même si ce réseau prend deux ans avant d'être pleinement opérationnel, il assurera sa permanence en s'avérant utile aux établissements d'éducation et de formation.
- Au cours des deux ou trois prochaines années, il est prévu que les travaux du volet continuent de porter sur des domaines recommandés par le CEER et approuvés par les Parties.

### Volet B

- L'essai et la validation d'approches modèles devraient avoir lieu en 2008.
- Les documents qui seront publiés vers la fin de 2008 sont censés sensibiliser graduellement les secteurs cibles au cours de 2009.
- Les retombées positives du volet seront consignées, mais celles de sa répétition dans d'autres chaînes d'approvisionnement prendront davantage de temps à être relevées et dépendront de son intégration à d'autres activités. Il sera possible de mesurer certains progrès vers la fin du cycle du Plan stratégique, en 2010.
- La CCE consacrera un budget au suivi du volet et tirera parti des possibilités de promotion que lui offriront les médias.
- Les efforts déployés par la CCE inciteront les Parties et d'autres intervenants à réaliser d'autres activités connexes. Les résultats obtenus dans le cadre du volet permettront de veiller à ce que des travaux du même ordre se poursuivent une fois que la CCE n'y apportera plus son soutien.
- Ce volet vise à toucher le plus grand nombre possible de PME du secteur de l'électronique en Amérique du Nord en 2009 et en 2010.

- Les lacunes dans le domaine du renforcement des capacités seront relevées et un système sera mis au point pour les combler dans le cadre de partenariats avec les tables rondes, les associations industrielles, des universités et des instituts des quatre coins du continent.
- Il sera possible de confier le volet à des partenaires lorsque la confiance règnera parmi eux et qu'une source le financera sans discontinuer, notamment dans le cadre de partenariats public-privé.

### Volet C

- Un grand nombre d'entités et certains réseaux promeuvent déjà la consommation et l'achat de produits et services écologiques dans les secteurs public et privé au Canada et aux États-Unis. Le PAÉAN représente un réseau de réseaux et a pour but de coordonner et de diffuser l'information qui est destinée à ces entités et en provient, et ce, pour éviter le chevauchement des activités et faciliter l'échange de travaux et les synergies, tout en suscitant une participation plus active de la part des institutions mexicaines. Il est prévu de diminuer graduellement cette activité afin de constituer un réseau sur les achats écologiques trinational et autonome, notamment en regroupant les participants mexicains et en les faisant participer activement au PAÉAN d'ici 2009-2010.
- Le projet pilote sur les produits de nettoyage devrait se terminer en 2008 et la CCE est censée intervenir moins directement dans les activités de formation et apporter un soutien accru pour trouver l'aide financière requise pour que des professionnels locaux se chargent des activités. En 2008, la CCE financera un atelier qui réunira les membres de l'ISSA et des formateurs éventuels en se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience américaine relativement aux produits de nettoyage écologiques ainsi que sur le volet concernant l'écologisation des chaînes d'approvisionnement.
- La diffusion périodique d'informations sur les méthodes, les activités et les politiques relatives aux achats écologiques en Amérique du Nord, réclamera la poursuite d'un soutien, et ce, même s'il serait possible d'obtenir du cofinancement de la part de divers organismes, y compris les Parties et les participants au PAÉAN qui réalisent un nombre restreint d'études.

### Volet D

- La CCE soutiendra et mènera à terme les travaux d'autres organismes à divers stades de la chaîne qui débute par les habitats et se prolonge jusqu'aux marchés. Grâce à des communications et à une planification adéquates, la CCE prévoit trouver un créneau pour ses travaux et veiller à ce que d'autres organismes puissent se charger de la réalisation des activités lorsqu'elle aura fini de les financer.

### Communications

#### Volet A

- Les résultats escomptés en 2008 seront avantageux pour les Parties, les contrôleurs de réseau, les entités intéressées à acheter de l'énergie renouvelable (particulièrement au Mexique), les éducateurs, les promoteurs d'énergie renouvelable et les dirigeants des collectivités intéressés au développement de cette énergie, y compris les collectivités autochtones.
- La stratégie de coopération en matière d'éducation et de formation visera primordialement les établissements d'enseignement et les gouvernements. Les efforts stratégiques de sensibilisation permettront de veiller à ce que toutes les entités partenaires soient au courant des activités de la CCE.
- La diffusion d'informations sur les regroupements de projets visera les financeurs et les promoteurs de projets, les dirigeants des collectivités intéressés au développement des énergies renouvelables et les négociants de CER. Chacun de ces intervenants connaîtra ainsi les éléments qui favorisent et entravent les regroupements et pourra connaître le point de vue des autres intervenants à ce sujet.

#### Volet B

- Les documents d'information, y compris les sommaires des projets pilotes, seront diffusés à grande échelle sous formes imprimée et électronique.
- Les travaux visant l'intégration à d'autres activités et mécanismes financiers seront exposés au cours de séminaires et de réunions.
- Ce volet vise les PME du secteur de l'électronique qui ne sont pas en mesure de s'adapter à une législation et à une demande du marché

qui changent rapidement. Il est prévu de les informer par l'intermédiaire de leur association commerciale, de leurs clients et de revues professionnelles, ainsi qu'en rencontrant leurs représentants au cours de leurs congrès annuels.

#### Volet C

- La sensibilisation et la diffusion efficace de l'information constituent des éléments essentiels pour surmonter certains obstacles aux achats écologiques énumérés dans le Plan stratégique de la CCE relatif aux liens entre l'environnement et le commerce. Les communications viseront les gouvernements, les acheteurs institutionnels, les PME qui font du commerce transfrontalier et les médias. Le rapport sur les achats écologiques constitue un élément important du Plan stratégique. Le soutien ciblé cadrant avec l'établissement du rapport en vue de diffuser les documents existants et les nouvelles études donnera davantage de visibilité au volet, notamment au Mexique.

#### Volet D

- La CCE joindra en partie les publics cibles au moyen de publications imprimées et électroniques; mais pour faire connaître plus directement les réalisations du volet, particulièrement aux petits producteurs, elle sollicitera le concours d'organismes partenaires sur le plan local.

### Gestion de l'information

#### Volet A

- La mise à jour des bases de données en ligne sur les lois et les politiques et de l'évaluateur d'émissions n'exigera aucun soutien supplémentaire dans le domaine informatique et sera entreprise à l'interne.

#### Volet B

- Il n'est pas prévu de réclamer des ressources supplémentaires pour ce volet en matière de technologie de l'information.
- Les réalisations comprendront du matériel de formation, des outils de gestion de l'environnement pour les PME et des conclusions d'enquêtes. Il est également possible qu'un programme de formation soit élaboré à l'intention des PME et des grandes entreprises du



## *Description des projets de 2008*

secteur de l'électronique. Cela se précisera lorsque certains éléments et les publics cibles seront déterminés.

### **Volet C**

- L'établissement du rapport sur le Web donnera lieu à l'application d'outils informatiques et à l'octroi de contrats. Certains des outils que comportera le site sont déjà élaborés grâce au centre d'information sur les produits écologiques mis sur pied dans le cadre du présent projet sur la canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l'environnement. La structure informatique se fondera sur des liens directs avec des documents sur le Web; ces

travaux ne devraient pas réclamer une modification majeure de l'infrastructure de la CCE.

### **Volet D**

- Il est prévu de se concentrer sur la technologie de l'information et des méthodes connexes pour diffuser la trousse à outils. En fait, cette trousse et le guide constitueront des ressources électroniques depuis leur mise au point.

## Plan de mise en œuvre

PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l’environnement						
Volet A : Promotion de la production et de la consommation d’énergie renouvelable (80 000 \$)						
Travaux en 2008	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
A1.Élaboration d’une stratégie de coopération afin de soutenir l’éducation et la formation dans les trois pays.	Un document inventoriant les ressources en formation auxquelles les intervenants des trois pays pourraient recourir afin que les publics cibles puissent avoir le même niveau de connaissances sur les énergies renouvelables, les techniques et les applications.  Tenue d’un atelier d’intervenants afin d’élaborer une stratégie trilatérale de collaboration en éducation et en formation pour toute l’Amérique du Nord.	Été de 2008.	<p><i>Résultats immédiats :</i></p> <p>Meilleure connaissance des ressources disponibles en éducation et en formation, et de la manière d’en tirer parti grâce à la coopération.</p> <p><i>Résultats partiels :</i></p> <p>Renforcement de la coopération et de l’échange d’informations concernant les énergies renouvelables à des fins d’éducation et de formation.</p>	<p>Les décideurs en matière d’énergies renouvelables.</p> <p>Les établissements d’enseignement.</p> <p>Les promoteurs de petits projets.</p>	20 000 \$	<p>Constitution d’un réseau d’éducation et de formation sur les énergies renouvelables.</p> <p>Facilitation d’une formation dans les petites collectivités, dont les collectivités autochtones.</p>
		Automne de 2008.	<p>Possibilités accrues de fabrication d’équipement et de soutien à l’échelon national.</p> <p><i>Résultats finaux :</i></p> <p>Accroissement de la production et de la consommation d’énergies renouvelables dans toute</p>		20 000 \$	

PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l’environnement						
			l’Amérique du Nord.			
	<p>Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.</p> <p><i>Document de référence</i> : Inventaire des ressources en formation.</p>	<p>Examen par le Secrétariat et les intervenants : en août 2008.</p> <p>Examen par les Parties : en octobre 2008.</p> <p>Publication : en décembre 2008.</p>				
A2.Évaluation des éléments favorisant et entravant le regroupement des petits projets.	<p>Un document de référence analysant les possibilités de regroupement des petits projets d’énergies renouvelables, y compris les pour et les contre de ces regroupements, les obstacles, la manière de promouvoir ces regroupements en vue de réduire les coûts de transaction et d’élargir l’accès au financement. Cette analyse se fondera sur des études de cas.</p>	Automne de 2008.	<p><i>Résultats immédiats</i> :</p> <p>Meilleure connaissance des dernières techniques de regroupement de projets d’énergie renouvelable et de la manière dont cela peut favoriser leur exécution.</p> <p><i>Résultats finaux</i> :</p> <p>Accroissement de la production et de la consommation d’énergies renouvelables dans toute l’Amérique du Nord.</p>	<p>Les décideurs en matière d’énergies renouvelables.</p> <p>Les promoteurs de petits projets.</p> <p>Les négociants d’effets compensatoires.</p> <p>Les financeurs.</p>	25 000 \$	
	<p>Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.</p> <p><i>Rapport</i> : Analyse</p>	<p>Examen par le Secrétariat et les intervenants : en septembre 2008.</p> <p>Examen par les Parties : en octobre 2008.</p> <p>Publication : en décembre 2008.</p>				

PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l’environnement						
	des éléments favorisant ou entravant le regroupement des petits projets de production d’énergie renouvelable.					
A3.Soutien au CEER.	Réunion annuelle et téléconférences trimestrielles. Étude de la manière de tenir compte de l’opinion des autochtones dans les avis du CEER.	Permanent.	<i>Résultats immédiats :</i> Avis techniques de spécialistes désignés par les Parties dans des domaines grâce auxquels la CCE peut favoriser un accroissement de la production et de la consommation d’énergies renouvelables.  Examen, par le CEER, du rendement de la CCE dans le domaine des énergies renouvelables.		15 000 \$	Poursuite du soutien au CEER.
Volet B : Écologisation des chaînes d’approvisionnement (190 000 \$)						
B1.Achèvement des projets pilotes entrepris en 2007, mais tout en surveillant les progrès accomplis, en exerçant leur suivi et en établissant une documentation sur les projets	Achèvement des projets pilotes de 2007 et établissement d’une documentation à leur sujet. Évaluation globale, à l’aide d’indicateurs de progrès, de tous les projets pilotes entrepris depuis 2006. Rapport sur les	Septembre 2008.	Diminution directe des incidences environnementales qu’ont les chaînes d’approvisionnement visées par les projets pilotes.  Méthodes types de gestion de l’environnement ayant fait l’objet d’essais dans des chaînes d’approvisionnement	Les PME du Mexique.  Les décideurs participant à l’amélioration de la performance environnementale dans le secteur privé.  Le public nord-américain.	60 000 \$ 20 000 \$  20 000 \$	En 2009, ce volet sera éliminé étant donné qu’il est prévu que les travaux portent davantage sur les politiques, à l’instar des travaux exposés en B3.  Il est prévu de consacrer du temps et des fonds afin d’exploiter certains débouchés médiatiques.

PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l'environnement						
entrepris en 2006-2007.	enseignements tirés de ces projets.	Septembre 2008.	déterminées et qui ont donné des résultats tangibles en ce qui a trait à la compétitivité commerciale et à la conformité à la réglementation de l'environnement.  Mécanisme de surveillance permettant d'évaluer les retombées du projet à long terme.	Les PME du Mexique.  Les décideurs participant à l'amélioration de la performance environnementale dans le secteur privé.  Le public nord-américain.	60 000 \$  20 000 \$  20 000 \$	En 2009, ce volet sera éliminé étant donné qu'il est prévu que les travaux portent davantage sur les politiques, à l'instar des travaux exposés en B3.  Il est prévu de consacrer du temps et des fonds afin d'exploiter certains débouchés médiatiques.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.  <i>Rapport</i> : Rapport intégré sur le projet d'écologisation de l'approvisionnement au Mexique.	Examen par le Secrétariat : en mai 2008.  Examen par les Parties : en juin 2008.  Publication : en août 2008.				
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.  <i>Sensibilisation</i> : Résumé du rapport intégré sur le projet d'écologisation de l'approvisionnement au Mexique.	Examen par le Secrétariat : en mai 2008.  Examen par les Parties : en juin 2008.  Publication : en août 2008.				
B2.Soutien à la collaboration du partenariat écologique des	Tenue de deux réunions d'importants représentants d'alliances du	Permanent.	Détermination de possibilités de collaboration avec des mécanismes de	Les partenaires du secteur de l'automobile dont les PME font partie.	40 000 \$	Le projet pourrait se poursuivre si les Parties en décident ainsi; cela peut en partie dépendre du degré

PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l’environnement						
fournisseurs des États-Unis avec l’alliance mexicaine pour les améliorations technologiques dans le secteur de l’automobile.	Canada, du Mexique et des États-Unis en vue d’établir un programme de travail et/ou de mettre en place des programmes de formation, selon les besoins.  Traduction et adaptation d’ensembles de documents.  Prestation d’une formation pour les partenaires mexicains.  Facilitation des communications entre les membres des trois pays.	Permanent.	financement et un vaste programme d’activités.		40 000 \$	d’autonomie du partenariat avec le secteur de l’automobile.
	Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.  <i>Sensibilisation</i> : Documents de formation en espagnol sur une production sans gaspillage et propre.	Examen par le Secrétariat : en mars 2008.  Examen par les intervenants : en avril 2008.  Examen par les Parties : en mai 2008.  Publication : en juillet 2008.				
B3.Soutien au Comité directeur du PPPSE.	Soutien à la table ronde mexicaine sur la prévention de la	Toute l’année.  Téléconférence tous les deux	Un plan d’information et de renforcement des capacités adéquatement	Le secteur de l’électronique, la table ronde mexicaine sur la prévention de la	20 000 \$	En 2009, les activités répondront aux besoins. Il s’agira éventuellement de la mise à jour des

<b>PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l’environnement</b>						
	<p>pollution.</p> <p>Téléconférences et réunion annuelle du Comité directeur afin de planifier les activités énumérées ci-après.</p> <p>Collaboration avec des représentants du secteur privé intéressés au potentiel qu’offrent la prévention de la pollution et des projets de production propre.</p>	mois environ.	<p>élaboré, ainsi qu’un programme de sensibilisation adapté aux intervenants auxquels il est destiné.</p> <p>Les PME sont davantage capables de s’adapter aux mesures de prévention de la pollution, et d’éliminer ou de réduire l’utilisation de substances chimiques préoccupantes dans leurs procédés de fabrication.</p>	pollution et les fabricants de matériel électronique grand public.		documents d’information et de l’élaboration d’une stratégie de renforcement des capacités.
B4.Tenue d’une conférence, dans le cadre d’un congrès industriel qui aura lieu au printemps, afin de consulter les représentants des PME et d’achever les outils de gestion de l’environnement et les pochettes d’information.	Réunion de consultation des représentants du secteur privé et des PME.	Printemps de 2008.	Information améliorée et validée à diffuser aux PME.	Les PME du secteur de l’électronique, leurs clients et les associations industrielles qui ont commencé à s’inquiéter de la capacité d’adaptation des PME ainsi que de leur compétitivité en Amérique du Nord.	20 000 \$	Poursuite éventuelle de la validation et de la mise à jour des outils de gestion et des pochettes d’information, mais pas de la même manière, en organisant une réunion à cette fin.
B5.Élaboration et mise en œuvre d’une stratégie de	Pochettes d’information et outils de prévention	Été de 2008.	Plus grande sensibilité, au sein des PME, à la nécessité de prévenir la	Les PME du secteur de l’électronique.	10 000 \$	Les activités de suivi dépendront de l’évaluation des résultats de la stratégie

<b>PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l’environnement</b>						
diffusion des pochettes d’information ainsi que des outils de prévention de la pollution élaborés à l’intention des PME.	de la pollution élaborés à l’intention des PME, y compris les observations de leurs représentants recueillies à l’automne de 2007.		pollution en éliminant ou en diminuant l’utilisation de substances chimiques préoccupantes dans leurs procédés de fabrication.			en 2009.
	Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.  <i>Sensibilisation :</i> Documents d’information et outils de gestion pour prévenir la pollution.	Examen par le Secrétariat : en août 2008. Examen par les intervenants : en août 2008. Examen par les Parties : en septembre 2008. Publication : en novembre 2008.				
<b>Volet C : Promotion des achats écologiques (105 000 \$)</b>						
C1. Soutien à la mise sur pied et à l’exécution d’activités relatives aux achats écologiques en Amérique du Nord.	Soutien aux téléconférences et à la réunion annuelle du Comité directeur du PAÉAN.  Soutien à la mise sur pied d’un centre de ressources documentaires sur les achats écologiques en collaboration avec les participants au PAÉAN.  Soutien à l’étude sur les marchés de		Renforcement de la collaboration et de l’échange d’informations, de connaissances et de compétences sur les achats écologiques dans le cadre d’activités réalisées en Amérique du Nord.  Participation accrue aux activités relatives aux achats écologiques de la part des administrations municipales, des associations d’entreprises situées dans les couloirs commerciaux et des	Les participants au PAÉAN, les acheteurs institutionnels des trois pays, notamment ceux du Mexique, et les associations d’entreprises situées dans les couloirs commerciaux.  Les administrations municipales.  Les universités des trois pays.	80 000 \$	Il est souhaitable que le PAÉAN devienne moins dépendant du soutien de la CCE et qu’il joue un plus grand rôle dans les travaux concernant la production et la consommation durables. Il s’agit d’une condition pour la poursuite du soutien jusqu’en 2009.



PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l’environnement						
	<p>produits écologiques et à d’autres recherches pertinentes sur ces produits.</p> <p>Étude des problèmes que soulève la multiplicité des étiquettes et des programmes de certification (facilitation d’une plus grande coordination des activités, particulièrement en raison du nouveau marché mexicain).</p> <p>Promotion de l’élaboration et de l’adaptation d’outils et de documents d’information au contexte mexicain dans des domaines qui peuvent avoir des incidences très positives sur l’environnement</p>		<p>universités, particulièrement au Mexique.</p>			
	<p>Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.</p> <p><i>Document de référence</i> : Les défis et les possibilités de</p>	<p>Examen par le Secrétariat : en septembre 2008.</p> <p>Examen par les intervenants : en septembre 2008.</p> <p>Examen par les Parties : en octobre 2008.</p> <p>Publication : en décembre 2008.</p>				

<b>PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l’environnement</b>						
	l’uniformisation des étiquettes en Amérique du Nord.					
C2. Soutien aux travaux sur les produits de nettoyage écologiques au Mexique.	Réalisation d’une étude de cas sur les produits de nettoyage, y compris des travaux concernant particulièrement les besoins en information sur les marchés.	Août 2008.	Application de critères relatifs aux achats écologiques au Mexique, avec une plus grande participation du secteur privé, afin de veiller à la disponibilité de produits de nettoyage qui ne nuisent pas à l’environnement.	Les sociétés, principalement les PME du Mexique qui utilisent et fabriquent des produits de nettoyage.	25 000 \$	Le soutien à ces travaux devrait se terminer en 2008. Ils devraient être intégrés à ceux exposés en C1.
	Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.  <i>Document de référence</i> : Les achats de produits de nettoyage écologiques au Mexique.	Examen par le Secrétariat : en septembre 2008. Examen par les intervenants : en septembre 2008. Examen par les Parties : en octobre 2008. Publication : en décembre 2008.				
<b>Volet D : Conservation de la biodiversité grâce au commerce (90 000 \$)</b>						
D1.Établissement et application d’un plan de mise en valeur d’un produit choisi en 2007 en vue de le commercialiser.	Plan détaillé de mise en valeur d’un produit indiquant clairement les domaines d’intervention de la CCE.  Tenue de réunions	Mars 2008.	Méthodes validées pour l’élaboration de mécanismes axés sur les forces du marché.  Multiplication des exemples de recours à des mécanismes axés sur les forces du marché en vue	Les diverses collectivités locales et les consommateurs d’Amérique du Nord, en fonction du produit choisi.	20 000 \$	Les activités ultérieures dépendent du plan de mise en valeur.

PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l'environnement						
	<p>d'intervenants compétents (producteurs, intermédiaires, décideurs, etc.) concernant des produits et services déterminés.</p> <p>Mise sur pied d'activités de promotion d'un marché durable pour un produit déterminé en recourant à un plan de mise en valeur ainsi qu'aux relations avec les intervenants. Ces travaux comprennent notamment des études sur la volonté de payer des consommateurs, les obstacles commerciaux, les coûts de transaction et les moyens d'aider les consommateurs à choisir des produits écologiques.</p>	<p>Mai 2008.</p> <p>Mai à décembre 2008.</p>	<p>d'une utilisation durable des ressources.</p>		<p>20 000 \$</p> <p>30 000 \$</p>	
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Document de référence</i> : Plan de</p>	<p>Examen par le Secrétariat : en août 2008.</p> <p>Examen par les intervenants : en août 2008.</p> <p>Examen par les Parties : en septembre 2008.</p>				

<b>PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l’environnement</b>						
	mise en valeur d’un produit déterminé.	Publication : en novembre 2008.				
D2.Élaboration et diffusion d’une méthode de mise en place de marchés durables.	<p>À la suite des activités de 2007, les travaux consisteront à mettre à jour le guide pour l’écologisation des entreprises.</p> <p>Soutien à la tenue d’ateliers avec des spécialistes afin d’examiner et de réviser le guide.</p>	Décembre 2008.	Meilleure connaissance des éléments qui favorisent et entravent la mise en place de marchés pour les produits et services écologiques.	<p>Les entrepreneurs qui cherchent à se lancer dans des marchés durables en Amérique du Nord.</p> <p>Les consommateurs qui veulent être conseillés sur les produits disponibles.</p> <p>Les décideurs qui doivent cerner les lacunes et les besoins lorsqu’ils établissent des mécanismes incitatifs.</p>	20 000 \$	Poursuite des activités, mais de façon moins intense, en entreprenant éventuellement une évaluation périodique et des mises à jour au besoin.
	<p>Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.</p> <p><i>Document d’information électronique</i> : Guide méthodologique.</p>	<p>Examen par le Secrétariat : en septembre 2008.</p> <p>Examen par les intervenants : en septembre 2008.</p> <p>Examen par les Parties : en octobre 2008.</p> <p>Publication : en décembre 2008.</p>				
<b>Coût total : 465 000 \$</b>						
<p><b>Achèvement des activités de 2007</b> (publication, traduction, révision et mise en page des documents d’information soumis à un contrôle de la qualité avant le 31 décembre 2007) : <b>18 100 \$.</b></p> <p>07.40 Site Web sur les modèles commerciaux, y compris les sources de financement.</p> <p>07.41 Analyse des écarts financiers.</p> <p>07.43 Document de référence sur les avantages environnementaux de l’utilisation des énergies renouvelables dans des domaines autres que la qualité de l’air.</p> <p>07.45 Promotion des marchés de biocarburants en Amérique du Nord.</p> <p>07.49 Sommaire des conclusions de l’étude sur les marchés de produits et services écologiques.</p>						

<b>PROJET 3 – Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l’environnement</b>	
<p>07.50 Méthodes de quantification des incidences environnementales et économiques.</p> <p>06.08 Guide pour aider les collectivités à mettre sur pied des petits projets de production d’énergie renouvelable (par la société Envint Conseil).</p> <p>06.14 Feuillet d’information sur les entreprises de nettoyage à sec écologique (élaboré dans le cadre du PAÉAN).</p> <p>06.15 Feuillet d’information sur l’électricité verte (élaboré dans le cadre du PAÉAN).</p> <p>06.16 Feuillet d’information sur les imprimantes, les photocopieurs et les télécopieurs (élaboré dans le cadre du PAÉAN).</p> <p>06.18 Étude, par la société Terrachoice, visant à évaluer quatre aspects des achats écologiques (étude sur les marchés de produits et de services écologiques).</p> <p>06.19 Analyse du cycle de vie de produits déterminés (réalisée dans le cadre du PAÉAN).</p>	
<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p><b>Volet A</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de personnes formées dans le domaine des énergies renouvelables (nombre d’établissements, nombre de places dans les classes, etc.).</li> <li>▪ Quantité et qualité des informations concernant le développement du marché des énergies renouvelables (nombre de citations dans les documents, nombre de consultations dans les sites Web, etc.).</li> </ul> <p><b>Volet B</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il est possible de mesurer les retombées positives du volet à partir d’un certain nombre d’activités visant à appliquer les modèles mis au point. Le mécanisme de suivi destiné aux entreprises pilotes pourrait servir à établir certains indicateurs pour d’autres secteurs industriels.</li> <li>▪ Nombre de PME du secteur de l’électronique qui ont été réellement sensibilisées.</li> <li>▪ Nombre de ces PME qui ont adopté certaines des politiques recommandées dans la trousse à outils.</li> </ul> <p><b>Volet C</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de plus en plus grande d’institutions d’Amérique du Nord qui se sont dotées d’une politique d’achats écologiques et ont réellement changé leurs méthodes d’approvisionnement.</li> </ul> <p><b>Volet D</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation adéquate, par les producteurs, des mécanismes axés sur les forces du marché.</li> <li>▪ Commercialisation de produits écologiques grâce aux activités du projet.</li> <li>▪ Mise sur pied d’autres activités ou de nouveaux réseaux grâce aux activités et aux réalisations du projet.</li> </ul>	<p><b>Principaux partenaires :</b></p>



<b>Projet 4 : Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b> José Carlos Fernández
<b>Budget prévu :</b> 255 000 \$CAN	<b>Groupes de travail connexes :</b> Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC). Groupe consultatif du IV <sup>e</sup> Symposium sur les effets environnementaux du commerce.

### Objectif du projet

Le but de ce projet est énoncé à l'alinéa 10(6)d) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel prescrit aux Parties à cet accord d'examiner en permanence les effets environnementaux de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de même que dans le Plan stratégique de la CCE relatif aux liens entre l'environnement et le commerce, selon lequel la Commission doit veiller à faire mieux connaître ces liens et à favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. Le projet donne également suite aux objectifs suivants du Plan stratégique : accroître la capacité des trois pays à déceler et à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce; améliorer la coordination aux échelons régional et national, notamment les activités de la CCE avec celles de la Commission de l'ALÉNA.

### Contexte

L'évaluation permanente des effets environnementaux de l'ALÉNA représente une pierre angulaire dans les activités de la CCE. Les travaux que celle-ci a menés afin de relever les effets environnementaux de la libéralisation du commerce en Amérique du Nord ont donné lieu à des études et à des évaluations dont se servent des fonctionnaires de l'environnement et du commerce, des organisations non gouvernementales (ONG) et le public pour éclairer l'élaboration de politiques commerciales et environnementales dans les trois pays. Dix années d'expérience montrent qu'il est difficile de dissocier les effets environnementaux attribuables à l'ALÉNA de ceux qui découlent des tendances mondiales relatives à la libéralisation des échanges

et à la croissance économique. En conséquence, les travaux d'évaluation qu'accomplit en permanence la CCE sont axés sur les effets de la libéralisation du commerce en Amérique du Nord plutôt que sur les seuls effets de l'ALÉNA.

Aux termes de l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, les Parties mettent en commun leur information, leurs méthodes et leur expérience en matière d'examen des effets environnementaux des accords relatifs au commerce et aux investissements afin de pouvoir évaluer plus adéquatement les répercussions environnementales de l'ALÉNA et d'autres accords. Cette mise en commun de méthodes et de pratiques permet à chaque Partie de mettre à profit le travail accompli par les deux autres.

Les travaux que la CCE a réalisés jusqu'à présent ont contribué : à mieux faire connaître au grand public les liens entre l'environnement et le commerce; à améliorer et à éclairer les examens environnementaux des futurs accords relatifs au commerce et aux investissements par les Parties; à améliorer les évaluations des effets environnementaux de l'ALÉNA auxquelles procèdent la CCE et les Parties. Ces effets favorables devraient se poursuivre et mener à une plus grande cohérence des politiques tant nationales que régionales en Amérique du Nord, et ce, en aidant les Parties à faire de meilleurs choix de politiques dans les domaines de l'environnement et du commerce. Ils aideront également la CCE à axer ses travaux sur les questions qui requièrent le plus d'attention. Le projet fournira en outre à la CCE et aux Parties de meilleurs outils pour évaluer les effets de l'ALÉNA sur l'environnement nord-américain.

On trouve de plus amples renseignements sur l'évaluation permanente des

effets environnementaux de l'ALÉNA par la CCE à l'adresse <<http://www.CCE.org/symposium/index.cfm?varlan=français>>.

### Justification

Grâce à l'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA, les Parties :

- connaîtront plus précisément les liens entre l'environnement et le commerce;
- disposeront d'études fiables pour donner plus adéquatement suite aux préoccupations du public en ce qui a trait aux répercussions du commerce sur l'environnement;
- sauront de façon plus précise de quelle manière minimiser ou éviter les répercussions néfastes du commerce sur l'environnement et/ou favoriser ses incidences positives.

### Activités et réalisations

Comme par le passé, il est prévu de procéder à des analyses thématiques sectorielles dans le cadre d'un symposium nord-américain biennal sur les effets environnementaux du commerce. L'organisation de chaque symposium donne lieu aux activités suivantes : le choix d'un ou de plusieurs thèmes; la constitution d'un groupe consultatif qui guide le Secrétariat dans l'élaboration d'un cadre de référence pour les exposés; la publication d'une invitation aux chercheurs et aux membres de la société civile à proposer des exposés; le choix, par le Groupe consultatif, des meilleurs exposés proposés en vue de leur présentation au cours du symposium. Le compte rendu de discussion de celui-ci contribue à mieux saisir les liens entre l'environnement et le commerce en Amérique du Nord. Le prochain symposium, à savoir le quatrième, se tiendra en même temps que la session ordinaire du Conseil de la CCE, et les Parties ont décidé de le faire porter sur les effets environnementaux de la libéralisation dans le secteur des services.

Le prochain symposium se fondera sur les trois précédents ainsi que sur le cadre d'évaluation des répercussions environnementales que la CCE a mis au point de 1994 à 1999. Celle-ci tire également parti de l'expérience et des travaux de spécialistes externes en sollicitant leur participation au symposium et en retenant leurs services pour rédiger des documents de recherche.

En fonction des conclusions de chaque symposium et conformément aux

priorités environnementales fixées par le Conseil, les travaux ultérieurs consisteront à analyser les flux commerciaux de biens, de services et d'investissements qui ont les plus importantes répercussions sur l'environnement et la biodiversité. La recherche sera orientée sur des projets visant à promouvoir l'échange d'informations, à élaborer des méthodes d'évaluation et à déterminer les bonnes pratiques environnementales dans des secteurs déterminés, et ce, en vue de contribuer au développement durable en Amérique du Nord. Le projet permettra aussi d'examiner de quelle manière les activités menées dans le cadre d'autres programmes de la CCE peuvent éclairer les travaux sur l'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA.

Depuis toujours, la CCE mène ses travaux dans ce domaine avec transparence et de façon inclusive, en assurant la participation d'un éventail varié et équilibré d'intervenants de la société civile, principalement au cours des symposiums. Dans leurs suggestions au sujet des travaux de la CCE, les groupes intéressés ont sans cesse réclamé une amélioration des communications entre les fonctionnaires du commerce et de l'environnement. La participation accrue des Parties, notamment celle du Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC), à la mise sur pied des symposiums donne suite aux réclamations des intervenants en faveur d'un travail concerté sur les enjeux que suscitent actuellement l'environnement et le commerce. En outre, les symposiums visent à assurer une participation directe des intéressés aux travaux de la CCE, ce qui donne de la crédibilité à ces travaux. Les intervenants qui y assistent et les personnes qui y font des exposés représentent souvent plusieurs groupes d'intéressés des trois pays.

La CCE réalisera ces travaux en collaboration avec les Parties, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce, des universités nord-américaines et diverses ONG. Les travaux prendront en compte les enseignements tirés des évaluations environnementales menées avant et après la libéralisation des échanges, ainsi que des changements dans les flux commerciaux associés à l'ALÉNA.

Le projet donnera lieu à la réalisation de douze études sur les divers types d'effets environnementaux de la libéralisation du secteur des services, à la



## Description des projets de 2008

publication du compte rendu de discussion du IV<sup>e</sup> Symposium, à la rédaction de plusieurs articles journalistiques et à la tenue de ce symposium en collaboration avec le Comité consultatif public mixte (CCPM).

Dans l'ensemble, les hauts fonctionnaires de l'environnement et du commerce des Parties ont formulé les directives suivantes :

- Le GTEC devrait se réunir entre chaque symposium afin d'examiner les principales conclusions des documents de recherche qui y sont présentés, et étudier de quelle manière ces conclusions pourraient éclairer les travaux ultérieurs de la CCE.
- En collaboration avec le CCPM, le GTEC devrait se pencher sur le compte rendu de discussion, les conclusions et les recommandations du dernier symposium en vue d'optimiser son utilité et de formuler des recommandations aux Parties afin que l'évaluation permanente des effets environnementaux de l'ALÉNA éclaire davantage l'élaboration de politiques et oriente le choix de domaines de travail pour la CCE.

## Résultats escomptés et indicateurs de rendement

### *Résultats immédiats :*

- Meilleure connaissance des effets environnementaux de la libéralisation des services.
- Perception de la CCE comme un organisme qui se penche sur les questions que suscitent l'environnement et le commerce.

### *Résultats partiels :*

- Plus grande aptitude des Parties à minimiser ou à éviter les effets néfastes du commerce sur l'environnement et/ou à favoriser ses effets positifs.
- Élaboration plus éclairée du programme de travail concerté de la CCE grâce à la recherche de possibilités d'atténuer les effets négatifs du commerce et d'augmenter ses effets positifs.

### *Résultats finaux :*

- Diminution des répercussions environnementales de la libéralisation du commerce.

- La libéralisation du commerce contribue au développement durable, tel que le préconise l'ALÉNA.

### *Indicateurs de rendement*

- Inclusion de dispositions environnementales dans les négociations visant à conclure d'autres accords commerciaux.
- La libéralisation du commerce n'a aucun effet négatif sur l'environnement ou en a seulement des positifs.

## Calendrier et viabilité du projet

Les études que la CCE a commandées s'achèveront vers la mi-février 2008 et le IV<sup>e</sup> Symposium se tiendra au printemps de la même année. Son compte rendu de discussion sera établi à l'automne.

L'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA constitue un projet permanent de la CCE, et, à compter de 2008, le Secrétariat étudiera la possibilité d'organiser un symposium tous les deux ans, ce qui lui donnera plus fréquemment un moyen efficace d'orienter ses travaux. Les solutions qu'étudie actuellement le Secrétariat comprennent un programme de subventions annuelles (avec des critères établis tous les ans) dans le cadre duquel les chercheurs présenteraient des propositions de document et qui donnerait lieu au financement de quelques-unes d'entre elles. Ces chercheurs pourraient être ensuite invités à présenter ces documents dans le cadre de conférences et à les publier dans des revues spécialisées. Le Secrétariat envisage également de tenir plus fréquemment des symposiums en collaboration avec des universités ou des centres de recherche sur des sujets d'actualité, mais tout en entreprenant des activités de sensibilisation et en distribuant plus régulièrement des documents de recherche.

## Communications

La diffusion des résultats de ce projet vise principalement les décideurs, les universités et les ONG, et elle donnera lieu :

- à la promotion du symposium;
- à la publication de documents commandés;
- à l'information du milieu universitaire grâce à des articles dans des revues spécialisées;

## Description des projets de 2008

- à la publication du compte rendu de discussion du symposium.

Les conclusions générales et les enseignements tirés des précédents symposiums et du prochain seront consignés dans des documents d'information plus généraux visant un public élargi.

Le GTEC estimant qu'il faudrait diffuser les conclusions de chaque

symposium à plus grande échelle, il est notamment prévu d'en diffuser le compte rendu de discussion et de continuer à publier les documents qui y sont présentés dans des éditions spéciales de revues. Les travaux que la CCE mènera ultérieurement dans ce domaine donneront lieu à l'étude de suggestions.

## Plan de mise en œuvre

PROJET 4 – Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA						
Objectif : Renforcer les connaissances des liens entre l'environnement et le commerce afin de favoriser la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord.						
Travaux en 2008	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Tenue, en collaboration avec le CCPM, du IV <sup>e</sup> Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce qui portera sur les services et l'environnement.	<p>Tenue du Symposium sur les effets environnementaux de la libéralisation des services.</p> <p>Douze études porteront sur ces effets dans des secteurs tels que le tourisme, le transport et les déchets solides.</p> <p>Compte rendu de discussion du Symposium, articles dans des éditions spéciales de revues.</p>	Printemps 2008.	<p><i>Résultats immédiats :</i></p> <p>Meilleure connaissance des effets environnementaux de la libéralisation des services.</p> <p><i>Résultats partiels :</i></p> <p>Plus grande aptitude des Parties à minimiser ou à éviter les effets néfastes du commerce sur l'environnement et/ou à favoriser ses effets positifs.</p> <p><i>Résultats finaux :</i></p> <p>Diminution des répercussions environnementales de la libéralisation des services.</p>	<p>Les ministres du Commerce.</p> <p>Les ministres de l'Environnement.</p> <p>Les universitaires.</p> <p>Les ONG qui se consacrent aux questions liées au commerce.</p> <p>Les entreprises de service.</p>	225 000 \$	À compter de 2008, le Secrétariat étudiera la possibilité de mener ces travaux de façon plus fréquente, plus opportune et plus efficace.
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Rapport :</i> Compte rendu de discussion du Symposium.</p>	<p>Examen par le Secrétariat : en mai 2008.</p> <p>Examen par les Parties : en juillet 2008.</p> <p>Publication : en août 2008.</p>				

<b>PROJET 4 – Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA</b>						
<b>Objectif : Renforcer les connaissances des liens entre l'environnement et le commerce afin de favoriser la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
2. Examen, en collaboration avec le CCPM, du compte rendu de discussion, des conclusions et des recommandations du dernier symposium en vue d'élargir l'accès aux résultats obtenus et de formuler des recommandations aux Parties afin que l'évaluation permanente des effets environnementaux de l'ALÉNA éclaire davantage l'élaboration de politiques et oriente le choix de domaines de travail pour la CCE.	Réunion du GTEC et du CCPM afin de discuter du processus d'évaluation permanent de la CCE.	Printemps 2008.	Amélioration de la diffusion de l'information recueillie en prévision des symposiums biennaux et des conclusions de ceux-ci.	Les ministres du Commerce. Les ministres de l'Environnement. Les universitaires. Les ONG qui se consacrent aux questions touchant le commerce. Les entreprises de service.	20 000 \$	
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Rapport</i> : Enseignements tirés des quatre premiers symposiums.	Rédaction, vers le mois d'avril 2008, d'une ébauche de document à soumettre à l'examen du CCPM. Rédaction du rapport en collaboration avec le GTEC : en juin 2008. Examen par les Parties : en juillet 2008. Publication et diffusion : en août 2008.				
3. Poursuite du soutien au GTEC.	Tenue de téléconférences régulières. Tenue de deux réunions.	Permanent.	Amélioration des communications entre les ministres de l'Environnement et du Commerce.	Les ministres du Commerce. Les ministres de l'Environnement.	10 000 \$	

<b>PROJET 4 – Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA</b>						
<b>Objectif : Renforcer les connaissances des liens entre l'environnement et le commerce afin de favoriser la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
4. Soutien à l'échange d'informations entre les trois pays au sujet des méthodes d'examen des répercussions environnementales des accords commerciaux, y compris les échanges de vues et l'analyse des effets du libre-échange sur les marchandises en transit.	Poursuite de l'échange d'informations entre les Parties à l'ANACDE et des organismes internationaux au sujet des efforts que déploient le Canada et les États-Unis pour mener des évaluations environnementales et se servir de leurs conclusions.	Permanent.	Amélioration des évaluations des effets environnementaux de l'ALÉNA auxquelles procèdent la CCE et les Parties.  Élaboration plus éclairée des politiques des trois Parties relatives à l'environnement et au commerce.	Les ministres du Commerce.  Les ministres de l'Environnement.  Les organismes internationaux.	(aucun budget)	
<b>Coût total : 255 000 \$</b>						

<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion de dispositions environnementales dans les négociations visant à conclure d'autres accords commerciaux.</li> <li>• La libéralisation du commerce n'a aucun effet négatif sur l'environnement ou en a seulement des positifs.</li> </ul>	<p><b>Principaux partenaires :</b></p> <p>Les ministres du Commerce et de l'Environnement, les universitaires, les ONG qui se consacrent aux questions liées au commerce et le grand public nord-américain.</p>
---	---



<b>Projet 5 : La viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b> José Carlos Fernández
<b>Budget prévu :</b> 130 000 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b> Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC).

### Objectif du projet

Ce projet vise à améliorer simultanément la compétitivité commerciale et la performance environnementale en Amérique du Nord. Il est prévu que tous les travaux en 2008 aient un caractère préliminaire et soient axés sur la connaissance de la relation entre cette compétitivité et la viabilité de l'environnement. Le projet consistera également à soutenir les travaux de la Commission de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) au sujet des pressions de plus en plus grandes qu'exerce la compétitivité à l'échelle du continent. Il est plus particulièrement prévu d'établir un rapport d'ensemble sur la nature et la valeur de politiques et de pratiques favorables à l'environnement tout en maintenant ou en renforçant la compétitivité commerciale.

### Contexte

- Le Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC) a demandé au Secrétariat de mettre sur pied des activités ayant trait à la viabilité de l'environnement et à la compétitivité commerciale en Amérique du Nord. Ces activités comprennent : 1) un examen des travaux qu'a réalisés la CCE dans ces deux domaines afin de déterminer dans quel secteur la compétitivité s'est avérée la plus fructueuse (p. ex., en accroissant le commerce des produits et services écologiques), et de cerner d'autres domaines éventuels de travail; 2) la tenue d'un atelier sur ce sujet en collaboration avec le Comité consultatif public mixte (CCPM).
- Dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, des établissements d'enseignement privés et sans but lucratif se penchent sur des questions qui touchent soit la compétitivité soit la viabilité ou les

deux. Ces établissements représentent des partenaires importants pour la CCE en vue d'établir un plan d'action à l'égard de ces deux domaines.

- Le GTEC sera associé de près à ce projet, mais il est ultérieurement prévu que celui-ci soit sous la gouverne d'un comité directeur.
- Les travaux de la CCE dans ce domaine peuvent représenter une importante contribution à ceux de la Commission de l'ALÉNA sur la compétitivité en Amérique du Nord dont ont fait mention les ministres du Commerce des trois pays, le 14 août 2007, dans une déclaration conjointe. Ils ont notamment convenu de « mettre au point un plan de travail pour faire face aux pressions toujours plus fortes exercées sur la compétitivité de l'Amérique du Nord. Ce plan, qui traitera des questions clés ayant des répercussions sur nos échanges et présentera les moyens les plus efficaces de faciliter leur résolution, nous sera soumis à notre prochaine réunion aux fins d'examen, afin que nous puissions établir une plate-forme nord-américaine dynamique et compétitive qui renforcera le bien-être et la prospérité de tous nos citoyens ».

### Justification

- Les travaux de la CCE consistant à évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA ont montré, dans l'ensemble, que les graves répercussions environnementales que certains avaient prévues en raison de la mise en application de l'ALÉNA ne se sont pas produites. Néanmoins, on ne constate pas non plus une écologisation de nos économies en raison de l'ampleur de la croissance et du fait que les incidences de la production l'emportent sur l'effet de composition qui pourrait réduire les répercussions

environnementales de chaque unité de production.

- Les économies nord-américaines sont fortement intégrées, ce qui fait que la coopération transfrontalière sur diverses questions, y compris la viabilité de l'environnement, peut aider l'Amérique du Nord à demeurer compétitive dans un cadre économique mondial qui évolue très rapidement.
- Des études récentes ainsi que l'expérience acquise montrent que les pratiques écologiques peuvent avoir des effets bénéfiques sur l'économie, notamment en réduisant les coûts de production et les risques commerciaux.
- Les régions et villes qui peuvent être des lieux de création de richesses et de gestion de l'environnement et de l'économie suscitent de plus en plus d'intérêt, car elles influent autant sur la viabilité de l'environnement que sur la compétitivité. Elles comprennent, par exemple, les couloirs commerciaux transfrontaliers. En planifiant les travaux de ce projet, il a fallu également prendre en compte la nature et les facteurs déterminants de la viabilité de l'environnement et de la compétitivité sur les plans régional et local.

### Activités et réalisations

- Établissement d'un rapport qui complètera le plan de travail de la Commission de l'ALÉNA portant sur les pressions de plus en plus grandes que subit la compétitivité en Amérique du Nord, et dont il est question dans la déclaration conjointe des ministres du Commerce mentionnée précédemment. Ce rapport examinera les documents portant sur la relation entre la viabilité de l'environnement et la compétitivité.
- Tenue d'un atelier, en collaboration avec le CCPM, sur la viabilité de l'environnement et la compétitivité, afin de suggérer quelle pourrait être la portée des travaux de la CCE dans ce domaine.
- Soutien à la rédaction d'un numéro spécial d'une revue universitaire énonçant des priorités pour une politique nord-américaine favorables aux produits écologiques.

### Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Soutien à la viabilité de l'environnement en Amérique du Nord grâce au renforcement de la compétitivité. Incitation à produire et à consommer des produits et services écologiques afin d'écologiser les économies nord-américaines.

#### Résultats immédiats :

- Sensibilité accrue à la relation positive entre la viabilité de l'environnement et la compétitivité en Amérique du Nord.
- Connaissance accrue de la relation positive entre la viabilité de l'environnement et la compétitivité en Amérique du Nord.

#### Résultats partiels :

- Écologisation et renforcement des économies dans les Amériques et accroissement de la compétitivité mondiale.

#### Résultats finaux :

- Réduction des répercussions environnementales qu'ont les activités économiques en Amérique du Nord de manière à dissocier la croissance économique de ces répercussions tout en améliorant la compétitivité.

#### Indicateurs de rendement :

- Établissement de relations avec des organismes compétents dans toute l'Amérique du Nord.
- Opinion publique plus consciente de la relation positive qui lie la viabilité de l'environnement et la compétitivité.

### Calendrier et viabilité du projet

- L'exécution de ce projet doit se rendre jusqu'au point où il permettra de trouver un moyen d'incorporer dans chaque projet de la CCE la possibilité de concourir à améliorer la viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale.
- La partie du projet qui est la plus théorique et la plus expérimentale est censée être remise entre les mains d'un consortium d'universités nord-américaines quatre à cinq ans après l'engagement des Parties.



## **Communications**

Les réalisations du projet permettront de mieux faire connaître le rôle crucial que jouent les politiques et la performance environnementales en vue de renforcer la compétitivité en Amérique du Nord.

L'exécution du projet se fera en collaboration avec des organismes et intervenants compétents dans les domaines de la viabilité de l'environnement et de la compétitivité. Il est prévu que le projet aide à recueillir des éléments pertinents qui amélioreront la coopération entre les Parties.

Le projet et les réalisations auxquelles il donnera lieu permettront également à la CCE et au Conseil de se positionner par rapport aux organes directeurs de l'ALÉNA, et ce, à l'égard d'une question hautement pertinente pour les secteurs public et privé et les responsables des politiques.

Les décideurs et les consommateurs d'Amérique du Nord sont les principaux publics cibles de ce projet.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 5 – La viabilité de l’environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Améliorer la compétitivité grâce à un développement économique durable</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1. Étude, par l’entremise du GTEC et de délégations nationales, le cas échéant, des synergies et des domaines de coopération éventuels dans le cadre du programme de travail de la Commission de l’ALÉNA, y compris à propos du matériel électronique grand public. Cette étude conjointe pourra se réaliser dans le cadre de téléconférences et de réunions.	Recherche de synergies et de domaines de collaboration éventuels avec la Commission de l’ALÉNA.	Permanent.	Collaboration plus probante avec la Commission de l’ALÉNA, y compris au sujet du matériel électronique grand public.	Les fonctionnaires du commerce.	10 000 \$	
2. Tenue d’un atelier avec le CCPM sur la	Détermination de domaines qui pourraient favoriser	Septembre 2008.	Liste des éléments du plan de travail sur la compétitivité.	Les fonctionnaires du commerce et de l’environnement, les	25 000 \$	

<b>PROJET 5 – La viabilité de l’environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Améliorer la compétitivité grâce à un développement économique durable</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
viabilité de l’environnement et la compétitivité commerciale.	la compétitivité de l’Amérique du Nord sans que cela soit néfaste à l’environnement.  Détermination de domaines de travail éventuels pour la CCE.			associations industrielles et le secteur privé.		
3. Établissement d’un rapport sur la viabilité de l’environnement et la compétitivité en Amérique du Nord, y compris une étude documentaire des connaissances sur la question de savoir si des pratiques et des politiques écologiques appliquées à des activités rémunératrices peuvent favoriser la	Document maître examinant les connaissances sur la relation entre la viabilité de l’environnement et la compétitivité en Amérique du Nord.  La version préliminaire sera présentée durant l’atelier mentionné au volet 2.  Il est également prévu de cerner les implications pour les projets de la CCE.	Septembre 2008.	Meilleure connaissance de la relation entre la viabilité de l’environnement et la compétitivité.  Examen des projets de la CCE en cours afin de tirer parti des connaissances actuelles sur la relation entre des pratiques écologiques et une compétitivité accrue.	Les fonctionnaires du commerce et de l’environnement, les associations industrielles et le secteur privé.	75 000 \$	Les conclusions de l’étude détermineront les possibilités de collaborer avec divers partenaires à l’établissement d’un plan d’action en vue de se servir des avantages économiques pour préconiser l’application de pratiques écologiques.

<b>PROJET 5 – La viabilité de l’environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Améliorer la compétitivité grâce à un développement économique durable</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
compétitivité dans le secteur privé aux échelons national et régional.	Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.  <i>Rapport</i> : Rapport sur la compétitivité et l’environnement en Amérique du Nord.	Examen par le Secrétariat : en juillet 2008. Examen par les Parties : en août 2008. Publication : en octobre 2008.				
4. Travaux, en collaboration avec une revue universitaire, visant à soutenir des études qui permettront de cerner des priorités pour une politique nord-américaine sur les produits écologiques.	Parution d’un numéro spécial dans une revue universitaire sur les produits écologiques et les secteurs industriels.	Octobre 2008.	Orientation des travaux sur les domaines qui offrent le plus d’avantages économiques et environnementaux.	Les fonctionnaires du commerce et de l’environnement, les associations industrielles, le secteur privé et les universités.	20 000 \$	
<b>Coût total : 130 000 \$</b>						
<b>Indicateurs de rendement :</b>  Le projet donne lieu à la contribution de partenaires compétents, dont des universités. Les médias traitent de la possibilité de renforcer la compétitivité tout en veillant à la viabilité de l’environnement.				<b>Principaux partenaires :</b>  Le GTEC, le Groupe de travail sur l’application des lois, les écoles de commerce, les facultés de l’environnement, les municipalités, les groupes environnementalistes, la Commission de l’ALÉNA et le CCPM.		

<b>Projet 6 : Le commerce et l'application des lois de l'environnement</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b> Evan Lloyd
<b>Budget prévu :</b> 290 000 \$CAN Achèvement des activités entreprises en 2007 (documents d'information soumis à un contrôle de la qualité avant le 31 décembre 2007) : 15 000 \$CAN. Total : 305 000 \$CAN	<b>Groupes de travail connexes :</b> Groupe de travail sur l'application des lois (GTAL) Groupe de travail sur les déchets dangereux (GTDD) Groupe nord-américain d'application des lois sur les espèces sauvages (GNAALES)

## Objectifs du projet

Ce projet comporte trois principaux objectifs :

- Accélérer et faciliter les mouvements transfrontaliers licites de matières, notamment grâce à des efforts concertés des Parties à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) visant à appliquer le plan de la Frontière intelligente et d'autres mesures connexes destinées à accélérer ces mouvements.
- Faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites de matières et de déchets dangereux, de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et d'espèces sauvages protégées, ainsi que d'autres expéditions illicites de matières pouvant porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement sur le territoire des Parties.
- Renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui expédient illicitement ces matières, ou tentent de le faire, fassent l'objet de sanctions adéquates, et favoriser la gestion rationnelle des déchets dangereux.

Le projet permettra d'éliminer du commerce les matières dangereuses pour la santé humaine et l'environnement et d'assurer leur gestion adéquate. Il contribuera également à uniformiser les règles du jeu pour les entreprises des trois pays en faisant en sorte que les auteurs d'infractions aux lois de l'environnement en général soient poursuivis avec succès. De plus, il

permettra d'éliminer tout avantage inéquitable susceptible de découler d'un manque d'application efficace des lois de l'environnement, et rendra possible l'échange électronique de données sur les demandes d'exportation et les autorisations d'importation, ce qui améliorera l'application des lois.

## Contexte

L'alinéa 1*d*) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et les résolutions du Conseil n<sup>os</sup> 96-06 et 03-08 constituent les fondements des travaux du projet.

Cet alinéa prescrit aux Parties d'appuyer les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA, ce qui comprend la création d'un marché élargi et sûr de biens et de services qui favorise la protection et la conservation de l'environnement, la promotion du développement durable, et l'intensification de l'élaboration et de l'application des lois et règlements de l'environnement.

En 1996, le Conseil a constitué le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (également désigné « Groupe de travail sur l'application des lois [GTAL] »), qui comprend des hauts fonctionnaires dont les attributions sont connexes. Le mandat de ce groupe est énoncé dans la résolution du Conseil n<sup>o</sup> 96-06, laquelle réitère par ailleurs l'engagement des Parties à renforcer la coopération en Amérique du Nord en matière d'application des lois de l'environnement.

Depuis 1996, le GTAL a estimé nécessaire d'améliorer la capacité de surveiller les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de SACO et de faire observer la législation qui régit ces mouvements, ainsi que d'adopter des mesures de coopération visant l'application des lois nationales destinées à mettre en œuvre la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES). Dans cette perspective, la CCE a soutenu un certain nombre de programmes de renforcement des capacités et d'échange d'informations à l'intention des agents de protection de l'environnement et des douanes relativement à la contrebande des SACO et à la protection des espèces sauvages, et en vue d'améliorer la coopération quant au suivi et à la gestion des expéditions transfrontalières de déchets dangereux. La CCE a aussi apporté son soutien à l'organisation de quelques symposiums internationaux sur les pratiques judiciaires et juridiques en Amérique du Nord.

En 2003, le Conseil a reconnu la nécessité de renforcer la coopération relativement aux déchets dangereux en adoptant la résolution n° 03-08. Celle-ci prescrit au Secrétariat de travailler de concert avec les Parties en vue d'élaborer un certain nombre de mesures pour favoriser la gestion écologique et le suivi de ces déchets.

Donnant suite à cette résolution, le GTAL a constitué le Groupe de travail sur les déchets dangereux (GTDD), et le Secrétariat a collaboré avec ces deux groupes de travail afin de tenir compte des dispositions de la résolution n° 03-08 dans le programme de travail de la CCE. Le GTDD a contribué à la rédaction des sections du présent Plan opérationnel qui ont trait aux déchets dangereux.

## Justification

Ce projet cadre directement avec les priorités qu'énonce le *Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010*, à savoir l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités et les liens entre l'environnement et le commerce, et il comporte cinq volets.

**Volet 1 :** Ce volet consiste à remplacer l'actuel système sur papier d'échange d'informations sur les déchets dangereux entre les Parties par un système électronique. Il cadre avec les priorités du Plan stratégique relatives à l'information nécessaire à la prise de décisions et aux liens entre l'environnement et le commerce, et il jettera les bases d'une politique et

d'une technologie de l'information qui favoriseront l'échange électronique, entre les gouvernements, de données sur les demandes d'exportation et les autorisations d'importation de déchets dangereux. Cet échange électronique de données permettra de réduire le fardeau administratif des gouvernements, d'améliorer la qualité des données, de fournir plus facilement des données aux organismes chargés de l'application des lois et de la protection des frontières, de faciliter l'adoption de nouvelles techniques de suivi et d'aider les gouvernements à fournir uniformément et plus rapidement des renseignements sur les marchandises qui franchissent leurs frontières nationales.

**Volet 2 :** Ce volet, qui vise à améliorer l'information sur l'aide en matière de conformité concernant l'importation et l'exportation de matières assujetties à la réglementation environnementale, cadre avec les priorités du Plan stratégique relatives à l'information nécessaire à la prise de décisions et aux liens entre l'environnement et le commerce. Il permettra de bien renseigner les exportateurs, les importateurs et les autres membres des milieux réglementés en ce qui concerne le commerce des matières assujetties à la réglementation environnementale en Amérique du Nord. Cela donnera également aux trois gouvernements la possibilité de diffuser cette information de façon uniforme et coordonnée, sans compter que les mouvements transfrontaliers de marchandises licites en seront accélérés.

**Volet 3 :** Ce volet, qui vise à former les douaniers et les agents d'exécution de la loi, cadre avec les priorités du Plan stratégique relatives aux liens entre l'environnement et le commerce et au renforcement des capacités, et il contribuera à assurer la sûreté, la rapidité et la conformité du commerce des matières assujetties à la réglementation environnementale qui peuvent traverser les frontières. Cela permettra de prévenir le commerce transfrontalier illicite de ces matières. À cette fin, les douaniers et les agents d'exécution de la loi de chacune des Parties recevront une formation leur permettant de déceler, de reconnaître et d'analyser les expéditions illicites de déchets et matières dangereux, de SACO, d'espèces sauvages protégées et de substances illicites pouvant porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement.

**Volet 4 :** Ce volet, qui consiste à s'occuper des risques que présentent les importations illicites en Amérique du Nord, cadre avec la priorité du Plan stratégique relative aux liens entre l'environnement et le commerce, et il

servira à réduire le plus possible les effets néfastes du commerce sur la santé humaine et/ou l'environnement. Il est prévu de fournir une tribune aux fonctionnaires afin qu'ils puissent coordonner leurs efforts destinés à cerner les risques que présentent, pour les trois pays nord-américains, les importations illicites sur le continent.

**Volet 5 :** Ce volet, qui consiste à renforcer les capacités au sein des appareils juridiques et judiciaires afin de soutenir l'application efficace des lois de l'environnement, cadre avec les priorités du Plan stratégique relatives aux liens entre l'environnement et le commerce et au renforcement des capacités. Il vise à soutenir la mise en œuvre et l'application efficace des lois de l'environnement à l'échelon national par chacune des Parties. Il est ainsi destiné à fournir aux juges, au personnel des ministères de l'Environnement et aux procureurs de l'information spécialisée sur les lois de l'environnement et les questions que soulève l'application de ces lois, particulièrement lorsque les infractions peuvent être préjudiciables à la santé humaine ou à l'environnement. Il permettra aussi de fournir aux procureurs les aptitudes requises pour appréhender les personnes qui tentent de procéder au commerce illicite de ces matières.

### Activités et réalisations

Les réalisations qui découleront du projet comprennent les suivantes :

**Volet 1 :** L'élaboration de normes communes pour les Parties concernant les données afin de pouvoir échanger, par voie électronique, celles relatives aux demandes d'exportation et aux autorisations d'importation de déchets dangereux. La mise en place d'un projet pilote afin de tester l'échange électronique de données entre gouvernements sur ces exportations et importations.

**Volet 2 :** La tenue d'un atelier sur l'aide à la conformité afin de connaître le point de vue des principaux intervenants au sujet du site <[www.bordercenter.org](http://www.bordercenter.org)>, lequel offre de l'aide au sujet de la conformité à la réglementation sur les déchets dangereux. Leurs observations serviront à mettre à jour et à perfectionner ce site, et à ajouter des renseignements sur la conformité à la réglementation régissant les SACO et d'autres substances chimiques.

**Volet 3 :** L'offre d'une dernière formation en ligne sur les SACO, ainsi

qu'un prototype de cours en ligne sur les déchets dangereux.

**Volet 4 :** L'élaboration d'un processus permettant de chercher et d'échanger des données sur les importations illicites en Amérique du Nord, et de se pencher sur des questions qui suscitent des préoccupations communes.

**Volet 5 :** La prestation d'une formation sur les principes d'application de la législation de l'environnement à l'intention des juges, du personnel du ministère de l'Environnement et des procureurs du Mexique.

Ce projet est destiné à fournir de l'information aux organismes gouvernementaux. À cette fin, il fera appel à la collaboration de partenaires et d'intervenants tels que des associations d'importateurs et d'exportateurs, des barreaux, des instituts judiciaires, des universités, des organismes étatiques et fédéraux, et des services d'inspection aux frontières.

### Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Le projet est censé donner les résultats suivants :

**Volet 1 :** Ce volet donnera directement lieu à la mise en place d'un projet pilote afin de tester l'échange électronique de données entre les gouvernements, au lieu de l'échange sur papier, au sujet des demandes d'exportation de déchets dangereux et des autorisations d'importation. Cela permettra de réduire le fardeau administratif des gouvernements, d'améliorer la qualité des données, de fournir plus facilement des données aux organismes chargés de l'application des lois de l'environnement et de la protection des frontières, de faciliter l'adoption de nouvelles techniques de suivi et d'aider les gouvernements à fournir uniformément et plus rapidement des renseignements sur les marchandises qui franchissent leurs frontières nationales. L'aboutissement des travaux dans le cadre de ce volet se concrétisera par l'exécution fructueuse du projet pilote d'échange électronique de données en vue de mettre en place un échange électronique plus complet entre les Parties par l'entremise de leur gouvernement respectif.

**Volet 2 :** Ce volet donnera directement lieu à une connaissance accrue, par les milieux réglementés, des exigences relatives aux importations et aux exportations, notamment sur le commerce en Amérique du Nord de déchets contenant des substances dangereuses et d'autres substances. Cela favorisera une plus grande conformité à ces exigences ainsi que des activités mieux

coordonnées de la part des gouvernements afin d'informer les importateurs et les exportateurs. En outre, tout en favorisant la conformité, ce volet permettra d'uniformiser davantage les politiques et d'utiliser plus efficacement les ressources gouvernementales. Ces résultats ne se concrétiseront que lorsque le site Web sera mis à jour en fonction des observations recueillies au cours de l'atelier sur l'aide à la conformité.

**Volet 3 :** Ce volet donnera directement lieu à une meilleure connaissance, par les inspecteurs et les agents d'exécution de la loi, des exigences relatives aux importations et aux exportations de déchets dangereux et de SACO. Il aidera les gouvernements à mieux intervenir relativement aux infractions à ces exigences tout en facilitant le commerce licite. Ces résultats ne se concrétiseront que lorsque les cours seront élaborés, que les gouvernements s'en chargeront et qu'ils se doteront d'indicateurs de rendement.

**Volet 4 :** Ce volet donnera directement lieu à une entente entre les Parties en vue de recueillir et d'échanger des données sur les importations illicites en Amérique du Nord. Il leur permettra de mieux gérer les risques que présentent les expéditions en provenance de l'extérieur du continent. Il est prévu de déterminer la portée des travaux en 2008, mais l'entente est censée permettre d'obtenir des résultats partiels et finaux.

**Volet 5 :** Ce volet donnera directement lieu à une meilleure connaissance de la manière dont les trois appareils judiciaires du continent permettront de sanctionner les infractions aux lois de l'environnement, en privilégiant notamment le renforcement des capacités d'application de ces lois au Mexique. Ce volet s'achèvera par un renforcement de la coopération entre les Parties ainsi que de l'application des lois, règlements, procédures, politiques et pratiques en matière d'environnement au sein de la société civile au Mexique.

### **Calendrier et viabilité du projet**

**Volet 1 :** La participation de la CCE à ce volet prendra fin lorsque les normes communes concernant les données seront élaborées et que l'exécution du projet pilote sera fructueuse. Lorsqu'ils auront adopté ces normes, les gouvernements seront responsables de leur application. Il s'agit d'un moyen rapide et efficace d'échange d'informations entre les décideurs ou les autorités, les services d'application de la loi et les douanes. Cela facilitera également le commerce, les inspections et l'échange rapide d'informations

entre les pays, et renforcera la sécurité aux frontières. L'exécution du projet pilote est prévue vers la fin de 2008 ou en 2009. La CCE pourrait servir de tribune pour continuer d'évaluer l'efficacité de l'échange électronique de données.

**Volet 2 :** La participation de la CCE à ce volet prendra fin lorsque les dernières mises à jour dans le site <[www.bordercenter.org](http://www.bordercenter.org)> auront été effectuées comme prévu, à savoir vers la fin de 2008; les Parties se chargeront de ces mises à jour. La CCE pourrait servir de tribune pour continuer d'évaluer l'efficacité des efforts concertés déployés sur le continent afin de régler les questions que soulève l'aide à la conformité relativement aux importations et aux exportations de matières qui sont assujetties à la réglementation environnementale.

**Volet 3 :** La participation de la CCE à ce volet prendra fin lorsque les cours sur les SACO et les déchets dangereux seront élaborés et confiés aux gouvernements pour qu'ils en assurent la prestation. L'élaboration du cours sur les SACO devrait se terminer au début de 2008 et celle du cours sur les déchets dangereux au début de 2009. La CCE pourrait déterminer périodiquement s'il est nécessaire de donner des cours en vue de renforcer directement les capacités dans ces domaines, et pourrait aussi servir de tribune aux Parties dans le cadre de leurs efforts concertés visant à améliorer la formation des agents qui travaillent aux frontières.

**Volet 4 :** La portée et la durée de la participation de la CCE à ce volet seront déterminées au cours de la phase prévue à cette fin en 2008.

**Volet 5 :** À l'origine, la participation de la CCE à ce volet était censée se poursuivre durant toute l'année 2008. Elle fera parvenir les documents sommaires aux gouvernements et aux instituts judiciaires et barreaux compétents, et les affichera dans son site Web. En outre, elle évaluera les besoins en matière de renforcement des capacités afin que les Parties puissent assurer l'application efficace des lois de l'environnement.

### **Communications**

Le projet comporte des volets relatifs aux communications, y compris en vue de faire mieux comprendre les questions liées aux mouvements sûrs et efficaces de marchandises et matières qui traversent les frontières, et de faire saisir l'importance du bien-être économique, sanitaire et environnemental en



Amérique du Nord. Le fait de fournir, de façon transparente, de l'information fiable aux fonctionnaires du commerce, aux douaniers, aux partenaires et au secteur privé est censé améliorer la conformité aux lois de l'environnement.

Ce projet vise trois publics distincts : les participants et les organismes gouvernementaux, le secteur privé (le milieu commercial) et le public. Ces trois publics réclament des moyens de communication et des documents d'information distincts. Au stade de la mise en œuvre, les documents de formation et les modèles constituent des éléments importants pour les participants et les organismes gouvernementaux. Le cas échéant, des documents se rapportant à des projets précis de la CCE peuvent compléter divers documents que des organismes gouvernementaux diffusent à des éléments du secteur privé. En dernier lieu, en informant le grand public, la CCE peut compléter des activités nationales en leur donnant une perspective internationale.

Le grand public, tout comme certaines composantes commerciales du secteur privé, s'intéressent déjà fortement à ces questions parce qu'elles ont trait à la sécurité, à la conservation de la nature et/ou aux coûts. Dans la mesure où ces activités et les résultats qu'elles permettent d'obtenir contribuent à l'atteinte d'objectifs plus larges cadrant avec la Frontière intelligente et le programme trilatéral relatif au commerce et à la sécurité que les dirigeants nord-américains ont énoncé en août 2007 lors du Sommet de Montebello, au Québec, il est possible d'accroître la sensibilité à cette information et à sa mise en application.

Les documents généraux d'information, y compris les feuillets de renseignements sur les projets et les documents de sensibilisation du public,

serviront à faire état de l'intégrité des projets ainsi que de la contribution de la CCE à cet effort trinational. Les documents élaborés dans le cadre des activités ainsi que le matériel didactique réclament une vue d'ensemble commune du projet ainsi qu'une identification collective à la CCE.

### **Gestion de l'information**

**Volet 1 :** La CCE a entrepris un projet d'élaboration de normes d'échange de données intergouvernementales communes qui, lorsqu'elles seront au point, contribueront à l'instauration d'un processus entièrement électronique de suivi des importations et exportations de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses. Pour réduire les efforts associés à la mise au point de ces normes de données, et pour faire en sorte que celles qui sont établies soient harmonisées avec les normes internationales, le projet est élaboré en coordination avec un projet du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) qui vise à élaborer des normes analogues d'échange électronique de données. Des spécialistes gouvernementaux formulent des conseils techniques afin de décrire, de modéliser et de restructurer le processus qui permet actuellement d'échanger des données sur les expéditions transfrontalières de déchets dangereux en Amérique du Nord.

**Volet 2 :** Le site Web de la CCE pourra accueillir certaines parties des outils de formation en ligne étant donné qu'ils peuvent servir d'outils d'apprentissage pour le public, mais chaque gouvernement se chargera individuellement de la gestion des cours.

## Plan de mise en œuvre

<b>Projet 6 — Le commerce et l'application des lois de l'environnement</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des trois pays à cerner les préoccupations que le commerce suscite sur le plan environnemental et à s'en occuper, afin que l'environnement et le commerce en tirent autant d'avantages et que la collaboration des trois pays s'améliore à ce sujet.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
<p>1. Élaboration de normes communes qui permettront de remplacer par un système électronique l'actuel système sur papier d'échange de données, entre les Parties, au sujet des importations et exportations de déchets dangereux, ainsi que d'autres données sur les échanges commerciaux assujettis à la réglementation environnementale.</p> <p>Cet échange électronique de données cadrera facilement avec un guichet unique dans chacun des trois pays.</p>	<p>Normes de données communes et lancement d'un projet pilote d'échange de données électroniques sur les demandes d'exportation et les autorisations d'importation de déchets dangereux.</p> <p>Tenue d'un atelier afin de déterminer quelle sera la mise en œuvre de ce projet pilote.</p>	Fin de 2008 ou début de 2009.	<p>Ce volet donnera directement lieu à l'échange électronique de données entre les gouvernements au sujet des demandes d'exportation de déchets dangereux et des autorisations d'importation. Cela permettra de réduire le fardeau administratif des gouvernements, d'améliorer la qualité des données, de fournir plus facilement des données aux organismes chargés de l'application des lois de l'environnement et de la protection des frontières, de faciliter l'adoption de nouvelles techniques de suivi et d'aider les gouvernements à fournir uniformément et plus rapidement des renseignements sur les marchandises qui</p>	<p>Les organismes gouvernementaux qui approuvent les importations et les exportations de déchets dangereux, ainsi que ceux qui sont chargés de surveiller la conformité de ces expéditions.</p>	60 000 \$	<p>La CCE pourrait servir de tribune pour continuer de mesurer l'efficacité de l'échange électronique de données et pour évaluer un projet pilote éventuel.</p>

<b>Projet 6 — Le commerce et l'application des lois de l'environnement</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des trois pays à cerner les préoccupations que le commerce suscite sur le plan environnemental et à s'en occuper, afin que l'environnement et le commerce en tirent autant d'avantages et que la collaboration des trois pays s'améliore à ce sujet.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
			franchissent leurs frontières nationales.			
1.1 Tenue d'une réunion du GTDD avec des spécialistes en technologie de l'information afin d'achever le dictionnaire de données et de le comparer au modèle mis au point par le Groupe de travail 13 du CEFAC-ONU.  <i>Cette activité, prévue à l'origine en 2007, aura lieu en février 2008.</i>	Réunion des spécialistes des Parties.  Dictionnaire de données fusionnées permettant d'élaborer des normes communes d'échange de données.	Février 2008.	Échange électronique, entre les gouvernements, de données sur les demandes d'exportation et les autorisations d'importation de déchets dangereux.	Les organismes gouvernementaux qui approuvent les importations et les exportations de déchets dangereux.	10 000 \$	
2. Amélioration de l'information sur l'aide en matière de conformité concernant l'importation et l'exportation de matières assujetties à la réglementation environnementale.	Tenue d'un atelier sur l'aide à la conformité afin de connaître le point de vue des principaux intervenants au sujet du site <a href="http://www.bordercenter.org">www.bordercenter.org</a> , lequel offre de l'aide concernant la conformité à la réglementation sur les déchets dangereux. Leurs observations serviront à mettre à jour et à perfectionner ce site, et à ajouter des	2008.	Ce volet donnera directement lieu à une connaissance accrue, par les milieux réglementés, des exigences relatives aux importations et aux exportations, notamment sur le commerce en Amérique du Nord de déchets contenant des substances dangereuses et d'autres substances. Cela favorisera une plus grande conformité à ces exigences ainsi que des	Les commerçants de matières assujetties à la réglementation environnementale, et les personnes qui peuvent être touchées par le commerce illicite de ces marchandises.  L'ensemble de la société tirera également parti du fait que les	40 000 \$	La CCE pourrait servir de tribune pour continuer d'évaluer l'efficacité des efforts concertés déployés sur le continent afin de régler les questions que soulève l'aide à la conformité relativement aux importations et aux exportations

<b>Projet 6 — Le commerce et l'application des lois de l'environnement</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des trois pays à cerner les préoccupations que le commerce suscite sur le plan environnemental et à s'en occuper, afin que l'environnement et le commerce en tirent autant d'avantages et que la collaboration des trois pays s'améliore à ce sujet.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	renseignements sur la conformité à la réglementation régissant les SACO et d'autres substances chimiques.		activités mieux coordonnées de la part des gouvernements afin d'informer les importateurs et les exportateurs. En outre, tout en favorisant la conformité, ce volet permettra d'uniformiser davantage les politiques et d'utiliser plus efficacement les ressources gouvernementales. Ces résultats ne se concrétiseront que lorsque le site Web sera mis à jour en fonction des observations recueillies au cours de l'atelier sur l'aide à la conformité.	gouvernements d'Amérique du Nord collaborent afin que les données sur la conformité des échanges commerciaux soient exactes et échangées en temps opportun.		de matières qui sont assujetties à la réglementation environnementale.
3. Élaboration d'un matériel didactique pour les douaniers et les autres agents d'application de la loi.	Prestation d'une dernière formation en ligne sur les SACO ainsi que d'un prototype de cours en ligne sur les déchets dangereux.	Cours sur les SACO en 2008 suivi d'un prototype de cours sur les déchets dangereux en 2009.	Ce volet donnera directement lieu à une meilleure connaissance, par les inspecteurs et les agents d'exécution de la loi, des exigences relatives aux importations et aux exportations de déchets dangereux et de SACO.	Les participants au suivi des échanges commerciaux et le grand public qui peut être touché par des questions environnementales liées au commerce.	60 000 \$	La CCE pourrait déterminer périodiquement s'il est nécessaire de donner des cours en vue de renforcer directement les capacités dans ces domaines, et

<b>Projet 6 — Le commerce et l'application des lois de l'environnement</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des trois pays à cerner les préoccupations que le commerce suscite sur le plan environnemental et à s'en occuper, afin que l'environnement et le commerce en tirent autant d'avantages et que la collaboration des trois pays s'améliore à ce sujet.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
			Il aidera les gouvernements à mieux intervenir face aux infractions à ces exigences tout en facilitant le commerce licite.			pourrait aussi servir de tribune aux Parties dans le cadre de leurs efforts concertés visant à améliorer la formation des agents qui travaillent aux frontières.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Document d'information électronique</i> : Formation en ligne sur les SACO (seulement le module 1).	Examen par les intervenants et les spécialistes : en octobre 2007. Examen de l'ébauche par les Parties : en octobre 2007. Contrôle de la qualité par les Parties : en décembre 2007. Publication : en février 2008.				
4. Prévention des risques que présentent les importations illicites en Amérique du Nord.	Élaboration d'un processus permettant de chercher et d'échanger des données sur les importations illicites en Amérique du Nord, et de se pencher sur des questions qui suscitent des préoccupations communes.  Tenue de quatre réunions sur la portée du processus.	La première activité se terminera en 2008.	Ce volet donnera directement lieu à une entente entre les Parties en vue de recueillir et d'échanger des données sur les importations illicites en Amérique du Nord. Il leur permettra de mieux gérer les risques que présentent les expéditions en provenance de l'extérieur du continent. Il est prévu de déterminer la portée des	Les agents d'application de la loi, et les consommateurs et utilisateurs de biens et de produits.	45 000 \$	La portée des activités qu'entreprendra la CCE sera déterminée au cours de l'activité connexe de 2008.

<b>Projet 6 — Le commerce et l'application des lois de l'environnement</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des trois pays à cerner les préoccupations que le commerce suscite sur le plan environnemental et à s'en occuper, afin que l'environnement et le commerce en tirent autant d'avantages et que la collaboration des trois pays s'améliore à ce sujet.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
			travaux en 2008, mais l'entente est censée permettre d'obtenir des résultats partiels et finaux.			
5. Renforcement des capacités au sein des appareils juridiques et judiciaires afin de soutenir l'application efficace des lois de l'environnement.	Prestation d'une formation sur les principes d'application de la législation de l'environnement à l'intention des juges, du personnel du ministère de l'Environnement et des procureurs du Mexique.	2008.	Ce volet donnera directement lieu à une meilleure connaissance de la manière dont les trois appareils judiciaires du continent permettront de sanctionner les infractions aux lois de l'environnement, en privilégiant notamment le renforcement des capacités d'application de ces lois au Mexique. Ce volet s'achèvera par un renforcement de la coopération entre les Parties ainsi que de l'application des lois, règlements, procédures, politiques et pratiques en matière d'environnement au sein de la société civile au Mexique.	Les organismes gouvernementaux, les barreaux, les instituts judiciaires et les organisations non gouvernementales (ONG).	75 000 \$	À l'origine, la participation de la CCE à ce volet était censée se poursuivre durant toute l'année 2008. Elle évaluera les besoins en matière de renforcement des capacités afin que les Parties puissent assurer l'application efficace des lois de l'environnement.

<b>Projet 6 — Le commerce et l'application des lois de l'environnement</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités des trois pays à cerner les préoccupations que le commerce suscite sur le plan environnemental et à s'en occuper, afin que l'environnement et le commerce en tirent autant d'avantages et que la collaboration des trois pays s'améliore à ce sujet.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
<b>Coût total en 2008 : 290 000 \$</b>						
<p><b>Achèvement des activités de 2007</b> (publication, traduction, révision et mise en page des documents d'information soumis à un contrôle de la qualité avant le 31 décembre 2007) : 15 000 \$.</p> <p>07.61 - Méthodes novatrices visant à assurer la conformité aux lois de l'environnement.</p> <p>07.62 - Achèvement du portail sur le Web concernant les mécanismes licites d'échange d'informations entre les pays.</p> <p>07.63 - Document de référence sur l'appareil judiciaire et le droit de l'environnement.</p>						
<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cadre de chacun des volets, l'obtention des résultats escomptés coïncide avec l'achèvement des cours ou des documents de formation.</li> <li>▪ Les participants aux cours feront l'objet de sondages et la CCE compilera les données sur le nombre de personnes qui assistent aux ateliers, aux séances de formation et aux cours. Les gouvernements se serviront des indicateurs de rendement qui correspondent à leurs directives internes à l'égard des cours et documents de formation dont ils disposent individuellement.</li> <li>▪ L'efficacité de l'échange de données peut faire l'objet d'une évaluation partielle en relevant la fréquence et la portée de ces échanges entre gouvernements concernant les importations illicites, la conformité et les échanges commerciaux qui sont assujettis à la réglementation environnementale.</li> </ul>					<p><b>Principaux partenaires :</b></p> <p>Les barreaux, les ONG et les instituts judiciaires des trois pays.</p>	





<b>Projet 7 : Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b> Orlando Cabrera-Rivera
<b>Budget prévu :</b> 360 000 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b> Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air (GTNAQA)

### Objectif du projet

Le principal objectif de ce projet consiste à dresser un tableau plus complet de la qualité de l'air et des émissions atmosphériques à l'échelle de l'Amérique du Nord afin d'éclairer la prise de décisions dans le cadre de la gestion de cette qualité. À cette fin, le projet visera : à déterminer les besoins des Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) en ce qui concerne l'information et le renforcement des capacités; à contribuer à entretenir les capacités d'élaboration de programmes et de collecte de données comparables au sujet de la qualité de l'air à l'échelle continentale; à élaborer des documents d'information faisant état des nouvelles tendances et des nouveaux enjeux; à éclairer les décisions touchant les intérêts communs des Parties dans le domaine de l'environnement.

### Contexte

En 2001, aux termes de sa résolution n° 01-05, le Conseil de la CCE a convenu de s'employer à promouvoir la comparabilité des données des inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord. Depuis lors, la CCE a poursuivi deux objectifs à cet égard : 1) la facilitation de l'élaboration de données comparables sur les émissions atmosphériques en vue de leur utilisation dans la planification de la qualité de l'air à l'échelle transfrontalière; 2) l'élargissement de l'accès du public aux renseignements sur la qualité de l'air en Amérique du Nord.

La CCE a réalisé une masse considérable de travaux en 2003 et en 2004 afin de favoriser l'établissement d'inventaires nord-américains des émissions

atmosphériques, et ce, en soutenant la réalisation du tout premier inventaire national de ce type au Mexique. Elle a apporté ce soutien de manière à répondre aux besoins de ce pays en matière de planification, tout en veillant à ce que cela s'applique directement à la planification transfrontalière de la qualité de l'air. Le premier inventaire national mexicain s'est terminé en octobre 2006 et il concerne les émissions des principaux polluants atmosphériques relevés en 1999.

En 2007, les Parties ont confié au Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air (GTNAQA) le mandat d'examiner les travaux en cours et d'élaborer une vision et une stratégie globales en vue d'améliorer la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord de 2010 à 2015. Le Conseil a cautionné la vision qui lui a été présentée au cours de sa session ordinaire tenue en juin 2007 à Morelia, au Mexique, et il a prescrit au GTNAQA d'élaborer une stratégie de coopération sur la qualité de l'air tel que le mentionne la vision. Cette dernière prévoit aussi qu'en 2008 la CCE se consacrera à deux éléments fondamentaux en matière d'information aux fins de gestion de la qualité de l'air : évaluer les données et les programmes d'inventaire dans les trois pays et déterminer les activités requises pour donner accès aux données et les rendre comparables; aider les Parties à établir des inventaires d'émissions comparables. L'établissement, avec le soutien de la CCE, du premier inventaire national au Mexique a constitué un pas important dans ce sens. La collaboration avec ce pays pour l'aider à mettre à jour ses inventaires devra en outre être axée sur le renforcement des capacités, de manière à ce qu'il soit en mesure de mettre à jour les inventaires de 2010 à 2012 et des années subséquentes, et ce, dans le but de dresser un tableau complet et uniforme des émissions en Amérique du Nord.

## Justification

Des différences dans les capacités de collecte de données sur les émissions atmosphériques pourraient entraver l'obtention d'un tableau continental complet de cette qualité de l'air et des émissions. Cependant, il y a consensus sur le fait que, dans le domaine de la qualité de l'air, les activités concertées en Amérique du Nord doivent être axées en priorité sur la surveillance et les inventaires des émissions pour obtenir un tableau plus complet. Le moment est donc des plus opportuns pour élaborer des méthodes et techniques communes et renforcer les capacités d'estimation des émissions atmosphériques, de même que pour gérer les données recueillies tout en améliorant leur accessibilité aux Parties et au public.

Les activités de ce projet cadrent avec les directives du Conseil sur la qualité de l'air ainsi qu'avec les priorités du *Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010*, et elles serviront à établir le prochain plan pour 2010 à 2015. Par ailleurs, elles complètent les engagements pris dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, lesquels consistent à ce que les trois pays échangent des informations sur les émissions atmosphériques afin de réduire ces dernières et, conséquemment, la pollution qu'elles provoquent.

**Information nécessaire à la prise de décisions :** Les données des inventaires d'émissions atmosphériques sont essentielles pour cerner les principaux secteurs d'où proviennent ces émissions et évaluer dans quelle mesure ils contribuent à la pollution de l'air sur les plans local, régional et mondial. Elles aident ainsi les décideurs à concevoir des stratégies de lutte et à les classer par ordre de priorité. Combinés à une modélisation de la qualité de l'air, les inventaires d'émissions permettent de repérer les régions qui portent le plus atteinte à la qualité de l'air des zones situées en aval et au-delà des frontières. Les inventaires fournissent aussi aux citoyens des renseignements fondamentaux sur la qualité de l'air au niveau local et sur la performance environnementale des sources de pollution situées dans leur collectivité.

**Renforcement des capacités :** Si le Canada et les États-Unis sont présentement en mesure de gérer les questions relatives à la qualité de l'air en recourant à des méthodes et à des renseignements comparables, le Mexique ne dispose pas encore des capacités requises pour ce faire. Des activités comparables d'inventaire des émissions et d'établissement de rapports s'avèrent essentielles pour dresser un tableau nord-américain

complet et uniforme de la pollution atmosphérique. Par exemple, même si les inventaires mexicains ont été réalisés assez récemment, les données qui ont servi à les établir sont maintenant désuètes. Il est donc crucial d'entreprendre une mise à jour de l'inventaire national mexicain d'émissions atmosphériques en appliquant des méthodes analogues à celles du Canada et des États-Unis. La collaboration avec le Mexique pour la mise à jour des inventaires devra en outre être axée sur le renforcement des capacités, de manière à ce que ce pays soit en mesure de faire des mises à jour de 2010 à 2012 et par la suite. À titre d'exemple, il faut mettre à jour l'inventaire des sources mobiles pour tenir compte de la croissance du nombre de véhicules et de l'augmentation de la quantité d'émissions qui en résultent, tout comme il faut employer des modèles et méthodes actualisés et uniformes. En outre, le Mexique a récemment promulgué une loi prescrivant l'introduction progressive du carburant diesel à faible teneur en soufre, tout d'abord dans la région frontalière en 2007, puis dans les grandes villes et dans le reste du pays en 2009. Le temps est donc venu de mettre à jour l'inventaire mexicain pour permettre aux décideurs d'élaborer des stratégies pertinentes.

## Activités et réalisations

- Réalisation d'une étude exhaustive, avec l'aide d'un entrepreneur, aux fins suivantes : 1) évaluer l'état des inventaires d'émissions et des systèmes de surveillance en réseau des trois pays afin de connaître les données recueillies, les méthodes appliquées, les émissions visées, les bases de données constituées, les capacités d'analyse électronique et l'accessibilité en ligne à l'information connexe; 2) recommander des travaux, une infrastructure et les ressources connexes nécessaires pour rendre les systèmes nationaux compatibles, ainsi qu'un guide proposant des échéanciers pour donner suite aux recommandations.
- Mise à jour des volets de l'inventaire national mexicain de 2006 à l'aide d'outils et de méthodes comparables à ceux en usage au Canada et aux États-Unis, et renforcement des capacités afin que le Mexique soit en mesure de procéder à la mise à jour de ses inventaires. Il s'agit des volets suivants : évaluation des sources mobiles d'émissions, adaptation du modèle *Mobile 6*, détermination des coefficients d'émission de source mobile pour les particules de 2,5 micromètres ( $\mu\text{m}$ ), mise à jour de l'inventaire des sources ponctuelles, étendues et naturelles. Cette activité est censée se terminer vers la fin de 2008 et la mise à jour complète en 2009. Les

réalisations suivantes sont prévues : 1) un processus qui servira à recueillir des données fondamentales pour pouvoir estimer les émissions atmosphériques; 2) une base de données sur les coefficients d'émission normalisés; 3) un plan d'assurance et de contrôle de la qualité pour les inventaires d'émissions; 4) une base de données d'inventaire.

- Tenue de réunions et de téléconférences régulières du GTNAQA et du Secrétariat pour examiner et surveiller conjointement l'état d'avancement des activités, ainsi que pour déterminer les besoins ultérieurs, formuler des conseils et des stratégies en vue d'apporter des améliorations, fixer des priorités, réviser les documents relatifs aux activités et évaluer les réalisations.
- Collaboration du GTNAQA et du Secrétariat à la rédaction de la première ébauche d'une stratégie de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord pour 2010 à 2015, et ce, en se fondant sur la vision que le Conseil a cautionnée, sur les priorités des Parties et sur les recommandations de l'étude des inventaires et des activités de surveillance de l'air ambiant que préconise cette vision.

## Résultats escomptés et indicateurs de rendement

### Résultats immédiats :

- Évaluation exhaustive des données et programmes d'inventaire et des objectifs de surveillance de l'air ambiant dans chacun des trois pays, et détermination détaillée des tâches, de l'infrastructure et des ressources connexes nécessaires pour rendre les systèmes nationaux compatibles.
- Achèvement des principaux volets de la mise à jour de l'inventaire du Mexique mentionnés précédemment dans la section *Activités et réalisations*.

### Résultats partiels :

- Infrastructure permettant aux trois Parties d'échanger des informations et de travailler de concert sur des questions liées à la surveillance des émissions et à leur inventaire afin d'éclairer l'élaboration de stratégies de gestion de la qualité de l'air.

### Résultats finaux :

- Collecte de données comparables pour la gestion de la qualité de l'air et accès à ces données.
- Établissement d'un calendrier commun d'inventaires des émissions.
- Exécution d'un tableau plus complet de la qualité de l'air et des émissions atmosphériques en Amérique du Nord qui éclairera la prise de décisions en matière de gestion de la qualité de l'air.
- Capacités d'améliorer la comparabilité et le synchronisme de la collecte des données de surveillance de la qualité de l'air et des inventaires d'émissions en appliquant des normes, protocoles et procédures convenus.

### Indicateurs de rendement :

- Achèvement des principaux volets suivants de l'inventaire du Mexique : évaluation des sources mobiles d'émissions, adaptation du modèle *Mobile 6*, détermination des coefficients d'émission de source mobile pour les particules de 2,5 µm, mise à jour de l'inventaire des sources ponctuelles, étendues et naturelles, et renforcement des capacités afin que ces volets soient permanents dans les inventaires d'émissions au Mexique.
- Achèvement d'une étude cernant les principales activités, l'infrastructure et les ressources connexes nécessaires afin que les programmes d'inventaire des émissions atmosphériques et les systèmes de surveillance de l'air ambiant des trois pays soient comparables.
- Achèvement de la première ébauche d'une stratégie de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord pour 2010 à 2015.

## Calendrier et viabilité du projet

Le calendrier et la liste définitifs des résultats à obtenir seront établis à la suite de discussions avec le GTNAQA. Les travaux réalisés en 2008 serviront de fondement à ceux de 2009 ainsi qu'aux activités que prévoira la stratégie de gestion de la qualité de l'air pour 2010 à 2015.

## Communications

Les activités de communication et de sensibilisation dépendront de l'état d'avancement de la mise à jour des inventaires d'émissions, et elles seront

complétées par les travaux de spécialistes des Parties cadrant avec leur stratégie générale d'activités relatives à la qualité de l'air.

### **Gestion de l'information**

Ce projet exigera la coordination et l'échange, entre les Parties, des données sur la qualité de l'air et les émissions découlant des systèmes d'établissement de rapports, ainsi que d'un guide de collecte de données comparables aux fins d'analyse et de diffusion à l'échelle des trois pays. Cette démarche éclairera l'étude ainsi que les principales activités, l'infrastructure et les ressources connexes que cette étude recommandera pour que cette comparabilité se réalise.

Le projet donnera également lieu à la constitution de bases de données électroniques qui permettront d'archiver efficacement les données nationales

sur la qualité de l'air et d'en offrir l'accès. Les recommandations de l'étude au sujet de l'infrastructure permettront de choisir les techniques informatiques requises pour assurer la compatibilité voulue et la maintenir. Le renforcement des capacités impliquera l'aide et la formation techniques qu'exigeront la constitution des bases de données en question. Cet aspect du projet est également essentiel en vue de produire des publications et rapports pertinents et en temps opportun, ainsi que des pages Web et des applications cartographiques qui peuvent également servir dans le cadre d'autres projets de la CCE.

Des discussions avec le GTNAQA permettront de cerner les autres détails de la gestion de l'information.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 7 – Amélioration de la gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Recueillir l’information nécessaire afin de décrire l’état de l’environnement en Amérique du Nord et de cerner les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1. Réalisation d’une étude exhaustive des données et programmes d’inventaire et des objectifs de surveillance de l’air ambiant dans chacun des trois pays, et recommandation des secteurs de travail, des tâches, de l’infrastructure et des ressources connexes nécessaires pour rendre les systèmes nationaux compatibles, ainsi que d’un guide pour donner suite aux recommandations.	<p>Guide permettant de donner suite aux recommandations quant aux secteurs de travail, tâches, infrastructure et ressources connexes nécessaires pour rendre les systèmes nationaux compatibles.</p> <p>Directives en vue d’élaborer une stratégie de gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord pour 2010 à 2015.</p>	Mai 2008.	Information nécessaire à l’élaboration de la stratégie.	Environnement Canada, le Semarnat <sup>1</sup> et l’EPA <sup>2</sup> .	65 000 \$	Application du guide afin de rendre les systèmes nationaux compatibles et de renforcer les capacités.
2. Achèvement de certains volets de l’inventaire national des émissions du Mexique établi en	Réalisation des volets suivants de l’inventaire du Mexique :	Décembre 2008.	Inventaires comparables des sources d’émissions ponctuelles et mobiles durant la même année.	Environnement Canada, le Semarnat, l’EPA, les établissements d’enseignement, les instituts de recherche, les	285 000 \$	

<b>PROJET 7 – Amélioration de la gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Recueillir l’information nécessaire afin de décrire l’état de l’environnement en Amérique du Nord et de cerner les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
2005.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation des sources mobiles d’émissions.</li> <li>▪ Adaptation du modèle <i>Mobile 6</i>.</li> <li>▪ Détermination des coefficients d’émission de source mobile pour les particules de 2,5 µm.</li> <li>▪ Mise à jour de l’inventaire des sources ponctuelles, étendues et naturelles.</li> </ul>			organismes locaux, étatiques, provinciaux et régionaux de protection de l’environnement, les organismes et gouvernements autochtones, et le grand public.		
3. Tenue de réunions et de téléconférences régulières du GTNAQA et du Secrétariat pour examiner et surveiller conjointement l’état d’avancement des activités, ainsi que pour déterminer les besoins ultérieurs, formuler des	Application efficace et adéquate de la vision relative à la qualité de l’air et exécution des activités connexes.		Atteinte des buts et objectifs que la CCE s’est fixés relativement à ses travaux sur la qualité de l’air.	Environnement Canada, le Semarnat et l’EPA.	5 000 \$	

<b>PROJET 7 – Amélioration de la gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Recueillir l’information nécessaire afin de décrire l’état de l’environnement en Amérique du Nord et de cerner les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en SCAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
conseils et des stratégies en vue d’apporter des améliorations, fixer des priorités, réviser les documents relatifs aux activités et évaluer les réalisations.						
4. Collaboration du GTNAQA et du Secrétariat à la rédaction de la première ébauche d’une stratégie de gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord pour 2010 à 2015.	Première ébauche de la stratégie énonçant les étapes, les activités, les tâches, les projets et les échéanciers durant la période s’étendant de 2010 à 2015.	Décembre 2008.	Accomplissement de progrès dans l’application de la vision relative à la qualité de l’air.	Environnement Canada, le Semarnat et l’EPA.	5 000 \$	Examen, par les représentants suppléants et le Comité permanent général, de la première ébauche de la stratégie.  Achèvement de la stratégie et présentation de celle-ci au Conseil de la CCE en 2009.
<b>Coût total : 360 000 \$</b>						
<b>Indicateurs de rendement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achèvement des éléments suivants de l’inventaire national des émissions atmosphériques au Mexique : évaluation des sources mobiles d’émissions; adaptation du modèle <i>Mobile 6</i>; détermination des coefficients d’émission de source mobile pour les particules de 2,5 µm; mise à jour de l’inventaire des sources ponctuelles.</li> <li>▪ Achèvement de l’étude en vue de fournir un guide des principales activités, de l’infrastructure et des ressources connexes nécessaires pour rendre compatibles les systèmes nationaux d’inventaire des émissions et de surveillance de l’air ambiant.</li> <li>▪ Achèvement de l’ébauche d’une stratégie nord-américaine de gestion de la qualité de l’air.</li> </ul>						<b>Principaux partenaires :</b>  Environnement Canada, le Semarnat, l’EPA, l’INE <sup>3</sup> et la CCE.

<sup>1</sup> Semarnat : *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique.

<sup>2</sup> EPA : *Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

<sup>3</sup> INE : *Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie) du Mexique.



<b>Projet 8 :    Gestion rationnelle des produits chimiques</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b> Luke Trip
<b>Budget prévu :</b> 552 000 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b> Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GTGRPC)

### Objectif du projet

Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) fournit un cadre de coopération à l'échelle régionale « pour gérer de façon rationnelle, pendant toute la durée de leur cycle de vie, la gamme complète des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, et ce, en prenant notamment des mesures de prévention, de réduction des sources de polluants et de lutte à l'égard de la pollution ».

Ce projet a fait l'objet d'une proposition de réorientation en 2006, et le Conseil a chargé le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GTGRPC) de lui présenter cette proposition au cours de sa session ordinaire de 2008. Cette nouvelle orientation s'appuie sur des stratégies destinées à faciliter la coopération dans quatre domaines : la réduction des risques que présentent les substances chimiques qui suscitent des préoccupations; l'amélioration de la performance environnementale dans des secteurs préoccupants; l'établissement de fondements pour la gestion des produits chimiques; le renforcement de la surveillance et de l'évaluation environnementales. Ces domaines sont en accord avec la Déclaration de Dubaï énonçant l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), et ils cadrent avec l'orientation du projet de GRPC tout en privilégiant : une plus forte considération des intervenants comme des partenaires; un alignement sur les priorités nord-américaines; l'établissement de liens plus étroits avec des activités internationales de premier plan, dont le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, l'ASGIPC et le Sommet mondial sur le développement durable de 2002.

### Contexte

- Aux termes de sa résolution n° 95-05, le Conseil de la CCE a fait de l'établissement de plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs à certaines substances toxiques et persistantes un volet prioritaire des travaux de la CCE. Il a constitué en même temps le GTGRPC, lequel est composé de deux hauts fonctionnaires choisis par chaque Partie dont les attributions se rapportent à la réglementation ou à la gestion des substances toxiques. De concert avec la CCE, ce groupe doit veiller à mettre en application les décisions et engagements énoncés dans la résolution. Au cours des prochaines années, les travaux de mise en œuvre des PARNA en voie d'élaboration se poursuivront et le GTGRPC continuera de formuler des avis au Conseil et aux Parties sur la mise en œuvre des PARNA existants. De plus, conformément à la résolution du Conseil n° 06-09, laquelle concerne l'avancement des travaux donnant suite à la résolution n° 95-05, la CCE a commencé à élaborer une nouvelle stratégie en vue de gérer rationnellement les produits chimiques et d'élaborer, à cette fin, un programme nord-américain de gestion de ces produits.
- La nouvelle stratégie de GRPC consiste notamment à accomplir des progrès afin d'atteindre les objectifs communs que se sont fixés les Parties sur le plan international, y compris ceux de l'ASGIPC, et de donner suite à l'annonce faite par les dirigeants nord-américains, lors de leur sommet d'août 2007, d'une coopération en matière de réglementation des produits chimiques.

- Une grande partie de la nouvelle orientation stratégique suggérée par le GTGRPC consiste à privilégier la participation active et continue des intervenants aux activités dans ce domaine, et il est prévu, dans le cadre du présent projet, de faire appel à ceux qui représentent le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) dans les trois pays.
- Le GTGRPC et ses groupes chargés de la mise en œuvre des PARNA et d'autres activités particulières poursuivront leurs travaux. Selon le stade de chaque PARNA, chacun de ces groupes est responsable de son établissement ou de sa mise en œuvre et comprend au moins deux représentants gouvernementaux de chaque pays, l'un du domaine de l'environnement et l'autre du domaine de la santé. Le GTGRPC contribuera, en compagnie de spécialistes désignés par les Parties, à d'autres projets qui seront mis sur pied par le Secrétariat mais relèveront d'un président désigné.

Pour de plus amples renseignements au sujet de ce projet, prière de consulter le site suivant :

[http://www.cec.org/programs\\_projects/pollutants\\_health/project/index.cfm?varlan=français&projectID=25](http://www.cec.org/programs_projects/pollutants_health/project/index.cfm?varlan=français&projectID=25)

### Justification

- Ce projet de GRPC vise à réduire au minimum les risques d'exposition des humains et de l'environnement : aux *substances chimiques en usage* ou utilisées auparavant et échangées sous forme de produits (p. ex., le mercure et le lindane); à des *catégories de substances chimiques*, y compris les substances produites fortuitement à la suite de l'élimination de produits échangés (p. ex., les dioxines et furanes); aux substances issues *des secteurs industriels et des technologies* communs aux trois pays (p. ex., les secteurs de l'automobile et de l'électronique). De façon générale, le projet est axé sur la réduction de l'exposition aux substances chimiques toxiques vendues dans le commerce, ainsi que sur la diminution du transport atmosphérique de substances sur de grandes distances, par-delà les frontières. À cette fin, la CCE facilite les discussions, la coordination des activités et l'aide mutuelle entre les Parties.

- Le projet de GRPC cadre avec les priorités du *Plan stratégique pour 2005 à 2010* relatives à l'information nécessaire à la prise de décisions, au renforcement des capacités, et aux liens entre l'environnement et le commerce.
  - Les informations recueillies permettront aux décideurs de trouver des solutions pour gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, et aideront les Parties à prendre des décisions trilatérales en tenant compte des divers risques que présentent ces substances.
  - Le renforcement des capacités découlera de l'amélioration de la comparabilité, de la pertinence et de la fiabilité des données sur les substances chimiques toxiques qui sont présentes dans l'environnement en Amérique du Nord. Les trois Parties disposeront d'informations plus étoffées qui éclaireront leurs décisions en ce qui a trait à la GRPC.
  - Le projet cadre également avec la priorité relative aux liens entre l'environnement et le commerce car il favorise à la fois la GRPC et le commerce transfrontalier des produits chimiques, mais sans porter atteinte ni à la santé humaine ni à l'environnement.
- Le projet de GRPC continue de constituer une activité de premier plan pour les Parties. L'approche nord-américaine en matière de GRPC est considérée comme exemplaire dans le cadre de tribunes internationales et offre le moyen de recueillir et de diffuser des informations importantes pour les Parties relativement à leurs activités nationales et internationales.

### Activités et réalisations

- Les principales activités à entreprendre donneront suite à la nouvelle orientation en tenant compte des travaux entrepris à l'égard de substances déterminées sur ordre du Conseil. Elles comprennent : l'exécution du présent projet; la mise en œuvre des PARNA relatifs au mercure et au lindane; l'élaboration et la mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène; une activité relative à la réduction des risques; le renforcement de la relation entre le projet de GRPC et les activités concernant l'environnement et le commerce; l'instauration d'une nouvelle

démarche dans le cadre de l'élaboration et de l'application de nouvelles stratégies en vue de faciliter la coopération; l'établissement prioritaire d'un inventaire des substances chimiques à l'échelle nationale au Mexique.

- Le GTGRPC présentera la nouvelle orientation au Conseil en 2008.
- Les publics cibles du projet comprennent les organismes des domaines de la santé et de l'environnement des trois Parties ainsi que des intervenants tels que le secteur privé, les universités, les ONGE, les collectivités autochtones et le grand public.
- Les partenaires qui contribueront à la mise en œuvre du projet comprennent Santé Canada, Environnement Canada, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), le *Secretaría de Salud* (ministère de la Santé), l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) du Mexique, et l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis. Les participants à la mise en œuvre seront choisis individuellement lorsque la nouvelle orientation du projet aura permis de déterminer les nouvelles activités à exécuter.

Les réalisations du projet et les documents qui en découleront comprennent :

- L'examen et la traduction de l'évaluation des PARNA qui s'achèvera en décembre 2008.
- La tenue d'un atelier, au début de 2008, avec des représentants de plusieurs hôpitaux du Mexique concernant la réduction des risques d'exposition au mercure.
- La tenue d'un atelier, en janvier ou en février 2008, sur les capacités d'analyse et les sources de dioxines et furanes.
- La tenue d'un atelier, en septembre 2008, au sujet de la modélisation du transport des dioxines et furanes sur de grandes distances, ou sur la surveillance de la qualité de l'air dans un secteur déterminé.
- L'établissement d'un inventaire national des substances chimiques en usage au Mexique, en faisant en sorte qu'il soit comparable aux inventaires du Canada et des États-Unis.

- D'autres activités de renforcement des capacités élaborées à la fin de 2007 et au début de 2008 à la suite de l'établissement de nouvelles priorités.

### Résultats escomptés et indicateurs de rendement

#### Résultats immédiats :

- Une plus grande sensibilité aux effets néfastes des substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; une meilleure connaissance des besoins en ressources; l'engagement des secteurs public et privé à réduire les risques d'exposition à ces substances.

#### Résultats partiels :

- Les avantages et les changements comprennent : une meilleure connaissance des besoins de renforcement des capacités en vue de réduire les risques d'exposition aux substances chimiques toxiques; la mise en œuvre, par les Parties, de politiques et programmes visant à réduire les risques d'exposition aux dioxines et furanes, au mercure et au lindane; la plus grande aptitude des Parties à prendre des décisions éclairées en matière de GRPC.
- Une meilleure connaissance des besoins en ressources en vue d'élaborer des programmes à long terme.
- La connaissance des risques que présente l'exposition au lindane en raison de la présence de cette substance dans les produits laitiers au Mexique.
- La diminution de l'utilisation du mercure et de l'exposition à cette substance dans les hôpitaux, notamment au Mexique.

#### Résultats finaux :

- La réduction des risques d'exposition à des substances chimiques toxiques à caractère prioritaire.
- Une meilleure continuité des structures nationale et trilatérale de gestion des risques que présentent ces substances pour la santé humaine et l'environnement.
- La promotion des programmes nord-américains à l'échelle internationale à titre d'activités fructueuses de réduction des risques d'exposition.

## Description des projets de 2008

- Un inventaire des substances chimiques en Amérique du Nord grâce à la compatibilité des inventaires nationaux.
- Une plus grande sensibilité du secteur de l'électronique qui prend des mesures pour réduire l'utilisation et l'élimination des substances chimiques en leur trouvant des substituts, en diminuant les déchets et en mettant sur pied des activités de gestion de ces déchets.

### Indicateurs de rendement :

- Il sera possible de mesurer les résultats finaux des divers volets du projet principalement en fonction des observations des Parties et des intervenants, ainsi que grâce à la surveillance et à des essais continuels. Le projet sur la surveillance et l'évaluation de la pollution en Amérique du Nord fournira de nombreux indicateurs de rendement. Par ailleurs, l'évaluation des PARNA sert à déterminer le degré de réussite de ces plans d'action et des changements qu'ils ont suscités en ce qui a trait à l'exposition éventuelle aux substances chimiques depuis le début de leur établissement. Il faut aussi mentionner que plusieurs ateliers et projets seront perçus comme fructueux s'ils donnent lieu à une permanence générale des activités, c'est-à-dire si les Parties ou les intervenants assurent la poursuite du projet ou des activités de renforcement des capacités.
- La réussite du projet se manifestera également par les résultats que donneront les politiques de l'environnement que les décideurs auront améliorées en se fondant sur des informations scientifiquement validées.

### Calendrier et viabilité du projet

- Le projet de GRPC a un caractère permanent, mais certaines de ses activités sont assorties d'un délai d'exécution, notamment la mise en œuvre du PARNA relatif au mercure qui doit se terminer en 2010, celle du PARNA relatif au lindane en 2016 et celle du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène en 2014.
- Le programme nord-américain de GRPC favorisera la mise sur pied de nouvelles activités et, par conséquent, de nouveaux travaux qui ne sont pas encore envisagés et dont le calendrier d'exécution sera différent.

- La tenue de réunions annuelles entre les intervenants et les Parties permettra de veiller à ce que leurs discussions se poursuivent. Il sera également possible de susciter la mise sur pied de nouvelles activités à la suite des réunions et téléconférences que tiendront régulièrement le GTGRPC et ses groupes de mise en œuvre des PARNA.
- La viabilité représentant un aspect important de toutes les activités qui cadrent avec le projet de GRPC, dès que l'une d'elles est mise sur pied, des objectifs sont établis afin d'assurer la permanence de ses volets touchant au renforcement des capacités.

### Communications

À la lumière de la nouvelle orientation du projet, les méthodes et les documents de sensibilisation seront revus et corrigés afin de tenir compte de la démarche proposée et de continuer à susciter une plus grande participation des intervenants et de meilleures communications avec eux. Le GTGRPC envisage de tenir sa réunion annuelle avec les intervenants dans les régions qui suscitent des préoccupations et où ces intervenants peuvent tirer avantage d'une participation plus étroite au projet.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle orientation du projet au cours de sa session ordinaire de 2008, le Conseil sera invité à l'approuver et les intervenants recevront un sommaire de cette orientation ainsi que des résultats fructueux déjà obtenus.

Le GTGRPC entretient de bonnes relations avec les intervenants et cherche à renforcer sa participation aux activités courantes et à venir. Il atteindra cet objectif grâce à la participation de ces intervenants à l'exécution du projet, ainsi qu'à l'élaboration de documents de sensibilisation, à l'organisation de séances publiques dans le cadre des réunions sur la GRPC, à la tenue de réunions avec d'autres groupes de travail de la CCE et à la participation à des conférences et ateliers organisés par d'autres entités.

Tous les volets du projet sont assortis d'une stratégie de communication qui fait partie intégrante de leurs activités. L'information constitue un élément essentiel pour que le public nord-américain comprenne les questions environnementales et fasse des choix éclairés. Chaque volet préconise de quelle manière les Parties peuvent communiquer au public des renseignements importants sur la ou les substances toxiques visées, les secteurs préoccupants ainsi que les travaux de la CCE. Les groupes de mise en œuvre collaborent avec le Secrétariat et son service des communications

afin de transmettre de l'information sur les activités des PARNA au milieu scientifique, aux intervenants et au public.

### **Gestion de l'information**

Les travaux réalisés dans le cadre du programme de GRPC donnent lieu à la production de PARNA, de rapports techniques et de documents de travail destinés à orienter les activités des groupes de mise en œuvre, ainsi qu'à fournir des renseignements ou à formuler des recommandations aux Parties. Ces documents font l'objet d'examen exhaustifs de la part des gouvernements, du public et/ou de spécialistes, selon leur nature. La plupart des données recueillies dans le cadre des PARNA sont de nature technique et nécessitent une manipulation pour des besoins d'analyse statistique et d'évaluation des tendances, le cas échéant. Il faudra disposer de mécanismes électroniques de stockage et d'extraction de données pour des activités telles que la mise à jour de l'inventaire des émissions de mercure au Mexique. Les documents d'information et rapports élaborés dans le cadre du projet seront publiés en version électronique sur le site Web de la CCE.

### **Autres renseignements**

Cette version du plan de mise en œuvre tient compte des décisions unanimes que le GTGRPC a prises à la suite de la réunion que ses dirigeants nationaux ont tenue à Brandywine, en Pennsylvanie, du 3 au 5 octobre 2007. Il faut

particulièrement noter la réorientation des priorités du projet en fonction des quatre domaines de travail suivants :

1. L'élaboration et l'application d'une démarche permanente en matière de surveillance, qui comprend également de la biosurveillance.
2. L'établissement de fondements pour la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord.
3. La réduction des risques que présentent les substances chimiques qui suscitent des préoccupations sur l'ensemble du continent.
4. L'amélioration de la performance environnementale des secteurs industriels.

Parmi ces quatre domaines de travail, le premier s'applique particulièrement, mais pas uniquement, au projet sur la surveillance et l'évaluation de la pollution en Amérique du Nord. Les trois autres domaines peuvent être considérés comme des orientations du présent projet de GRPC. Le GTGRPC a également convenu que les communications et la sensibilisation devaient constituer un principe directeur du projet et faire par conséquent partie de la mise en œuvre de cette importante activité. Cette mise en œuvre nécessite également un financement adéquat afin que les Parties puissent se réunir et discuter du projet dans un contexte de collaboration et de transparence.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques</b>							
<b>Objectif : Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations</b>							
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Travaux détaillés</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1. Activités du GTGRPC.	1.1 Tenue de la réunion annuelle du GTGRPC avec les intervenants afin d'examiner la version finale des nouvelles stratégies et du programme de travail avant la tenue de la session ordinaire du Conseil.  Environ 40 personnes y assisteront et 25 à 30 d'entre elles recevront un soutien financier de la CCE.	Nouveau programme de travail élaboré par le GTGRPC; il sera examiné au mois de mars par les intervenants et présenté au Conseil en juin 2008.	Mars.	Orientation de l'élaboration de nouvelles stratégies pour la gestion des substances chimiques en Amérique du Nord.	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris <sup>1</sup> , Environnement Canada, Santé Canada, le PNUE <sup>2</sup> , le grand public et tous les intervenants, notamment le secteur privé, le milieu universitaire et les ONG.	90 000 \$	Tenue d'une réunion annuelle entre les Parties et les intervenants.  Application de l'orientation et tenue de téléconférences mensuelles.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.  <i>Document de référence</i> : Nouvelle approche nord-américaine en matière de GRPC.	Examen par le Secrétariat : en décembre 2007. Examen par le GTGRPC : en janvier 2008. Examen de l'ébauche par les Parties : en février 2008. Examen par le public : en mars 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en avril 2008. Publication : en juillet 2008.					
	1.2 Tenue d'une réunion de planification du GTGRPC afin d'orienter la mise en œuvre des PARNA et	Version révisée du projet de GRPC axée sur les secteurs industriels et des groupes de	Téléconférences mensuelles et réunion en septembre.	Plan de mise en œuvre de la nouvelle version du projet.	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada et Santé Canada.	18 000 \$	Tenue d'une réunion et de téléconférences afin d'orienter le projet de GRPC et celui sur la surveillance et l'évaluation de la

<b>PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques</b>							
<b>Objectif : Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations</b>							
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Travaux détaillés</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	des autres activités, et de poursuivre l'élaboration du programme de travail en fonction de la nouvelle orientation du projet.	substances chimiques.					pollution. Application de l'orientation.
2. Sensibilisation et participation.	2.1 Tenue d'un atelier visant à améliorer la sensibilité des intervenants et des fonctionnaires nationaux aux substances toxiques et leur participation aux activités. Il sera aussi question des engagements internationaux du Mexique et de leurs liens avec la GRPC.	Tenue d'un atelier de renforcement des capacités afin d'améliorer la sensibilité aux substances toxiques ainsi que la participation aux activités de secteurs déterminés, d'intervenants et de fonctionnaires nationaux.	Mai à août.	Meilleure stratégie de communication pour informer le public et le tenir, à l'instar du secteur privé, au courant des activités de gestion des substances chimiques en Amérique du Nord.  Promotion d'un atelier qui se tiendra en 2009 en vue de mieux faire connaître les priorités de la GRPC sur le continent.	L'EPA, le Semarnat, le Salud <sup>3</sup> , le Sagarpa <sup>4</sup> , Environnement Canada, Santé Canada, le Secrétariat, le grand public et tous les intervenants.	28 000 \$  (Pourrait être exécuté en même temps qu'une activité analogue du projet sur la surveillance et l'évaluation de la pollution.)	Tenue d'un atelier annuel ou bisannuel en fonction des changements apportés aux stratégies nord-américaines et internationales de gestion des substances chimiques.  Tenue d'un atelier en 2009 sur les substances chimiques produites en grandes quantités, l'écologisation du secteur de la chimie et l'évaluation des risques que présentent les nouvelles substances chimiques toxiques.
3. Établissement de fondements pour la gestion des substances chimiques en Amérique du Nord.	3.1 Établissement d'un inventaire continental uniforme des substances chimiques en renforçant les capacités du Mexique	Renforcement des capacités en vue d'établir des fondements pour la gestion des substances chimiques en	Janvier à décembre.	Premiers fondements de la réalisation d'un inventaire des substances chimiques au Mexique avec	Le Semarnat, la Cofepris, le Sagarpa, le STPS <sup>5</sup> , l'EPA, Environnement Canada, Santé Canada, le PNUE,	100 000 \$	Soutien apporté au projet au cours des deux à quatre prochaines années afin de le terminer et d'assurer son autonomie.

<b>PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques</b>							
<b>Objectif : Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations</b>							
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Travaux détaillés</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	afin qu'il puisse relever et quantifier ces substances.  Le Canada et les États-Unis apporteront une aide technique au Mexique pour qu'il puisse établir cet inventaire, mais en appliquant des méthodes analogues à celles en cours dans les deux autres pays.	Amérique du Nord et susciter la réalisation d'un inventaire de ces substances au Mexique.		l'aide du Canada et des États-Unis.	ainsi que le secteur privé et le grand public nord-américain.		
4. Réduction des risques que présentent les substances chimiques.  4.1 Lancement de travaux sur le groupe de substances chimiques que représentent les polybromodiphényl-éthers (PBDE).	4.1.1 Début des travaux sur les PBDE.	Analyse des préoccupations communes que suscite la gestion de ce groupe de substances en Amérique du Nord.	Juillet à décembre.	Orientation des activités de réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement.	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada, Santé Canada, le grand public et tous les intervenants, notamment le secteur privé, le milieu universitaire et les ONG.	15 000 \$	Établissement d'un plan de réduction des risques pour les deux à quatre prochaines années en fonction de l'analyse des préoccupations communes par les Parties.
4.2 Mise en œuvre du PARNA relatif au mercure.	4.2.1 Tenue d'une réunion du Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure en vue de faire progresser les activités que ce plan prévoit.	Poursuite des activités visant la réduction des émissions de mercure énoncées dans le PARNA.	Janvier à décembre.	Poursuite fructueuse des activités visant à réduire les émissions de mercure.	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada, Santé Canada et le Secrétariat.	11 000 \$	Poursuite de la tenue d'une réunion tous les deux ans; la prochaine aura lieu en 2009.  En 2009, le Groupe de mise en œuvre établira un rapport de clôture comprenant des



PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectif : Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
							recommandations au sujet des activités en cours ainsi que sur la surveillance permanente.  Ce rapport fera état des enseignements tirés de la mise en œuvre du PARNA et recommandera des activités de suivi, si nécessaire.
	4.2.2 Renforcement des capacités :  Le Groupe de mise en œuvre continuera d'exécuter le projet en collaboration avec la coalition <i>Health Care without Harm</i> (Des soins de santé sans danger) afin de réduire les risques d'exposition au mercure dans le secteur hospitalier. Il est prévu de tenir un atelier au Mexique dans le cadre du projet.	Tenue d'un atelier réunissant des représentants de divers hôpitaux du Mexique en vue de réduire les risques d'exposition au mercure dans le secteur hospitalier.	Janvier à décembre.	Le projet permettra de réduire les risques d'exposition au mercure dans le secteur hospitalier au Mexique et d'éliminer une partie des émissions de ce métal dans l'environnement en Amérique du Nord.	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada, Santé Canada, le Secrétariat, les hôpitaux du Mexique, les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, la population et le personnel hospitalier du Mexique.	50 000 \$	Le Groupe de mise en œuvre aidera le Mexique à élaborer un programme à long terme dans ce domaine, et établira des liens entre cette activité et celles découlant d'un protocole d'entente entre l'EPA et l' <i>American Hospital Association</i> (Association des hôpitaux américains), ainsi qu'avec des programmes canadiens analogues.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.	Examen par le Secrétariat : en octobre 2008.  Examen par des intervenants et des spécialistes : en octobre 2008.					

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectif : Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<i>Rapport</i> : Rapport sur les activités visant à réduire l'utilisation du mercure dans les hôpitaux.	Examen de l'ébauche par les Parties : en novembre 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en novembre 2008. Publication : en février 2009.					
	4.2.3 Inventaire des produits contenant du mercure.  Le Groupe de mise en œuvre mettra à jour les inventaires mexicains en fonction des nouvelles données disponibles.	Rapport quantifiant les produits qui contiennent du mercure et proposant des scénarios de réduction.	Janvier à décembre.	Rapport sur les produits contenant du mercure au Mexique.	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada, Santé Canada, le Secrétariat et le public nord-américain.	23 000 \$	Le Groupe de mise en œuvre continuera de favoriser le perfectionnement des méthodes d'établissement d'inventaire au Mexique avec des méthodes analogues à celles appliquées au Canada et aux États-Unis.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.  <i>Rapport</i> : Rapport sur le marché du mercure au Mexique.	Examen par le Secrétariat : en novembre 2008. Examen par des intervenants et des spécialistes : en décembre 2008. Examen de l'ébauche par les Parties : en janvier 2009. Contrôle de la qualité par les Parties : en février 2009. Publication : en avril 2009.					
4.3 Mise en œuvre du PARNA relatif au lindane.	4.3.1 Le Groupe de mise en œuvre exécutera des activités, examinera des projets dans le cadre du PARNA et établira des priorités à leur sujet.	Tenue d'une réunion et poursuite des activités de réduction du lindane prévues dans le PARNA.	Avril.	Orientation des activités qu'entreprendra le Groupe de mise en œuvre.  Élection à la présidence du Groupe et promotion des	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada, Santé Canada et le Secrétariat.	28 000 \$	Poursuite de la tenue d'une réunion tous les deux ans; la prochaine aura lieu en 2010.

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectif : Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
				priorités du volet.			
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Document de référence</i> : La réduction de l'utilisation du lindane en Chine et ses incidences dans le monde et en Amérique du Nord.</p>	<p>Examen interne : en décembre 2007.</p> <p>Contrôle de la qualité par les Parties : en janvier 2008.</p> <p>Publication : en mars 2008.</p>					
	4.3.2 Renforcement des capacités en vertu du PARNA. Le Groupe de mise en œuvre établira des priorités au sujet des activités (notamment au sujet des produits laitiers).	Soutien au renforcement des capacités au Mexique en fonction des décisions prises au cours de la prochaine réunion du Groupe de mise en œuvre.	Janvier et février.	Réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement (soutien prévu pour la collecte de données découlant de l'analyse des concentrations de lindane dans les produits laitiers).	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada, Santé Canada et le Secrétariat.	15 000 \$ Ce volet pourrait bénéficier d'un montant de 20 000 \$ provenant du volet 9.4.5 du projet sur la surveillance et l'évaluation de la pollution.	Poursuite du renforcement des capacités.
4.4 Activités concernant le PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène.	4.4.1 Le Groupe de mise en œuvre examinera ce PARNA et rédigera un document énumérant les	Formulation d'un avis au Conseil et tenue d'une réunion subséquente concernant la	Janvier à septembre.	Confirmation, par le Conseil, du changement d'orientation du projet de GRPC.	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada, Santé Canada et le	28 000 \$	Avec l'accord du Conseil, le Groupe de mise en œuvre pourrait continuer de se réunir afin d'examiner l'orientation du volet en



PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectif : Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	secteur industriel déterminé au Mexique afin de réduire ces émissions.			Réduction des émissions dans un secteur industriel au Mexique qui servira d'étude de cas afin de réduire les risques que ces émissions présentent pour la santé humaine et l'environnement.			
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Document de référence</i> : Réduction des émissions de dioxines et furanes et d'hexachlorobenzène dans un secteur industriel au Mexique.	Examen par le Secrétariat : en décembre 2008. Examen par des intervenants et des spécialistes : en janvier 2009. Examen de l'ébauche par les Parties : en février 2009. Contrôle de la qualité par les Parties : en mars 2009. Approbation par les Parties : en avril 2009. Publication : en juin 2009.					
	4.4.3 Renforcement des capacités : Tenue d'un atelier de renforcement des capacités sur la modélisation des émissions de substances visées par la Convention de Stockholm, mais en	Tenue d'un atelier en vue d'échanger des informations et d'améliorer le savoir-faire au Mexique au sujet des techniques et méthodes de modélisation.	Janvier à décembre.	Meilleures capacités de modéliser et de prévoir les sources et les récepteurs de substances chimiques visées par la Convention de Stockholm, notamment les	Le Semarnat, le Cenica <sup>5</sup> , l'INE, l'EPA, Environnement Canada et Santé Canada.	15 000 \$ (Ce budget sera majoré d'un montant de 10 000 \$ provenant du volet 4.3 du projet sur la surveillance et	Regroupement des discussions scientifiques et du suivi des polluants en Amérique du Nord.

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectif : Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	se concentrant sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène.			données sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène dans les six stations de surveillance en voie d'installation.		l'évaluation de la pollution.)	
	4.4.4 Renforcement des capacités : Tenue d'un atelier sur les méthodes et les techniques d'évaluation des risques en collaboration avec des spécialistes de Santé Canada et d'Environnement Canada.	Meilleures capacités de réaliser des évaluations des risques et d'en interpréter les résultats.	Septembre à décembre.	Formation du personnel au Mexique relativement aux méthodes et techniques d'évaluation des risques.	Le Semarnat, l'INE, le Salud, d'autres organismes mexicains œuvrant dans des domaines connexes et le public.	15 000 \$	Perfectionnement de la formation en fonction de l'évolution des techniques d'évaluation des risques qui sont intégrées aux programmes mexicains de gestion des substances chimiques.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Document de référence</i> : Méthodes d'évaluation des risques.	Examen par le Secrétariat : en novembre 2008. Examen par des intervenants et des spécialistes : en décembre 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en janvier 2009. Approbation par les Parties : en mars 2009. Publication : en avril 2009.					
5. Surveillance régionale.	5.1 Examen, révision et achèvement de l'évaluation des PARNA. Le Secrétariat coordonnera la préparation d'un	Affichage d'un document, dans le site Web de la CCE, exposant l'état d'avancement de la mise en œuvre	Janvier et février.	Examen et traduction de la version finale du rapport de synthèse et d'évaluation des tableaux de données.	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada, Santé Canada, le Secrétariat, le	10 000 \$	Achèvement d'une activité entreprise en 2004.  Le Comité permanent sur la surveillance et l'évaluation

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectif : Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	document sur la réduction des risques que présentent les substances chimiques visées par les PARNA.	des PARNA et des résultats qu'elle permettra d'obtenir.			grand public et tous les intervenants.		environnementales évaluera et coordonnera un mécanisme visant à assurer la réussite à long terme du projet ou à faire part de nouvelles préoccupations aux Parties.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Rapport</i> : Rapport de synthèse et d'évaluation de la mise en œuvre des PARNA.	Examen par le Secrétariat : en mars 2008. Examen par des intervenants et des spécialistes : en avril 2008. Examen par les Parties : en mai 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en juin 2008. Publication : en août 2008.					
	5.2 Promotion de l'approche de surveillance à l'échelle régionale, y compris par la poursuite de l'exécution du programme Proname <sup>6</sup> et la tenue d'un atelier régional sur la biosurveillance humaine.	Réseau de surveillance mexicain comprenant des stations repères et satellites.	Janvier à décembre.	Programme destiné à veiller à ce que les substances chimiques préoccupantes soient analysées, déclarées et comparées de manière uniforme.	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada, Santé Canada, le Secrétariat, le grand public et tous les intervenants dans le cadre : a) d'un atelier régional sur la biosurveillance humaine (20 000 \$); b) de la promotion de la	45 000 \$	Surveillance à long terme des substances chimiques toxiques en Amérique du Nord.

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectif : Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
					surveillance de l'environnement à l'échelle régionale (25 000 \$).		
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Rapport</i> : Rapport trinational sur les mères qui ont un premier enfant.	Examen par le Secrétariat : en avril 2008. Examen par des intervenants et des spécialistes : en mai 2008. Examen de l'ébauche par les Parties : en juin 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en juillet 2008. Publication : en septembre 2008.					
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Rapport</i> : Rapport sur les stations repères et satellites.	Examen interne : en mars 2008. Examen de l'ébauche par les Parties : en avril 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en mai 2008. Publication : en juillet 2008.					
6. Amélioration de la performance environnementale des secteurs industriels.	6.1 Le GTGRPC et le Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC) poursuivront la mise en œuvre d'un projet concerté au sujet du secteur de l'électronique en Amérique du Nord et des méthodes de gestion des déchets dans ce secteur.	Des rapports sur l'étendue des travaux ont été présentés en décembre 2007.  Les activités de mise en œuvre seront choisies en collaboration avec le GTGRPC et le GTEC.	Janvier à décembre.	Réduction accrue, dans le secteur de l'électronique, des risques que présentent les déchets pour la santé humaine et l'environnement.	L'EPA, le Semarnat, la Cofepris, Environnement Canada, Santé Canada, le Secrétariat, le secteur de l'électronique, le grand public et tous les intervenants.	23 000 \$  (Le volet devrait tirer parti d'un montant de 30 000 \$ provenant du projet sur le commerce et l'application des lois)	Réalisation d'évaluations afin de déterminer les prochaines étapes des travaux.  Les travaux à l'égard de ce secteur viseront à améliorer les méthodes de production et d'élimination des déchets.



<b>Coût total : 552 000 \$</b>	
<b>Indicateurs de rendement :</b> Les résultats feront l'objet d'un suivi continu dans le cadre du projet sur la surveillance et l'évaluation de la pollution, notamment grâce aux observations des Parties et des intervenants.	<b>Principaux partenaires :</b> Le GTGRPC et ses groupes de mise en œuvre des PARNA relatifs au mercure, au lindane, et aux dioxines et furanes et à hexachlorobenzène.

<sup>1</sup> Cofepri : *Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios* (Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires) du Mexique.

<sup>2</sup> PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement.

<sup>3</sup> Sagarpa : *Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación* (ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation) du Mexique.

<sup>4</sup> STPS : *Secretario del Trabajo y Previsión Social* (ministère du Travail et de la Sécurité sociale) du Mexique.

<sup>5</sup> Cenica : *Centro Nacional de Investigación y Capacitación Ambiental* (Centre national de recherche et de formation dans le domaine de l'environnement) du Mexique.

<sup>6</sup> Proname : *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental de México* (Programme national de surveillance et d'évaluation de l'environnement) au Mexique.



<b>Projet 9 : Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b> Luke Trip
<b>Budget prévu :</b> 284 530 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b> Comité permanent sur la surveillance et l'évaluation environnementales (SEE)

### Objectif du projet

Le principal objectif de ce projet consiste à aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des données et de l'information sur les substances toxiques qui sont présentes dans l'environnement en Amérique du Nord. Il vise plus précisément à améliorer la production et la gestion de l'information requise pour déceler et évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à la santé humaine et à l'environnement. Il servira à atteindre les objectifs communs que se sont fixés les Parties sur le plan international, y compris dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), et de donner suite à l'annonce d'une coopération en matière de réglementation des produits chimiques faite par les dirigeants nord-américains, lors de leur sommet d'août 2007, notamment dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

Le projet vise aussi à favoriser la coopération et l'action collective à des fins de planification et de diffusion de l'information recueillie dans le cadre d'enquêtes et d'activités de surveillance, de modélisation et de recherche pour déterminer la nature, les tendances et les effets des substances toxiques et persistantes. Il est également axé sur la collecte de données rigoureusement scientifiques à l'intention des décideurs, ainsi que sur le renforcement des capacités dans le cadre d'activités régionales et internationales concertées visant à mesurer et à surveiller les substances toxiques sur l'ensemble du continent et à en évaluer les effets.

### Contexte

Le projet découle du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales (SEE), lequel a été

établi afin que le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GTGRPC) et ses groupes de mise en œuvre puissent s'acquitter des obligations en matière de SEE que leur impose, explicitement ou implicitement, la résolution du Conseil n° 95-05, ou encore des PARNA relatifs à des substances particulières établis afin d'appliquer cette résolution. Celle-ci prescrit l'élaboration de PARNA pour certaines substances toxiques persistantes et institue aussi le GTGRPC et plusieurs groupes de mise en œuvre ayant pour mandat de donner concrètement suite aux décisions et engagements énoncés dans la résolution, et ce, au nom du Conseil.

Un carnet de route en matière d'information est en voie d'élaboration et il indiquera de quelle manière le GTGRPC atteindra ses objectifs dans ce domaine au cours des dix prochaines années. Ce carnet de route établira les priorités de travail dans le cadre du présent projet, et ces priorités seront en grande partie liées à l'adoption d'une approche régionale permanente relativement à la surveillance et à la biosurveillance.

- La *stratégie de coopération* en matière de GRPC table principalement sur l'apport de connaissances spécialisées de la part d'intervenants dans le cadre des activités en cours et à venir, et ceux qui participeront activement aux travaux de SEE compteront notamment des représentants d'universités, d'entreprises et d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE). Le Comité permanent sur la SEE coordonnera ses travaux avec ceux d'organismes internationaux, régionaux et nationaux compétents.
- Coprésidé par des représentants des trois Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), le Comité permanent coordonne et soutient l'exécution des travaux du PARNA relatif à la SEE et d'autres travaux liés au projet. Au

## Description des projets de 2008

cours des prochaines années, outre la mise en œuvre du projet, il s'emploiera aussi à aider le GTGRPC à établir ses priorités en matière d'information jusqu'en 2020.

Pour de plus amples renseignements au sujet de ce projet, prière de consulter le site suivant :

[http://www.cec.org/programs\\_projects/pollutants\\_health/project/index.cfm?varlan=français&projectID=25](http://www.cec.org/programs_projects/pollutants_health/project/index.cfm?varlan=français&projectID=25)

### Justification

Le projet cadre avec la priorité du *Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010* relative à l'information nécessaire à la prise de décisions, compte tenu du fait qu'il vise à améliorer les activités de surveillance, de modélisation et de recherche à l'échelle nord-américaine, non seulement pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre du projet de GRPC de la CCE, mais aussi pour accroître constamment la disponibilité de l'information dont de nombreux échelons ont besoin pour prendre des décisions. En conséquence, ce projet apporte un soutien à d'autres priorités de la CCE et des Parties et contribue à leur accomplissement, notamment à l'intégration de données environnementales dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et à la compilation de données pour la mise au point d'indicateurs servant à connaître en permanence l'état de l'environnement.

Certaines des substances toxiques, biocumulatives et persistantes (STBP) qui sont rejetées dans l'environnement en raison d'activités humaines sont transportées sur de grandes distances dans l'air et dans l'eau et présentent des risques inacceptables pour l'environnement, les écosystèmes, la santé humaine et le développement durable. Pour prouver et quantifier les progrès accomplis, il est essentiel de pouvoir compter, en temps opportun, sur un accès sûr à des données de surveillance pertinentes, fiables et comparables ainsi qu'à des évaluations crédibles et explicites fondées en partie sur ces données. Le Mexique a estimé prioritaire de mettre sur pied un programme de surveillance à l'échelle nationale, car la collecte de telles données est des plus utiles pour analyser, évaluer et gérer les risques et les faire connaître à des groupes cibles et au grand public.

Il est également crucial d'adopter une approche régionale concertée en matière de surveillance afin de résoudre les problèmes occasionnés par le transport des substances chimiques à faible et à grande distance dans l'air et dans l'eau, ainsi que pour surveiller les émissions de ces substances et les

produits commerciaux tout au long de leur cycle de vie. L'élaboration et la mise en place d'un réseau nord-américain de surveillance permettra aux décideurs de déterminer les zones qui sont les plus touchées par la pollution à l'échelle régionale. De plus, une approche régionale en matière de surveillance permettra de mettre en relation les incidences des politiques environnementales et de la gestion des substances chimiques. Des activités de surveillance à court terme sur le plan local fournissent une quantité limitée de renseignements précis, tandis qu'une approche à long terme permet de recueillir des renseignements plus étoffés sur les tendances à long terme des concentrations de substances et d'y déceler des changements.

### Activités et réalisations

Les principales réalisations de ce projet comprennent : la poursuite de la mise en place d'un réseau trinational de surveillance; la promotion d'une infrastructure durable de surveillance de l'environnement et de biosurveillance humaine au Mexique; la présentation d'une demande de financement à une institution internationale.

Il est également prévu d'établir un rapport après avoir compilé des informations sur les activités courantes de surveillance des substances visées par les PARNA, ainsi que sur les autres STBP qui font l'objet d'une surveillance par des réseaux connexes.

Les travaux consisteront aussi à mettre sur pied et à entreprendre diverses activités trilatérales de surveillance, dont un projet pilote de surveillance des concentrations de STBP dans le biote. En outre, le Comité permanent sur la SEE travaillera de concert avec les groupes de mise en œuvre des PARNA afin d'élaborer et de réaliser des projets de surveillance des dioxines et furanes, du lindane et du mercure. Les données découlant de ces projets permettront d'établir des cartes sur les concentrations types de substances toxiques persistantes.

Le plan de mise en œuvre ci-après donne de plus amples détails à ce sujet.

#### *Entités visées*

Ces entités comprennent les Parties, plus particulièrement leurs organismes des domaines de la santé et de l'environnement.

#### *Partenaires et intervenants*

Les membres des groupes d'étude et de travail:

## Description des projets de 2008

Pour le Canada : Santé Canada (SC), Environnement Canada (EC), Pêches et Océans Canada (P&O) et Ressources naturelles Canada (RNCan).

Pour le Mexique : Le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du Procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement), le *Secretaría de Salud* (Salud, ministère de la Santé), le *Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación* (Sagarpa, ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation).

Pour les États-Unis : Les *Centers for Disease Control* (CDC, Centres de lutte contre les maladies) et l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement).

Les gouvernements autochtones et leurs organismes.

Les intervenants comprennent aussi des universités, des entreprises et des organisations non gouvernementales (ONG).

### Réalisations connexes et échéances

- Un rapport exhaustif, prévu en décembre 2008, fondé sur les réalisations de 2007 (études de documents non publiés) qui exposera, résumera et analysera les données sur les concentrations de STBP au Mexique, et fera état des lacunes dans ce pays en matière d'information.
- Un rapport de synthèse et d'évaluation des changements et des tendances quant à la concentration et à la répartition des substances chimiques visées par les PARNA dans les principaux éléments de l'écosystème nord-américain, ainsi que les risques qu'ils présentent pour la santé humaine et l'environnement. Rédigé en 2007, il est prévu que ce rapport soit examiné par les Parties en 2008 et achevé au mois de juin de la même année.
- Une demande de subvention sera présentée à une institution internationale en mai 2008 pour le *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental de México* (Proname, Programme national de surveillance et d'évaluation de l'environnement au Mexique), lequel comporte également un volet de biosurveillance humaine.
- Le recensement, en décembre 2008, des stations de référence dans

lesquelles on recueille des données de surveillance, notamment au Canada et aux États-Unis, qui sont compatibles avec celles de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.

- Une synthèse, en février 2008, des données de surveillance qui sont recueillies présentement dans les trois pays.
- Un rapport exhaustif, en juillet 2008, sur le mercure que contient le poisson vivant dans le bassin hydrographique du lac Zapotlán, au Mexique.
- Un rapport, en décembre 2008, sur l'assurance et le contrôle de la qualité des analyses de polluants organiques persistants (POP) dans le sang.
- Un guide, en décembre 2008, pour la biosurveillance exercée dans les trois pays.
- Un atelier, en août 2008, sur une stratégie de communication au sujet des POP au Mexique, notamment les dioxines et furanes.
- Un atelier, en juin 2008, sur la modélisation des rejets de dioxines et furanes.
- Un rapport, en décembre 2008, évaluant les concentrations de lindane dans les produits laitiers du Mexique.
- Une synthèse, en décembre 2008, de l'information découlant des études sur les concentrations de mercure dans la chair de poisson.

## Résultats escomptés et indicateurs de rendement

### Résultats immédiats :

Une connaissance plus précise de la situation en ce qui a trait aux STBP, un comportement plus écologique de la part de ceux qui polluent, et le renforcement des capacités et de la coopération internationale en vue de mesurer, de surveiller et d'évaluer ces substances sur l'ensemble du continent.

### Résultats partiels :

La mise en relation du présent projet avec le programme Proname. Bien que le Mexique ait la capacité de surveiller et d'analyser les STBP, il faut renforcer les capacités de ses institutions à l'échelle nationale afin qu'elles puissent surveiller ces substances en permanence. L'adoption d'une

## *Description des projets de 2008*

infrastructure nationale de surveillance et d'évaluation de l'environnement fera en sorte que les décideurs disposeront d'une information qui leur permettra de prendre des décisions favorables à l'environnement, tout en aidant le Mexique à assumer les obligations que lui impose la Convention de Stockholm relativement aux POP. Ce projet donnera lieu à des changements avantageux en améliorant la comparabilité, la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des données sur les substances toxiques qui polluent l'environnement en Amérique du Nord.

### *Résultats finaux :*

Les données recueillies dans le cadre du projet donneront aux gouvernements nationaux et aux intervenants une idée précise des concentrations et des répercussions des polluants en Amérique du Nord, et aideront ceux qui élaborent les politiques à fixer des priorités en vue de diminuer ces répercussions et d'uniformiser ces politiques.

### *Indicateurs de rendement :*

- Les conclusions du rapport sur l'assurance et le contrôle de la qualité des analyses dans la perspective de renforcer les capacités.
- L'harmonisation des données recueillies dans les trois pays grâce à la participation des divers fonctionnaires qui sont membres de groupes d'étude et de travail.
- L'intégration du programme Proname dans le plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm au Mexique.
- La plus grande disponibilité de données fiables sur les substances toxiques en Amérique du Nord.

## **Calendrier et viabilité du projet**

La promotion de données comparables, fiables, pertinentes et disponibles sur les substances toxiques qui se trouvent dans l'environnement en Amérique du Nord est un processus permanent. Il est également prévu d'améliorer continuellement la collecte et la gestion des données requises pour cerner et évaluer les tendances et les préoccupations que suscitent les polluants et les facteurs de stress à l'égard de l'environnement et de la santé humaine.

La tenue de rencontres annuelles des Parties et des intervenants permettra de veiller à ce que des discussions dynamiques se poursuivent entre eux. Il sera

également possible de continuer à mettre des activités en place grâce aux réunions et téléconférences régulières du Comité permanent sur la SEE et de ses groupes de travail.

Dès qu'un projet de renforcement des capacités est élaboré, il donne lieu à l'établissement de priorités afin d'assurer sa viabilité dans tous les domaines.

## **Communications**

Le GTGRPC entretient de bonnes relations avec les intervenants et cherche à renforcer sa participation aux activités courantes et à venir. Le projet tirera directement parti de ces relations et atteindra ses objectifs grâce à la participation des intervenants à son exécution, ainsi qu'à l'élaboration de documents de sensibilisation, à l'organisation de séances publiques dans le cadre des réunions sur la GRPC, à la tenue de réunions avec d'autres groupes de travail de la CCE, et à la participation à des conférences et ateliers organisés par d'autres entités.

La réussite de ce projet dépendra de l'obtention et du maintien de l'appui du public, ainsi que du soutien continu du milieu scientifique et des responsables de la surveillance. La publication de résultats, de rapports sommaires sur l'état d'avancement des travaux et de documents éducatifs, ainsi que la contribution à la réalisation de documents de sensibilisation favoriseront cet appui. Les activités de consultation du public qu'organisent le Comité permanent sur la SEE et le GTGRPC, ainsi que les rapports présentés au Conseil et au Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE, assureront le degré requis de reddition de comptes.

## **Gestion de l'information**

Puisque l'information peut avoir un caractère technique et nécessiter des analyses statistiques et des évaluations des tendances, il faudra disposer de mécanismes électroniques de stockage et d'extraction des données. Une grande partie des données se prêtera à une représentation cartographique; il sera donc crucial que ces données soient comparables et compatibles. Leur présentation à l'échelle nord-américaine sera particulièrement intéressante, car elle facilitera cette représentation cartographique ainsi que le géoréférencement.

L'obtention d'un financement externe pourrait nécessiter un échange d'informations avec des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, l'Organisation panaméricaine de la santé et le Fonds pour l'environnement mondial afin de respecter les ententes de partenariat.

### **Autres renseignements**

Cette version du plan de mise en œuvre tient compte des décisions unanimes que le GTGRPC a prises à la suite de la réunion que ses dirigeants nationaux ont tenue à Brandywine, en Pennsylvanie, du 3 au 5 octobre 2007. Il faut particulièrement noter la réorientation des priorités du projet en fonction des quatre domaines de travail suivants :

1. L'élaboration et l'application d'une démarche permanente en matière de surveillance, qui comprend de la biosurveillance.
2. L'établissement de fondements pour la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord.
3. La réduction des risques que présentent les substances chimiques qui suscitent des préoccupations sur l'ensemble du continent.

4. L'amélioration de la performance environnementale des secteurs industriels.

Parmi ces quatre domaines de travail, le premier s'applique particulièrement, mais pas uniquement, au présent projet. Les trois autres domaines peuvent être considérés comme des orientations du projet sur la GRPC. Le GTGRPC a également convenu que les communications et la sensibilisation devaient constituer un principe directeur du présent projet et faire par conséquent partie de la mise en œuvre de cette importante activité. Cette mise en œuvre nécessite également un financement adéquat afin que les Parties puissent se réunir et discuter du projet dans un contexte de collaboration et de transparence.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord</b>							
<b>Objectif : Aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité et la disponibilité des données, ainsi qu'à évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine en Amérique du Nord.</b>							
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Travaux détaillés</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$ CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1. Activités du Comité permanent sur la SEE.	1.1 Étude des besoins en matière de SEE en Amérique du Nord.	Le Comité permanent tiendra une téléconférence mensuelle afin d'examiner les projets en cours et de classer ceux à venir par ordre de priorité. Il tiendra également une réunion par année.	Janvier à décembre.	Évaluation des travaux achevés et poursuite des discussions sur les activités de SEE à entreprendre ultérieurement en Amérique du Nord.  Renforcement de la sensibilité et des connaissances, utilisation optimale des ressources et plus grande cohérence des politiques.	L'EPA, les CDC, le SFEI <sup>2</sup> , le Semarnat, l'INE, le Cenica <sup>3</sup> , SC et EC.	55 000 \$	Téléconférences mensuelles.
2. Sensibilisation et participation.	2.1 Tenue d'un atelier visant à améliorer la sensibilité des intervenants et des fonctionnaires nationaux aux substances toxiques et à renforcer leur participation aux activités. Il sera aussi question des engagements internationaux du Mexique et de leurs liens avec la GRPC.	Tenue d'un atelier de renforcement des capacités afin d'améliorer la sensibilité aux substances toxiques et renforcer la participation aux activités de secteurs déterminés, d'intervenants et de fonctionnaires nationaux.	Mai à août.	Meilleures stratégies de communication pour informer le public et le tenir, à l'instar du secteur privé, au courant des activités de gestion des substances chimiques en Amérique du Nord.	L'EPA, le Semarnat, le Salud, le Sagarpa, EC, SC, les gouvernements autochtones et leurs organismes, le Secrétariat, le grand public et tous les intervenants.	20 000 \$  (Pourrait être exécuté en même temps qu'une activité analogue du projet de GRPC.)	Tenue d'un atelier annuel ou bisannuel en fonction des changements apportés aux stratégies nord-américaines et internationales de gestion des substances chimiques.



<b>PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord</b>							
<b>Objectif : Aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité et la disponibilité des données, ainsi qu'à évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine en Amérique du Nord.</b>							
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Travaux détaillés</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	2.2 Étude des substances toxiques qui polluent les collectivités locales et autochtones.	Le GTGRPC, le Comité permanent sur la SEE et les fonctionnaires des programmes de registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) se pencheront de concert sur les préoccupations que suscitent les substances toxiques dans les collectivités locales et autochtones. La prochaine réunion du GTGRPC pourrait se tenir près des collectivités autochtones intéressées.		Le projet permettra d'améliorer les capacités de gestion de l'environnement des autochtones d'Amérique du Nord et favorisera leur participation et celle des populations locales aux travaux de la CCE.	Les gouvernements autochtones et leurs organismes, l'EPA, EC, SC, le Semarnat et le Salud.		Poursuite des activités de sensibilisation et d'information au sein des collectivités touchées par la pollution.
3. Établissement de fondements pour la gestion des substances chimiques en Amérique du Nord.	3.1 Projet pilote consistant à rédiger un guide pour les activités trilatérales de biosurveillance.	Document qui guidera les travaux sur l'assurance et le contrôle de la qualité des analyses et traitera de la gestion des données analytiques et d'autres questions connexes.	Janvier à décembre.	Renforcement des connaissances, utilisation optimale des ressources, et amélioration de la pertinence et de la fiabilité des données.	L'EPA, les CDC, le Semarnat, l'INE, le Cenica, EC et HC.	20 000 \$	Poursuite des activités visant à améliorer l'établissement de rapports et la comparabilité des données..
		Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Document de référence :</i> Guide pour les activités trilatérales de biosurveillance.		Examen par le Secrétariat : en juin 2008. Examen par des intervenants et des spécialistes : en juin 2008. Examen de l'ébauche par les Parties : en juillet 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en septembre 2008. Publication : en décembre 2008.			

<b>PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord</b>							
<b>Objectif : Aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité et la disponibilité des données, ainsi qu'à évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine en Amérique du Nord.</b>							
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Travaux détaillés</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	3.2 Projet pilote consistant à examiner la qualité des analyses de concentration de POP dans le sang, particulièrement au Mexique.	Projet de renforcement des capacités visant divers laboratoires et établissements qui valident les normes de référence, principalement au Mexique.	Janvier à décembre.	Validation des capacités des laboratoires grâce à l'amélioration de la comparabilité et de la fiabilité des données.	L'EPA, les CDC, le Semarnat, l'INE, EC et HC.	25 000 \$	Poursuite de l'amélioration des capacités des laboratoires et de l'établissement de rapports sur les résultats.
4. Réduction des risques que présentent les substances chimiques.	4.1 Projet pilote visant à évaluer les risques d'exposition au mercure dans le bassin du lac Zapotlán, au Mexique.  Fonds de démarrage afin de lancer un programme pilote trilatéral de surveillance des concentrations de STBP dans le biote.	Établissement d'un rapport à la fin du projet pilote.	Janvier à décembre.	Les trois pays tireront parti des données recueillies sur les concentrations de mercure dans divers milieux. Il s'agira de nouvelles données en provenance du Mexique qui seront comparables à celles recueillies au Canada et aux États-Unis et qui permettront ainsi de mieux connaître ces concentrations sur le continent et d'éclairer grandement les décisions prises au Mexique.	L'EPA, les CDC, le Semarnat, l'INE, le Cenica, EC et HC.	10 000 \$	En versant des fonds de démarrage, la CCE continuera de chercher à tirer parti de projets aussi pertinents que les siens qui sont financés par d'autres sources, notamment des universités.
	4.2 Projet de surveillance des dioxines et furanes dans l'atmosphère.  Poursuite de la surveillance et de	La CCE apportera son aide au nouveau réseau de surveillance des dioxines et furanes du Mexique, qui compte sept nouvelles stations. Il est prévu de mettre en	Janvier à décembre.	Les données recueillies grâce à ces sept stations de surveillance et à des réseaux analogues au Canada et aux États-Unis seront compilées	L'EPA, les CDC, le Semarnat, l'INE, le Cenica, EC et HC.	15 000 \$	Intégration à long terme de la surveillance des dioxines et furanes dans les priorités du Mexique.

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord							
Objectif : Aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité et la disponibilité des données, ainsi qu'à évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine en Amérique du Nord.							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	l'analyse des dioxines et furanes dans l'atmosphère en attendant de trouver du financement à l'externe.	relation les données recueillies avec celles du Canada et des États-Unis.		sous une forme compatible avec l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et/ou utilisables dans des plateformes de système d'information géographique (SIG).			
	4.3 Atelier sur la modélisation des émissions de dioxines et furanes.	Tenue d'un atelier réunissant le GTGRPC et des spécialistes nord-américains de la modélisation du transport des substances sur de grandes distances.  Environ 30 personnes y assisteront et 15 à 18 d'entre elles recevront un soutien financier de la CCE.	Mars.	Cet atelier permettra de renforcer les capacités du Mexique en ce qui a trait à la modélisation du transport des substances sur de grandes distances.	L'EPA, les CDC, le Semarnat, le Cenica, EC et HC.	10 000 \$  (Plus un montant de 15 000 \$ provenant du volet 4.4.3 du projet de GRPC.)	Modélisation des émissions dans les trois pays qui servira à établir un rapport cartographique de ces émissions en Amérique du Nord.
	4.4 Le Groupe de mise œuvre du PARNA relatif au mercure collaborera avec le Comité permanent sur la SEE en vue de mettre sur pied des projets trilatéraux de surveillance et d'évaluation des émissions de	Les données de plusieurs études permettront de cerner les lacunes dans les connaissances sur les concentrations de mercure dans la chair de poisson. Un rapport fera état de la situation au Mexique à ce sujet.	Janvier à décembre.	Renforcement des connaissances, utilisation optimale des ressources et plus grande cohérence des politiques.	L'EPA, les CDC, le Semarnat, l'INE, le Cenica, EC et HC.	10 000 \$	Établissement d'un rapport exhaustif qui sera révisé tous les trois ans.
		Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.	Examen par le Secrétariat : en août 2008. Examen par des intervenants et des spécialistes : en août 2008.				

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord							
Objectif : Aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité et la disponibilité des données, ainsi qu'à évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine en Amérique du Nord.							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	mercure.	<i>Rapport</i> : Rapport sur les concentrations de mercure dans la chair de poisson.	Examen de l'ébauche par les Parties : en septembre 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en octobre 2008. Publication : en décembre 2008.				
	4.5 Surveillance des concentrations de lindane dans les produits laitiers.  Fonds de démarrage de la CCE afin de pouvoir solliciter la contribution d'autres organismes et intéressés.	Mise en œuvre d'un projet pilote sur les concentrations de lindane dans les produits laitiers, à l'instigation du Groupe de mise en œuvre du PARNA connexe et du Comité permanent sur la SEE.  Les produits laitiers ciblés constituent un indicateur quant à la salubrité du milieu de vie des enfants.	Janvier à décembre.	Renforcement des connaissances et de la perception des priorités en vue de l'élimination du lindane.	L'INE, le Semarnat, la Cofepris <sup>4</sup> , le PNUE <sup>5</sup> et l'OMS <sup>6</sup> .	20 000 \$  (Voir également le volet 4.3.2 du projet de GRPC.)	Les données qui seront recueillies serviront à étoffer la proposition que présentera le Mexique en vue d'ajouter le lindane à la liste des substances visées par la Convention de Stockholm.
5. Surveillance régionale.  Constitution d'un réseau nord-américain intégré de surveillance des polluants en vue de recueillir des données comparables et compatibles.	5.1 Promotion d'une surveillance et d'une infrastructure d'évaluation permanentes au Mexique.	Étude de la portée du programme Proname en se fondant sur des documents non publiés, détermination de l'infrastructure de surveillance et d'analyse au Mexique, et rapport sur la mise en œuvre des PARNA.	Janvier à décembre.	Ces activités contribueront collectivement à la constitution d'un réseau nord-américain de surveillance. Il est particulièrement prévu de recueillir des données de base au Mexique.	L'EPA, les CDC, le Semarnat, l'INE, le Cenica, EC et HC.	30 000 \$ (Montant total des volets 5.1 à 5.4)	Établissement d'un rapport exhaustif, qui sera révisé tous les cinq ans, afin de résumer et d'analyser les données sur les concentrations de STBP et de faire état des lacunes en matière d'information.
		Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.	Examen par le Secrétariat : en mars 2008.  Examen par des intervenants et des spécialistes : en mars				

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord							
Objectif : Aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité et la disponibilité des données, ainsi qu'à évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine en Amérique du Nord.							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
		<i>Rapport</i> : Rapport sur la surveillance et une infrastructure d'évaluation permanentes au Mexique.	2008. Examen de l'ébauche par les Parties : en avril 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en mai 2008. Publication : en juillet 2008.				
	5.2 Rapport de synthèse sur des documents non publiés.	Un rapport exhaustif résumera les données sur les STBP au Mexique.	Janvier.	L'information que l'on trouve dans des institutions, des bibliothèques universitaires et des archives étatiques servira à connaître l'état des STBP au Mexique.	Le Mexique, la CCE et les intervenants.		Ces travaux répondent aux besoins en information du programme Proname.
		Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Rapport</i> : Rapport de synthèse sur des documents non publiés.	Examen par le Secrétariat : en mars 2008. Examen par des intervenants et des spécialistes : en mars 2008. Examen de l'ébauche par les Parties : en avril 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en mai 2008. Publication : en juillet 2008.				
	5.3 Proposition d'un programme de surveillance environnementale et de biosurveillance humaine pour le Mexique.	Proposition révisée d'un programme de surveillance environnementale et de biosurveillance humaine pour le Mexique qui sera présentée à une institution financière internationale.	Janvier à décembre.	Cette proposition se fondera sur les conclusions de deux ateliers tenus en 2007 qui ont réuni des scientifiques et des décideurs des trois pays dont les compétences portaient	L'EPA, les CDC, le Semarnat, l'INE, le Cenica, EC et HC.		La proposition sera présentée en 2008, et si elle est acceptée, l'exécution du programme de surveillance se poursuivra.

<b>PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord</b>							
<b>Objectif : Aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité et la disponibilité des données, ainsi qu'à évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine en Amérique du Nord.</b>							
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Travaux détaillés</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
				sur la surveillance et les politiques.			
	5.4 Promotion d'un programme national mexicain de surveillance et d'évaluation auprès d'une institution financière internationale.	Promotion d'un programme national mexicain de surveillance et d'évaluation en vue d'obtenir du financement de la part d'une institution financière internationale.	Janvier à décembre.	Financement afin de soutenir un processus d'amélioration de l'environnement grâce à une collecte à long terme de données scientifiques éprouvées.	L'EPA, les CDC, le Semarnat, l'INE, le Cenica, EC et HC.		La demande de financement à une institution sera présentée en 2008, et si elle est acceptée, l'exécution du programme de surveillance se poursuivra.
	5.5 Analyse de la comparabilité des données.	Harmonisation de données provenant de stations de référence sur le continent et de programmes de surveillance, notamment au Canada et aux États-Unis.  Les données recueillies alimenteront une base de connaissances sur les STBP en Amérique du Nord, sous une forme compatible avec l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et/ou utilisables dans des plateformes de SIG.	Janvier à décembre.	Renforcement des connaissances, utilisation optimale des ressources et plus grande cohérence des politiques.	L'EPA, les CDC, le Semarnat, l'INE, le Cenica, EC et HC.	30 000 \$	La poursuite de ces travaux contribuera au perfectionnement de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et à l'établissement des rapports de la CCE sur l'état de l'environnement.
	5.6 Réunion sur la biosurveillance.	Réunion qui permettra d'aider le Mexique à	Janvier.	Document de référence qui appuiera	L'EPA, les CDC, le	7 530 \$	

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord							
Objectif : Aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité et la disponibilité des données, ainsi qu'à évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine en Amérique du Nord.							
Travaux en 2008	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<i>Cette activité, qui était prévue en 2007, aura lieu en janvier 2008. Il s'agit d'un volet important du programme Proname et d'un élément essentiel dans le cadre de la demande qui sera présentée à une institution financière internationale et qui permettra au Mexique de soutenir ce programme.</i>	établir des priorités pour la recherche et les autres activités, et de fournir des renseignements concernant les données sur l'état et les tendances à recueillir, à synthétiser et à transmettre en temps opportun afin d'éclairer l'élaboration de politiques et la prise de mesures.		l'exécution du programme Proname.  Recommandations en vue de rédiger un document de référence sur les stations de référence et satellites.  (Les sommaires relatifs à l'assurance de la qualité pour ces activités figurent au volet 5.2 du projet de GRPC.)	Semarnat, l'INE, le Cenica, EC et HC.		
	5.7 Atelier sur le programme Proname.  <i>Cette activité, qui était prévue en 2007, aura lieu en février 2008. Il s'agit d'un volet important du programme Proname et d'un élément essentiel dans le cadre de la demande qui sera présentée à une institution financière internationale et qui permettra au Mexique de soutenir ce programme.</i>	À la suite de l'atelier de scientifiques tenu en 2007, des spécialistes nord-américains de la surveillance et de l'évaluation rencontreront des décideurs mexicains pour les aider à assumer des engagements à long terme consistant à soutenir la surveillance de l'environnement et la biosurveillance humaine, et à évaluer l'infrastructure d'évaluation au Mexique.  Quelque 40 à 50 personnes y assisteront	Février.	Engagement à long terme de hauts fonctionnaires mexicains de plusieurs ministères à soutenir un programme national de surveillance.  Ces résultats figureront dans une demande de subvention pour un programme mexicain de surveillance de l'environnement et de biosurveillance humaine qui sera présentée à une institution financière internationale.	L'EPA, les CDC, le Semarnat, l'INE, le Cenica, EC et HC.	32 000 \$	

<b>PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord</b>							
<b>Objectif : Aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité et la disponibilité des données, ainsi qu'à évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine en Amérique du Nord.</b>							
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Travaux détaillés</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
		et 10 à 20 d'entre elles recevront un soutien financier de la CCE.					
<b>Coût total : 284 530 \$</b>							
<b>Indicateurs de rendement :</b> Les résultats obtenus feront l'objet d'une surveillance continue de la part du Comité permanent sur la SEE. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les conclusions du processus de contrôle de la qualité des analyses permettront d'attester directement des résultats obtenus à la suite du renforcement des capacités dans ce domaine.</li> <li>▪ Les données harmonisées recueillies dans les trois pays constitueront des indicateurs des résultats partiels.</li> <li>▪ La plus grande disponibilité de données fiables sur les substances toxiques en Amérique du Nord constituera elle aussi un indicateur des résultats partiels.</li> </ul>				<b>Principaux partenaires :</b> Le GTGRPC et ses groupes de mise en œuvre des PARNA. Le Comité permanent sur la SEE.			

<sup>1</sup> INE : *Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie) du Mexique.

<sup>2</sup> SFEI : *San Francisco Estuary Institute* (Institut de l'estuaire de San Francisco).

<sup>3</sup> Cenica : *Centro Nacional de Investigación y Capacitación Ambiental* (Centre national de recherche et de formation dans le domaine de l'environnement) du Mexique.

<sup>4</sup> Cofepri : *Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios* (Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires) du Mexique.

<sup>5</sup> PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement.

<sup>6</sup> OMS : Organisation mondiale de la santé.



<b>Projet 10 : Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b> Orlando Cabrera-Rivera
<b>Budget prévu :</b> 526 000 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b> Groupe de fonctionnaires sur les RRTP

### Objectif du projet

Les principaux objectifs du projet consistent : à compiler et à diffuser des renseignements sur la quantité et les sources de polluants toxiques que rejettent les établissements industriels en Amérique du Nord ainsi que sur la gestion de ces polluants; à promouvoir l'utilisation de ces renseignements pour mettre sur pied des activités qui permettent de réduire fructueusement les rejets et les transferts de polluants industriels qui suscitent des préoccupations dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

### Contexte

Depuis 1996, le projet de registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RRTP) a représenté l'un des principaux éléments dans les travaux de la CCE sur les polluants et la salubrité de l'environnement. Il a pour objet de recueillir et d'analyser les données que déclarent les établissements industriels des trois pays dans le cadre des programmes nationaux de RRTP, à savoir l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada, le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis, et le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre de rejets et de transferts de polluants) du Mexique. Ces renseignements sont mis à la disposition d'un large éventail d'utilisateurs, dont les administrations municipales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et le grand public, et ce, par l'intermédiaire de la publication phare de la CCE, *À l'heure des comptes*, et du site Web *À l'heure des comptes en ligne*, à l'adresse <<http://www.cec.org/takingstock/takingstock.cfm?varlan=français>>. Le Groupe de fonctionnaires sur les RRTP se consacre à l'application du Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des RRTP nord-américains, et il sollicite l'opinion de spécialistes et d'intervenants dans des

domaines qu'aborde et analyse le rapport *À l'heure des comptes*.

### Justification

Les activités du projet donnent suite aux objectifs et aux priorités énoncés dans le *Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010*, dont les suivants :

- **Information nécessaire à la prise de décisions** : La publication annuelle du rapport *À l'heure des comptes* se fonde sur des données publiques provenant des programmes de RRTP des trois pays, et ce rapport offre des analyses et descriptions comparatives des sources et de la quantité de substances chimiques toxiques que rejettent les établissements industriels en Amérique du Nord, ainsi que de la gestion de ces substances. Le rapport est publié en version imprimée ainsi que dans le site Web <<http://www.cec.org/takingstock/takingstock.cfm?varlan=français>>. Le projet vise à fournir de l'information afin d'assurer la comparabilité des politiques et pratiques environnementales qui favorisent, dans toute l'Amérique du Nord, la réduction des rejets de polluants qui proviennent d'activités industrielles. Il vise également à faciliter la prise de décisions éclairées au sein des gouvernements, du secteur privé et des ONG, tout en offrant au grand public de l'information sur les questions environnementales.
- **Renforcement des capacités** : Dans le cadre du projet, les trois Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) s'emploient conjointement à déterminer les mesures correctives qui s'imposent afin d'uniformiser la collecte, la comparabilité et la qualité des données des programmes nord-américains de RRTP. Les analyses des données recueillies dans les trois pays fournissent également aux Parties

l'information de base nécessaire pour déterminer les données qui sont suspectes, valider l'information recueillie et améliorer la qualité générale de leur RRTP respectif.

L'importance du projet découle du fait qu'il s'avère aussi utile que pertinent pour les programmes de RRTP nord-américains. Il offre à tous les intervenants un accès plus large à de l'information de premier plan afin qu'ils puissent se pencher sur des questions environnementales préoccupantes aux échelons local, régional, national et trinational. Le projet favorise aussi la communication et la coopération entre les trois Parties dans le cadre de leur démarche visant à institutionnaliser et à améliorer leur programme respectif de RRTP. La mise sur pied du RETC du Mexique est l'une des réussites liées au présent projet.

### Activités et réalisations

L'exécution du projet donnera lieu aux activités suivantes :

- Groupe de fonctionnaires sur les RRTP : Organisation de réunions et de téléconférences régulières avec des fonctionnaires qui sont chargés des RRTP afin d'examiner et de suivre l'état d'avancement du projet, d'évaluer ses besoins, de formuler des conseils et de suggérer des stratégies en vue d'y apporter des améliorations, de fixer des priorités et de se pencher sur les documents et résultats auxquels le projet donne lieu.
- Activités de renforcement des capacités : Collaboration avec des fonctionnaires afin de trouver des moyens d'améliorer la comparabilité et l'uniformité des déclarations de données, de la collecte de ces données et du contrôle de leur qualité.
- Collecte et analyse des données : Collecte des données des trois RRTP nationaux, contrôle de leur qualité, analyse et incorporation, dans le rapport *À l'heure des comptes*, des conclusions qui sont pertinentes et utiles aux Parties et aux intervenants. Ces informations sont également présentées sous une forme utilisable en ligne ainsi que dans des applications cartographiques (p. ex., conforme au cadre de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord).
- Infrastructure de gestion de l'information : Étude de moyens novateurs d'améliorer le processus de collecte et d'archivage des données des RRTP ainsi que leur accès afin de les rendre plus utiles

pour des projets ou des applications (p. ex., l'outil de recherche personnalisé, les fonctions cartographiques de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et les rapports spéciaux établis dans le cadre des programmes de la CCE).

- Sensibilisation : Organisation de la réunion annuelle du Groupe consultatif sur les RRTP afin d'obtenir des observations sur le rapport *À l'heure des comptes* et sur le projet, et suggérer des domaines d'étude et d'analyse pour les prochains rapports.

### Résultats escomptés et indicateurs de rendement

#### Résultats immédiats :

- Mise sur pied d'une infrastructure permettant aux trois Parties d'échanger des informations, de forger une vision commune et de travailler en collaboration sur les questions que soulèvent la comparabilité, l'uniformité et l'amélioration de leur programme de RRTP respectif.

#### Résultats partiels :

- Cette infrastructure permettra aux Parties de renforcer leurs capacités et de modifier les politiques afin de regrouper les bases de données des RRTP en Amérique du Nord et d'améliorer leur pertinence et leur utilité.

#### Résultats finaux :

- Mise sur pied d'un programme nord-américain de RRTP qui permettra de compiler et de diffuser des informations fiables et comparables. Ce programme permettra d'utiliser ces informations pour susciter des mesures positives, dont des décisions politiques, des méthodes rentables de prévention de la pollution et la sensibilisation des citoyens à la réduction des rejets de substances dangereuses dans l'environnement.

#### Indicateurs de rendement :

- Uniformité des exigences de déclaration des rejets et transferts de polluants dans le cadre des programmes de RRTP, telle que le recommande le Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des RRTP nord-américains.

## Description des projets de 2008

- Délai entre la collecte des données et la diffusion du rapport final.
- Degré d'utilisation des informations dans les décisions que prennent les intervenants.

Note : Il pourrait s'avérer nécessaire de réaliser un sondage afin de déterminer la portée et l'utilité de l'information.

## Calendrier et viabilité du projet

Il est prévu d'atteindre la plupart des objectifs du projet au cours des cinq ou sept prochaines années. Il est possible d'assurer sa viabilité en fonction de la pertinence et de l'utilité des informations qu'il fournit, de la réussite de l'institutionnalisation du RETC, de l'instauration de moyens novateurs d'échanger des informations et de la poursuite de la collaboration entre les fonctionnaires chargés des RRTP. Grâce à une infrastructure bien établie, le projet pourrait se poursuivre tout en diminuant de façon importante les fonds et le travail que la CCE lui consacre. Toutefois, celle-ci devra continuer de coordonner le projet compte tenu de son envergure trinationale. Les travaux envisagés au cours des deux ou trois prochaines années comprennent les suivants :

- La poursuite de l'amélioration de la comparabilité et de l'uniformité des données des RRTP, ce qui pourrait comprendre le recours à d'autres informations que recueillent les Parties en dehors de leur programme respectif de RRTP.
- L'accélération du processus de collecte et d'analyse des données afin de fournir de l'information en temps opportun.
- L'amélioration des rapports et des documents d'information en vue de renforcer la pertinence et l'utilité de ceux destinés aux Parties et aux intervenants.
- L'application de mesures de rendement afin de déterminer le degré d'efficacité du projet.

## Communications

Ce projet procure au public, aux collectivités et aux décideurs d'Amérique du Nord un certain nombre de ressources et d'outils précieux en matière d'information. Les décideurs comprennent les responsables de la réglementation et de l'élaboration de politiques relatives à l'environnement et au commerce des échelons fédéral, étatique, provincial, local et tribal, ainsi

que ceux qui œuvrent au sein d'ONG, d'universités, d'entreprises et d'associations de citoyens. Le projet donne aussi suite au droit du public d'être informé sur la façon dont les produits chimiques sont gérés dans leur localité, et il vise à stimuler la réduction des polluants en mettant des renseignements concrets à la disposition des décideurs de tous les échelons. Les Parties et la CCE réévaluent constamment tous les projets et les documents afin de déterminer les principaux publics et les messages à communiquer à chacun d'entre eux, et de trouver les mécanismes de sensibilisation les plus efficaces et les plus rationnels qui soient pour chacun de ces publics.

*À l'heure des comptes* est une publication phare de la CCE et constitue le principal outil de communication du projet. La CCE y a apporté un certain nombre de changements et en envisage d'autres afin d'améliorer l'information destinée à soutenir la prise de décisions par les gouvernements, le secteur privé, les ONG et le public. À titre d'exemples, on peut citer l'abrègement de la version imprimée du rapport *À l'heure des comptes* et l'amélioration du site *À l'heure des comptes en ligne*.

La CCE déploiera d'autres efforts en ce qui a trait à la gestion de l'information et à la sensibilisation et à l'information des intervenants pour veiller à ce que le projet et les rapports annuels *À l'heure des comptes* fassent l'objet d'un examen complet et éclairé.

## Gestion de l'information

*À l'heure des comptes* se présente maintenant sous deux formes. Premièrement, une publication annuelle de quelque 150 pages comprenant des textes, des tableaux et des figures qui comparent les données sur les rejets et les transferts de diverses manières, à savoir par pays, État ou province, par substance chimique et par milieu ambiant (l'air, l'eau et le sol). Deuxièmement, une version électronique *À l'heure des comptes en ligne*, dans le site Web de la CCE, qui permet aux utilisateurs d'analyser eux-mêmes les données au moyen d'une fonction de recherche. La CCE examine et analyse les données de base qui lui sont fournies par chaque gouvernement. Au cours de cette analyse, elle extrait les données qui sont comparables; ainsi, les ensembles de données appariées sont des sous-ensembles des données globales transmises par les gouvernements. Les ensembles de données appariées peuvent être téléchargés dans le site Web *À l'heure des comptes en ligne*. Les activités à venir comprennent le remaniement de la base de données, la mise à niveau et l'amélioration des

### *Description des projets de 2008*

fonctions de l'outil de recherche personnalisé, de même que l'amélioration de la continuité opérationnelle de la base de données (dont la maintenance est confiée à un entrepreneur). Cela permettra aux utilisateurs d'accélérer leurs recherches, d'obtenir des représentations graphiques des données (graphiques et cartes thématiques), de réaliser des analyses et d'accéder à un plus grand nombre de données en ligne, ce qui servira à abrégé la version imprimée du rapport *À l'heure des comptes*. L'objectif consiste à étoffer la base de données en ligne afin de réduire la taille de la version imprimée et d'accroître ainsi les capacités de diffusion de ces informations.

Ces méthodes répondent au besoin d'informer le grand public, mais il existe

d'autres façons de diffuser les données, par exemple les systèmes d'information géographique et l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Les RRTP nationaux fournissent actuellement des données sur la latitude et la longitude des sources de polluants industriels, ce qui offre la possibilité de recourir à de nouvelles applications pour que ces données soient encore plus utiles aux intéressées.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 10 – Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord</b>						
<b>Objectif : Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et régional.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1. Achèvement de la collecte et de l'analyse des données des trois pays afin d'établir le rapport <i>À l'heure des comptes 2005</i> .	Ensemble de données comparables et appariées, recueillies par les Parties en 2005, qui constituera le fondement du prochain rapport.	Décembre 2007 à mars 2008 (dépend du moment où la CCE recevra les données du Mexique).	Évaluation de la comparabilité des données et recommandations en vue de l'améliorer.	Ces informations aideront les responsables des trois programmes de RRTP à évaluer leurs processus de déclaration de données.	51 000 \$	
2. Achèvement et publication du rapport <i>À l'heure des comptes 2005</i> .	Analyse comparative des données des RRTP visant à faire connaître aux décideurs l'état, les tendances et la gestion des polluants industriels. Ces informations sont disponibles en version imprimée et en ligne.	Mai.	Diffusion de l'information pour renseigner les décideurs, faire connaître les sources de pollution au public, aider les organismes locaux qui luttent contre la pollution à situer les zones préoccupantes, et fournir au secteur privé l'information nécessaire afin de prendre des mesures rentables de prévention de la pollution.	Le grand public, les administrations locales, les gouvernements étatiques et provinciaux, le secteur privé, les universités et les ONG.	110 000 \$	

	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Rapport</i> : À l'heure des comptes 2005.</p>	<p><i>Examen par le Secrétariat</i> : Le processus a débuté en octobre-novembre 2007 par la collecte des données recueillies par les Parties. Les consultants analysent ces données, déterminent celles qui sont suspectes et constituent un ensemble de données appariées. Il s'ensuit un examen et des corrections des principaux éléments de données avec l'aide des Parties. La rédaction du rapport a débuté en novembre et la publication est prévue à la fin du mois de mai 2008.</p> <p><i>Examen par des intervenants et des spécialistes</i> : Le chapitre spécial est distribué à des intervenants et spécialistes déterminés afin qu'ils l'examinent durant une période de trois semaines (janvier et février 2008).</p> <p><i>Examen de l'ébauche par les Parties</i> : Examen, par les Parties, du chapitre contenant les données trilatérales ainsi que du chapitre spécial (janvier et février 2008).</p> <p><i>Examen par le public</i> : Le Groupe consultatif sur les RRTP s'est réuni en novembre 2007 afin d'examiner le rapport <i>À l'heure des comptes</i> et formuler des conseils sur les priorités du projet.</p> <p><i>Examen par des spécialistes</i> : La méthode d'analyse des données qu'applique la CCE n'a pas changé depuis qu'elle a fait l'objet d'un examen par des spécialistes durant les premières années du projet.</p> <p><i>Contrôle de la qualité par les Parties</i> : Les Parties participent à un examen de l'ensemble des données après que les consultants les aient analysées, ce qui les amènent à contrôler la qualité de ces données pour détecter celles qui sont suspectes ou erronées. La version finale du rapport <i>À l'heure des comptes</i> est transmise aux Parties six semaines avant sa publication, avec un embargo, afin de leur donner le temps de procéder à une dernière vérification avant la publication (mai 2008).</p> <p><i>Approbation par les Parties</i> : Diffusion d'un communiqué quatre semaines avant la publication du rapport <i>À l'heure des comptes 2005</i>.</p> <p><i>Publication</i> : À la fin du mois de mai 2008.</p>				
<p>3. Mise à niveau et amélioration du site <i>À l'heure des comptes en ligne</i> à la suite de la consultation des Parties quant aux améliorations à apporter à la base de données et aux applications en ligne.</p>	<p>Ajout de données dans le site <i>À l'heure des comptes en ligne</i> afin d'offrir l'accès à une base de données plus complète et à des recherches personnalisées, et d'améliorer le caractère informatif du rapport en y intégrant des graphiques et des cartes.</p>	<p>Décembre.</p>	<p>Informations plus utiles aux utilisateurs et accès plus facile aux données.</p>		<p>50 000 \$</p>	

	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Base de données en ligne</i> : À l'heure des comptes en ligne (données de 2005).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extraction des données et constitution de la base de données appariées (juin à décembre 2008).</li> <li>• Préparation des données pour l'outil de recherche personnalisé, y compris les latitudes et longitudes pour les applications cartographiques (février à mai 2008).</li> <li>• Publication des données en même temps que celle du rapport <i>À l'heure des comptes</i> (mai 2008).</li> </ul>				
<p>4. Collecte et interprétation des données pour le rapport <i>À l'heure des comptes 2006</i>.</p>	<p>Constitution d'une base de données avec celles recueillies par les Parties en 2006 dans le cadre des RRTP.</p> <p>Stratégie visant à ajouter les données sur les rejets et les sources de polluants que les Parties recueillent déjà dans le cadre d'autres programmes.</p> <p>Établissement de la structure du rapport <i>À l'heure des comptes 2006</i>.</p>	<p>Septembre.</p>	<p>Ensemble de données fiables sur lesquelles se fondent le rapport <i>À l'heure des comptes</i> et d'autres documents.</p> <p>Recommandations de mesures rentables en vue d'uniformiser les données.</p>		<p>140 000 \$</p>	

Description des projets de 2008

5. Renforcement des capacités en vue de synchroniser et d'accélérer le traitement des données de RRTP. Collaboration avec le Mexique en vue d'accélérer le traitement des données du RETC ainsi que leur transfert entre les organismes étatiques et fédéraux.	Données plus rapidement disponibles à des fins d'analyse et de contrôle de la qualité.	Permanent.	Fourniture d'informations fiables et en temps opportun aux intervenants et aux décideurs.		70 000 \$	
--	--	------------	---	--	-----------	--



<p>6. Exposé des activités du projet à la Conférence internationale sur les inventaires d'émissions organisée par l'EPA<sup>1</sup>, ainsi qu'à l'OCDE<sup>2</sup> afin de promouvoir l'approche nord-américaine en matière de déclaration de rejets et de transferts de polluants.</p> <p>(À confirmer : exposé lors de la réunion de l'APCAS<sup>3</sup> qui aura lieu en mai 2008, à Montréal, et qui portera sur les techniques relatives aux déchets et à l'énergie.)</p>	<p>Visibilité accrue de la CCE et multiplication des activités d'information sur le projet.</p>	<p>Mai et juin.</p>		<p>Les professionnels de l'environnement, les représentants du secteur privé, les décideurs, les représentants des gouvernements et des organismes internationaux.</p>	<p>5 000 \$</p>	
--	---	---------------------	--	--	-----------------	--

Description des projets de 2008

<p>7. Consultation auprès des intervenants dans le cadre de la réunion annuelle du Groupe consultatif sur les RRTP qui se déroulera au Mexique.</p>	<p>Observations sur l'orientation du rapport <i>À l'heure des comptes 2007</i>, ainsi que sur celle du projet.</p> <p>Renforcement des capacités médiatiques du Mexique et diffusion d'informations aux intervenants mexicains sur le RETC et le projet.</p>	<p>Octobre et novembre.</p>			<p>100 000 \$</p>	
<p><b>Coût total : 526 000 \$</b></p>						
<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dates de publication des données du RETC et du rapport <i>À l'heure des comptes</i>.</li> <li>▪ Statistiques sur le site Web <i>À l'heure des comptes en ligne</i> (nombre de visites et de documents consultés).</li> <li>▪ Nombre de polluants qui sont visés par les trois RRTP nationaux.</li> </ul>					<p><b>Principaux partenaires :</b></p> <p>Les fonctionnaires des trois pays chargés des RRTP, le Semarnat<sup>4</sup>, l'EPA et Environment Canada.</p>	

<sup>1</sup> EPA : *Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

<sup>2</sup> OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

<sup>3</sup> APCAS : Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol.

<sup>4</sup> Semarnat : *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique.

<b>Projet 11 :</b>	<b>Conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b>	Hans Herrmann
<b>Budget prévu :</b>	220 000 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b>	Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTGB)

## Objectif du projet

Ce projet a pour but de soutenir la conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord en renforçant la coopération ainsi que les capacités locales, et en cernant les pressions sous-jacentes exercées sur les espèces visées par un plan d'action nord-américain de conservation (PANAC) et sur les habitats marins essentiels.

## Contexte

Le renforcement des capacités et la formation en vue d'assurer la conservation et la pérennité des aires et des espèces importantes en Amérique du Nord constituent l'un des six objectifs énoncés dans le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord<sup>1</sup> (la « Stratégie relative à la biodiversité »). Depuis 2003, les gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG) du Canada, du Mexique et des États-Unis ont collaboré avec la CCE à l'établissement d'un cadre de travail visant les aires de conservation prioritaires le long de la côte du Pacifique et dans les prairies de l'Amérique du Nord, ainsi que de six plans d'action nord-américains de conservation (PANAC) concernant des espèces marines et terrestres qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle continentale.

L'exécution de ce projet se fera en partenariat avec des organismes gouvernementaux, dont la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration atmosphérique et océanique nationale), Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Parcs Canada, la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées du Mexique) et diverses ONG.

Étapes importantes des activités de la CCE :

- Juin 1997 : Publication de *Les régions écologiques de l'Amérique du*

*Nord.*

- Octobre 1999 : Choix de 17 espèces terrestres qui suscitent des préoccupations communes.
- Juillet 2002 : Choix de 16 espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.
- Avril 2003 : Désignation d'aires de conservation prioritaires dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring (« région Baja-Béring »).
- Juin 2003 : Le Conseil adopte le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.
- Juin 2004 : Choix d'espèces marines et terrestres en vue d'établir des PANAC à leur égard.
- Avril 2005 : Implantation d'un réseau de stations de surveillance dans la région Baja-Béring.
- 2005 à 2007 : La CCE organise divers ateliers de formation sur la faune afin d'appuyer la démarche de décentralisation au Mexique.

## Justification

Le projet constitue une mise en œuvre pilote de la Stratégie relative à la biodiversité dans des aires qui revêtent une grande importance écologique<sup>2</sup>.

En 2008, avec le soutien du Secrétariat, le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTGB) examinera l'état d'avancement et les incidences de toutes les activités réalisées dans le cadre de ce projet. Celles-ci comprennent une formation, la mise en œuvre des PANAC et le fonctionnement du Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP). En outre, le Conseil de la CCE recevra un avis concernant les aires et les espèces importantes sur le plan écologique au sujet desquelles il

<sup>1</sup> CCE, 2003. <[http://cec.org/pubs\\_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=1088](http://cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=1088)>.

<sup>2</sup> <[http://cec.org/programs\\_projects/conserv\\_biodiv/priority\\_regions/index.cfm?varlan=français](http://cec.org/programs_projects/conserv_biodiv/priority_regions/index.cfm?varlan=français)>

## Description des projets de 2008

lui sera suggéré de faire porter les travaux concertés. Ces aires et espèces devraient offrir la possibilité de compter sur des travaux complémentaires réalisés dans d'autres secteurs de programme de la CCE.

Dans l'ensemble, le projet est censé donner suite au *Plan stratégique pour 2005 à 2010* grâce aux activités suivantes :

- Le renforcement des capacités, l'établissement d'un cadre de travail et le comblement des lacunes en matière d'information pour que les décideurs nord-américains perçoivent les pressions sous-jacentes du commerce sur les habitats essentiels et les espèces prioritaires. Il est aussi prévu de chercher des moyens de promouvoir des activités de développement durable sur l'ensemble du continent.
- La réalisation d'activités de renforcement des capacités que prévoient les PANAC et qui favorisent la conservation des espèces et les activités économiques durables.
- L'échange d'informations scientifiques et de compétences afin d'accroître les connaissances sur les habitats essentiels et les espèces prioritaires, ainsi que sur les activités écologiques et la prévention et la diminution des pratiques destructrices.

## Activités et réalisations

Les principales activités comprennent les suivantes :

- La prestation d'une formation et le renforcement des capacités dans les aires marines protégées (AMP) afin de déterminer l'état des aires de conservation prioritaires, des espèces choisies et des facteurs de stress sur l'environnement.
- Cette formation visera la poursuite de la mise en œuvre du programme trilatéral de surveillance des AMP situées le long de la côte du Pacifique.
- La publication, dans le cadre des activités du RNAAMP, du premier rapport sur l'état de la biodiversité marine dans les AMP de la région Baja-Béring. Ce rapport offrira aux décideurs des évaluations sommaires qui leur seront utiles pour élaborer des politiques, et il informera le public des changements intervenus dans les écosystèmes.
- Le GTCB tiendra la deuxième table ronde nord-américaine sur la conservation de la biodiversité afin d'évaluer le degré d'efficacité de

la Stratégie relative à la biodiversité et des diverses activités liées à sa mise en œuvre, mais aussi pour trouver une nouvelle orientation, fixer d'autres priorités, et choisir des aires et des espèces importantes sur le plan écologique pour en faire l'objet des travaux de la CCE.

- La formation des pêcheurs mexicains afin qu'ils utilisent des méthodes sûres de décrochage et de libération des tortues luths<sup>3</sup>, pour que cela puisse réduire les prises accessoires, attribuables à la pêche artisanale<sup>4</sup>, des espèces qui suscitent des préoccupations en matière de conservation.
- La poursuite du soutien aux études sur place concernant les populations de puffins à pieds roses.
- Le soutien à la création d'un site Web sur le rorqual à bosse en partenariat avec le Comité SPLASH\*.

Les publics cibles comprennent les organismes qui se consacrent à la conservation de la nature et à la faune, les gestionnaires de ressources, les gestionnaires d'AMP, les ONG et le grand public.

Les partenaires et les intervenants qui participeront à l'exécution du projet comprennent la NOAA, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, le Service canadien de la faune, Parcs Canada, la Conanp et diverses ONG.

Les réalisations du projet comprennent les suivantes :

- Le premier rapport sur l'état de la biodiversité marine dans les AMP de la région Baja-Béring. Il s'agira d'un rapport succinct et scientifique qui sera à la disposition des décideurs, des scientifiques, des gestionnaires et d'autres intervenants dans le but de favoriser la conservation des espèces dans des aires prioritaires déterminées.
- Un centre d'information et une base de données en ligne pour archiver des données de surveillance recueillies dans des aires

<sup>3</sup> En 2006, en partenariat avec la Conanp et Defenders of Wildlife, la CCE a organisé trois ateliers de formation sur les méthodes de pêche durable dans trois grands ports de pêche au requin : Mazatlán, dans l'État de Sinaloa; Manzanillo, dans l'État de Colima; Puerto Madero, dans l'État du Chiapas.

<sup>4</sup> En 2006, en partenariat avec le Fonds mondial pour la nature, la CCE a évalué les répercussions de la pêche artisanale sur les espèces qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord. Le rapport qui en a découlé a recommandé des activités de formation pour des collectivités de pêcheurs déterminées sur la côte mexicaine du Pacifique.

## *Description des projets de 2008*

- jumelles, et afficher périodiquement les conclusions des rapports sur l'état des AMP dans la région Baja-Béring.
- Documents et rapports ayant trait à la mise en œuvre du volet relatif à l'information dans le PANAC de la tortue luth.
- Réalisation de nouvelles couches de données à inclure dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.
- Documents et rapports sur le choix d'aires et d'espèces importantes sur le plan écologique.

## **Résultats escomptés et indicateurs de rendement**

### *Résultats immédiats :*

- Amélioration de la collaboration trinationale en ce qui a trait à l'évaluation et à la surveillance environnementales permanentes dans la région Baja-Béring ainsi qu'à l'établissement de rapports connexes.
- Amélioration de la mise en œuvre des PANAC.
- Discussions sur l'état d'avancement des projets relatifs à la biodiversité, y compris les nouvelles aires et espèces sur lesquelles pourrait porter la collaboration trilatérale.

### *Résultats partiels :*

- Meilleure connaissance de l'état de la biodiversité marine dans la région Baja-Béring et des pressions sous-jacentes qu'elle subit.
- Adoption et application de stratégies en vue de réduire les pressions que le commerce fait subir aux espèces visées par un PANAC.
- Meilleure connaissance des avantages que les activités économiques durables offrent aux collectivités locales.

### *Résultats finaux :*

- Système continental de surveillance permanente de la biodiversité marine et côtière dans la région Baja-Béring.
- Adoption, par les pêcheurs, les administrations locales et les gouvernements étatiques, de stratégies et de programmes efficaces afin de mettre un terme aux prises accessoires.
- Mesures incitatives efficaces, à l'intention des pêcheurs locaux du Mexique, pour qu'ils diminuent l'emploi d'engins de pêche non écologiques.

- Plus grande cohérence des politiques et meilleur rendement des programmes concernant les prises accessoires.
- Meilleure connaissance des tendances migratoires des puffins à pieds roses et des menaces qui pèsent sur eux.
- Renforcement de la collaboration et de la sensibilisation en vue de connaître la voie migratoire du rorqual à bosse.

### *Indicateurs de rendement :*

- Nombre d'AMP dans la région Baja-Béring qui ont adopté le système de surveillance du RNAAMP, lequel comporte une série d'indicateurs biophysiques et socioéconomiques.
- Fréquence à laquelle les AMP jumelles de la région Baja-Béring déclarent avoir utilisé les indicateurs et les protocoles du système de surveillance du RNAAMP.
- Achèvement du premier rapport sur l'état de la biodiversité marine dans les AMP de la région Baja-Béring.
- Nombre de pêcheurs résidant dans des collectivités pilotes qui appliquent des méthodes de pêche durable.
- Nombre de rorquals à bosse ayant fait l'objet d'une surveillance.

## **Calendrier et viabilité du projet**

- En 2009, le RNAAMP se déplacera de la région Baja-Béring vers une autre région qui revêt une grande importance sur le continent afin d'y reproduire le même modèle de collaboration trinationale.
- Le système de surveillance de la région Baja-Béring sera renforcé en 2008, et son maintien permettra à la CCE de faire périodiquement état des conditions de conservation dans cette région. Il est prévu de s'entendre avec des organismes partenaires en 2008 afin d'assurer son fonctionnement et son financement à long terme.
- En 2008, le GTCB examinera les projets en cours portant sur la biodiversité et dressera un plan d'application à court terme pour chacun des PANAC.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 11 – Conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes</b>						
<b>Objectif : Renforcer les mesures de conservation concertées en Amérique du Nord en établissant des synergies, en renforçant les capacités locales et en cernant les pressions sous-jacentes que subissent les espèces prioritaires et leurs habitats essentiels.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1. Publication en ligne, et de certaines sections sur papier, du premier rapport sur l'état de la biodiversité marine dans les AMP de la région Baja-Béring.	Il s'agira d'un rapport succinct et scientifique qui sera à la disposition des décideurs, des scientifiques, des gestionnaires et d'autres intervenants dans le but de favoriser la conservation des espèces dans des aires prioritaires déterminées.	Été de 2008.	Amélioration de la collaboration trinationale en ce qui a trait à l'évaluation et à la surveillance environnementales permanente dans la région Baja-Béring ainsi qu'à l'établissement de rapports connexes. Meilleure connaissance de l'état de la biodiversité marine dans la région Baja-Béring et des pressions sous-jacentes qu'elle subit.	Au Mexique, les réserves de la biosphère d'Alto Golfo de California y Delta del Río Colorado et d'El Vizcaino, et de la zone de protection de la faune d'Islas del Golfo de California. Aux États-Unis, les réserves marines nationales de Channel Islands, Monterey Bay et Olympic Coast, et la Réserve du parc national Pacific Rim.	50 000 \$	(À déterminer).
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Rapport</i> : Premier rapport sur l'état de la biodiversité marine dans les AMP de la région Baja-Béring.	Examen par le Secrétariat : en avril 2008. Examen par des intervenants et des spécialistes : en avril 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en avril 2008. Publication : en juillet 2008.				

<b>PROJET 11 – Conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes</b>						
<b>Objectif : Renforcer les mesures de conservation concertées en Amérique du Nord en établissant des synergies, en renforçant les capacités locales et en cernant les pressions sous-jacentes que subissent les espèces prioritaires et leurs habitats essentiels.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
2. Constitution d'un centre d'information en ligne afin d'y archiver des données de surveillance recueillies dans des AMP jumelles de la région Baja-Béring.	Un centre d'information et une base de données en ligne permettant d'archiver des données de surveillance recueillies dans des aires jumelles, et d'afficher périodiquement les conclusions de rapports sur l'état des AMP dans la région Baja-Béring.	Été de 2008.		<p>Les gestionnaires et directeurs d'AMP, les gestionnaires de ressources des échelons local et étatique dans les trois pays.</p> <p>Au Mexique, les réserves de la biosphère d'Alto Golfo de California y Delta del Río Colorado et d'El Vizcaino, et de la zone de protection de la faune d'Islas del Golfo de California.</p> <p>Au Canada, les parcs marins nationaux et la réserve de parc national Pacific Rim notamment.</p> <p>Aux États-Unis, les réserves marines nationales de Channel Islands, Monterey Bay et Olympic Coast, et la Réserve du parc national Pacific Rim.</p>	20 000 \$	(À déterminer).

<b>PROJET 11 – Conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes</b>						
<b>Objectif : Renforcer les mesures de conservation concertées en Amérique du Nord en établissant des synergies, en renforçant les capacités locales et en cernant les pressions sous-jacentes que subissent les espèces prioritaires et leurs habitats essentiels.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données en ligne :</i> Centre d'information pour archiver des données de surveillance.	Consultable en ligne au cours de l'été de 2008.				
3. Atelier de formation.	Programme de formation à l'intention des responsables de l'exécution des programmes de surveillance dans les aires jumelles.	Automne de 2008.	Amélioration des aptitudes et des outils de surveillance et d'établissement de rapports sur l'état des ressources marines dans la région Baja-Béring.	(Idem)	35 000 \$	
4. Poursuite des activités des PANAC du puffin à pieds roses et du rorqual à bosse.	Poursuite du soutien à des études sur place concernant les populations de puffins à pieds roses.  Soutien à la création d'un site Web sur le rorqual à bosse en partenariat avec le Comité SPLASH*.	Hiver de 2008.	Échanges accrus de données scientifiques et diffusion publique d'informations sur l'état de conservation des espèces visées par un PANAC et les menaces dont elles sont l'objet (le puffin à pieds roses et le rorqual à bosse).	Le grand public, les organismes qui se consacrent à la faune, les universités et les centres de recherche qui ont contribué aux deux PANAC.	30 000 \$	(À déterminer).



<b>PROJET 11 – Conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes</b>						
<b>Objectif : Renforcer les mesures de conservation concertées en Amérique du Nord en établissant des synergies, en renforçant les capacités locales et en cernant les pressions sous-jacentes que subissent les espèces prioritaires et leurs habitats essentiels.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Document d'information électronique :</i> Prototype de site Web, créé en partenariat avec le comité SPLASH, afin de stocker et de distribuer des données tout en sensibilisant et en informant.	Consultable en ligne au cours de l'hiver de 2008.				
5. Tenue d'un atelier de formation.	Formation des pêcheurs mexicains afin qu'ils utilisent des méthodes sûres de décrochage et de libération des tortues luth, pour que cela réduise les prises accessoires, attribuables à la pêche artisanale, des espèces qui suscitent des préoccupations en matière de conservation.	Été de 2008.	Application accrue de méthodes de pêche durables par les pêcheurs locaux. Meilleure connaissance de l'état de conservation de ces deux espèces et des menaces à leur survie.	Les pêcheurs mexicains, les décideurs, les gestionnaires de ressources et le grand public.	35 000 \$	(À déterminer).

<b>PROJET 11 – Conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes</b>						
<b>Objectif : Renforcer les mesures de conservation concertées en Amérique du Nord en établissant des synergies, en renforçant les capacités locales et en cernant les pressions sous-jacentes que subissent les espèces prioritaires et leurs habitats essentiels.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
6. Tenue d'une réunion.	Tenue de la deuxième table ronde nord-américaine sur la conservation de la biodiversité au cours de laquelle le GTCB et des spécialistes évalueront l'efficacité de la Stratégie relative à la biodiversité et donneront une nouvelle orientation à l'application de cette stratégie.	Au printemps ou à l'automne de 2008.	Choix de nouvelles régions et espèces sur lesquelles portera la collaboration trinationale, et d'une approche intégrée fondée sur le nouveau plan stratégique de la CCE.	Les décideurs, les gestionnaires de ressources et le grand public.	50 000 \$	(À déterminer).
Coût total :	220 000 \$					
<b>Indicateurs de rendement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'AMP dans la région Baja-Béring qui ont adopté le système de surveillance du RNAAMP, lequel comporte une série d'indicateurs biophysiques et socioéconomiques.</li> <li>▪ Fréquence à laquelle les AMP jumelles de la région Baja-Béring déclarent avoir utilisé les indicateurs et les protocoles du système de surveillance du RNAAMP.</li> <li>▪ Achèvement du premier rapport sur l'état de la biodiversité marine dans les AMP de la région Baja-Béring.</li> <li>▪ Nombre de pêcheurs résidant dans des collectivités pilotes qui appliquent des méthodes de pêche durable.</li> <li>▪ Amélioration du rendement des programmes concernant les prises accessoires en raison de la diminution de ces prises dans les collectivités pilotes.</li> <li>▪ Renforcement de la surveillance des puffins à pieds roses.</li> <li>▪ Renforcement de la collaboration et de la sensibilisation en vue de connaître la voie migratoire du rorqual à bosse.</li> </ul>						<b>Principaux partenaires :</b> Le GTCB; Doug Yurick, de Parcs Canada; Flavio Chazaro et Oscar Ramirez, de la Conanp; Joe Uravitch, Steve Gittings, Robert Broc et Elizabethann English, de la NOAA; Ken Morgan, d'Environnement Canada; des scientifiques et d'autres intervenants compétents.

\* SPLASH : *Structure of Populations, Levels of Abundance and Status of Humpbacks* (Structure, dénombrement et état des populations de rorquals à bosse).  
 Nom que s'est donné un comité de scientifiques qui se voue à la conservation de cette espèce.

<b>Projet 12 :</b>	<b>Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b>	Hans Herrmann
<b>Budget prévu :</b>	140 000 \$	<b>Groupe de travail connexe :</b>	Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB)

## Objectif du projet

Ce projet a pour but de déployer des efforts concertés en Amérique du Nord, dans le cadre d'un plan d'action nord-américain de conservation (PANAC), afin d'éliminer les prises accessoires accidentelles de marsouins du golfe de Californie (*Phocoena sinus*) et de soutenir la stratégie de rétablissement de cette espèce qu'applique le Mexique.

Le PANAC de ce marsouin soutiendra cette stratégie, donnera lieu à l'établissement d'une alliance régionale en vue d'intégrer et de coordonner des activités de conservation et de développement durable pour mettre un terme aux prises accessoires de cette espèce, et favorisera des modes de subsistance durables dans la région.

## Contexte

Cette espèce représente le plus petit marsouin endémique (1,5 m et 50 kg) du nord du golfe de Californie, au Mexique. Son aire de répartition se chiffre à quelque 4 000 km<sup>2</sup>, ce qui signifie qu'au total, sa présence est beaucoup plus faible que n'importe quelle autre espèce de cétacé dans la superficie de son aire de répartition. Étant donné que cette aire se restreint à une région éloignée où la pêche constitue la principale activité économique, cela rend cette espèce de marsouin particulièrement vulnérable.

Plus de 1 600 petits bateaux (*pangas*) pêchent la crevette dans ce golfe ainsi que 70 autres espèces marines à l'aide de filets maillants de différentes tailles, mais prennent aussi cette espèce de marsouin avec ces filets. En 2003, la pêche a généré des recettes nettes d'environ 33 millions de dollars relativement à six espèces<sup>1</sup>, à savoir, la crevette, le chano, le curvina, la raie manta, le poisson-scie et le requin. La crevette bleue et brune donne lieu aux plus importantes prises avec des filets maillants et des chaluts dans le golfe de Santa Clara, à Puerto Peñasco et à San

<sup>1</sup> Plan d'action pour la protection et le rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et l'utilisation durable des ressources marines et côtières dans la partie nord de ce golfe établi par le gouvernement mexicain en 2007.

Felipe. La quantité moyenne de poisson que pêchent les *pangas* et les autres bateaux de pêche représente quelque 1 500 à 2 000 tonnes par année<sup>2</sup>.

De récentes recherches révèlent que, chaque année, les prises accessoires de marsouins du golfe de Californie représentent environ 12 % de leur population. Si l'on tient compte du fait que cette population peut croître de 4 % par année, elle décroît donc de 8 % annuellement depuis 1997.

En 1997, le gouvernement mexicain a constitué le *Comité Internacional para la Recuperación de la Vaquita* (Cirva, Comité international pour le rétablissement du marsouin du golfe de Californie). Ce groupe de spécialistes a conclu qu'au mieux, la population de cette espèce compte 567 individus, et que l'enchevêtrement dans les filets maillants constitue le principal risque pour leur survie. Le Cirva a également recommandé :

- de mettre immédiatement terme aux prises accessoires de marsouins de Californie;
- d'éliminer les filets maillants de toute son aire de répartition;
- d'élargir la réserve afin d'y inclure toute cette aire de répartition;
- de promouvoir l'utilisation d'autres méthodes de pêche ainsi que l'exécution d'activités économiques de remplacement dans les collectivités locales.

En juin 2007, le *Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación* (Sagarpa, ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation) et le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique ont annoncé l'établissement d'un plan multilatéral intégré visant à rétablir la population de marsouins du golfe de Californie, et à gérer et à utiliser durablement les ressources marines dans ce golfe.

Étapes importantes des activités de la CCE :

<sup>2</sup> *Ibid.*

## Description des projets de 2008

- En mai 2007, le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB) a étudié une proposition du Mexique consistant à mettre sur pied une activité trinationale afin de soutenir la stratégie de rétablissement du marsouin du golfe de Californie qu'applique ce pays.
- En mai 2007, le gouvernement mexicain et l'organisme Alto Golfo Sustentable (AGS) ont organisé une réunion à Mexicali, dans l'État de Baja California, avec des intervenants locaux et les membres du GTCB, afin d'étudier la possibilité d'établir un PANAC pour le marsouin du golfe de Californie.
- En juin 2007, aux termes de sa résolution n° 07-13, le Conseil a prescrit au Secrétariat de mettre sur pied des activités concertées visant à rétablir la population de ce marsouin et à favoriser des modes de subsistance durables.
- En juillet 2007, la CCE a constitué un groupe d'étude trinational sur le marsouin du golfe de Californie afin qu'il guide l'application de la résolution du Conseil et établisse un PANAC pour rétablir cette espèce au moyen de mesures et d'objectifs prioritaires de conservation à caractère trinational.
- En 2007, en collaboration avec l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) et l'*Instituto Nacional de Pesca* (INP, Institut national de la pêche), la CCE a réalisé une étude socioéconomique sur les collectivités situées dans la partie nord du golfe de Californie.

## Justification

Étant donné que le marsouin du golfe de Californie est l'un des mammifères marins les plus menacés de disparition dans le monde, qu'il figure sur la liste des 33 espèces nord-américaines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, que son habitat restreint se situe dans l'aire de conservation prioritaire n° 25, selon la désignation de la CCE, soit la partie nord du golfe de Californie, et que la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis a fortement contribué au rétablissement d'autres mammifères marins, dont la baleine grise, la CCE catalysera des mesures stratégiques concertées à long terme afin de compléter les efforts que déploient le gouvernement mexicain et d'autres intervenants afin de protéger cette espèce et de favoriser son rétablissement. D'un point de vue plus général, ce projet donnera suite au *Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010* grâce aux activités suivantes :

- Le renforcement des capacités, l'établissement d'un cadre de travail et le comblement des lacunes en matière d'information pour que les décideurs nord-américains perçoivent les pressions sous-jacentes du commerce sur le marsouin du golfe de Californie et son habitat. Il est aussi prévu de chercher des moyens de promouvoir des activités de développement durable dans cette région.

- La réalisation d'activités de renforcement des capacités que prévoit le PANAC du marsouin du golfe de Californie, lesquelles favorisent l'application de méthodes de pêche durables dans ce golfe.
- L'échange d'informations scientifiques et de compétences sur les marsouins d'Amérique du Nord afin d'accroître les connaissances sur celui du golfe de Californie et son habitat, ainsi que sur le recours à des méthodes de pêche durables et la prévention et la diminution des prises accessoires, notamment celles des marsouins.

## Activités et réalisations

Les principales activités du projet consistent à faciliter la mise en œuvre du PANAC du marsouin du golfe de Californie, notamment en appliquant les priorités relatives à l'information nécessaire à la prise de décisions, au renforcement des capacités et aux liens entre l'environnement et le commerce.

Ces activités sont les suivantes :

- Le soutien à l'échange d'informations nécessaires à la prise de décisions sur des questions concernant, notamment, les méthodes exemplaires de pêche pour éliminer les prises accessoires, la santé et les conditions de vie du marsouin du golfe de Californie, les caractéristiques et l'état de son habitat, et les principaux facteurs de stress socioéconomiques à l'égard de cette espèce.
- L'étude d'activités durables qui pourraient diminuer les pressions que subissent la population de ce marsouin et son principal habitat tout en favorisant le développement socioéconomique des collectivités locales.
- La promotion d'activités de renforcement des capacités dans la partie nord du golfe de Californie, dont la formation nécessaire pour savoir utiliser des engins de pêche de rechange, l'enseignement de techniques d'application des lois, la formation des collectivités afin qu'elles sachent comment favoriser le rétablissement du marsouin du golfe de Californie tout en protégeant les ressources halieutiques.
- Le soutien à la coordination des activités de mise en œuvre du PANAC du marsouin du golfe de Californie auxquelles participent des ONG locales, nationales et internationales.

Les principaux publics cibles de ce projet comprennent les collectivités locales de pêcheurs (en particulier celles du golfe de Santa Clara, de Puerto Peñasco et de San Felipe), les organismes de pêche, les administrations municipales, les gouvernements étatiques, les représentants du secteur privé et le grand public.

Les principaux partenaires qui participeront à l'exécution du projet comprennent les suivants :

## Description des projets de 2008

- Des organismes gouvernementaux : la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), l'INE, l'INP, la *Comisión Nacional de Acuacultura y Pesca* (Conapesca, Commission nationale de l'aquaculture et de la pêche), la réserve de la biosphère d'Alto Golfo de California, le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du Procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement), la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration atmosphérique et océanique nationale), le *National Marine Fisheries Service* (NMFS, Service national des pêches maritimes) ainsi que Pêches et Océans Canada.
- Des ONG : entre autres l'AGS, Noroeste Sustentable (NOS), le Fonds mondial pour la nature (FMN, section du Mexique), Pronatura, Vaquita.org et Conservation International.
- Des universités et organismes scientifiques : le Cirva, le *Centro de Investigación Científica y de Educación Superior de Ensenada* (CICESE, Centre de recherche scientifique et d'enseignement supérieur d'Ensenada) et le Scripps Institution of Oceanography.
- Le secteur privé : la société Ocean Garden et le Marine Stewardship Council.

Le Groupe d'étude trinational sur le marsouin du golfe de Californie compte des représentants des organismes suivants : Pêches et Océans Canada, la Conanp et l'INE pour le Mexique, et la NOAA et le NMFS pour les États-Unis.

Les réalisations du projet comprennent les suivantes :

- La publication, au printemps de 2008, du PANAC du marsouin du golfe de Californie.
- La publication, à l'été de 2008, d'une étude socioéconomique sur la partie nord du golfe de Californie, réalisée conjointement par la CCE, l'INE et l'INP.
- La tenue d'ateliers et d'autres activités sur la mise en œuvre du volet du PANAC relatif au renforcement des capacités :
  - Des ateliers de formation sur l'utilisation d'engins de pêche de rechange et sur des activités économiques durables.
  - Des travaux concertés visant à améliorer la connaissance et l'utilisation de techniques adéquates pour soutenir l'application des lois à l'échelle régionale.

## Résultats escomptés et indicateurs de rendement

*Résultats immédiats :*

- Meilleure connaissance des facteurs socioéconomiques et des débouchés dans la région.

- Meilleure connaissance des pressions que le commerce fait subir au marsouin du golfe de Californie et des moyens d'y remédier.
- Renforcement de la collaboration trinationale en vue de prévenir et de diminuer les prises accessoires.
- Participation accrue des collectivités locales à la surveillance du marsouin du golfe de Californie.
- Renforcement de la collaboration trinationale en ce qui a trait à l'évaluation et à la surveillance permanente de la population de ce marsouin et de ses facteurs de stress.
- Amélioration de la collecte de renseignements et de l'utilisation de techniques adéquates pour soutenir l'application des lois à l'échelle régionale.

*Résultats partiels :*

- Arrêt des prises accessoires.
- Adoption et application, par des intervenants compétents, de stratégies visant à réduire les pressions que le commerce fait subir aux marsouins du golfe de Californie.
- Meilleure connaissance des avantages que les activités économiques durables offrent aux collectivités locales.
- Adoption de stratégies et de programmes efficaces afin de mettre un terme aux prises accessoires.

*Résultats finaux :*

- Arrêt des prises accessoires de marsouins du golfe de Californie.
- Rétablissement et conservation de ce marsouin et de son habitat.
- Mesures incitatives efficaces, à l'intention des pêcheurs locaux, pour qu'ils diminuent l'emploi d'engins de pêche non écologiques.
- Mesures incitatives efficaces, à l'intention des intervenants, pour qu'ils soutiennent et maintiennent l'arrêt des prises accessoires.
- Amélioration des modes de subsistance locaux grâce à la mise sur pied d'activités écologiques.

*Indicateurs de rendement*

- Achèvement du rapport découlant de l'étude socioéconomique sur la partie nord du golfe de Californie réalisée conjointement par la CCE, l'INE et l'INP.
- Publication du PANAC du marsouin du golfe de Californie.
- Nombre d'AMP dans la région qui ont adopté le système de surveillance du Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP), lequel comporte une série d'indicateurs biophysiques et socioéconomiques.
- Fréquence à laquelle la réserve de la biosphère d'Alto Golfo de California et d'autres AMP déclarent avoir utilisé les indicateurs et les protocoles du système de surveillance du RNAAMP.

### *Description des projets de 2008*

- Meilleur rendement des activités d'application des lois constaté par le Profepa.
- Nombre de pêcheurs résidant dans des collectivités pilotes qui appliquent des méthodes de pêche durables.
- Amélioration du rendement des programmes concernant les prises accessoires en raison de la diminution de ces prises dans les collectivités pilotes.

### **Calendrier et viabilité du projet**

Le PANAC du marsouin du golfe de Californie fait état de deux échéances pour les activités, à court et à moyen termes, c'est-à-dire un an et trois à cinq ans, et recommande une cohésion trinationale de la part des trois pays nord-américains car elle s'avérera plus efficace que des efforts individuels.

### **Communications**

Les principaux publics cibles de ce projet comprennent les collectivités locales de pêcheurs (en particulier celles du golfe de Santa Clara, de Puerto Peñasco et de San Felipe), les organismes de pêche, les administrations municipales, les gouvernements étatiques, les représentants du secteur privé et le grand public.

La CCE prévoit toucher ces publics en publiant, en ligne et sur papier, le PANAC du marsouin du golfe de Californie.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 12 – Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables</b>						
<b>Objectif : Déploiement d'efforts concertés en Amérique du Nord grâce à la mise en œuvre d'un PANAC visant à mettre un terme aux prises accessoires de marsouins du golfe de Californie et à soutenir la stratégie du Mexique destinée à rétablir cette espèce.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1. Établissement et diffusion d'un PANAC destiné à rétablir la population de marsouins du golfe de Californie et à favoriser des modes de subsistance durables sur le plan local.	Publication du PANAC du marsouin du golfe de Californie.	Printemps de 2008.	Plan détaillé de mesures trinationales visant la conservation de ce marsouin, soutien à l'arrêt des prises accessoires et de la dégradation des habitats, et promotion de modes de subsistance durables.	Les organismes gouvernementaux des trois pays, les ONG locales et régionales, et les gestionnaires de ressources.	15 000 \$	Mise en œuvre du PANAC.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Document</i> : PANAC du marsouin du golfe de Californie.	Examen interne : en novembre et en décembre 2007. Examen par des spécialistes : en novembre et en décembre 2007. Contrôle de la qualité par les Parties : en décembre 2007 et en janvier 2008. Publication : en mars 2008.				
2. Publication du rapport socioéconomique établi par la CCE, l'INE et l'INP.	Analyse des facteurs socioéconomiques qui peuvent favoriser la mise sur pied d'activités durables dans la région.	Décembre.	Meilleure connaissance des facteurs socioéconomiques et des débouchés économiques dans la région. Meilleure connaissance des pressions que le commerce fait subir au marsouin du golfe de Californie et des moyens d'y remédier.	Les organismes gouvernementaux des trois pays, les ONG locales et régionales, et les gestionnaires de ressources.	20 000 \$	

<b>PROJET 12 – Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables</b>						
3. Tenue de quatre ateliers de formation sur la protection du marsouin du golfe de Californie : trois sur les méthodes de pêche durables et un sur l'application et l'observation des lois.	Formation des pêcheurs locaux pour qu'ils apprennent à utiliser des engins de pêche de rechange et appliquent des méthodes de pêche durables. Formation d'agents d'application des lois et de gestionnaires de parcs pour qu'ils sachent se servir de techniques d'application de ces lois.	Juin à novembre.	Nombre accru de pêcheurs dans les collectivités pilotes qui appliquent des méthodes de pêche durables. Renforcement de la collaboration en vue d'améliorer la connaissance et l'utilisation de techniques d'application des lois.	Les collectivités locales de pêcheurs (en particulier celles du golfe de Santa Clara, de Puerto Peñasco et de San Felipe), le Profepa et les responsables des réserves.	50 000 \$	
4. Mise en place d'activités sur le terrain prévues par le PANAC.	Activités économiques et commerciales destinées à réduire les pressions que subissent la population de marsouins du golfe de Californie et son principal habitat.	Juin à décembre.	Réunion de spécialistes en vue d'élaborer une stratégie triennale de mise en œuvre du PANAC. Les pêcheurs locaux et les autorités qui adoptent des stratégies pour réduire les pressions qu'exerce le commerce.		55 000 \$	
<b>Coût total :</b>	140 000 \$					

<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achèvement du rapport découlant de l'étude socioéconomique sur la partie nord du golfe de Californie réalisée conjointement par la CCE, l'INE et l'INP.</li> <li>▪ Publication du PANAC du marsouin du golfe de Californie.</li> <li>▪ Nombre d'AMP dans la région qui ont adopté le système de surveillance du RNAAMP, lequel comporte une série d'indicateurs biophysiques et socioéconomiques.</li> <li>▪ Fréquence à laquelle la réserve de la biosphère d'Alto Golfo de California et d'autres AMP déclarent avoir utilisé les indicateurs et les protocoles du système de surveillance du RNAAMP.</li> <li>▪ Meilleur rendement des activités d'application des lois constaté par le Profepa.</li> <li>▪ Nombre de pêcheurs résidant dans des collectivités pilotes qui appliquent des méthodes de pêche durables.</li> <li>▪ Amélioration du rendement des programmes concernant les prises accessoires en raison de la diminution de ces prises dans les collectivités pilotes.</li> </ul>	<p><b>Principaux partenaires :</b></p> <p>Le Semarnat, l'INE, la Conapesca, la Conanp, la NOAA, Pêches et Océans Canada, l'AGS et la société Ocean Garden.</p>
--	--



<b>Projet 13 :</b>	<b>Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b>	Hans Herrmann
<b>Budget prévu :</b>	En 2008 : 120 000 \$ Achèvement des activités entreprises en 2007 (documents d'information soumis à un contrôle de la qualité avant le 31 décembre 2007) : 10 000 \$CAN. Total : 130 000 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b>	Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB)

### Objectif du projet

Ce projet a pour but de déployer des efforts concertés en Amérique du Nord, dans le cadre d'un plan d'action nord-américain de conservation (PANAC), afin de préserver la santé des populations et la salubrité des habitats de monarques tout au long de leur parcours migratoire, et ce, avec l'appui des collectivités locales et d'un réseau d'aires protégées jumelles.

### Contexte

Le monarque (*Danaus plexippus*) et son vaste parcours migratoire sont l'emblème de l'interdépendance des écosystèmes que partagent le Canada, le Mexique et les États-Unis. À l'heure actuelle, ce phénomène migratoire est menacé par la destruction, la dégradation et la fragmentation de son habitat de reproduction et de migration dans ces trois pays à cause de la conversion des terres, des herbicides, des pesticides, des invasions de plantes exotiques et de la déforestation des habitats d'hivernage au Mexique. Il est urgent de disposer d'informations écologiques et socioéconomiques supplémentaires pour mieux protéger le monarque et ses habitats tout en soutenant le développement socioéconomique local.

Au Mexique, depuis 2003, le *Foro Regional Mariposa Monarca* (Forum régional sur le monarque) suscite la participation d'organismes locaux et fédéraux ainsi que des États de Mexico et de Michoacán, d'universités, d'organisations non gouvernementales (ONG), et, plus important encore, des populations locales qui résident dans la zone d'hivernage au Mexique. Cette activité vise à soutenir les mesures de conservation, notamment celles

destinées à mettre un terme à la détérioration des habitats et à favoriser l'implantation de modes de vie durables.

À l'échelle continentale, la démarche multilatérale concertée visant à établir un PANAC du monarque a vu le jour en décembre 2006, au cours de l'atelier sur la conservation du parcours migratoire de ce papillon qui s'est tenu à Mission, au Texas, et elle a évolué au cours du Foro Regional Mariposa Monarca, qui a eu lieu en mars 2007 à Morelia, au Mexique. Cette démarche, qu'a cautionnée en 2007 le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, est axée sur la conservation du monarque et de son phénomène migratoire le long du parcours qui traverse les trois pays.

Étapes importantes des activités de la CCE :

- En 1996, les trois ministres de l'Environnement font l'annonce d'un programme pour la conservation du monarque, qui est notamment destiné à soutenir des activités de surveillance de ce papillon le long de son parcours migratoire, à évaluer la dynamique de sa population et à inventorier ses principaux habitats.
- En 1997, un atelier de scientifiques et de représentants de groupes de citoyens et d'ONG voués à la conservation s'est tenu à Morelia afin d'échanger des informations et d'examiner d'autres mesures de

conservation des monarques et de leur phénomène migratoire unique<sup>1</sup>.

- En mai 2007, le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB) a analysé une proposition du Mexique visant à mettre sur pied une activité trinationale pour soutenir les activités multilatérales de conservation du monarque.
- En juin 2007, aux termes de sa résolution n° 07-09, le Conseil a chargé le Secrétariat d'entreprendre des activités concertées afin de conserver le monarque tout en favorisant l'implantation de modes de subsistance durables.
- En juillet 2007, la CCE a constitué un groupe d'étude sur le monarque afin de guider la mise en œuvre de la résolution n° 07-09.
- En 2007, le Secrétariat a coordonné des réunions afin de faciliter l'établissement et l'application du PANAC, lequel énonce des mesures et des objectifs prioritaires, par les trois pays, en matière de conservation.

### Justification

Dans toute l'Amérique du Nord, de nombreux organismes consacrent une foule d'activités au monarque dans les domaines de la recherche, de la conservation et de l'éducation. Toutefois, il est largement reconnu qu'il faut élaborer une stratégie continentale intégrée afin de protéger son parcours migratoire tout en s'occupant des causes sous-jacentes de détérioration de ses habitats. C'est la raison pour laquelle le Conseil de la CCE a chargé le Secrétariat d'entreprendre ce projet en étroite collaboration avec les participants au Foro Regional Mariposa Monarca. La CCE favorisera la prise de mesures et servira de tribune régionale afin de compléter les activités en cours en Amérique du Nord, notamment celles du gouvernement mexicain et d'autres intervenants visant à protéger cette espèce et son parcours migratoire.

D'un point de vue plus général, ce projet donnera suite au *Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010* grâce aux activités suivantes :

- Le soutien à la coordination des activités des organismes et des ONG locaux, nationaux et internationaux participant à la conservation des habitats du monarque et de son phénomène migratoire.

---

<sup>1</sup> Compte rendu de l'atelier disponible en anglais seulement, à l'adresse [http://www.cec.org/pubs\\_docs/documents/index.cfm?varlan=English&ID=973](http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=English&ID=973).

- Le comblement des lacunes en matière d'information pour que les décideurs nord-américains perçoivent les pressions sous-jacentes du commerce sur le monarque et ses habitats tout le long de son parcours migratoire et trouvent le moyen d'y remédier.
- La prestation d'une formation et le renforcement des capacités aux échelons local et régional afin de connaître l'état des populations de monarques et de leurs habitats, ainsi que les principaux agents stressants sur le plan environnemental en s'appuyant sur les données de la surveillance trinationale à long terme et des évaluations fondées sur des protocoles.
- La promotion d'activités économiques durables qui réduiront les pressions sur les principaux habitats de monarque.

### Activités et réalisations

Donnant suite aux mesures prioritaires du PANAC du monarque<sup>2</sup>, les principales activités comprennent les suivantes :

- La publication du PANAC au printemps de 2008 et sa mise en application.
- La réalisation d'une étude socioéconomique afin d'évaluer les pressions sous-jacentes sur les habitats du monarque tout le long de son parcours migratoire et de trouver des moyens d'y remédier. La portée de cette étude dépendra des conclusions de l'atelier de décembre 2007 sur le PANAC.
- Le soutien à l'échange d'informations au sein du réseau d'aires protégées jumelles sur des questions concernant, notamment, la santé des populations de monarques et leur condition aux stades de la reproduction, de l'hivernage et de la migration; l'état des habitats tout le long du parcours migratoire; les principaux facteurs de stress socioéconomique.
- La promotion d'activités de renforcement des capacités aux échelons local, national et régional comprenant des projets de formation des paysans par des paysans, des activités de surveillance et

---

<sup>2</sup> Tel que le prescrit la résolution du Conseil n° 07-09, le Secrétariat a coordonné les réunions d'intervenants et de spécialistes en vue d'établir le PANAC du monarque à l'automne de 2007. Un large éventail de spécialistes, de fonctionnaires, de représentants d'ONG et d'entités municipales et fédérales ont participé à l'établissement de ce plan d'action.

## Description des projets de 2008

d'établissement de rapports sur Internet entre des écoles et la formation de collectivités à des pratiques durables.

- La tenue d'un atelier de formation afin de renforcer les capacités du personnel d'organismes ressources et de scientifiques amateurs dans le nord et le centre du Mexique afin d'y appliquer des protocoles trinationalaux de surveillance et de sensibiliser davantage le public.
- Le soutien à la collaboration afin de soutenir et de renforcer l'application des lois à l'échelon régional.

Les principaux publics cibles de ce projet comprennent les secteurs minier et agricole, les collectivités locales, les autorités locales et étatiques, et le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du Procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement).

Les principaux partenaires qui participeront à l'exécution du projet comprennent les suivants :

- Des organismes gouvernementaux : la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), le *Fish and Wildlife Service* (FWS, Service de la pêche et de la faune) des États-Unis, le Service canadien de la faune (SCF), et les autorités locales et étatiques.
- Les gestionnaires de la réserve de la biosphère Mariposa Monarca.
- Le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes.
- Les participants au Foro Regional Mariposa Monarca.
- Le FMN, section du Mexique, et les groupes locaux qui se vouent à la conservation.
- Les collectivités locales, les scientifiques, les élèves, les étudiants et les groupes de citoyens qui se vouent à la conservation dans les trois pays.

Les réalisations du projet comprennent les suivantes :

- La publication du PANAC du monarque au printemps de 2008.
- Une étude socioéconomique afin d'évaluer les pressions sous-jacentes du commerce sur le monarque et ses habitats, et de trouver des moyens d'y remédier.
- Un atelier sur le fonctionnement du réseau de surveillance du monarque dans les aires jumelles.

- Un atelier de formation sur les techniques de soutien à l'application des lois et la collecte de renseignements.
- Un atelier de formation sur les activités économiques durables.

## Résultats escomptés et indicateurs de rendement

### Résultats immédiats :

- Meilleure connaissance des facteurs socioéconomiques et des débouchés dans la région.
- Meilleure connaissance des pressions que le commerce fait subir au monarque et à ses habitats d'hivernage tout le long de son parcours migratoire et des moyens d'y remédier.
- Renforcement de la collaboration trinationale en ce qui a trait à l'évaluation et à la surveillance permanente du monarque, de ses habitats et de ses facteurs de stress tout le long de son parcours migratoire.
- Participation accrue des collectivités locales aux activités de surveillance.
- Amélioration de la collecte de renseignements et de l'utilisation de techniques adéquates pour soutenir l'application des lois à l'échelle régionale.

### Résultats partiels :

- Mise en place du réseau de surveillance du monarque dans des aires jumelles.
- Diminution de la perte d'habitats de migration, de nidification et d'hivernage des monarques.
- Adoption et application, par des intervenants compétents, de stratégies visant à réduire les pressions que le commerce fait subir au monarque et à ses habitats.
- Meilleure connaissance des avantages que les activités économiques durables offrent aux collectivités locales.
- Adoption de stratégies et de programmes efficaces afin de mettre un terme à la destruction des habitats du monarque.

### Résultats finaux :

- Préservation de la santé des populations et de la salubrité des habitats de monarques dans toute l'Amérique du Nord le long de leur parcours migratoire, grâce à l'appui de collectivités locales prospères

## *Description des projets de 2008*

et d'un réseau d'aires jumelles (aires protégées, terres privées et terres communales).

- Déploiement d'un effort concerté à long terme en vue de conserver le monarque à l'échelle continentale.

### *Indicateurs de rendement :*

- Publication du PANAC du monarque.
- Achèvement d'une étude socioéconomique visant à évaluer les pressions que le commerce fait subir au monarque et à ses habitats, et des moyens d'y remédier.
- Nombre d'emplacements en Amérique du Nord qui adoptent le PANAC pour guider leurs mesures de conservation.
- Adoption d'un cadre de surveillance nord-américain et d'une trousse à outils par les aires jumelles, les ONG, les groupes de citoyens qui se vouent à la conservation et les collectivités locales.
- Meilleur rendement des activités d'application des lois constaté par le Profepa.

- Nombre de propriétaires terriens qui participent à des projets durables dans les collectivités pilotes.

### **Calendrier et viabilité du projet**

Ce projet comporte deux échéances pour les activités, à court et à moyen termes, c'est-à-dire un an et trois à cinq ans, et vise une cohésion trinationale de la part des trois pays nord-américains car elle s'avérera plus efficace que des efforts individuels.

### **Communications**

Les principaux publics cibles de ce projet comprennent les autorités et les collectivités locales, les scientifiques, les groupes de citoyens qui se vouent à la conservation et le grand public.

La CCE prévoit toucher ces publics en publiant le PANAC du monarque en ligne et sur papier.

## Plan de mise en œuvre

PROJET 13 – Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables						
Objectif : Mise en œuvre du PANAC du monarque en vue de préserver la santé des populations et la salubrité des habitats de monarques sur l'ensemble de leur parcours migratoire tout en favorisant des modes de subsistance durables.						
Travaux en 2008	Réalisations principales	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Publication du PANAC du monarque.	PANAC du monarque.	1 <sup>er</sup> mai 2008.	Plan détaillé de mesures trinationales visant la conservation du monarque, soutien à l'arrêt de la dégradation des habitats et promotion de modes de subsistance durables.	Les autorités et les collectivités locales, les groupes de citoyens qui se vouent à la conservation et le grand public.	15 000 \$	À déterminer en fonction du PANAC.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Document</i> : PANAC du monarque.	Examen interne : en janvier 2008. Examen par des spécialistes : en janvier 2008. Contrôle de la qualité par les Parties : en février 2008. Publication : en mars 2008.				
2. Réalisation d'une évaluation socioéconomique des pressions que le commerce fait subir au monarque et à ses habitats, et des moyens d'y remédier.	Publication d'une étude et d'une analyse des facteurs sociaux et économiques en vue de favoriser la mise en place d'activités durables sur le parcours migratoire.	Mars à octobre.	Meilleure connaissance des pressions que le commerce fait subir au monarque et à ses habitats, et des moyens d'y remédier.	Les autorités locales, les décideurs, les scientifiques et les groupes de citoyens qui se vouent à la conservation.	25 000 \$	À déterminer en fonction du PANAC

PROJET 13 – Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables						
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Document :</i> Évaluation socioéconomique des pressions que le commerce fait subir au monarque et à ses habitats, et des moyens d'y remédier.</p>	<p>Examen interne : en juin 2008.</p> <p>Examen par des spécialistes : en juin 2008.</p> <p>Contrôle de la qualité par les Parties : en juillet 2008.</p> <p>Publication : en octobre 2008.</p>				
<p>3. Tenue d'un atelier trinationnel de renforcement des capacités du personnel d'organismes gouvernementaux et de citoyens afin qu'ils puissent appliquer les protocoles trinationaux de surveillance et sensibiliser davantage le public.</p> <p>Cet atelier se tiendra dans le nord et dans le centre du Mexique.</p>	<p>Échange d'informations afin de faciliter les décisions des scientifiques et des gestionnaires sur des questions telles que la santé et l'état des populations de monarques aux stades de la reproduction, de l'hivernage et de la migration; l'état des habitats tout le long du parcours migratoire; les principaux facteurs de stress socioéconomique.</p> <p>Constitution d'un noyau de citoyens qui dirigeront la surveillance le long du parcours migratoire au Mexique.</p>	<p>Février à octobre.</p>	<p>Renforcement de la collaboration trinationale grâce à l'échange d'informations, découlant de la surveillance, sur la santé et l'état des populations de monarques aux stades de la reproduction, de l'hivernage et de la migration; l'état des habitats tout le long du parcours migratoire; les principaux facteurs de stress socioéconomiques.</p>	<p>Les organismes compétents, les spécialistes et les scientifiques des trois pays, ainsi que les groupes, les citoyens et les collectivités qui se vouent à la conservation à l'échelon local.</p>	<p>35 000 \$</p>	<p>À déterminer en fonction du PANAC.</p>

<b>PROJET 13 – Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables</b>						
4. Tenue d'un atelier de formation des paysans par des paysans au sujet des activités économiques durables que prévoit le PANAC.	Formation des propriétaires terriens de collectivités pilotes à l'application de pratiques durables.	Juin à décembre.	Plus grand nombre de propriétaires terriens qui participent à des projets durables dans les collectivités pilotes.	Les autorités et les collectivités locales et les groupes de citoyens qui se vouent à la conservation.	20 000 \$	À déterminer en fonction du PANAC.
5. Tenue d'un atelier de formation sur l'application efficace des lois.	Formation des agents d'application des lois, des gestionnaires de parc et des citoyens qui se consacrent à la surveillance afin qu'ils apprennent à appliquer des techniques de soutien à l'application des lois.	Septembre à octobre.	Renforcement de la coopération sur les techniques d'application des lois et la collecte de renseignements afin de soutenir la surveillance régionale.  Participation accrue des collectivités locales à la surveillance.	Les autorités locales, le Profepa et les citoyens qui se consacrent à la surveillance.	25 000 \$	À déterminer en fonction du PANAC.
<b>Coût total :</b>	120 000 \$					

**Achèvement des activités de 2007** (publication, traduction, révision et mise en page des documents d'information soumis à un contrôle de la qualité avant le 31 décembre 2007) : 10 000 \$.

- PANAC du monarque (cadre avec les activités de 2007 donnant suite à la résolution du Conseil n° 07-09).

<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Publication du PANAC du monarque.</li><li>▪ Achèvement d'une étude socioéconomique visant à évaluer les pressions que le commerce fait subir au monarque et à ses habitats, et des moyens d'y remédier.</li><li>▪ Nombre d'emplacements en Amérique du Nord qui adoptent le PANAC pour guider leurs mesures de conservation.</li><li>▪ Adoption d'un cadre de surveillance nord-américain et d'une trousse à outils par les aires jumelles, les ONG, les groupes de citoyens qui se vouent à la conservation et les collectivités locales.</li><li>▪ Meilleur rendement des activités d'application des lois constaté par le Profepa.</li><li>▪ Nombre de propriétaires terriens qui participent à des projets durables dans les collectivités pilotes.</li></ul>	<p><b>Principaux partenaires :</b></p> <p>Organismes gouvernementaux : la Conanp, le FWS, le SCF, et les autorités locales et étatiques.</p> <p>Les gestionnaires de la réserve de la biosphère Mariposa Monarca.</p> <p>Le Comité trilatéral.</p> <p>Les participants au Foro Regional Mariposa Monarca.</p> <p>Le FMN, section du Mexique, et les groupes locaux qui se vouent à la conservation.</p> <p>Les collectivités locales, les scientifiques, les élèves, les étudiants et les groupes de citoyens.</p>
--	--



<b>Projet 14 :</b>	<b>Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b>	Hans Herrmann
<b>Budget prévu :</b>	En 2008 : 100 000 \$ Achèvement des activités entreprises en 2007 (documents d'information soumis à un contrôle de la qualité avant le 31 décembre 2007) : 25 000 \$CAN. Total : 125 000 \$CAN	<b>Groupe de travail connexe :</b>	Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB)

### Objectif du projet

Ce projet consiste, d'une part, à poursuivre les travaux visant à protéger les aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord<sup>1</sup> des effets néfastes qu'ont les espèces exotiques envahissantes (EEE) et à faire le bilan des travaux en cours en vue d'évaluer les risques que présentent ces espèces, et, d'autre part, à étudier de nouveaux moyens de coopérer afin de détecter et d'empêcher la pénétration, aux frontières nord-américaines, des EEE qui sont associées aux échanges commerciaux et qui constituent des menaces pour les espèces et les écosystèmes indigènes. Ces questions feront l'objet de discussions avec le Comité consultatif public mixte (CCPM), le Groupe de travail sur l'application des lois, les services douaniers et d'inspection aux frontières des trois pays nord-américains, ainsi que les organismes gouvernementaux dont les fonctions dans les domaines de la science, de l'information et des politiques peuvent contribuer à prévenir et à empêcher la pénétration d'EEE aux frontières.

### Contexte

Le Canada, le Mexique et les États-Unis possèdent une longue expérience à caractère réglementaire et non réglementaire en ce qui a trait à la protection contre les EEE. Cependant, l'expérience acquise à leur égard a montré que nombre d'entre elles ont des effets néfastes sur plusieurs secteurs de l'économie ainsi que sur l'environnement. Par ailleurs, des études récentes révèlent que certains pays présentent d'importantes lacunes quant à leur aptitude à détecter et à empêcher la pénétration aux frontières de nouvelles espèces qui peuvent avoir des effets néfastes notables sur les plans

écologique et économique et susciter des préoccupations communes lorsqu'elles s'implantent dans de nouvelles écorégions.

La CCE a déjà entrepris un nombre imposant d'activités relativement aux problèmes que posent les EEE. Par exemple, en 2001, elle a organisé un atelier afin de cerner des possibilités de collaboration entre les trois pays<sup>2</sup>, et en 2003, en association avec les responsables du secteur de programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité, le CCPM a tenu une table ronde publique, intitulée *Une dimension importune du commerce : les incidences des espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord*<sup>3</sup>, afin de mieux cerner les questions connexes qui ont un caractère prioritaire.

Donnant suite aux conclusions et recommandations du CCPM, en 2004, la CCE a établi un répertoire de projets, d'institutions et de spécialistes qui se consacre aux EEE aquatiques dans les trois pays. En 2005, elle a également conclu un partenariat avec la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) afin d'élaborer un système mexicain d'information sur les EEE. La base de données de ce système contient de l'information taxinomique, des renseignements sur la répartition géographique des espèces et d'autres données scientifiques.

De plus, en 2005, la CCE a rédigé un guide de ressources visant à offrir de l'information aux gouvernements et aux autres intervenants, et ce, aux fins

<sup>1</sup> Voir le *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord* à l'adresse

<[http://www.cec.org/pubs\\_docs/documents/index.cfm?varlan=francais&ID=1088](http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=francais&ID=1088)>.

<sup>2</sup> Voir le document <[http://www.cec.org/files/PDF/BIODIVERSITY/aquatic-invasives\\_fr.pdf](http://www.cec.org/files/PDF/BIODIVERSITY/aquatic-invasives_fr.pdf)>.

<sup>3</sup> Voir le document <[http://www.cec.org/files/pdf/JPAC/SR-Invasive-Species-4-Dec-2003\\_fr.pdf](http://www.cec.org/files/pdf/JPAC/SR-Invasive-Species-4-Dec-2003_fr.pdf)>.

suivantes : 1) connaître les causes et les conséquences ainsi que l'état et les tendances des invasions biologiques dans les systèmes d'eau douce et marins d'Amérique du Nord; 2) saisir la nécessité d'une coopération bilatérale et trilatérale afin de prévenir et de gérer la pénétration d'EEE; 3) cerner des possibilités de donner lieu à une telle coopération; 4) éclairer et soutenir des décisions politiques qui permettront de réduire au minimum la propagation des EEE en Amérique du Nord, lesquelles constituent, selon le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB), le plus important des 29 domaines d'intervention prioritaires énoncés dans le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.

Étapes importantes des activités qu'a récemment entreprises la CCE :

- En 2001, la CCE a contribué à cerner des possibilités de collaboration entre les trois pays nord-américains.
- En 2003, le CCPM a organisé une table ronde intitulée *Une dimension importune du commerce : les incidences des espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord*.
- En 2005, la CCE a choisi deux espèces de poissons qui font partie des espèces commerciales d'aquarium afin d'élaborer des lignes directrices relatives à l'analyse des risques et de les tester sur place. Ces travaux s'appuient sur le *Generic Non-indigenous Aquatic Organisms Risk Analysis Review Process* (Processus d'examen et d'analyse des risques que présentent les organismes aquatiques non indigènes) et visent le poisson-serpent (*Channidae*) et le pléco suceur (*Plecostomus*).
- En 2006, la CCE a soutenu la constitution d'une base de données sur les importations canadiennes de poissons d'eau douce vivants, et ce, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les capacités des trois pays pour leur permettre de recueillir, de classer systématiquement et d'analyser les données sur les EEE aquatiques.
- En 2007, elle a achevé deux études de cas sur l'évaluation des risques que présentent le poisson-serpent et le pléco suceur. Les lignes directrices connexes s'appliquent aux voies de pénétration aquatiques et terrestres des espèces à haut risque et visent à satisfaire les exigences en matière d'analyse des risques énoncées à la section B du chapitre 7 de l'Accord de libre-échange nord-américain, intitulée *Mesures sanitaires et phytosanitaires*.

- La même année, la CCE a réalisé une étude socioéconomique des répercussions de l'invasion de plécos dans le barrage d'El Infiernillo, au Mexique, ainsi qu'une analyse taxinomique de la famille des Loricariidés. Ces travaux visaient à donner suite à deux priorités : l'échange d'informations et une plus grande aptitude à prévenir la pénétration d'EEE aquatiques et à lutter contre elles.
- En 2007 également, la CCE a soutenu le perfectionnement du système mexicain d'information sur les EEE et a accordé un contrat à NatureServe afin d'analyser l'interfonctionnement des systèmes nord-américains et de concevoir un prototype pour l'utiliser dans les aires prioritaires.

### Justification

Ce projet consiste aussi à renforcer les capacités et à combler les lacunes en matière d'information afin de faire obstacle aux invasions biologiques à des endroits qui ont une grande importance écologique et sont très vulnérables (endroits névralgiques), et dans lesquels de telles invasions peuvent grandement porter atteinte à l'intégrité écologique. En 2008, le Secrétariat relèvera des aires de conservation prioritaires qui ont une telle importance et sont particulièrement enclines à des menaces biologiques dans le but d'éclairer les décisions visant à prévenir ces invasions. La méthode utilisée pour recenser ces aires prioritaires offrira également la possibilité d'y empêcher les déplacements d'EEE (à savoir en cernant les aires vulnérables en plus des aires vierges), notamment en recourant à des programmes de surveillance et de détection précoce de ces espèces.

D'un point de vue plus général, ce projet donnera suite au *Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010* grâce aux activités suivantes :

- Le renforcement des capacités et le comblement des lacunes en matière d'information pour que les décideurs nord-américains s'occupent des risques que présentent les invasions biologiques dans les aires qui ont une grande importance écologique et sont très vulnérables, et où l'intégrité écologique de la région peut être fortement compromise.
- L'amélioration de l'échange d'informations et des compétences dans les ports de destination en vue de recueillir, d'analyser et de classer systématiquement les données biologiques provenant d'autres régions (les pays d'origine) dans le but d'éclairer les décisions visant à prévenir les invasions biologiques.

- L'établissement d'un cadre d'échange d'informations et de renforcement des capacités au sein des organismes gouvernementaux et d'autres entités qui se trouvent au sein des aires prioritaires choisies.
- L'élaboration d'une stratégie d'échange d'informations et de renforcement des capacités au sein des services des douanes et d'inspection aux frontières en vue de détecter les espèces envahissantes à leur entrée en Amérique du Nord, c'est-à-dire avant qu'elles puissent s'implanter dans des écosystèmes indigènes.

### Activités et réalisations

Les principales activités comprennent les suivantes :

- La détermination du rôle et des activités des divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui se consacrent aux problèmes que soulève la pénétration des EEE aux frontières, et ce, par souci de centrer les efforts trinationalaux (sous l'égide de la CCE) et de réduire leur chevauchement. Cela comprend une évaluation des lacunes et l'établissement de priorités en vue d'une participation stratégique de ces organismes à l'étude des questions liées à la détection et à la prévention de la pénétration des EEE aux frontières.
- L'inventaire des travaux en cours en vue d'évaluer les risques que présentent les EEE et d'orienter la collaboration des trois pays à l'égard de ces espèces, notamment les travaux à accomplir dans les aires prioritaires et la gestion des risques aux frontières nationales.
- Le choix de trois aires de conservation prioritaires sur lesquelles porteront les travaux concernant les EEE, à savoir une aire marine, une aire terrestre et une aire d'eau douce faisant partie de la liste d'aires établie par la CCE.
- Le choix d'aires et de sites prioritaires qui ont une grande importance en matière de conservation et qui sont particulièrement exposés à des invasions biologiques en raison de leurs caractéristiques écologiques et de leur situation géographique. Il est également prévu d'adopter des critères afin de déterminer le caractère écologique et la vulnérabilité d'une aire (p. ex., par rapport à une voie ou à un moyen de pénétration). Chaque pays instaurera un processus afin d'adopter des critères et de justifier le choix d'aires qui exigent une attention particulière.

- Le renforcement des capacités des trois pays afin qu'ils sachent appliquer des méthodes exemplaires de détection et de prévention de nouvelles EEE. Le Mexique est très intéressé à ce qu'un atelier soit organisé dans le nord du pays avec des spécialistes du Canada et des États-Unis; il est maintenant en mesure de tenir différents ateliers de formation à divers niveaux.
- L'analyse du mode d'application des règlements en vigueur visant à détecter et à prévenir la pénétration d'EEE ainsi que leur propagation dans les aires prioritaires d'Amérique du Nord.

Les publics cibles de ce projet comprennent les décideurs, les gestionnaires de ressources et les autorités locales et étatiques.

Les principaux partenaires qui participeront à l'exécution du projet comprennent : plusieurs organismes gouvernementaux américains chargés de la détection et de la prévention des EEE; des organismes mexicains ayant les mêmes fonctions, dont la Conabio; Environnement Canada et d'autres ministères et organismes fédéraux canadiens chargés d'appliquer la stratégie nationale concernant les EEE; l'Union mondiale pour la nature; le Programme mondial sur les espèces envahissantes.

Pour que l'exécution de ce projet soit fructueuse, il est essentiel que les autorités douanières des trois pays fassent partie des principaux partenaires étant donné qu'elles savent que les inspections aux frontières constituent la toute première ligne de défense contre les EEE et l'un des meilleurs moyens de restreindre le déplacement inopportun de ces espèces.

Il est prévu d'étudier les relations de ce projet avec le projet 6, sur le commerce et l'application des lois de l'environnement, afin de déterminer s'il serait possible d'y tenir compte des risques que peuvent présenter les EEE et d'identifier des organismes vivants déterminés dans les modules de formation sur la détection et l'interception des expéditions illicites organisés à l'intention des agents des douanes et d'application des lois.

Ce projet donne suite à l'un des cinq domaines prioritaires de collaboration qu'ont choisis les dirigeants des trois pays au cours du Sommet de Montebello, à savoir de rendre les frontières plus sûres et plus intelligentes.

Les réalisations du projet comprennent les suivantes :

## *Description des projets de 2008*

- Un rapport, au printemps ou à l'été de 2008, recommandant une aire marine, une aire terrestre et une aire d'eau douce, et inventoriant des aires prioritaires susceptibles de connaître des invasions biologiques.
- Un rapport déterminant les besoins des aires prioritaires dans les domaines de l'échange d'informations et du renforcement des capacités.
- Un rapport déterminant les lacunes et les possibilités en vue de mieux collaborer aux frontières en ce qui a trait aux déplacements des EEE.

## **Résultats escomptés et indicateurs de rendement**

### *Résultats immédiats :*

- Meilleure connaissance des risques d'invasion biologique dans les aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord et aux frontières nationales, et renforcement de la collaboration trinationale afin de réduire les risques que présentent les EEE.

### *Résultats partiels :*

- Adoption et application de stratégies visant à réduire les risques d'invasion biologique que présentent les voies commerciales dans les aires prioritaires choisies.
- Amélioration de l'accès à d'autres systèmes d'information internationaux pour faciliter l'échange de données biologiques et écologiques et prévenir les invasions d'EEE.
- Renforcement des capacités des institutions pour qu'elles puissent intervenir et faire de la prévention dans des aires prioritaires déterminées et aux frontières nationales.

### *Résultats finaux :*

- Renforcement des capacités régionales en vue de protéger les aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord des effets néfastes que peuvent avoir les EEE.

### *Indicateurs de rendement :*

- Choix de questions et d'aires prioritaires ainsi que de sujets de préoccupation communs en Amérique du Nord, et établissement d'une carte localisant les acteurs qui contribueront à l'élaboration d'une méthode pour mener des travaux trilatéraux sur les EEE.
- Recensement des intervenants étatiques, provinciaux et locaux qui pourraient participer à des travaux de la CCE sur les EEE.

- Nombre d'outils et de mécanismes disponibles à l'égard de toute EEE déjà introduite ou pouvant l'être.
- Nombre d'aires prioritaires qui ont une grande importance en matière de conservation et qui sont particulièrement enclines aux invasions biologiques.
- Nombre d'organismes et d'intervenants fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux qui établissent des partenariats dans des aires et des sites prioritaires considérés névralgiques, ainsi qu'aux frontières nationales, afin de renforcer leurs capacités d'intervention et de prévention.
- Implication des organisations non gouvernementales grâce à la participation du CCPM au choix des questions prioritaires et d'une méthode pour la réalisation des travaux de la CCE sur les EEE.
- Utilisation, par les partenaires locaux et régionaux, de systèmes d'information et de bases de données interfonctionnels sur les EEE.

## **Calendrier et viabilité du projet**

- En 2008, ce projet permettra de choisir trois aires de conservation prioritaires qui feront l'objet d'activités stratégiques.
- Disponibilité, en 2008, de systèmes interfonctionnels qui serviront d'outils de sélection d'endroits névralgiques aux gestionnaires fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux.
- En 2008, le projet servira à déterminer l'approche et les activités auxquelles recourra la CCE à l'égard des EEE dans un cadre de coopération trilatérale. Il est prévu d'entreprendre ces activités en 2009.
- Le projet permettra également de trouver des applications précises et pratiques des évaluations des risques réalisées antérieurement, relativement aux espèces aquatiques, ainsi que des lignes directrices connexes qui sont encore en voie d'élaboration et qui seront soumises à l'examen des Parties dans le cadre du présent projet.
- Il est également question de déterminer si l'interfonctionnement des bases de données scientifiques sur les EEE est applicable aux aires de conservation prioritaires.

## **Communications**

Les conclusions des consultations sur les EEE entre les Parties et le CCPM seront diffusées en ligne et dans les sites Web des partenaires.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 14 – Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes</b>						
<b>Objectif : Protéger les aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord des effets néfastes qu'ont les EEE, et ce, en améliorant l'échange d'informations et en renforçant les capacités des institutions pour qu'elles puissent intervenir et faire de la prévention dans des aires prioritaires choisies.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1.1 Tenue d'une réunion pour examiner les critères de sélection de trois aires de conservation prioritaires fortement enclines aux invasions biologiques. Avant cette réunion, chaque pays devra mener des consultations internes afin de déterminer le type d'aire à choisir et les critères permettant d'effectuer ce choix.	Rédaction d'un document de travail dressant une liste des aires prioritaires (parmi les aires choisies) qui revêtent une grande importance en matière de conservation, et qui sont particulièrement enclines aux invasions biologiques, et ce, dans le but d'orienter les activités concertées tout en déterminant, dans la mesure du possible, les tâches à entreprendre dans ces aires prioritaires.	Printemps et été de 2008.	Meilleure connaissance des risques d'invasion biologique dans les aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord. Renforcement de la collaboration trinationale afin de protéger ces aires de la pénétration de nouvelles EEE.	Les organismes gouvernementaux qui s'occupent des EEE dans les trois pays, notamment le DOA <sup>1</sup> , la Conabio et Environnement Canada, ainsi que des scientifiques, des gestionnaires de ressources, et des autorités locales, étatiques et provinciales.	45 000 \$	(À déterminer).

<b>PROJET 14 – Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes</b>						
<p>1.2 Le Secrétariat animera un examen, par les Parties, de l'ensemble des progrès accomplis ainsi que du rendement de l'approche relative aux aires de conservation prioritaires, et ce, dans le but d'éclairer l'orientation stratégique des efforts concertés.</p>			<p>Détermination des lacunes, et réaffirmation de l'orientation et des priorités de l'approche concernant les aires de conservation prioritaires.</p>			

**PROJET 14 – Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes**

<p>2.1 Le Secrétariat animera un examen, par les Parties, des conclusions de l'évaluation des risques aquatiques qui était prévue en 2006-2007 afin de déterminer si les lignes directrices connexes sont utiles aux services douaniers et d'inspection aux frontières, et si leur adoption à l'échelon national a des conséquences sur le flux d'échanges commerciaux.</p>			<p>Relevé des éléments de l'évaluation des risques aquatiques qui pourraient être utiles aux trois pays s'ils doivent rapidement appliquer des mécanismes en cas d'invasion aquatique.</p>	<p>La Conabio, Environnement Canada, l'ASFC<sup>2</sup> et d'autres ministères et organismes gouvernementaux canadiens compétents. L'EPA<sup>3</sup> et ses divers services, le DHS<sup>4</sup>, l'OCDP<sup>5</sup>, le DI<sup>6</sup> et ses organismes, le DOA et ses divers services d'inspection.</p>	<p>45 000 \$</p>	<p>Réalisation d'une série de projets de renforcement des capacités à l'intention des services douaniers et d'inspection aux frontières qui leur donneront un meilleur accès à des renseignements scientifiques sur les EEE, qui instaureront de meilleures méthodes de collecte et d'analyse de données sur ces espèces aux frontières, ou qui leur permettront de partager leur expérience sur les méthodes les plus adéquates à adopter en cas d'intervention rapide.</p>
---	--	--	--	---	------------------	--

PROJET 14 – Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes						
<p>2.2 Le Secrétariat organisera des vidéoconférences, des réunions et des téléconférences avec des organismes fédéraux compétents des trois pays afin de rédiger un document de travail qui dresse une liste des priorités et activités de renforcement des capacités en vue d'une nouvelle stratégie sur les EEE destinée à les détecter et à prévenir leur pénétration aux frontières nationales. Ce document devrait contenir des renseignements sur les activités éventuelles concernant l'interfonctionnement des bases de données scientifiques sur les EEE, en raison des travaux déjà réalisés dans ce domaine sous l'égide de la CCE.</p>	<p>Document de travail dressant une liste des priorités et activités de renforcement des capacités en vue d'une nouvelle stratégie sur les EEE.</p>					



<b>PROJET 14 – Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes</b>						
2.3 Le Secrétariat animera un examen de l'applicabilité de l'interfonctionnement des bases de données scientifiques sur les EEE aux aires de conservation prioritaires.						
3. Étude de la possibilité de sensibiliser davantage les organismes gouvernementaux compétents à l'importance que revêt le fait de détecter et de prévenir la pénétration d'EEE en Amérique du Nord en prenant des mesures préventives aux frontières et dans les ports d'entrée.	Trousse à outils pilote mise au point en collaboration avec des organismes gouvernementaux compétents.	Printemps et été de 2008.	Choix des composants d'une trousse à outils pertinente et efficace pour intervenir en première ligne à l'égard des marchandises qui empruntent les voies commerciales et dans lesquelles peuvent se trouver des EEE.	Les organismes gouvernementaux qui s'occupent des EEE dans les trois pays.	10 000 \$	(À déterminer).
<b>Coût total :</b>	<b>100 000 \$CAN</b>					
<p><b>Achèvement des activités de 2007</b> (publication, traduction, révision et mise en page des documents d'information soumis à un contrôle de la qualité avant le 31 décembre 2007) : <b>25 000 \$.</b></p> <p>QA 06.22 – Lignes directrices sur l'évaluation des risques que présentent les espèces exotiques envahissantes et leurs voies de pénétration (tenant compte du rapport QA 07.64 sur les études de cas de deux espèces choisies [le pléco suceur et le poisson-serpent] et d'un examen préliminaire des voies empruntées par le commerce des poissons d'aquarium [le barrage d'El Infiernillo, dans l'État du Michoacán]).</p>						

**PROJET 14 – Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes**

**Indicateurs de rendement :**

- Achèvement des rapports localisant les aires de conservation prioritaires et les endroits névralgiques.
- Nombre d'aires prioritaires qui ont une grande importance en matière de conservation et qui sont particulièrement enclines aux invasions biologiques.
- Nombre d'organismes et d'intervenants locaux qui établissent des partenariats dans des aires et des sites prioritaires considérés névralgiques.
- Tenue d'un atelier pour renforcer les capacités d'intervention et de prévention des organismes compétents dans les aires prioritaires choisies.

**Principaux partenaires :**

Le NISC<sup>7</sup>, la Conabio, Environnement Canada, des scientifiques et d'autres intervenants compétents.

<sup>1</sup> DOA : *Department of Agriculture* (DOA, ministère de l'Agriculture) des États-Unis.

<sup>2</sup> ASFC : Agence des services frontaliers du Canada .

<sup>3</sup> EPA : *Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

<sup>4</sup> DHS : *Department of Homeland Security* (ministère de la Sécurité intérieure) des États-Unis.

<sup>5</sup> OCBP : *Office of Customs and Border Patrol* (Service des douanes et de surveillance des frontières) des États-Unis.

<sup>6</sup> DI : *Department of Interior* (ministère de l'Intérieur) des États-Unis.

<sup>7</sup> NISC : *National Invasive Species Council* (Conseil national sur les espèces envahissantes) des États-Unis.

<b>Projet 15 : Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages</b>	<b>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</b> Evan Lloyd
<b>Budget prévu :</b> 90 000 \$	<b>Groupe de travail connexe :</b> Groupe nord-américain d'application des lois sur les espèces sauvages (GNAALES)

### Objectif du projet

Ce projet est destiné :

- à faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites d'espèces sauvages protégées, et à renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui expédient illicitement ces matières, ou tentent de le faire, fassent l'objet de sanctions adéquates;
- à élaborer des documents de formation et des programmes d'échange dans des domaines tels que les inspections, les enquêtes et les techniques d'identification des espèces sauvages;
- à soutenir les efforts que déploie le Mexique en vue d'instituer un programme national de renforcement des capacités en matière d'application des lois sur les espèces sauvages.

L'Amérique du Nord représente un acteur important dans le commerce international des espèces sauvages, ainsi que dans la consommation et la fourniture de produits tirés de ces espèces. Le Canada, le Mexique et les États-Unis, en plus de donner lieu au commerce de diverses espèces endémiques nord-américaines, servent également de voie de passage pour le commerce de produits dérivés en provenance d'autres régions et continents. Le Mexique représente particulièrement un très gros exportateur potentiel d'espèces sauvages et de ressources génétiques en raison de la richesse de sa biodiversité. L'accroissement du commerce entre les trois pays à la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) les a amenés à collaborer plus étroitement afin de gérer le commerce licite d'espèces sauvages et de faire obstacle à celui qui est illicite. Dans les trois pays, le commerce des espèces sauvages est réglementé par des lois

nationales ainsi que par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) que tous trois ont signée.

### Contexte

L'alinéa 1d) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et les résolutions du Conseil n<sup>os</sup> 96-06 et 03-08 constituent les fondements des travaux du projet.

Cet alinéa prescrit aux Parties d'appuyer les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA, ce qui comprend la création d'un marché élargi et sûr de biens et de services qui favorise la protection et la conservation de l'environnement, la promotion du développement durable, et l'intensification de l'élaboration et de l'application des lois et règlements de l'environnement.

En 1996, le Conseil a constitué le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (également désigné « Groupe de travail sur l'application des lois [GTAL] »), qui comprend des hauts fonctionnaires dont les attributions sont connexes. Le mandat de ce groupe est énoncé dans la résolution du Conseil n<sup>o</sup> 96-06, laquelle réitère par ailleurs l'engagement des Parties à renforcer la coopération en Amérique du Nord en matière d'application des lois de l'environnement.

Le Groupe nord-américain d'application des lois sur les espèces sauvages (GNAALES) a été constitué en 1994 lorsque des représentants du *Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca* (Semarnap, ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et des Pêches) du Mexique, du Service canadien de la faune (SCF) et du *Fish and Wildlife Service* (Service

## Description des projets de 2008

des pêches et de la faune) des États-Unis ont convenu d'officialiser l'échange de renseignements et la formation dans le domaine de l'application des lois sur les espèces sauvages. En novembre 1996, le GTAL a estimé nécessaire que le GNAALES soit constitué de spécialistes pour soutenir les volets du programme de la CCE qui ont trait à l'application de ces lois. De son côté, le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes (le « Comité trilatéral ») perçoit le GNAALES comme une ressource en matière d'application des lois, à tel titre que celui-ci représente l'Amérique du Nord auprès d'Interpol en ce qui a trait à l'application des lois sur les espèces sauvages.

Travaillant en collaboration avec le GTAL depuis 1996, le GNAALES a perçu la nécessité de faire appel à la coopération en ce qui concerne l'application des lois nationales qui mettent en œuvre la CITES. Dans cette optique, la CCE a apporté son soutien à la prestation d'un certain nombre de cours de perfectionnement, à l'élaboration de documents d'information et à l'exécution de programmes d'échanges.

Les ateliers animés par le GNAALES ont permis à des agents de la faune de mieux connaître les actes illégaux concernant, notamment, la chasse au gros gibier et l'élevage de gibier, les orchidées et les cactus, et les récifs coralliens. Ils ont également pu étudier des questions telles que l'utilisation et l'échange de renseignements sur les espèces sauvages et sur le recours à l'Internet pour lutter contre leur commerce illicite.

En 2007, le Secrétariat a établi un rapport d'évaluation des besoins du Mexique en ce qui a trait au renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages. Cette évaluation a donné suite aux objectifs du Plan de programme de 2007 visant à ce que la CCE soutienne les efforts du Mexique en vue d'instaurer un programme national de renforcement des capacités d'application des lois sur ces espèces comprenant une formation permanente pour les agents du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du Procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement) qui travaillent à Mexico et dans les divers États. Le projet a donc principalement consisté à officialiser une activité de formation sur trois ans. Il vise désormais à élaborer du matériel didactique des plus adéquats; à trouver des moyens de rendre cette formation permanente au Mexique; à instaurer l'échange de compétences relativement, par exemple, aux techniques d'inspection, d'enquête et d'identification des espèces sauvages.

## Justification

Le projet est directement lié aux domaines prioritaires du *Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010*, à savoir l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités et les liens entre l'environnement et le commerce. Il comporte les trois volets suivants :

Volet 1 : Début d'une formation nord-américaine de trois ans concernant l'application des lois sur les espèces sauvages, en se concentrant sur des questions qui touchent le Mexique et que soulève le rapport d'évaluation susmentionné.

Volet 2 : Soutien à l'officialisation des éléments de cette formation.

Volet 3 : Facilitation de l'échange d'informations et de la coopération entre les organismes nord-américains d'application des lois sur les espèces sauvages.

## Activités et réalisations

Le projet prévoit les réalisations suivantes :

Volet 1 : Choix définitif des sujets et du plan de travail de la formation de trois ans, et mise en œuvre de la première activité de renforcement des capacités.

Volet 2 : Choix de la méthode ou d'un partenaire pour officialiser le matériel didactique à l'intention du Mexique prévu au volet 1.

Volet 3 : Achèvement de la mise à jour des documents pour le site Web de la CCE et soutien aux activités de sensibilisation et de réseautage en collaboration avec le Comité trilatéral et d'autres entités gouvernementales et non gouvernementales.

Ce projet est destiné à informer les organismes gouvernementaux des échelons local, étatique et fédéral qui feront partie des partenaires et des intervenants en compagnie d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'universités, le cas échéant.

## Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Les résultats escomptés sont les suivants :

Volet 1 : Ce volet donnera immédiatement lieu à une meilleure connaissance de l'application des lois sur les espèces sauvages de la part des inspecteurs et d'autres agents gouvernementaux, ainsi que de la manière dont les lois nord-américaines favorisent collectivement l'application de la règle de droit.

## *Description des projets de 2008*

Le résultat final de ce volet fera en sorte que les gouvernements soient davantage en mesure d'intervenir en cas de violation des lois nationales régissant l'importation et l'exportation tout en facilitant le commerce licite. Ce volet peut aussi susciter un renforcement de la conformité et des mesures concertées mieux coordonnées de la part des gouvernements.

Volet 2 : Ce volet visera immédiatement la mise en place d'une activité de formation sur trois ans relativement à l'application des lois sur les espèces sauvages, et son résultat final consistera à avoir officialisé le renforcement des capacités au Mexique par le truchement des gouvernements, d'un organisme indépendant ou d'un site Web.

Volet 3 : Le résultat immédiat de ce volet sera d'avoir donné lieu à une meilleure connaissance des problèmes que soulèvent l'importation et l'exportation à l'échelon national et que doivent régler les agents de la faune des trois pays. Cela permettra de renseigner les personnes et organismes intéressés aux activités de la CCE, du GNAALES et d'entités gouvernementales. Ce volet favorisera également la coopération intergouvernementale et contribuera à une plus grande cohérence des politiques et à une utilisation plus rentable des ressources gouvernementales.

### **Calendrier et viabilité du projet**

Volet 1 : Ce volet de formation est censé durer trois ans, c'est-à-dire de 2008 à 2010.

Volet 2 : La portée et la durée de la participation de la CCE à ce volet seront déterminées lorsqu'un processus d'officialisation de la formation sera établi en 2008.

Volet 3 : Ce volet se poursuivra durant toute la durée de la formation.

### **Communications**

Il est crucial de faire connaître les résultats du projet aux partenaires et aux agents qui se consacrent à l'application des lois, mais aussi au grand public.

Le site Web <cec.org> peut contribuer à donner davantage de renseignements descriptifs au sujet de l'application des lois sur les espèces sauvages, de la part des gouvernements des trois pays et des autres partenaires de la CCE, et à offrir des documents de référence et de formation au milieu qui se consacre aux espèces sauvages. La matière et les documents de formation exigent une optique commune du projet et une identification commune à la CCE.

Les documents, les services et l'information générale ayant trait au soutien que la CCE apporte à l'application des lois sur les espèces sauvages se doivent d'être adaptés aux différents publics qu'ils ciblent, et il est prévu de trouver d'autres moyens pour diffuser de l'information pertinente sur les objectifs et les résultats du projet. À cette fin, il est important de solliciter l'attention et le soutien du grand public en lui faisant connaître l'état d'avancement général du projet tout autant que les domaines et sujets précis qu'il touche, mais en respectant malgré tout les exigences de réserve en matière d'information auxquelles sont assujettis les agents d'application des lois.

Les documents d'information générale, y compris des feuillets sur le projet et des documents de sensibilisation du public, permettront d'exposer intégralement le projet et de faire explicitement valoir la contribution de la CCE à cette activité trinationale.

### **Gestion de l'information**

Il faudra sûrement solliciter du soutien pour concevoir et mettre à jour le contenu de la page Web que la CCE consacre au GNAALES, et y offrir l'accès à des documents ressources, sous forme interactive, utilisés dans le cadre de ce projet.

## Plan de mise en œuvre

<b>PROJET 15 — Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités afin d'améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1. Début d'une formation nord-américaine de trois ans concernant l'application des lois sur les espèces sauvages, en se concentrant sur des questions qui touchent le Mexique et que soulève le rapport de la CCE évaluant les besoins du Mexique en renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages.	Choix définitif des sujets et du plan de travail de la formation de trois ans et mise en œuvre de la première activité de renforcement des capacités.	Première séance de renforcement des capacités à l'automne de 2008.	Ce volet donnera immédiatement lieu à une meilleure connaissance de l'application des lois sur les espèces sauvages de la part des inspecteurs et d'autres agents gouvernementaux, ainsi que de la manière dont les lois nord-américaines favorisent collectivement l'application de la règle de droit. Le résultat final de ce volet consistera à ce que les gouvernements soient davantage en mesure d'intervenir en cas de violation des lois nationales régissant l'importation et l'exportation tout en facilitant le commerce licite. Ce volet peut aussi susciter un renforcement de la conformité et des mesures concertées mieux coordonnées de la part des gouvernements.	Les inspecteurs, les autorités gouvernementales et la société civile.	60 000 \$	Il s'agit de la première année d'une activité de formation qui en durera trois, et le soutien de la CCE à son égard se terminera lorsque son institutionnalisation au Mexique se sera avérée fructueuse.

<b>PROJET 15 — Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages</b>						
<b>Objectif :</b> Renforcer les capacités afin d'améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages.						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
1.1 Réunion du GNAALES <i>(Elle était prévue en 2007, mais elle aura lieu en janvier 2008.)</i>	Choix définitif des sujets et du plan de travail de la formation de trois ans.  Fourniture de principes directeurs au Mexique pour qu'il puisse institutionnaliser la formation.	Fin janvier 2008.	Choix définitif des sujets et du plan de travail de la formation de trois ans.  Choix du processus d'institutionnalisation de la formation au Mexique.	Le Profepa, les universités, le Sermanat et l' <i>Environmental Protection Agency</i> (Agence de protection de l'environnement).	10 000 \$	
2. Soutien à l'institutionnalisation des éléments de cette formation.	Choix de la méthode ou d'un partenaire pour officialiser le matériel didactique à l'intention du Mexique prévu au volet 1.	Février à mai 2008.	Ce volet aura pour résultat d'avoir officialisé le renforcement des capacités au Mexique par le truchement des gouvernements, d'un organisme indépendant ou d'un site Web.	Les inspecteurs, les autorités gouvernementales et la société civile.	10 000 \$	Il s'agit de la première année d'une activité de formation qui en durera trois, et le soutien de la CCE à son égard se terminera lorsque son institutionnalisation au Mexique se sera avérée fructueuse.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.  <i>Document de référence :</i> Évaluation des besoins du Mexique en renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages.	Examen interne : en juillet 2007.  Examen de l'ébauche par les Parties : en août 2007.  Contrôle de la qualité par les Parties : en février 2008.  Publication : en mars 2008.				

<b>PROJET 15 — Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages</b>						
<b>Objectif : Renforcer les capacités afin d'améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages.</b>						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.  <i>Document de référence</i> : Plan et institutionnalisation de la formation de trois ans.		Examen interne : en juillet 2007.  Examen de l'ébauche par les Parties : en août 2007.  Contrôle de la qualité par les Parties : en février 2008.  Publication : en mars 2008.			
3. Facilitation de l'échange d'informations et de la coopération entre les organismes nord-américains d'application des lois sur les espèces sauvages.	Achèvement de la mise à jour des documents pour le site Web de la CCE et soutien aux activités de sensibilisation et de réseautage en collaboration avec le Comité trilatéral et d'autres entités gouvernementales et non gouvernementales.	Permanent.	Le résultat immédiat de ce volet sera d'avoir donné lieu à une meilleure connaissance des problèmes que soulèvent l'importation et l'exportation à l'échelon national et que doivent régler les agents de la faune des trois pays. Cela permettra de renseigner les personnes et les organismes intéressés aux activités de la CCE, du GNAALES et d'organismes gouvernementaux. Ce volet favorisera également la coopération intergouvernementale et contribuera à une plus grande cohérence des politiques et à une utilisation plus rentable	Les inspecteurs, les autorités gouvernementales et la société civile.	10 000 \$	Il s'agit de la première année d'une activité de formation qui en durera trois, et le soutien de la CCE à son égard se terminera lorsque son institutionnalisation au Mexique se sera avérée fructueuse.



<b>PROJET 15 — Renforcement des capacités d’application des lois sur les espèces sauvages</b>						
<b>Objectif :</b> Renforcer les capacités afin d'améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages.						
<b>Travaux en 2008</b>	<b>Principales réalisations</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Budget (en \$CAN)</b>	<b>Activités ultérieures</b>
			des ressources gouvernementales.			
<b>Coût total :</b> 90 000 \$CAN						
<b>Indicateurs de rendement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d’agents d’application des lois du Mexique qui ont reçu la formation.</li> <li>▪ Degré d’efficacité des efforts trinationaux visant à se pencher sur les préoccupations communes que suscite l’application des lois sur les espèces sauvages.</li> </ul>						<b>Principaux partenaires :</b> Le GNAALES, le Profepa, les organismes locaux, étatiques et fédéraux, les ONG et les universités.



## **Annexe B : Déclaration de Puebla**

### **Déclaration de Puebla**

#### **XI<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil de la CCE**

**Puebla, Mexique, le 23 juin 2004** – Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous sommes réunis à l'occasion de notre session ordinaire annuelle les 22 et 23 juin 2004.

L'année 2004 marque le dixième anniversaire de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), et celle-ci nous offre l'occasion d'évaluer nos travaux. Nous y voyons l'opportunité de nous pencher sur les progrès que nous avons accomplis, de réitérer nos engagements à l'égard de la CCE et d'orienter son avenir. Le rapport indépendant du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE a constitué un important fondement à nos délibérations.

Lorsque nous envisageons l'avenir, notre vision de la CCE est celle d'un organisme qui joue un rôle de catalyseur des mesures que prennent les Parties et autres intéressés pour veiller à ce que notre air soit plus propre et notre eau plus pure, et que nos espèces végétales et animales soient mieux conservées et mieux protégées à mesure que progressent les relations économiques entre nos trois pays. Nous percevons également la CCE comme une tribune qui permet de discuter et de faciliter l'action régionale à l'égard de nos engagements communs sur le plan mondial. Au cours des dix prochaines années, nous voulons que la CCE soit connue pour ses résultats tangibles ainsi que pour la qualité de son information et de ses analyses, lesquelles s'avèrent pertinentes pour les politiques de nos trois pays.

Nous reconnaissons la valeur des travaux que réalise la CCE dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du commerce; de la conservation de la biodiversité; des polluants et de la santé; du droit et des politiques. Pour l'avenir, nous nous engageons qu'à compter de 2005, le programme de travail de la CCE se fonde sur des plans stratégiques, axés sur les résultats, pour les trois priorités suivantes : l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités, et l'environnement et le commerce. La CCE jouit d'une position unique afin d'aider les trois pays à aborder ces trois priorités, ensemble et individuellement, et ce, au bénéfice de l'Amérique du Nord.

Nous voulons que la CCE soit un organisme reconnu pour son information crédible, équilibrée et opportune sur l'environnement nord-américain, et voulons nous assurer que cette information soit accessible et à la disposition de toutes les parties intéressées afin que les gouvernements, le secteur privé et les citoyens puissent, au même titre, disposer d'une information leur permettant de relever les principaux défis environnementaux qui touchent le continent et tirer parti des possibilités qui y sont offertes. Nous soutenons le renforcement des activités de collecte d'informations de la CCE, de ses bases de données et de ses communications, ainsi que l'établissement de liens avec d'autres systèmes d'information, notamment le *Global Earth Observation System of Systems* (Système mondial d'observation de la Terre).

En développant le plan stratégique d'information, nous constituerons une base de connaissances sur les polluants, sur l'intégrité de nos écosystèmes et sur nos moyens d'assurer la sécurité environnementale à nos frontières. Nous axerons nos efforts sur de l'information essentielle pour fournir des réponses au regard de l'état de notre environnement nord-américain, et nous

développerons et appliquerons des technologies de l'information qui aideront l'accès et le partage de cette information.

Nous reconnaissons les différentes capacités des Parties et le besoin persistant et urgent de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles afin de continuer à obtenir des résultats ciblés. Nous reconnaissons que ceci est particulièrement important pour le Mexique, et désirons que la CCE apporte son aide à tous ceux que ce renforcement vise dans les trois pays, à savoir les gouvernements, le secteur privé, les organismes environnementaux, le secteur académique, les communautés autochtones et locales, et d'autres intéressés, en renforçant graduellement, les capacités de gérer sainement l'environnement sur tout le continent.

En développant un plan stratégique de renforcement des capacités, nous nous concentrerons sur les priorités que constituent, notamment, nos aptitudes à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes, à prendre en charge la prévention de la pollution, à participer à la conservation de la biodiversité et à améliorer nos efforts d'application.

Nous voulons miser sur les compétences reconnues de la CCE en matière de liens entre l'environnement et le commerce et aborder plus efficacement les problèmes particuliers que soulèvent ces deux domaines. Nous renforcerons la relation de travail fructueuse que nous avons établie avec nos homologues du commerce afin de veiller à ce que les politiques environnementales et commerciales s'appuient mutuellement. Nous continuerons également de travailler avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, par l'entremise du Groupe de travail constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, dans le but de développer un plan stratégique sur l'environnement et le commerce.

Tout en développant ce plan, nous considérerons, entre autres priorités, les domaines pouvant inclure : les éléments déterminants à l'accroissement des marchés d'énergies renouvelables; les enjeux liés à l'introduction d'espèces envahissantes par des voies d'accès commerciales; le commerce et l'application des lois environnementales, y compris des lois nationales qui régissent le commerce transfrontalier de produits et de matières environnementalement sensibles; l'achat de produits et de services écologiques; les approches basées sur le marché destinées à relier les écorégions nord-américaines; et le partage, au besoin, d'informations sur des méthodologies afin d'examiner les effets environnementaux des accords commerciaux, en vue de mieux évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA.

Depuis dix ans, l'ANACDE et la CCE constituent une initiative audacieuse qui nous a permis d'établir un cadre continental de coopération environnementale trilatérale dans un contexte où les liens commerciaux et économiques entre nos trois pays sont de plus en plus nombreux. Nous reconnaissons les progrès significatifs et la précieuse contribution du Secrétariat et du Comité consultatif public mixte (CCPM), ainsi que les efforts déployés par les groupes de travail de la CCE. Nous sommes conscients qu'il est essentiel de rationaliser les travaux de la CCE et de concentrer nos travaux afin qu'ils donnent des résultats tangibles et mesurables qui seront bénéfiques à l'environnement en Amérique du Nord. Nous savons qu'il y aura une période de transition au fur et à mesure que nous adapterons le programme de travail, et que nous adopterons de nouvelles approches pour atteindre nos buts.

Tout en axant les travaux de la CCE sur trois principaux thèmes, il est également important de cerner les enjeux émergents et d'y faire face, notamment ceux qui ont une signification particulière pour l'Amérique du Nord. Nous continuons d'appuyer les travaux que la CCE accomplit, aux termes de l'article 13 de l'ANACDE, afin de cerner les enjeux émergents et de formuler des recommandations aux Parties à leur égard.

Nous maintenons notre appui au processus relatif aux communications sur les questions d'application, et nous nous engageons à trouver des moyens pour que chaque Partie puisse indiquer de quelle manière elle donnera suite, au fil du temps, aux questions soulevées dans les dossiers factuels.

Alors que nous entamons les dix prochaines années d'existence de la CCE, nous comptons sur un Secrétariat compétent pour nous aider à concrétiser notre vision de celle-ci. Nous sommes résolus à renforcer les relations entre tous les organes de la CCE, à savoir le Conseil, le Secrétariat et le CCPM. Nous visons à accroître le nombre d'intervenants qui participent aux travaux de la CCE en y ajoutant un éventail aussi vaste qu'équilibré d'entités qui œuvrent à d'autres échelons gouvernementaux, incluant les gouvernements locaux, les groupes environnementaux, les universitaires, le secteur privé, les communautés autochtones et locales, la société civile et autres. Nous prévoyons que la CCE jouera un rôle prépondérant en favorisant des partenariats entre ces entités. Nous continuerons d'accorder une grande valeur aux avis que formule le CCPM, car ils reflètent la diversité et la vision novatrice de ses membres.

Nous avons du travail important à accomplir, mais nous sommes confiants que la fermeté de notre engagement à l'égard de la CCE contribuera à un environnement nord-américain plus propre, plus sain et plus durable aux prochaines générations.

## **Annexe C : Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010**

### **Regard vers l'avenir**

#### **Notre mission**

*Encourager la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.*

***Plan stratégique de la  
Commission de coopération environnementale  
pour 2005 à 2010***

**Le 17 juin 2005**

## Table des matières

1. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
2. Qui sommes-nous?
3. Notre première décennie
4. Une vision d'avenir
5. Priorités pour le programme de coopération
  - 5.1 Information nécessaire à la prise de décisions
  - 5.2 Renforcement des capacités
  - 5.3 Liens entre l'environnement et le commerce
  - 5.4 Autres projets
6. Évaluation des progrès
7. Processus de communications des citoyens
8. Participation du public

### Annexes

- Objectifs de l'ANACDE (article 1)
- Déclaration de Puebla

## *1. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*

En Amérique du Nord, plus de 425 millions d'habitants partagent un riche patrimoine environnemental qui s'étend des forêts tropicales humides jusqu'à la toundra arctique, et qui comprend des déserts et des milieux humides, des océans, des fleuves et des rivières, des prairies et des montagnes. Ensemble, ces ressources naturelles forment un réseau complexe d'écosystèmes qui soutiennent une biodiversité unique, tout en assurant notre subsistance et notre bien-être. Depuis 1994, le Canada, le Mexique et les États-Unis collaborent afin de protéger l'environnement de l'Amérique du Nord, sous l'égide de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

L'ANACDE est entré en vigueur au même moment que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Au même titre que l'ALÉNA avait pour but d'éliminer les obstacles au commerce et aux investissements, l'ANACDE a pour but d'établir des ponts entre les trois pays pour favoriser la collaboration en matière d'environnement. Ensemble, les dispositions environnementales des deux accords témoignent de la volonté de nos trois pays de faire en sorte que la croissance économique et la libéralisation des échanges commerciaux s'accompagnent d'une coopération et d'une amélioration continue de la performance environnementale de chaque pays.

Plus précisément, l'ANACDE vise à résoudre les éventuels problèmes environnementaux liés au commerce, à promouvoir la coopération environnementale dans la région nord-américaine et à soutenir l'application efficace de la législation de l'environnement. L'ANACDE a été le tout premier accord international à créer des liens entre la coopération environnementale et les relations commerciales et à intégrer la participation du public au cœur même de sa mise en œuvre.

En plus de renforcer les obligations nationales de chaque pays en matière de protection de son propre environnement, l'ANACDE a institué la Commission de coopération environnementale (CCE), qui a pour fonction de faciliter une coopération efficace en ce qui a trait à la conservation, à la protection et à l'amélioration de l'environnement nord-américain. Le partenariat que la CCE représente est unique en son genre. Par l'intermédiaire de la Commission, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, de même que la société civile nord-américaine, travaillent ensemble à poursuivre des objectifs qu'aucun des trois pays ne pourrait atteindre à lui seul.

L'ANACDE décrit de façon générale divers champs d'activité pour la CCE, soit :

- un programme d'activités de coopération touchant une vaste gamme de questions liées à l'environnement (article 10);
- le traitement des communications de citoyens sur l'application de la législation de l'environnement et, notamment, la constitution de dossiers factuels lorsque les communications le justifient (articles 14 et 15);
- l'établissement de rapports sur des questions environnementales présentant une importance régionale (article 13) et l'évaluation périodique de l'état de l'environnement nord-américain (article 2);
- l'analyse des effets environnementaux de l'ALÉNA et le règlement des différends commerciaux liés à l'environnement [paragraphe 10(6)].



## 2. Qui sommes-nous?

La CCE s'acquitte de son mandat grâce aux efforts conjugués de ses trois principales institutions :

- Le *Conseil*, composé de représentants de niveau ministériel ou équivalent des trois pays, est l'organe directeur de la CCE. Le Conseil se réunit une fois par année et a la responsabilité d'établir l'orientation générale des activités de la Commission, de même que son budget, et de surveiller les progrès accomplis dans le cadre de ses projets en regard des objectifs fixés.
- Le directeur exécutif du *Secrétariat*, conformément aux directives du Conseil, soumet à l'approbation de celui-ci le budget-programme annuel de la Commission, qui fait notamment état des activités de coopération projetées et des dispositions visant à permettre au Secrétariat de faire face aux imprévus. Le Secrétariat fournit un soutien administratif, technique et opérationnel au Conseil, de même que tout autre soutien que le Conseil lui demande. Il a aussi des responsabilités particulières en ce qui concerne le processus de communications sur les questions d'application et l'établissement de rapports en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.
- Le *Comité consultatif public mixte* (CCPM), composé de quinze citoyens (cinq en provenance de chaque pays), fournit des avis au Conseil sur toute question relevant de l'ANACDE et constitue une source d'information pour le Secrétariat. La vision du CCPM est de promouvoir la coopération à l'échelle continentale dans les domaines de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, ainsi que d'assurer la participation active du public et la transparence des activités de la Commission.

En outre, le Canada et les États-Unis ont tous deux créé un Comité consultatif national et les États-Unis ont aussi constitué un Comité consultatif gouvernemental. Ces comités fournissent à leur gouvernement respectif des avis d'ordre général ou particulier sur la mise en œuvre de l'ANACDE et sur les activités de la CCE. Au Canada, les décisions sur les questions relatives à la CCE sont coordonnées par un comité gouvernemental dirigé par le ministre fédéral de l'Environnement, et auquel prennent part les ministres de l'Environnement des provinces qui ont signé l'Accord intergouvernemental canadien, accord qui a été négocié avec les provinces et territoires canadiens en vue de créer un mécanisme pour assurer leur participation à l'ANACDE. Les provinces signataires sont l'Alberta, le Manitoba et le Québec. Ces provinces s'acquittent des obligations prévues à l'ANACDE dans leur sphère de compétence respective et jouent un rôle déterminant dans la gestion et la mise en œuvre continues de l'ANACDE par le Canada.

Le Conseil continuera de se fonder sur les avis et orientations que lui fourniront les hauts fonctionnaires, les groupes ou comités qu'il constituera et d'autres intervenants pour faire progresser la réalisation des priorités décrites dans le présent Plan stratégique.

Le Conseil reconnaît que les groupes de travail déjà constitués\* continuent d'apporter une importante contribution aux travaux de la CCE et il est clair que leur aide sera requise durant la période de transition

---

\* En date de juin 2005, les groupes de travail déjà constitués par le Conseil avant l'adoption du présent Plan stratégique étaient les suivants : Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques; Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité; Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale; Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air; Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

au cours de laquelle le Conseil définira l'avenir de ces groupes de travail, conformément aux orientations du Plan stratégique.

Le Conseil de la CCE fonctionne par consensus, sauf dans certains cas précis où les décisions sont prises à la majorité des voix, par exemple en ce qui concerne les communications de citoyens ou les rapports établis en vertu de l'article 13.

Les institutions de la CCE se fondent sur les principes directeurs suivants dans leur partenariat :

- la souplesse et le soutien mutuel;
- l'ouverture et la transparence;
- la reddition de comptes.

Le budget de la CCE s'établit à 9 millions de dollars américains par année. Il est financé à parts égales par les trois Parties. Ce montant est complété par un apport de temps et de connaissances spécialisées de la part du personnel de chacune des Parties, ainsi que par des ressources affectées par les partenaires de la CCE pour la réalisation de projets précis.

### ***3. Notre première décennie***

En 2004, la CCE célébrait son dixième anniversaire. Dans son rapport, un comité indépendant chargé de procéder à un examen des activités de la Commission depuis sa création soulignait la précieuse contribution qu'elle avait apportée et faisait état de plusieurs réalisations notables. Selon les constatations de ce comité, au cours de sa première décennie d'existence, la CCE a accompli les réalisations suivantes :

- elle a contribué à la création d'une communauté environnementale nord-américaine fournissant l'autorité morale et scientifique qui permet aux trois gouvernements de s'attaquer à des enjeux de portée continentale;
- elle a obtenu des résultats substantiels à l'égard d'importants enjeux nord-américains tels que la gestion des produits chimiques et elle a jeté les bases de l'accomplissement de progrès dans la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord;
- elle a considérablement renforcé les capacités en matière d'environnement, surtout au Mexique, mais aussi aux États-Unis et au Canada;
- elle a approfondi notre connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et a fourni à une vaste gamme de publics cibles une information utile sur l'environnement nord-américain;
- elle a encouragé avec succès la mobilisation des citoyens autour des questions environnementales et a amené les gouvernements à rendre davantage compte de la mise en application de leur législation environnementale.

Nous avons beaucoup appris des travaux que nous avons accomplis au cours de cette première décennie d'existence. Les efforts que la CCE a déployés pour réunir et analyser des renseignements sur

l'environnement à l'échelle nord-américaine continuent de susciter une attention renouvelée et d'approfondir nos connaissances à l'égard d'enjeux critiques auxquels les trois pays font face. Notre collaboration fructueuse dans les domaines de la protection de la biodiversité et de la gestion des substances chimiques toxiques démontre qu'il est efficace d'adopter une approche commune afin de régler des problèmes que nous partageons. Nous savons aussi que la CCE, en collaboration avec ses partenaires, doit investir de façon plus systématique dans le renforcement des capacités de gestion de l'environnement en Amérique du Nord. Nous avons déterminé qu'un régime commercial libéralisé et un environnement salubre peuvent se renforcer mutuellement, à condition que les pays adoptent des lois et politiques environnementales appropriées et veillent à l'application de celles-ci. La contribution de la société civile à nos travaux réaffirme l'impératif de la participation du public à la gestion de l'environnement.

Nous avons également appris qu'une action plus ciblée et plus concertée produit des résultats plus solides. En conséquence, la Commission a réduit le champ de ses priorités et rationalisé son programme de travail afin de se concentrer sur les questions cruciales à l'égard desquelles elle peut jouer un rôle important. Le présent Plan stratégique expose les buts et objectifs que la CCE entend atteindre au cours des cinq prochaines années, et les moyens qu'elle prévoit mettre en œuvre à cette fin. De plus, il clarifie le rôle respectif des organes de la Commission en ce qui concerne ce programme.

#### **4. Une vision d'avenir**

En juin 2004, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont signé la *Déclaration de Puebla*, dans laquelle ils formulaient leur vision de la CCE pour la décennie à venir, à savoir :

*[...] celle d'un organisme qui joue un rôle de catalyseur des mesures que prennent les Parties et autres intéressés pour veiller à ce que notre air soit plus propre et notre eau plus pure, et que nos espèces végétales et animales soient mieux conservées et mieux protégées à mesure que progressent les relations économiques entre nos trois pays. Nous percevons également la CCE comme une tribune qui permet de discuter et de faciliter l'action régionale à l'égard de nos engagements communs sur le plan mondial. Au cours des dix prochaines années, nous voulons que la CCE soit connue pour ses résultats tangibles ainsi que pour la qualité de son information et de ses analyses, lesquelles s'avèrent pertinentes pour les politiques de nos trois pays.*

La Déclaration de Puebla met l'accent sur plusieurs fonctions importantes dont la Commission devra s'acquitter au cours de la prochaine décennie :

- *La CCE comme catalyseur* : En sa qualité d'organisme de taille modeste qui est investi d'un vaste mandat, la Commission devra œuvrer dans le cadre de partenariats avec divers échelons de gouvernement et autres intéressés. Son rôle consiste à encourager et à faciliter l'action des Parties et des intéressés au moyen de ses travaux.
- *La CCE comme tribune facilitant l'action régionale* : La Commission se concentrera sur des questions de portée régionale qui constituent des priorités pour chacune des trois Parties. Le Canada, le Mexique et les États-Unis font face à de nombreux problèmes environnementaux communs et, dans certains cas, ils ont pris les mêmes engagements à l'échelle internationale. La

Commission peut aider les trois pays à coordonner leurs approches nationales à l'égard de ces problèmes, et à mener ainsi une action plus efficace.

- *La CCE comme producteur de résultats concrets* : La Commission fera, aux moments opportuns, des recommandations pertinentes par rapport aux politiques de manière à obtenir des résultats concrets dans les domaines définis par le Conseil.
- *La CCE comme fournisseur d'une information scientifique rigoureuse* : La Commission favorisera la comparabilité, la compatibilité et l'accessibilité accrues d'une information de grande qualité, à l'échelle nord-américaine, afin de soutenir la prise de décisions appropriées, fondées sur des données scientifiques solides, concernant l'environnement.

### ***5. Priorités pour le programme de coopération***

Le programme de coopération de la CCE engage directement les trois pays dans un effort unifié en vue de contribuer à protéger l'environnement nord-américain. Ce programme favorise et facilite la coopération entre les Parties, et fournit les outils et les renseignements nécessaires pour permettre tant aux citoyens et aux gouvernements qu'à l'industrie de mieux protéger notre environnement commun à mesure que notre économie continentale prend de l'expansion. Les Parties ont choisi trois grandes priorités pour le programme de coopération de la CCE au cours des cinq années à venir. Ce sont les suivantes :

1. *L'information nécessaire à la prise de décisions*
2. *Le renforcement des capacités*
3. *Les liens entre l'environnement et le commerce*

Pour la mise en œuvre des trois priorités, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont adopté des buts et objectifs quinquennaux, et formulé des initiatives de coopération à long terme destinées à atteindre ces buts et objectifs. S'appuyant sur les acquis de la CCE, ces initiatives représentent un effort ciblé, intégré et cohérent en vue de produire des résultats visibles et concrets. Bien que les projets individuels faisant partie du programme de coopération de la Commission puissent changer d'une année à l'autre, les objectifs demeureront les mêmes pendant toute la durée d'application du présent Plan stratégique. Notre programme d'action est étayé par un cadre d'assurance de la qualité qui soutient la crédibilité des produits et services d'information de la CCE, de même que l'intégrité de ses processus.

Nous avons l'intention de travailler à atteindre ces priorités interdépendantes en adoptant une démarche globale. Le renforcement des capacités est une caractéristique qui fait déjà partie intégrante des projets destinés à donner suite aux trois priorités; les projets relatifs à l'information contribueront également à la réalisation des objectifs établis dans le domaine des liens entre l'environnement et le commerce. Nous avons l'intention de concevoir et de gérer les divers projets qui donnent suite aux priorités de manière à renforcer les relations réciproques entre celles-ci.

#### ***5.1 Information nécessaire à la prise de décisions***

*« Nous voulons que la CCE soit un organisme reconnu pour son information crédible, équilibrée et opportune sur l'environnement nord-américain, et nous voulons nous assurer que cette information soit accessible et à la disposition de toutes les parties intéressées. »*

#### Déclaration de Puebla

Afin de résoudre les problèmes environnementaux qui ont une portée nord-américaine, les décideurs de tous les échelons, dans les trois pays, doivent disposer de la meilleure information possible pour être à même de fixer des objectifs, d'appliquer des solutions et de surveiller l'efficacité de leurs choix.

Pour contribuer à la gestion des problèmes transfrontaliers, la CCE travaillera à accroître la comparabilité, la fiabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional. Elle a déjà commencé à mettre au point et à relier des bases de données et réseaux d'information multinationaux dans des domaines tels que les rejets de polluants, l'intégrité écologique et les liens entre l'environnement et le commerce. Elle poursuivra ces travaux et, de plus, elle élaborera des normes et méthodologies communes pour assurer l'intégration des diverses activités liées à l'information et des divers mécanismes de communication de renseignements qui existent en Amérique du Nord. Elle continuera de faire en sorte que ses données scientifiques et ses produits d'information soient de grande qualité. En outre, elle viendra compléter les efforts nationaux en centrant son attention sur les questions transfrontalières désignées comme prioritaires par le Conseil.

Le **but** à long terme de la CCE à l'égard de cette priorité sera de soutenir la prise de meilleures décisions, en fournissant de l'information sur les importants défis à relever et les importantes possibilités qui s'offrent dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord.

Plus précisément, au cours des cinq prochaines années, les **objectifs** de la Commission en matière d'information seront les suivants :

1. Renforcer la capacité des décideurs nord-américains à comprendre les problèmes environnementaux continentaux suscitant des préoccupations communes.
2. Établir un cadre structurel d'information et de connaissances sur l'environnement en Amérique du Nord.
3. Élaborer l'information requise pour décrire l'état de l'environnement nord-américain ainsi que pour déceler les nouvelles tendances et nouveaux enjeux.
4. Assurer une plus vaste diffusion de l'information environnementale pour faciliter l'action aux échelons local, national et régional.

La CCE poursuivra ces objectifs en menant plusieurs **initiatives** interdépendantes :

- L'élaboration d'une stratégie relative aux systèmes d'information et, notamment, la mise au point et l'application d'un cadre d'assurance de la qualité.

- La mise au point, avec le temps, d'un atlas environnemental en ligne de l'Amérique du Nord, fournissant de l'information à l'échelle continentale sur la protection de l'environnement, la conservation, la biodiversité et d'autres thèmes.
- La poursuite des travaux de synthèse de l'information sur les émissions atmosphériques et sur la surveillance de la qualité de l'air à l'échelle nord-américaine.
- La publication annuelle des rapports de la série *À l'heure des comptes*, la série bien connue de rapports de la CCE sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, en assurant notamment une intégration et une comparaison plus poussées de l'information en provenance du Mexique.
- L'amélioration de l'information sur la surveillance des substances toxiques persistantes dans l'environnement nord-américain.
- La publication périodique de rapports et d'indicateurs concernant l'état de l'environnement, en se fondant largement sur les travaux antérieurs.

Dans un premier temps, la Commission se concentrera sur le thème de la qualité de l'air, de manière à tirer parti du dynamisme créé par les travaux récents et en cours dans ce domaine. Avec le temps, ces initiatives conjuguées permettront aux Parties et aux autres intervenants de prendre des décisions de plus en plus éclairées à l'égard d'une gamme variée d'autres problèmes environnementaux nord-américains, notamment les espèces envahissantes, les substances toxiques et la conservation des espèces sauvages.

## ***5.2 Renforcement des capacités***

*« Nous reconnaissons les différentes capacités des Parties et le besoin persistant et urgent de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles afin de [renforcer] graduellement les capacités de gérer sainement l'environnement sur tout le continent. »*

Déclaration de Puebla

Depuis sa création, la CCE a joué un rôle important en renforçant la capacité des gouvernements, de l'industrie et de la société civile à prendre des décisions judicieuses concernant l'environnement sur l'ensemble du continent nord-américain. Pour ce faire, elle a réalisé des initiatives dont le but premier était de favoriser les progrès dans la résolution de problèmes communs tels que la gestion rationnelle des produits chimiques, la prévention de la pollution, la conservation de la biodiversité et la coordination des registres des rejets et des transferts de polluants.

Néanmoins, le besoin se fait sentir de disposer d'institutions plus fortes et d'échanger des connaissances sur l'environnement avec une gamme plus étendue d'intervenants de la société. Dans cet esprit, les Parties visent à :

- élaborer des approches modèles pouvant être adaptées à d'autres contextes;

- centrer l'attention sur l'amélioration du respect des lois environnementales existantes;
- mettre l'accent sur les institutions plutôt que sur les particuliers;
- résoudre les enjeux liés à la conservation ainsi qu'à la protection de l'environnement;
- travailler en collaboration tant avec le secteur privé et les collectivités locales qu'avec les gouvernements;
- définir des sous-objectifs pratiques à court terme, mais dans le contexte d'une perspective à long terme.

Plus précisément, le **but** de la CCE à cet égard sera de renforcer la capacité des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes. Ses **objectifs** au cours des cinq prochaines années — une attention particulière étant accordée au Mexique — consisteront à assurer une coopération dans les domaines suivants :

1. Renforcer, selon les besoins, la capacité à améliorer le respect des lois sur les espèces sauvages.
2. Améliorer la performance environnementale du secteur privé au moyen d'approches modèles d'observation des lois sur l'environnement.
3. Renforcer la capacité à préserver les espèces et habitats qui suscitent des préoccupations communes, notamment en améliorant les capacités de planification, de surveillance et de gestion, avec la participation de tous les intervenants appropriés.
4. Renforcer la capacité des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes.

Dans un premier temps, le Mexique procédera à une évaluation de ses besoins et priorités en matière de gestion de l'environnement et des possibilités de coopération à l'échelle nord-américaine à cet égard.

De son côté, la CCE poursuivra les objectifs établis en menant trois **initiatives** pluriannuelles au Mexique :

- La prestation d'une formation aux agents d'application des lois sur les espèces sauvages et à d'autres intéressés, selon les besoins.
- La promotion d'une meilleure gestion de l'environnement dans des industries et régions choisies.
- L'élaboration de processus visant à assurer l'intégrité écologique et à promouvoir la gestion des écosystèmes et des espèces.

Même si ces initiatives seront principalement axées sur le Mexique, les trois pays en retireront des avantages. Par exemple, une application plus efficace des lois sur les espèces sauvages au Mexique contribuera à la protection des espèces migratrices communes aux trois pays; les projets de prévention de la pollution au Mexique réduiront les risques que présentent les substances toxiques pour les trois pays. Le Partenariat de prévention de la pollution pour une électronique propre, institué sous l'égide de la CCE, mettra à contribution les trois pays et engendrera des avantages pour chacun d'entre eux.

### **5.3 Liens entre l'environnement et le commerce**

« Nous voulons miser sur les compétences reconnues de la CCE en matière de liens entre

*l'environnement et le commerce et aborder plus efficacement les problèmes particuliers que soulèvent ces deux domaines. »*

#### Déclaration de Puebla

La promotion d'une meilleure compréhension des liens entre l'environnement et le commerce est l'une des principales raisons pour lesquelles la CCE a été instituée. Depuis sa création, la Commission a mis au point des méthodologies afin d'analyser ces liens et a acquis une expertise considérable dans ce domaine. Elle a aussi contribué à établir des liens constructifs entre les buts environnementaux et le commerce. Ainsi, l'aide qu'elle a fournie aux producteurs de café en vue de la création d'un marché nord-américain pour le café *cultivé à l'ombre* — pratique agricole qui préserve des habitats essentiels pour les espèces sauvages — est un exemple d'intervention destinée à canaliser les forces du marché pour favoriser à la fois le commerce et le développement durable.

Alors que l'intégration de l'économie nord-américaine se poursuit, il continue d'être nécessaire de prévoir et résoudre les problèmes environnementaux associés à l'intensification du commerce, par exemple la propagation d'espèces exotiques nuisibles, et de dissocier la croissance économique des effets néfastes sur l'environnement.

Le **but** de la CCE à cet égard sera de promouvoir des politiques et des interventions qui engendreront des avantages réciproques pour l'environnement, le commerce et l'économie. Ses **objectifs** seront les suivants :

- Accroître le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord, dans une perspective d'amélioration de la protection de l'environnement, de promotion de l'utilisation durable de la biodiversité, d'élimination des obstacles au commerce et de recours à des approches basées sur les forces du marché.
- Accroître la capacité des trois pays à déceler et à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce, de manière à engendrer des avantages réciproques pour le commerce et pour l'environnement, et améliorer la collaboration entre les trois pays dans ce domaine.
- Assurer une plus vaste compréhension des liens entre l'environnement et le commerce et, ainsi, promouvoir la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord.
- Améliorer la coordination à l'échelle régionale et nationale et, notamment, la coordination entre la CCE et la Commission du libre-échange de l'ALÉNA au moyen d'une collaboration continue entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Pour atteindre ces objectifs, la CCE entreprendra les **initiatives** suivantes au cours des cinq prochaines années :

- Continuer à documenter les effets environnementaux de la libéralisation des échanges en Amérique du Nord; améliorer la capacité de la CCE et des Parties à analyser et à comprendre les effets environnementaux de l'ALÉNA; soutenir les échanges informels entre le Canada et les



États-Unis et avec le Mexique, le cas échéant, sur les méthodologies applicables aux examens environnementaux des accords commerciaux, en vue de recourir à ces méthodologies pour mieux évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA.

- Promouvoir le marché nord-américain des énergies renouvelables.
- Promouvoir des marchés pour les produits et services écologiques en Amérique du Nord.
- Promouvoir et faciliter la formation, l'aide à la conformité et l'application des lois, de manière à accélérer et à faciliter les mouvements licites de biens tout en empêchant les mouvements illicites de biens qui peuvent constituer des menaces pour la santé humaine ou pour l'environnement.
- Réduire les dommages causés à l'environnement et à l'économie par les espèces exotiques envahissantes (EEE), en élaborant des lignes directrices que les trois pays pourront appliquer lorsqu'ils procéderont à des évaluations des risques concernant les voies de pénétration des EEE et les espèces en péril, et en menant d'autres activités de coopération axées sur la prévention, la détection, et l'éradication des EEE.
- Promouvoir un meilleur usage des approches basées sur les forces du marché à l'appui de la protection de l'environnement, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

#### ***5.4 Autres projets***

En sus des initiatives décrites plus haut, la CCE poursuivra sa collaboration extrêmement fructueuse dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques, en se concentrant sur la lutte contre certaines substances chimiques toxiques en particulier et sur le renforcement des capacités de surveillance de l'environnement en Amérique du Nord.

La CCE mènera à terme plusieurs projets en cours en 2005, notamment : diverses activités liées à la biodiversité, les travaux relatifs à la divulgation de l'information environnementale et les travaux sur les liens entre la santé des enfants et l'environnement.

Les efforts déployés pour établir des partenariats avec d'autres institutions portent fruit. Par exemple, la CCE collabore avec la Banque mondiale pour aider le Mexique à mettre en œuvre la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). De plus, la Banque mondiale et les Parties fournissent un soutien financier aux activités de la CCE relatives à la surveillance des concentrations de POP et de métaux lourds dans le sang ombilical maternel.

#### ***6. Évaluation des progrès***

Le cadre de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes de la CCE fournit des renseignements précis et opportuns sur les moyens de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chacune des priorités décrites plus haut. Le Conseil de la CCE continuera de se réunir annuellement pour examiner les progrès et apporter des correctifs au besoin. Les résultats des travaux accomplis seront surveillés au moyen d'indicateurs relatifs aux projets et d'évaluations régulières des projets. La surveillance sera facilitée par le fait que les initiatives de la CCE satisferont aux critères suivants : elles seront précises, mesurables, réalisables, réalistes et assorties de délais précis. Ces critères permettent non seulement de

mesurer plus facilement les progrès, mais aussi de soutenir la prise de décisions plus éclairées en ce qui concerne les priorités, la gestion des programmes et les affectations budgétaires.

### ***7. Processus de communications des citoyens***

En vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE, le processus des communications sur les questions d'application permet à toute personne ou organisation non gouvernementale en Amérique du Nord de présenter à la CCE une communication alléguant que l'un des pays partenaires omet d'appliquer efficacement sa législation de l'environnement. Une communication peut donner lieu à une enquête du Secrétariat de la CCE, si le Conseil l'autorise, et à la publication d'un dossier factuel. Ce processus contribue de façon importante à accroître la transparence et la reddition de comptes et à améliorer la protection de l'environnement. La Commission continuera de traiter les communications de citoyens de façon objective, rigoureuse et transparente, et constituera des dossiers factuels dans les cas où les communications le justifieront. Comme il le mentionnait dans la Déclaration de Puebla, le Conseil de la CCE s'est engagé à « trouver des moyens pour que chaque Partie puisse indiquer de quelle manière elle donnera suite, au fil du temps, aux questions soulevées dans les dossiers factuels ».

### ***8. Participation du public***

La participation du public est l'une des clés du succès de la CCE. Plus que toute autre organisation internationale liée aux relations commerciales, la CCE encourage le public à participer à ses activités. Au cours des cinq prochaines années, la Commission cherchera à accroître la participation des publics cibles concernés par ses travaux en mobilisant une gamme variée et équilibrée de représentants — notamment — d'autres échelons de gouvernement, des groupes de défense de l'environnement, du monde universitaire, du secteur privé, des collectivités autochtones et locales, ainsi que de la société civile.

Le Comité consultatif public mixte continuera de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la participation active du public et d'une transparence accrue des activités de la Commission.

## ANNEXE 1

### Objectifs de l'ANACDE

#### Article 1 : Objectifs

Les objectifs du présent accord sont les suivants :

- a) encourager la protection et l'amélioration de l'environnement sur les territoires des Parties pour assurer le bien-être des générations présentes et futures;
- b) favoriser un développement durable fondé sur la coopération et sur des politiques environnementales et économiques cohérentes;
- c) intensifier la coopération entre les Parties en vue de mieux assurer la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement, y compris la flore et la faune sauvages;
- d) appuyer les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA;
- e) éviter de fausser le jeu des échanges ou d'opposer de nouveaux obstacles au commerce;
- f) renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de l'amélioration des lois, réglementations, procédures, politiques et pratiques environnementales;
- g) favoriser l'observation et l'application des lois et réglementations environnementales;
- h) encourager la transparence et la participation du public quant à l'élaboration des lois, réglementations et politiques environnementales;
- i) favoriser l'adoption de mesures environnementales qui soient à la fois économiques et efficaces; et
- j) promouvoir la mise en place de politiques et de pratiques pour la prévention de la pollution.